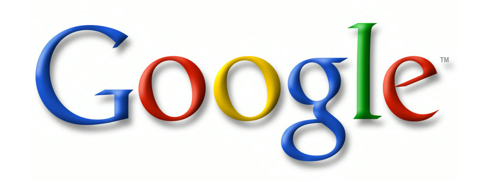


A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

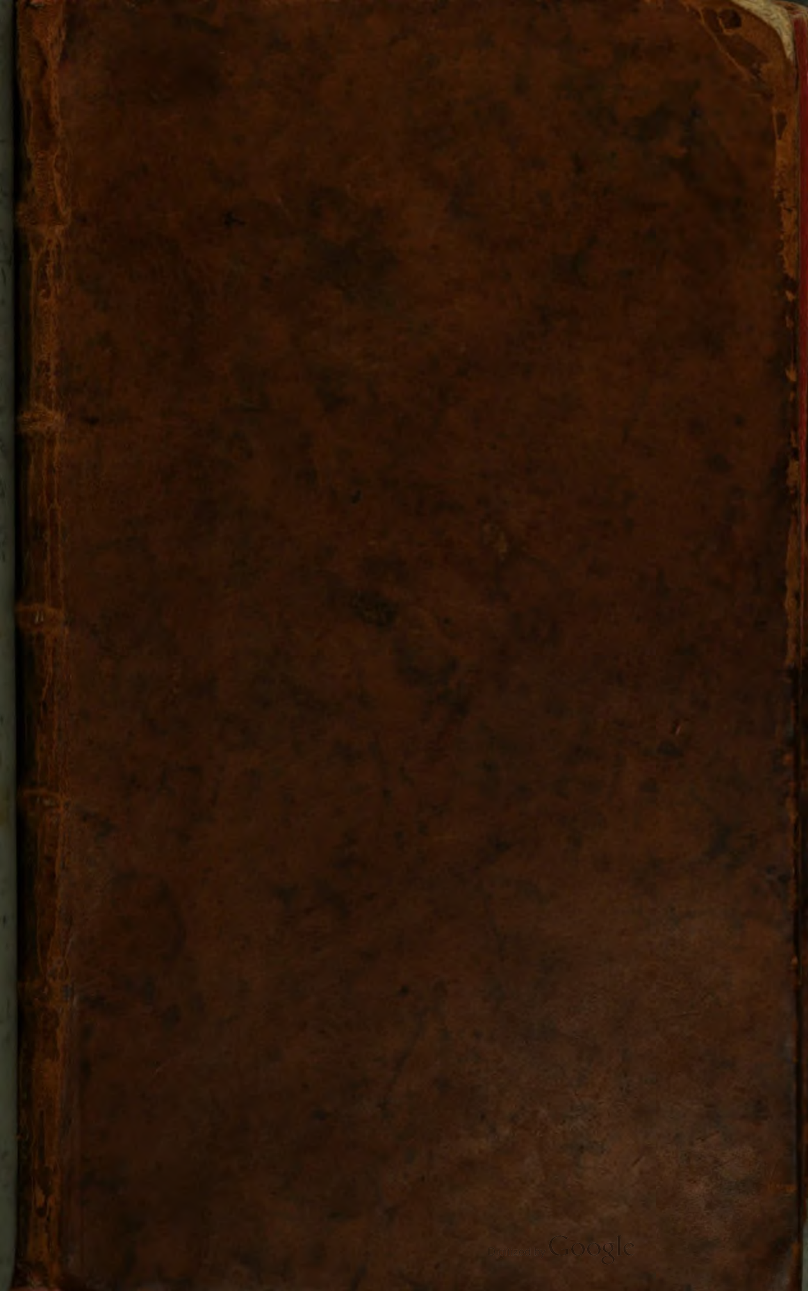
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google



1094052080

Digitized by Google

Digitized by Google

MEMOIRES
ET
LETTRES
DE HENRI
DUC DE ROHAN,
Sur la Guerre de la Valteline.

Publiés pour la premiere fois, & accompagnés de notes géographiques, historiques & généalogiques.

Par M. le Baron DE ZUR-LAUBEN, *Chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, Brigadier d'Infanterie, Capitaine au régiment des Gardes-Suisses, & Associé-Correspondant-Honoraire de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME PREMIER.



A GENEVE,

Et se vend A PARIS,

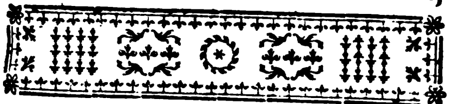
Chez VINCENT, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin, à l'Ange.

M DCC LVIII.

BIBLIOTHEQUE CANTON DE VAUD LIBERTE ET PATRIE

Digitized by Google

Digitized by Google



PREFACE.

Avec (*a*) tous les talents le Ciel l'avait fait
naître.
Il agit en héros, en ſage il écrivit.
Il fut même un grand homme en combattant
ſon maître;
Et plus grand lorſqu'il le ſervit.

VOLTAIRE.

ECRIRE l'hiſtoire des grands hommes avec candeur & dignité, c'eſt acquérir un droit ſur l'eſtime du public, avec d'autant plus de juſtice, que l'hiſtoire,

(*a*) Le digne rival d'Homere & de Virgile a bien voulu m'envoyer dans le langage divin de la Henriade, le portrait du duc de Rohan. Il y a long-temps qu'Horace diſoit du pouvoir des Muſes :

DIGNUM LAUDE VIRUM MUSA VETAT MORI.

Lib. IV. Od. VIII.

Je n'héſite donc pas de dire, que placer

Digitized by Google

animée par l'amour de la vertu & par les graces du ſtyle, charme le Lecteur & lui inſpire ſouvent une noble émulation. Rappellons-nous en effet les vifs tranſports qui agitoient Alexandre, lorſque ce prince liſoit l'Iliade, & ſouvenons-nous que le vainqueur des Perſes envioit à Achille le bonheur d'avoir été celébré par le divin Homere (*a*). Quels noms immortels les Grecs ne donnoient-ils pas aux neuf livres de l'hiſtoire d'Hérodote, lorſque l'auteur en

---

à la tête des Mémoires de Rohan l'éloge de ce héros, fait par M. de Voltaire, c'eſt donner à ces Mémoires de nouvelles arrhes pour l'immortalité.

CARMINE FIT VIVAX VIRTUS EXPERS-
QUE SEPULCHRI:
NOTITIAM SERÆ POSTERITATIS HABET.
Ovid. Triſt. Lib. II.

(*a*) Homere lui étoit ſi agréable, qu'il le portoit toujours avec lui.

C'eſt aux grands hommes ſeuls à ſentir le mérite
D'un art qui reſſuſcite
L'héroïque vertu des grands hommes comme eux.
Rouſſeau, Ode au prince Eugene.

Digitized by Google

faisoit la lecture dans l'assemblée des jeux Olympiques ? Ils crioient, lorsqu'il passoit : *Voilà celui qui a si dignement chanté nos victoires, & célébré les avantages que nous avons remportés sur les Barbares.*

Les paralléles de Plutarque (*a*) offrent de même un peintre du premier ordre, je veux dire un historien, exact observateur du *Costume*. On doit beaucoup à Herodote, à Tite-Live & à Plutarque. Sans eux nous n'aurions pas l'esprit aussi frapé de la gloire d'Athenes & de Rome. Mais leur témoignage a-t-il jamais eu le même dégré d'autorité que les mémoires des grands hommes écrits par eux-mêmes.

(*a*) Le duc de Rohan, dont on donne ici les Mémoires, estimoit infiniment Plutarque ; c'étoit son auteur favori, la lecture de ses ouvrages faisoit sur son esprit la plus vive impression ; & jeune encore, il disoit souvent qu'il brûloit d'impatience d'être en âge de pouvoir imiter les belles actions des grands hommes, dont Plutarque a écrit l'histoire. *Hommes illustres de la France, par M. l'abbé Perault, tome XXI, pag. 4. Paris 1757, in-12.*

Xenophon, auſſi grand capitaine qu'agréable hiſtorien, auſſi grand homme d'Etat, qu'aimable philoſophe, nous a laiſſé un excellent ouvrage ſur la retraite des dix mille. Comme chef, il avoit eu preſque tout l'honneur de cette marche à jamais mémorable. Quel prix ne doit-on pas attacher à la relation qu'il en a faite lui-même, & combien ſon récit ne doit-il pas l'emporter par l'exactitude ſur celui de tous les autres hiſtoriens, qui n'ayant pas été témoins de l'événement, n'en ont pu parler que ſur la foi d'autrui! N'oublions pas ici ces commentaires où Ceſar a tracé avec les graces de la modeſtie ſes guerres contre les Gaulois & les Germains. Quel intéret ne jettent-ils pas ſur ces événemens; & tout ce qu'en ont écrit Florus, Plutarque & Appien, peut-il être comparé au témoignage du vainqueur de Pompée?

Mais pour approcher de notre temps, les mémoires d'un Coligni (*a*), d'un

---

(*a*) Si l'hiſtoire, en conſacrant les noms & les actions des héros, met le dernier ſceau à leur gloire, & leur aſſure l'immortalité,

Mont-luc, d'un Sulli, & d'un Turenne, ces détails où ces grands hommes ont rapporté avec ingénuité & noblesse leurs actions, leurs victoires & leurs revers,

---

ne doit-elle pas à plus forte raison cet hommage à ceux qui, non contens d'être de leur vivant les défenseurs de la patrie, cherchent encore à lui être utiles après leur mort, en l'éclairant par leurs ouvrages? C'est principalement dans ses écrits que le grand homme se peint: c'est-là qu'il se survit à lui-même, qu'il consigne les trésors de lumiere qui l'ont guidé dans ses grandes opérations, & qu'il transmet aux siécles futurs, & son génie & ses talens guerriers. Nous lisons tous les jours avec une sorte de respect les sçavans mémoires du vainqueur de Pharsale. Nous admirons la sagesse de ses marches, l'habileté de ses campemens, & malgré la différence nécessaire que le temps & les nouvelles découvertes ont apportée dans la maniere de combattre, les préceptes & les exemples que nous y trouvons, servent encore aujourd'hui de leçons aux plus grands maîtres. *Jugement des auteurs du Journal des Sçavans, sur l'ouvrage posthume du maréchal comte de Saxe, qui a pour titre :* MES REVERIES. *Octobre 1757, pag. 1936-1937.*

Digitized by Google

ne méritenr-ils pas également un respect tout particulier & la plus ferme confiance. Et pourra-t-on leur préférer pour la fidélité du récit & pour le développement des motifs, la Popeliniere, Davila, de Thou, Perefixe & Ramsay ? Non. La candeur qui regne dans les mémoires des grands hommes, le rolle qu'ils ont joué dans les scènes qu'ils exposent, leurs réflexions dictées par l'expérience, attireront toujours l'admiration ; & le lecteur sensé ne sçauroit lui refuser la préférence.

HENRI, DUC DE ROHAN, a été un de ces grands capitaines qui possédoient à la fois les deux qualités de César, l'art de vaincre & l'art d'écrire. Né d'un sang qui par son origine égale celui de plusieurs Souverains de l'Europe, qui compte parmi ses alliances les maisons Royales de France, de Navarre, de Lorraine & de Savoye, il auroit cru dégénerer de son nom, si dès son enfance il ne se fût appliqué à bien connoître le chemin de la véritable gloire. Sa premiere campagne fut le siége d'Amiens, sous les yeux d'un

Digitized by Google

prince qui ſera toujours le modele des rois & des capitaines. Henri IV ayant humilié l'orgueil de Philippe II, & écraſé l'hydre de la Ligue, le jeune Rohan qui avoit l'honneur de lui (*a*) appartenir par l'affinité du ſang, ne penſa mériter ſon eſtime & ſes bontés, qu'en travaillant pendant la paix à ac-

(*a*) Il fut régardé pendant un temps en pluſieurs occaſions, comme héritier du royaume de Navarre, après le roi Henri IV & la princeſſe Catherine ſa ſœur, ducheſſe de Bar. Il étoit né au château de Blein en Bretagne, le 21 Août 1579. René II du nom, vicomte de Rohan, eut de ſon mariage avec Catherine de Parthenai, fille unique de Jean de Parthenai-l'Archevêque, ſeigneur de Soubiſe, 1° René qui mourut en bas âge; 2°. Henri, dont nous donnons les mémoires; 3° Benjamin, qui eſt connu dans l'hiſtoire ſous le nom de Soubiſe, & qui mourut en 1641, ſans avoir pris d'alliance; 4° Henriette, morte en 1607, ſans avoir été mariée; 5° Catherine, qui épouſa Jean de Baviere, duc des Deux-Ponts, prince Palatin du Rhin; & 6° Anne, qui ſe rendit célebre par les talens de l'eſprit, & plus encore par la vivacité de ſon attachement pour la prétendue-réforme. Elle fit un poëme ſur la mort de Henri IV.

Digitized by Google

querir les connoiſſances qui pourroient le rendre un jour utile à ſon roi & à la France. L'oiſiveté lui paroiſſoit un écueil trop dangereux pour lui ſacrifier le printemps de ſon âge. Le vicomte de Rohan partit de Paris le 8 Mai 1600, employa vingt mois à voyager (*a*) en divers pays de l'Europe, particuliérement en Allemagne & en Italie, & pénétra ſi avant dans les ſecrets de ces Etats, qu'on peut dire que perſonne de ſon temps n'a écrit avec plus de ſagacité ſur la politique des Italiens & ſur les intérets des princes d'Allemagne. Telles étoient les occupations de Rohan, dans un âge où l'on ne reſpire ordinairement que les frivoles amuſemens & le plaiſir. Tel étoit le motif de ſes voyages. Avide ſpectateur des mœurs, il ne bornoit point ſa curioſité au local. Les différentes branches du gouvernement des nations, leur génie, leur tactique militaire, leurs vertus, leurs vices, leurs richeſſes ou leur pauvreté, tous

(*a*) Les voyages du duc de Rohan ont été pluſieurs fois imprimés.

Digitized by Google

ces objets excitoient (*a*) principalement son attention, le reste attiroit foiblement ses regards.

De retour en France, il obtint toute l'estime de Henri IV; & ce monarque qui étoit un juge si exact du vrai mérite, & qui connoissoit tout l'éclat primitif de la maison de Rohan, fit duc & pair le vicomte de Rohan en 1603, & lui donna en 1605 une des plus importantes & des plus brillantes charges du militaire, celle de colonel-général des Suisses. Le duc de Rohan la remplit avec toute la distinction & toute la capacité que le choix de sa personne pouvoit promettre. On le vit en 1610 commander les Suisses

(*a*) Méthode assez conforme à celle d'Ulysse, qui fit d'abord des recherches sur les mœurs des hommes, & qui examina ensuite les villes.

Dic mihi, Musa, virum, captæ post tempora Trojæ,
Qui mores hominum multorum vidit, & urbes.

HORATII ARS POETICA.

Mémoires de Trévoux, Mars 1758, pag. 617. Paris 1758, in-16.

au siége de Juliers, & il conserva toute sa vie une estime & une amitié particuliere pour cette nation, même après qu'il eût été obligé en 1614 de se démettre de sa charge de colonel-général. Des intrigues de cour, que l'on ne vit que trop se multiplier après la mort du (*a*) grand Henri, furent la cause de sa disgrace & de celle du duc de Sulli (*b*) son beau-pere. Ce dernier

(*a*) Les regrets du duc de Rohan sont les plus touchans, quand il parle de cette mort funeste, & de l'occasion qu'il perd de se signaler : *Occasion*, dit-il, *que je ne reverrai jamais, pour le moins sous un si grand capitaine, ni avec tant de desir d'y servir, & d'y apprendre mon métier.* Personne dans son esprit n'étoit comparable à Henri IV. *Certes*, ajoute-t-il avec l'éloquence naïve de ce temps-là, *quand j'y pense, le cœur me fend ; un coup de pique donné en sa présence m'eût plus contenté que de gagner maintenant une bataille. J'eusse bien plus estimé une louange de lui en ce métier, dont il étoit le premier maître de son temps, que toutes celles de tous les capitaines qui restent vivans.*

(*b*) Du grand Sulli, Maximilien de Bethune, le duc de Rohan avoit épousé sa fille,

Digitized by Google

soutint les revers avec une si grande force d'esprit, que sa fermeté rappella ce que disoit Horace (*a*), de l'homme juste.

SI FRACTUS ILLABATUR ORBIS
IMPAVIDUM FERIENT RUINÆ.

L'Univers ébranlé tomberoit en éclats,
Le choc de ses débris ne l'ébranleroit pas.

Le duc de Rohan, plus jeune, ne voulut pas temporiser. Croyant qu'on avoit projetté le renversement de la religion dans laquelle il avoit été élevé, son zéle pour une croyance dont il étoit

---

Marguerite de Bethune, par contrat passé à Paris le 7 Février 1605 ; ce mariage fut des plus heureux. La conformité d'humeur & de conduite, un amour égal pour la gloire, une fermeté d'ame inébranlable dans les conjonctures les plus embarrassantes, & sur-tout une vive passion pour tout ce qui concernoit la religion réformée, à laquelle ils étoient dévoués l'un & l'autre, tout cela produisit entr'eux une union constante & une intelligence parfaite qui se soutint jusqu'au tombeau. *Hommes illustres de la France, tom. XXI, pag. 23, par M. l'abbé Perault, Paris 1757*, in-12.

(*a*) *Carmin. l. III. Od. III.*

Digitized by Google

ſincérement pénétré, l'engagea (*a*) à s'en déclarer ouvertement le défenſeur, & les réformés de France le nommerent général de leurs troupes. Si la cauſe qu'il ſoutenoit eût été juſte, nous louerions les exploits qu'il fit pour la défendre. Mais comme rien ne peut jamais

---

(*a*) Il crut que pour défendre un parti que l'on vouloit abbatre, il lui étoit permis de prendre les armes contre ſon prince. Il les prit en effet à trois différentes fois, & il eut le malheureux avantage de ſe rendre redoutable à ſon Souverain, & même de l'amener à traiter avec lui preſque d'égal à égal. *Hommes illuſtres de la France, par M. l'abbé Perault, tom. XXI, pag. 7.* En liſant l'hiſtoire du duc de Rohan, on eſt preſque tenté de lui appliquer le portrait de l'amiral de Coligni, ſi noblement tracé dans la Henriade de M. de Voltaire, *chant ſecond :*

Cheri dans ſon parti,dans l'autre reſpecté ;
Malheureux quelquefois, mais toujours redouté ;
Savant dans les combats, ſavant dans les retraites ;
Plus grand, plus glorieux, plus craint dans les défaites,
Que Dunois ni Gaſton ne l'ont jamais été
Dans le cours triomphant de leur proſpérité.

Digitized by Google

autoriſer un ſujet de porter les armes contre ſon Souverain, on nous permettra de tirer ici le rideau ſur cette fatale époque. La paix accordée aux réformés en 1629 déſarma le duc de Rohan. Il ſe retira à Veniſe, juſqu'à ce que les circonſtances des temps & l'eſtime dûe à ſes talens, lui procurerent le commandement des troupes du Roi dans la Valteline. Nous avons des mémoires (*a*) qui contiennent le détail de ſes différens ſuccès, juſqu'au moment de ſa retraite à Veniſe. Ces mémoires ſont écrits avec nobleſſe, on y admire le grand homme

(*a*) Ils ont été réimprimés en deux volumes *in*-12, *à Amſterdam* (Trévoux) en 1756. Ces mémoires ſont pleins de vues, & fort eſtimés. C'eſt le jugement qu'en porte un critique éclairé. *Année littéraire de M. Fréron*, 1757, *lettre IV*, *pag.* 88. Ces mémoires avoient déja paru en 1629, 1644, 1646, 1661, 1665 & 1693. On a dans la nouvelle édition de 1756, rapproché l'orthographe de celle de notre ſiécle. Nous avons cru devoir montrer la même attention, ſans rien changer au ſtyle de l'original.

Digitized by Google

de guerre, qui de sa défaite même sçait tirer de nouvelles forces. Mais leur autorité seroit plus estimable, si le duc de Rohan n'y marquoit pas trop visiblement l'esprit du parti dans lequel il avoit été malheureusement engagé.

Les troubles de la Valteline intéressoient alors la France & l'Espagne. Louis XIII, attentif à la conservation de ses alliés, & occupé du systême d'abbaisser la trop grande puissance d'une maison jusqu'alors rivale de celle de France, soutint les Grisons contre les Valtelins, leurs sujets révoltés, & prépara de toutes parts de formidables ennemis à la maison d'Autriche. D'un autre côté Philippe IV, possesseur du Milanès, suivit la politique de son pere. Il entretint les troubles de la Valteline par l'espérance d'assurer la communication entre les Etats respectifs des deux branches de sa maison. Nous ne détaillerons pas ici l'origine & les progrès de ces troubles. On peut les voir dans l'histoire (a)

(a) *Tome VI, pag. 321 & suiv.*

Digitized by Google

militaire des Suisses. Nous n'en offrirons que les époques principales. La construction du fort de Fuentes par les Espagnols en 1603, à l'entrée de la Valteline, avoit été la premiere occasion de ces troubles. La révolte des Valtelins en 1620 contre les Grisons leurs souverains, arma la France, Venise, la Savoye & une partie des Cantons contre l'Espagne qui fomentoit la rebellion. Le marquis de Cœuvres qui commandoit le secours de France, délivra en 1624 & 1625 les Grisons de la domination des Autrichiens, & soumit la Valteline. L'année suivante, 1626, on conclut le traité de Monçon; mais son ambiguité fut une nouvelle semence de division, & les plaintes des Grisons redoublerent. Leur souveraineté sur les Valtelins paroissoit en effet trop limitée par ce traité. En 1629 les Impériaux recommencerent les actes d'hostilité dans le pays de Grisons. Ils se saisirent même de la ville de Coire qui en est la capitale, & de tous les passages jusqu'à Chiavenne. Louis XIII voulant venger une seconde fois l'oppression de

Digitized by Google

ſes alliés, fit une union avec l'ennemi implacable de la maiſon d'Autriche, Guſtave-Adolphe, roi de Suéde. Le traité de Queraſque conclu le 19 Juin 1631, portoit que l'empereur Ferdinand II abandonneroit les paſſages des Griſons; mais ce traité ne fut que foiblement obſervé par la maiſon d'Autriche. Bientôt après elle forma de nouvelles entrepriſes. Ce fut pour les prévenir, que Louis XIII voulut que le duc de Rohan, qui depuis 1629 vivoit retiré à Veniſe, garantit ſes alliés de la violence dont ils étoient menacés. Le monarque lui écrivit dans les termes les plus obligeans, que l'eſtime pour ſon courage & pour ſa prudence le portoit à l'employer dans le pays des Griſons, pour préſerver ces peuples de l'oppreſſion de leurs ennemis. La joie du duc de Rohan, en apprenant le retour des bonnes graces de ſon maître, ne fut pas équivoque. Depuis ſa ſortie de la France il brûloit du plus violent deſir d'effacer ſes torts par la fidélité la plus conſtante & par les ſervices les plus répétés. Le choix que le roi venoit de

faire de sa personne, contentoit toute son ambition. Aussi n'écoutant que son zéle il ne différa pas de prendre congé de la république de Venise. Ce fut en Novembre 1631. Le doge lui témoigna la part que la république prenoit à la destination que le roi faisoit d'un général dont le nom étoit célébre dans toute l'Europe. Les Vénitiens ne le voyoient partir qu'avec regrets. Ils l'avoient nommé général de leur armée après la malheureuse journée de Valeggio (*a*), & le duc de Rohan avoit fait toutes ses dispositions pour les venger de leur défaite, lorsque la paix de Querasque, dont nous avons parlé, mit un obstacle à ses projets.

L'arrivée du duc de Rohan à Coire ranima les Grisons. Ils le déclarerent aussi-tôt leur général par un acte signé des trois ligues. Le roi lui confirma par des lettres patentes la charge qu'il venoit de recevoir, & de plus il lui donna le

(*a*) Contre les Impériaux. *Voyez le Vassor, Hist. de Louis XIII, Liv. XXVIII, & Mercure françois, tom. VI, pag. 601.*

Digitized by Google

commandement de tous les gens de guere qui étoient ou qui feroient à la folde de fa majefté dans ce pays-là. Rohan apprit à connoître fi exactement les Grifons, le fort & le foible des paffages & les intérets des états limitrophes, qu'on auroit cru qu'il n'avoit fait d'autre étude en fa vie. Le Roi, fatisfait de fon habileté, lui conféra en 1632 le caractere d'ambaffadeur extraordinaire près du Corps Helvétique. Rohan eut l'adreffe de pacifier le 26 Août de cette année un différend qui alloit armer une partie des Cantons contre l'autre. Il portoit par-tout l'efprit de conciliation. Berne & Soleure, cruellement divifés à la fin de 1632, furent fenfibles à fes repréfentations. Rohan (a) ne perdit

(a) Nous ne donnons ici qu'un abrégé des actions du duc de Rohan, pendant le cours de fon ambaffade extraordinaire en Suiffe. Nous avons eu le bonheur de découvrir une partie de fes dépêches. On y voit partout un génie actif, ami du vrai, & toujours égal dans les revers, comme dans la profpérité. Ambaffadeur près du Corps Helvétique, il ne croyoit pas que l'occafion de thé-

Digitized by Google

aucune occaſion utile au ſervice de ſon maître. En 1633 il perſuada aux cantons de permettre au nom du roi une levée de régimens pour la défenſe des

---

ſaurifer pour réparer le dérangement des biens de ſa maiſon, dût être le mobile ſecret de ſa conduite : ſon cœur, d'accord avec la nobleſſe de ſon nom, abhorroit tout ſentiment ſordide ; & lorſque le ſervice du Roi ſon maître exigeoit qu'il fût libéral, il ſçavoit en grand homme allier avec une ſage œconomie la généroſité & la magnificence. Rappellerons-nous ici ces diétes Helvétiques, où Rohan parut avec tant de gloire, & où ſon éloquence mâle, noble & ſans art, manioit les eſprits avec tant d'heureux ſuccès. Dans le cours de ſes négociations rarement ſe repoſoit-il ſur des génies ſubalternes, pour l'exécution de l'objet principal. Si quelquefois il donnoit ſa confiance à ces acteurs du ſecond ordre, quand ils étoient déſintéreſſés, fidéles, prudens & capables, cette confiance n'étoit jamais aveugle, & elle ne l'empêchoit pas d'éclairer leur conduite. A cette circonſpection particuliere il joignoit une régle de politique générale. Comme il penſoit que les conſeils de la République étoient en grande partie compoſés de magiſtrats d'un eſprit ſain & péné-

Digitized by Google

Grisons, & le passage par la Suisse pour un corps de troupes Françoises. Les préparatifs du duc de Feria, gouverneur de Milan, sembloient menacer les Grisons. Rohan eut ordre de veiller à la conduite des Espagnols. Il ne tarda

---

trant & qui pesans froidement l'état des affaires en écartoient d'avance tout sophisme, pour les ranger à son avis, il n'alloit pas combattre leurs sentimens ou refuser leurs demandes, en leur citant son expérience consommée, & encore moins en s'armant de menaces, ou leur parlant du ton ambigu des anciens oracles. Ce langage présomptueux ou trop obscur, eût sans doute indisposé les Cantons, & lui eût fait perdre toute leur confiance. Eh! quelles instructions ne trouve-t-on pas dans les dépêches du duc de Rohan pour former un ambassadeur destiné à représenter dignement & utilement son maître près d'une République, où la candeur & la bonne foi sont encore aujourd'hui les qualités les plus estimées! Ces lettres mériteroient d'être imprimées, parce que tout ce qui vient de la plume de leur illustre auteur, prouvera toujours que Henri, duc de Rohan, a été l'un des plus grands capitaines, & l'un des plus habiles politiques qu'il y ait eu en France.

Digitized by Google

pas à connoître que le dessein du duc de Feria étoit de faire sa place d'armes à Constance. Prévoyant que le passage des Grisons ne manqueroit pas d'être insulté, il engagea le maréchal Horn qui commandoit l'armée Suédoise, à venir assiéger cette ville. Il avoit si habilement menagé cette entreprise, que si Horn eût été suivi de son canon, & que ses ordres eussent été exécutés pour les munitions de guerre, la garnison de Constance, qui étoit foible, n'auroit pu long-tems résister. Ce siége, qui commença le 8 de Septembre 1633, troubla beaucoup la Suisse. Les Cantons catholiques accusoient les réformés d'avoir eu des intelligences avec les Suédois. Ils armoient leurs milices pour tirer raison de l'irruption du maréchal Horn, qui avoit violé le territoire Helvétique dans sa marche devant Constance. Ils demandoient un prompt secours au roi de France, en vertu des traités mutuels. Au milieu de cette crise, le duc de Rohan reçut ordre de travailler à calmer les catholiques. Son zéle pour remplir dignement les intentions de son

maître, fut ardent ; la résistance des Cantons catholiques paroissoit inébranlable, il en pouvoit résulter des fâcheuses suites. Rohan persuada au maréchal Horn de lever le siége de Constance. Mais la retraite des Suédois ne tranquillisoit pas encore les Cantons catholiques ; l'aigreur que la conduite de Zurich leur inspiroit, fit renaître les troubles : tout annonçoit une prochaine rupture, lorsque le duc de Rohan, toujours infatigable, concerta avec les Cantons neutres un accommodement. Ce coup d'adresse éloigna le danger éminent.

En 1634, le duc de Rohan revint en France ; le Roi le rappella pour le consulter sur un projet important. Le cardinal Infant assembloit une armée dans le Milanès, pour passer en Allemagne. Les Suédois qui venoient d'être battus à Nordlingen le 6 de Septembre desiroient vivement qu'on s'assurât des passages de la Valteline, & qu'on fît une puissante diversion en Italie ; Louis XIII renoua plusieurs traités, fit une ligue avec Victor-Amedée duc de

Savoye,

Digitized by Google

Savoye pour la conquête du Milanès. Comme on jugeoit bien que les Espagnols ne manqueroient pas de faire passer des troupes d'Allemagne dans ce duché, on conclut qu'il étoit absolument nécessaire de se saisir de la Valteline. Le Roi qui connoissoit toute l'habileté du duc de Rohan, lui confia le commandement de cette expédition.

Au commencement de 1635, Rohan passa dans la haute Alsace avec douze mille hommes de pied & quinze cens chevaux; & pour mieux couvrir son projet, il investit Beffort. Bientôt après informé que le duc de Lorraine avoit passé sur le pont de Brisach avec six mille chevaux, il laissa Beffort, marcha contre ce prince, & l'obligea le 18 Février de repasser le Rhin; cependant il avoit fait répandre le bruit d'une entreprise prochaine sur la haute Alsace, ainsi les ennemis n'eurent aucun soupçon du véritable dessein que le duc avoit formé.

Après avoir répoussé le colonel Mercy près d'Ottmersheim, pris Ruffach par escalade, & soumis Ensisheim, il reçut

CANTON DE ...
Digitized by Google

au commencement de Mars un renfort de troupes que le marquis de la Force lui amena. La nouvelle de ce ſecours déconcerta le duc de Lorraine ; & ce prince qui avoit voulu tenter une ſeconde irruption dans l'Alſace, battit en retraite, & repaſſa le Rhin ſur le pont qu'il avoit fait dreſſer à Neubourg. Ses troupes ne remporterent d'autres marques de leur bravoure, que les dépouilles de quelques villages qu'elles avoient pillés. Le duc de Rohan eut au contraire la gloire d'avoir ſauvé l'Alſace. Tel a été le premier titre des ſervices que la maiſon de Rohan a rendus à la France, dans une province où elle a depuis gagné tous les cœurs par ſes bienfaits, & où les noms des cardinaux de Rohan & de Soubize ſont conſacrés dans les faſtes de la reconnoiſſance publique.

Pendant ces mouvemens, le duc de Rohan s'étoit approché de Baſle, & il avoit donné ordre à du Landé qui commandoit les troupes du Roi dans le pays des Griſons, & qui y rempliſſoit en même temps les fonctions d'ambaſſadeur ordinaire, de raſſembler ces trou-

Digitized by Google

pes (a) sur le chemin de la Valteline, sous prétexte d'une revue, & de les faire marcher ensuite nuit & jour partagées en deux corps, dont l'un iroit s'emparer du comté de Bormio situé à l'extrémité de la vallée qui regarde le Tirol, & l'autre de Chiavenne & de la Rive, deux places à l'extrémité de cette même vallée du côté du Milanès. Pendant que du Landé faisoit ses dispositions, Rohan ne tarda pas à exécuter son principal projet : il prit avec lui quatre mille hommes de pied & quatre cens chevaux, laissa le reste de son armée sous le commandement du marquis de la Force, passa à Basle le premier d'Avril 1635, traversa la Suisse, & marcha à S. Gall. Ses troupes ne commirent aucun désordre. Le duc apprit en arrivant le 8 d'Avril à S. Gall, que du Landé, conformément à son instruction, s'étoit rendu maître de Bormio, de Chiavenne & de la Rive; de-là continuant sa

(a) Elles consistoient en deux régimens d'infanterie & deux compagnies de cavalerie.

Digitized by Google

route, Rohan traversa le canton d'Appenzell par Speicher & Trogen, s'avança à Altstetten, & pénétra dans le pays des Grisons. Son passage depuis Basle jusqu'à Coire se fit en douze jours.

On peut juger de la joie qu'eurent les Grisons de recevoir ce grand capitaine, qu'ils regardoient depuis longtemps comme l'un des plus solides soutiens de leur liberté contre les entreprises des Espagnols : ce qu'il y eut de singulier, c'est que le passage du duc de Rohan par la Suisse se fit avec tant de précipitation, que l'ambassadeur d'Espagne à Lucerne, ne l'apprit que lorsqu'il ne pouvoit plus l'empêcher ; & quoique le duc n'en eût pas d'abord prévenu tous les Cantons, ils lui en sçurent la plûpart un si bon gré, qu'ils lui permirent la levée de deux régimens (a) pour le service du Roi dans l'expédition de la Valteline.

Le duc de Rohan, en arrivant dans

(a) Régiment de Caspar Schmid, de Zurich ; & régiment de Wolffgang Greder, de Soleure.

Digitized by Google

la Valteline, trouva que deux armées ennemies s'apprêtoient à l'attaquer par les deux extrémités de ce pays. Jean, comte de Serbellonne aſſembloit des troupes d'Eſpagne du côté du Milanès, & Fernamont celles de l'Empereur du côté du Tirol : Rohan qui ſe trouvoit au milieu de ces deux armées, repréſenta à ſes officiers généraux, qu'ayant pour objet principal d'empêcher les Allemands de paſſer en Italie, afin de faciliter aux ducs de Savoye & de Parme & aux troupes Françoiſes commandées par le duc de Crequi, le moyen d'exécuter les deſſeins qu'ils avoient ſur l'état de Milan, il falloit montrer autant de réſolution qu'en exigeoient les conjonctures, & attaquer avec vigueur les premiers qui ſe préſenteroient. Il envoya enſuite du Landé à Bormio, pour défendre ce paſſage; il plaça Caniſi du côté du Milanès pour contenir les Eſpagnols, & ſe poſta au milieu de ces deux corps de troupes prêt à marcher à celui qui auroit le plutôt beſoin de ſecours.

Du Landé fut attaqué le premier, &

Digitized by Google

contraint de céder à Fernamont ; ce général força à la tête de dix mille Impériaux le passage de Bormio, & entra dans la vallée : comme il s'en croyoit déja paisible possesseur, il voulut, avant que d'aller en avant, rafraîchir ses troupes dans le val de Luvino, qui est situé entre le comté de Bormio, la Valteline, Puschiavo, l'Engadine & le Munsterthal, & qui a une lieue d'Allemagne en longueur entre des montagnes très-escarpées. Le duc de Rohan fit mine alors de quitter la Valteline ; il passa dans le comté de Chiavenne, & prenant par le Val-Pregell, il alla se poster dans la haute-Engadine, où il tint un conseil de guerre. On peut voir dans les mémoires que nous donnons au public les differens avis qui furent agités dans cette déliberation : Rohan qui joignoit à une bravoure peu commune une prudence & une sagesse dont il avoit donné tant de preuves en diverses circonstances, forma le dessein d'attaquer l'armée Impériale ; c'étoit l'avis d'Hector de Sainte-Maure, marquis de Montauzier. Il marcha, sans perdre de temps, passa

de nuit, à la tête de ses troupes, la montagne de Casanna, & occupa toutes les hauteurs, sans que les Impériaux s'en apperçussent. Lorsqu'ils le découvrirent, son armée étoit déja rangée en bataille. Les ennemis étonnés de voir si près d'eux des troupes prêtes à donner, sans avoir eu la moindre nouvelle de leur approche, se mirent au plutôt en devoir de faire une vigoureuse défense.

Animé à la vue de ce spectacle, Rohan harangua ses troupes, & leur parla en ces termes : *Nous avons passé des lieux presqu'inaccessibles pour venir en cette vallée, nous y sommes enfermés de tous côtés. Voilà l'armée Impériale qui se met en bataille devant nous. Les Grisons sont derriere, qui n'attendent que l'événement de cette journée, pour nous charger, si nous tournons le dos. Les Valtelins ne sont pas moins disposés à achever ce qui restera de nous. De penser à la retraite, vous n'avez qu'à lever les yeux, pour en voir l'impossibilité : ce ne sont de tous côtés que précipices insurmontables : de sorte que no-*

Digitized by Google

tre seul salut dépend de notre courage. Pour Dieu, mes amis, tandis que les armes de notre Roi triomphent par-tout avec tant d'éclat, ne souffrons pas qu'elles périssent entre nos mains; faisons, par une généreuse résolution, que ce petit vallon presqu'inconnu au monde, devienne considérable à la postérité, & soit aujourd'hui le théatre de notre gloire (*a*). Il le fut en effet; on marcha aussi-tôt à l'ennemi tête baissée, le 27 juin. Les Allemands étonnés de voir les François venir contr'eux avec tant de résolution, parurent tout-à-coup saisis d'une terreur panique; ils passerent la petite riviere de Spol qui coupe la vallée, brûlerent les ponts, & se retirerent sur une hauteur d'où ils escarmoucherent assez vivement, & avec d'autant plus de confiance, qu'il y avoit une riviere entre-deux. Mais les Fran-

(a) *Je trouve cette harangue*, dit M. Fréron, *d'une éloquence simple, mais admirable: elle peut figurer avec les plus belles des Romains.* Année littéraire 1757, lettre IV, pag. 90.

Digitized by Google

çois surmonterent bientôt cet obstacle. A la place des ponts que les Allemands avoient détruits, les François trouverent un gué, au moyen duquel ils franchirent le passage, se remirent en ordre de bataille & avancerent sur l'ennemi. Ils l'attaquerent avec une telle intrépidité, que dès la premiere charge, 6000 hommes d'infanterie & dix-huit cornettes de cavalerie furent mis dans une entiere déroute. Brezignel qui commandoit les Impériaux, en l'absence de Fernamont, gagna le haut des montagnes, & se retira à Bormio. Le duc ne le poursuivit pas, il laissa reposer ses troupes. Mais le lendemain il entra dans la Valteline, prit Tirano, & campa entre les Espagnols & les Allemands, pour empêcher leur jonction. Ayant découvert que Fernamont se disposoit à venir le forcer, il détacha au pont de Mazzo le marquis de Montauzier. Ce seigneur qui ne perdoit pas une occasion de se signaler, fut (*a*) aussi-tôt

(*a*) Le 29 Juin 1635.

attaqué à Mazzo. Le duc y accourut la nuit avec le reste de son armée. On combattit sur le pont jusqu'au jour, & le duc repoussa enfin les ennemis.

Deux jours après, Rohan apprit que les Espagnols s'avançoient pour l'attaquer d'un côté, pendant que les Impériaux l'attaqueroient de l'autre. Il reçut cette nouvelle à minuit. Il assembla aussi-tôt le conseil de guerre, y communiqua ce qu'il venoit d'apprendre ; & en conséquence, il proposa de marcher à l'instant a l'ennemi, de combattre d'abord Fernamont qui étoit le plus avancé, & ensuite d'aller au-devant de Serbellonne. Quelques officiers furent d'avis de ne pas engager si promptement une affaire, & d'attendre un (a) secours de 3000 Suisses, qui devoit arriver incessamment ; ils proposerent, pour éviter de se trouver entre deux armées ennemies, de se retirer pour quelque tems vers le val de Puschiavo. Mais le duc de Rohan leur

(a) Régimens de Schmid, & de Gueder.

répondit que ce retard ralentiroit l'ardeur des François ; que la victoire de Luvino les avoit animés, & qu'actuellement à l'impatience qu'ils témoignoient pour aller au combat, il les regardoit comme beaucoup plus forts qu'ils ne le feroient plus tard avec le fecours fur lequel on comptoit.

Cette réponfe fit impreffion, & l'on convint qu'effectivement en prenant des délais, la vivacité du foldat pourroit fe ralentir ; il fut donc décidé que l'on profiteroit de l'ardeur des troupes, pour attaquer l'ennemi fur le champ. La célérité étoit alors d'autant plus néceffaire, que la pofition actuelle des Allemands fembloit affurer la victoire. Rohan qui avoit envoyé les reconnoître, étoit informé que Fernamont n'avoit fait paffer la riviere qu'à une moitié de fes troupes ; l'autre moitié étoit reftée de l'autre côté de l'Adda. Pour ne point lui donner le tems de changer fes difpofitions, Rohan divifa fon armée en deux corps, pour attaquer l'armée ennemie par deux endroits différens. Fernamont s'étoit mis en bataille

Digitized by Google

devant Mazzo, derriere des murailles, & faisoit un feu très-vif. Rohan ne se rebuta point; il attaqua avec tant de vigueur le centre & les flancs, que les Allemands lâcherent pied tout-à-fait. Ils furent poursuivis sans relâche jusqu'au pont de Mazzo, & même au-delà. Un très-petit nombre réussit à se sauver; le reste fut pris, tué ou noyé. Les François attaquerent avec la même fureur la partie de l'armée Allemande, qui étoit de l'autre côté de l'Adda, & la taillerent en piéces.

Dès le lendemain, 4 de Juillet, le duc de Rohan marcha contre les Espagnols, qui s'étoient avancés jusqu'auprès de Sondrio. Mais ceux-ci ne crurent pas devoir attendre une armée victorieuse qui alloit leur tomber sur les bras. Ils firent leur retraite la nuit, & gagnerent le Milanez. Bormio qui étoit défendu par 400 Impériaux, fut emporté de force. Mais cette conquête coûta cher aux François, par la perte qu'ils firent du marquis de Montauzier, ce colonel ayant eu le malheur d'être tué à l'assaut qui avoit décidé de Bormio.

Digitized by Google

L'Empereur envoya de nouvelles troupes, pour venger l'affront que ses armes avoient reçu. Il commanda à Fernamont de rentrer dans la Valteline, de tenter pour la troisieme fois le sort de la guerre, & de chercher à réparer les deux défaites de Luvino & de Mazzo. Fernamont, à la tête d'une armée plus considérable que la précédente, alla se camper dans le val de *Freel* ou *Fera Valle*, situé dans le comté de Bormio, au pied du mont Brajo. Le duc de Rohan qui étoit alors à Tirano, en partit sur le champ, pour se rendre à Bormio, où il assembla ses troupes. Un renfort de 3000 Suisses qui étoient venus se joindre à son armée, le mit en état de faire les dispositions les plus capables de fixer de nouveau la victoire. Il manœuvra en effet avec tant d'habileté, que le 31 Octobre 1635, Fernamont averti qu'il alloit être attaqué, & voulant pourvoir à sa retraite, se trouva environné de tous côtés. Il fit néanmoins mine d'attendre la bataille; mais Rohan le chargea si vigoureusement, qu'il le contraignit de plier. Dans

Digitized by Google

cette extrémité, Fernamont se détermina à forcer tout ce qui s'opposeroit à sa retraite. Sa résolution lui réussit. L'officier qui avoit ordre du duc de Rohan de lui fermer le passage, ne l'exécuta point, par crainte ou par jalousie; de sorte que les Allemands qui se voyoient pris comme dans un piége, se sauverent dans le plus grand desordre. Tout ce que l'on put faire alors pour réparer cette faute, ce fut de tomber sur leur arriere-garde que l'on tailla en piéces. Les 3000 Suisses que les Cantons avoient envoyés au secours des François, rendirent de grands services dans cette journée. Elle coûta aux ennemis 2000 morts ou prisonniers.

Nous bornerons ici le récit des exploits de Rohan dans la Valteline. Le lecteur en trouvera la continuation dans les mémoires de ce grand capitaine. Ils sont écrits avec la même énergie que les autres ouvrages de leur illustre auteur. Nous les avons collationnés avec trois manuscrits, dont deux de la bibliothéque du Roi, & un troisieme de celle de feu M. Secousse. Ce dernier ma-

nuſcrit nous a été communiqué par les ordres d'une princeſſe qui eſt autant reſpectable par ſes vertus que par ſa naiſſance, & à qui un auguſte Monarque a confié la plus chere eſpérance de ſes peuples. Madame la comteſſe de Marſan a bien voulu nous faire remettre le manuſcrit de M. Secouſſe. Nous l'avons confronté avec les deux autres de la bibliothéque du Roi, & nous avons profité des variantes avec l'attention la plus ſcrupuleuſe. Le manuſcrit de M. Secouſſe eſt quelquefois aſſez défectueux. Il finit même dès le milieu du quatrieme livre. Heureuſement les deux manuſcrits du Roi ont reparé la lacune. Parmi les manuſcrits de Pierre Dupuy, on trouve un (a) *in-fol.* coté *n°*. 540, qui a pour titre au dos, de la main du célebre Dupuy; *Hiſtoire des Griſons & de la Valteline, par M. de Rohan.* On y lit à la premiere page, *Hiſtoire*

(a) Ce manuſcrit faiſoit partie du cabinet de feu M. l'ancien procureur-général, Joly de Fleury.

Digitized by Google

particuliere de ce qui s'est passé aux Grisons & en la Valteline, pendant le gouvernement du duc de Rohan, en quatre livres, ès années 1631, 1632, 1633, 1634, 1635, 1636, & 1637; CIↃIↃCXL. *P. Dupuy*. Une grande partie de ce manuscrit est du même caractere que le manuscrit de Bethune, dont nous allons parler; mais la fin est de la main de Dupuy. Le manuscrit de M. Secousse, qui paroît avoir été copié sur celui de Dupuy, porte au frontispice: *Mémoires qui regardent la vie de monseigneur le duc de Rohan, & particuliérement ce qu'il a fait, étant général des armées de feu roy Louis le Juste, dans la Valteline*. Ce titre n'étoit pas celui de l'original, l'auteur étant mort avant Louis XIII. Le manuscrit de Bethune qui nous a conservé les deux derniers livres de ces mémoires, & qui est plus ancien que celui de Dupuy, porte positivement le titre suivant, à la tête de chacun de ces livres: *Mémoires de la Valteline, faicts par M. le duc de Rohan*. Le sçavant continuateur

Digitized by Google

du P. Daniel a néanmoins avancé qu'un (*a*) des ſecretaires du duc de Rohan a compoſé le manuſcrit qui contient un détail très-circonſtancié de la marche de ce général dans la Valteline. Si le P. Griffet eût vu le manuſcrit de M. Secouſſe, il eût facilement reconnu, en le liſant, le ſtyle du duc de Rohan, qui forme une preuve encore plus preſſante que les titres énoncés à la tête des manuſcrits de Bethune & de Dupuy. Quelle différence en effet entre ce ſtyle & celui de Benjamin (*b*)

(*a*) Hiſt. de France, Louis XIII, tom. XIV, pag. 645. Paris 1756, *in*-4°.

(*b*) Prioleau étoit noble Vénitien d'origine. Il naquit en Saintonge, l'an 1602. Benjamin, prince de Soubiſe, frere puîné du duc de Rohan, fut ſon parrein. Ayant perdu ſon pere & ſa mere à l'âge de quinze ans, il ſe procura lui-même la plus belle éducation par les ſoins & les peines qu'il ſe donna pour aller étudier ſous les plus grands maîtres, tant en France que dans les pays étrangers. Il paſſa en Italie l'an 1630, pour s'y faire reconnoître en qualité de deſcendant de la maiſon de Priolo; & ce fut alors que ſçachant le duc de Rohan à Veniſe, il réſolut de s'atta-

Digitized by Google

Priolo, fecretaire du duc de Rohan; de qui on a quelques ouvrages, mais

---

cher à ce feigneur. *Il fe mit fi avant dans fes bonnes graces*, dit Baile, *que ce duc n'eut point de confident plus intime de tous fes fecrets que lui, pendant tout le refte de fa vie.* Le commerce de ce fçavant lui fut extrêmement utile. Il le chargea même de négociations importantes, dont Priolo, quoique jeune encore, s'acquitta avec toute la prudence & la circonfpection d'un homme qui auroit eu une longue expérience dans les affaires. Après la mort du duc de Rohan, il fe retira à Geneve, où il époufa Elifabeth Micheli, iffue d'une des premieres maifons de la république de Lucques, qui a la même origine que les Micheli de Venife, & il embraffa depuis la religion Catholique-Romaine, & mourut en 1667 dans le Lyonnois, en allant à Venife de la part de la Cour de France, pour une négociation très-importante. Rhadius a écrit fa vie. Priolo avoit compofé plufieurs ouvrages, entr'autres, la vie de Henri, duc de Rohan; mais la plûpart de fes écrits n'ont pas été imprimés, à la réferve de fon hiftoire de France depuis la mort de Louis XIII. Elle parut pour la premiere fois à Paris en 1662, *in*-4°. La meilleure édition de cet ouvrage, qui eft en latin, eft celle de Leipfick de l'an 1686. Baile parle

Digitized by Google

tous assez foiblement estimés. Nous rapporterons ici le jugement qu'a porté l'abbé Le Gendre (a) sur la diction des mémoires du duc de Rohan, qui contiennent ce qui se passa en France depuis 1610, jusqu'en 1629. Ce jugement peut être appliqué aux mémoires du duc de Rohan, sur la guerre de la Valteline. *Ils sentent*, dit l'abbé Le Gendre, *son homme de qualité, qui parle également bien de la guerre & du cabinet. Hors quelques phrases surannées & quelques vieux termes, la diction est assez pure, le style est clair & laconique. L'historien narre agréablement, & donne à*

---

très-avantageusement de Priolo, dans son Dictionnaire historique & critique. Mais Wicquefort, Morhofius, l'abbé Lenglet du Fresnoy, en ont parlé avec une aigreur infinie. Voyez *la Bibliothéque du pere le Long*, *pag. 508. Paris 1719*, in-fol. *Guy Patin*, *lettre 201 de son Recueil des lettres. Méthode pour étudier l'Histoire, tom. IV, p. 133, par l'abbé Lenglet du Fresnoy, Paris 1729*, in-4°.

(a) Dans ses jugemens sur les historiens de France.

tout ce qu'il dit un air à le faire croire dans les occasions mêmes où il doit être le plus suspect. On pourroit aussi dire de ces mémoires de la guerre de la Valteline, ce que Cicéron disoit (a) des commentaires de César, *Nudi sunt, recti & venusti, omni ornatu orationis, tanquam veste detractâ.*

César, historien, rapporte les expéditions de César conquérant, avec presque la même impartialité qu'il auroit montrée dans le détail des victoires de Scipion ou de Marius. On douteroit du nom de l'auteur, si indépendamment du témoignage des Romains, la beauté du style, jointe aux sçavans développemens du dispositif militaire, ne découvroit César. A ces traits, on le reconnoît facilement, & le lecteur frapé de leur éclat, s'empresse de lui assurer la gloire d'avoir écrit ces mé-

---

(a) *Cicero in Brut.* Cet orateur exigeoit deux qualités dans un historien. (*Orat.*) NE QUID FALSI DICERE AUDEAT ; DEINDE NE QUID VERI NON AUDEAT.

Digitized by Google

moires, qui feront l'admiration de tous les temps, & qui feront toujours l'école des grands capitaines. Tel est le modele que Rohan a suivi dans la relation de la guerre de la Valteline. Le héros François avoit fait une étude approfondie des commentaires de César. Son traité *du parfait capitaine* en est une preuve immortelle. Lorsque Rohan est obligé de se nommer, il le fait en gardant le langage de la modestie, qui caractérise si distinctement les écrits de son premier maître. Est-il forcé de justifier sa conduite, il ne plaide jamais sa cause avec véhémence ou prolixité. L'égide de Minerve lui sert alors de bouclier, & il suffit au libérateur des Alpes de repousser les coups de l'injuste critique par la force de la vérité. Ce qui est également admirable, c'est l'exact silence qu'il observe sur le cardinal de Richelieu. En parlant des causes qui l'obligerent de se retirer de la Valteline, il ne nomme jamais l'auteur secret de ses revers. Cette modération n'est-elle pas au-dessus de tout éloge ? Rohan composa ses mémoires pendant sa re-

Digitized by Google

traite à Genève. Il resta dans cette ville depuis le mois de Juin 1637, jusqu'à la fin de Janvier 1638, qu'il alla trouver à Lenzbourg le duc de Saxe-Weymar. Ce fut aussi durant cet intervalle, qu'il écrivit son manifeste & son apologie sur les motifs de sa sortie de la Valteline : nous en parlerons bientôt. Nous remarquons seulement, que ces piéces semblent être des extraits des mémoires dont nous offrons ici la premiere édition.

Après avoir donné les mémoires du duc de Rohan sur la guerre de la Valteline, nous rapporterons les piéces suivantes, parmi les preuves justificatives.

I. Le manifeste du duc de Rohan, daté du camp de Morbegno, le 28 Avril 1635.

II. Les dépêches du duc de Rohan à la Cour, depuis le 2 d'Août 1635, jusqu'au 27 Décembre 1636. Nous les avons fait copier sur un manuscrit de la bibliothéque du Roi, coté au dos, n°. 9786, *ancien fond.* Ce manuscrit a pour titre, *Registre des dépêches du*

Digitized by Google

duc de Rohan, commandant les armées du Roy en Piedmont, en 1635-1636. Il y a erreur dans ce titre; le duc de Rohan commandoit en la Valteline, & non en Piedmont. Les dépêches commencent à la mort du marquis de Montauzier, tué à l'assaut de Bormio. Elles contiennent non-seulement les lettres & mémoires du duc à la Cour, mais encore les réponses du Roi, celles de ses ministres, du cardinal de Richelieu, des surintendans des finances, du fameux P. Joseph du Tremblay, capucin, favori du cardinal de Richelieu, &c. Elles détaillent toutes les mesures que le duc de Rohan prenoit pour chasser les ennemis de la Valteline, & pour assurer ses succès. On y trouve la relation du combat de Fréel, celle du combat de (*a*) Morbegno, où ce général battit Serbellonne le 10 No-

---

(*a*) Le duc de Rohan tenoit pour maxime, qu'il faut mettre les François en état de fraper les premiers. Il mit heureusement en usage cet axiome de guerre au combat de Morbegno.

Digitized by Google

vembre 1635, & qui fut suivi de la soumission entiere de la Valteline. Ce recueil renferme aussi les dépêches du duc de Savoye, l'un des princes d'Italie ligués avec la France, les lettres d'Hémeri, ambassadeur du Roi à Turin, & les différens mémoires du duc de Rohan, sur le dépérissement de son armée, faute de vivres & d'argent; ces lettres parlent encore de sa fidélité inviolable au service du Roi, malgré les propositions de la Cour de Madrid; elles nous apprennent le châtiment qu'il fit subir à l'émissaire (*a*) d'Espagne, qui

(*a*) Du Clauzel, ou de Clausel, le même qui avoit été agent du duc de Rohan en Piedmont, l'an 1628, & à la cour d'Espagne en 1629, avec laquelle il avoit conclu le 3 Mai de cette derniere année un traité d'association au nom du duc de Rohan, pour protéger ce duc & ses adhérans en France. A la paix qui termina les guerres civiles, du Clauzel s'étoit retiré à Bruxelles auprès de la Reine-Mere, de-là il s'étoit rendu à Milan, où il avoit eu avec le comte Serbellonne des conférences, dans lesquelles il reçut les instructions sur ce qu'il devoit faire auprès

vouloit

vouloit le détacher de la France. On y lit le détail de la victoire du mont

---

du duc de Rohan. Il alla donc le trouver dans la Valteline, & lui proposa de reprendre les anciennes liaisons qu'il avoit eu avec l'Espagne, & lui fit de la part de cette Couronne les offres qui pouvoient le plus flater son ambition. Le roi d'Espagne promettoit à ce seigneur la souveraineté de la Valteline, & des secours pour s'y soutenir. On lui fit entendre que par ce moyen il pourroit un jour être utile à ceux de sa religion, & faire revivre en France le parti huguenot, qui y étoit presqu'abbatu. Ces propositions furent très-mal reçues. Du Clauzel étoit un intriguant, dont la conduite étoit devenue très-suspecte au duc de Rohan. Après avoir travaillé long-temps parmi les huguenots, il étoit entré dans une cabale de Cour, à la tête de laquelle étoit alors le duc d'Orleans, frere du Roi, avec nombre de seigneurs; le séjour qu'il fit auprès de la Reine-Mere à Bruxelles, les menées ausquelles il fut soupçonné d'avoir eu part dans ce pays, une lettre que la Reine écrivit au Roi dans ce même temps pour l'engager à ne pas continuer la guerre contre l'Espagne. Toutes ces circonstances réunies firent croire que cette princesse avoit elle-même chargé du Clauzel de passer à

Francesco, le 18 Avril 1636. La terreur que le duc de Rohan répandit dans le Milanez en pénétrant par des montagnes inaccessibles jusqu'au port de Lecco, la consternation des habitans du Tirol, l'inaction du duc de Savoye qui n'effectua pas la jonction projettée, les nouveaux & cruels embarras du duc de Rohan, d'un côté pour faire subsister son armée, de l'autre, pour contenter les Grisons à qui il étoit dû des sommes considérables; nul secours de la France; les emportemens de Lasnier, ambassadeur du Roi auprès des Grisons, qui, au lieu d'appaiser ces peu-

---

Milan pour conférer avec les généraux Espagnols, & que c'étoit à son instigation & aux sollicitations de la Cour d'Espagne, que cet envoyé s'étoit déterminé à aller trouver le duc de Rohan pour lui faire les offres dont on a parlé. Rohan le fit arrêter comme espion, & il fut jugé par Lasnier, intendant de justice de l'armée, qui le condamna à être pendu, ce qui fut exécuté. *Vie du duc de Rohan, par M. l'abbé Pérau, tom. XXII, des hommes illustres de la France, pag.* 111-112, 137-142, & 271-273.

Digitized by Google

ples jaloux de leur liberté, & irrités du trop long retard des payemens, & de ce qu'on ne leur reſtituoit pas la Valteline, menaçoient les François d'une révolution; les vifs démêlés de Laſnier avec le duc de Rohan qui ne pouvoit approuver ſes torts; le traité de Toſſane que le duc négocia avec les Griſons, pour donner à la Cour le temps de lui envoyer les ſecours néceſſaires, de nouvelles troupes, & ſur-tout de l'argent; les intrigues ſourdes des Eſpagnols & des Impériaux, pour détacher les Griſons de la France, &c. Tous ces différens tableaux ſont fidélement tracés dans les lettres dont nous donnons la premiere édition. Le duc de Rohan y paroît par-tout un grand homme, ſes réflexions ſont toujours ſolides, & ſes diſpoſitions de campagne infiniment ſages. Toujours vigilant & actif, il s'appliquoit à détourner le mal par de prompts remédes; & ſi ſes qualités éminentes n'euſſent pas excité la jalouſie du cardinal de Richelieu, il y a grande apparence que le traité des Griſons avec l'archiducheſſe d'Inſpruck

Digitized by Google

n'eût jamais eu ſon effet. Mais le duc de Rohan ne fut pas écouté, & on ne lui envoya du ſecours que quand le mal fut devenu incurable. Les lettres du duc de Rohan ſont très-inſtructives ſur la guerre des montagnes. On y voit comment il préparoit les événemens pour aſſurer la victoire au milieu d'un pays coupé par des montagnes preſqu'inacceſſibles, par des rochers & par des précipices. Sa vigilance ſurmontoit toutes les difficultés. On ſçait le peu d'écrits approfondis que l'on a ſur la guerre des montagnes. Quels plus grands maîtres dans cette partie de la ſcience militaire, que Sertorius, que Rohan & Catinat ? Plutarque nous a conſervé les manœuvres de Quintus (a) Serto-

(a) Pompée parle ainſi à Sertorius dans Corneille. *Sertorius Act. III, Scene II.*

Je vois ce qu'il faut faire à voir ce que vous faites,
Les ſiéges, les aſſauts, les ſavantes retraites,
Bien camper, bien choiſir à chacun ſon emploi,
Votre exemple eſt par-tout une étude pour moi.

Digitized by Google

rius au milieu des montagnes de l'Efpagne. Quels obftacles les Alpes, les plus hautes montagnes de l'Europe, & les plus inacceffibles, ne devoient-elles pas à chaque inftant oppofer à toute l'habileté du duc de Rohan ? Il eut cependant la gloire de vaincre la nature du local par fa prudence. Quelle école pour tout militaire qui afpire au grand. Catinat marcha fur fes traces, & fes campagnes contre le duc de Savoye, prouvent qu'après Sertorius & Rohan nul général n'a été auffi habile que lui dans la guerre des montagnes. On nous a affuré qu'il avoit écrit des mémoires de fes campagnes : leur découverte feroit un véritable tréfor pour le public.

III. Nous donnons à la fuite des Lettres du duc de Rohan, la propofition que ce général fit aux Grifons, par ordre du Roi, en Avril 1636, & les articles alors projettés entre les Grifons & les Valtelins, par l'entremife du duc de Rohan.

IV. *Manifefte du duc de Rohan fur les dernieres occurrences arrivées au pays des Grifons & Valteline.* Ce mor-

Digitized by Google

ceau avoit déja été imprimé plusieurs fois.

V. *L'apologie du duc de Rohan sur les motifs de sa retraite de la Valteline.*

VI. Et afin que l'on trouve dans ce recueil tous les écrits du duc de Rohan sur la guerre de la Valteline, nous y insérons même le traité fait en italien le 26 Mars 1637, entre ce duc & les Grisons pour la sortie des troupes Françoises hors de la Valteline. Ce traité a déja été imprimé par Leonard, mais d'une maniere défectueuse. Nous l'avons confronté avec la copie manuscrite qui est conservée dans la bibliothéque du Roi, parmi les manuscrits de Dupuy.

VII. Nous terminons le recueil des mémoires sur la guerre de la Valteline, par la relation d'un officier général de l'armée du duc de Rohan. Cet Ecrit a pour titre : *Relation véritable & particuliere de ce qui s'est passé en la Valteline, de quelle sorte le duc de Rohan a traité avec les Grisons, & de ce qui s'est ensuivi en exécution dudit*

Digitized by Google

traité, par le baron de Lecques. Et quoique l'auteur n'ait pas été informé des véritables raiſons du duc, & que ſon attachement pour le cardinal de Richelieu puiſſe faire ſoupçonner d'aigreur ſon récit, on a cru faire plaiſir de donner ſa relation, parce qu'elle a quelques endroits très-intéreſſans.

Les Imperiaux & les Eſpagnols ne voulant pas que le Roi eût la gloire d'avoir retabli les Griſons dans la ſouveraineté des deux comtés de Chiavenne & de Bormio, & dans celle de la Valteline, aimerent mieux, au préjudice des Valtelins & de la religion catholique, montrer qu'ils contribuoient au retabliſſement des Griſons, pour engager la France à rompre avec eux, & pour diſpoſer enſuite de ces peuples ſelon leur volonté. La demarche du duc de Rohan fut mal reçue en France, & particuliérement à la Cour; mais ceux qui connoiſſoient les véritables motifs de ſa conduite, lui donnerent de grandes louanges.

Digitized by Google

L'hiſtorien (*a*), de la vie du maréchal de Guébriant a rapporté fort au long, de quelle maniere le comte de Guébriant, alors maréchal de camp, reçut ordre du Roi le premier Avril 1637, d'aller ſervir dans l'armée du duc de Rohan. Il parle auſſi du ſoulevement des Griſons, & marque l'envoi d'Etampes, maître des requêtes, pour remplir dans la Valteline les mêmes fonctions dont Laſnier avoit été chargé. Il nous apprend que le duc de Rohan, informé de ſon arrivée à Zurich, l'avoit prié par lettres lui & le comte de Guébriant, de ne point paſſer plus avant, mais que malgré ſes conſeils, ils étoient venus à Coire. Ils firent tous deux d'inutiles repréſentations aux Griſons, que le traité fait avec le duc de

(*a*) Jean le Laboureur, Hiſt. du maréchal de Guébriant, pag. 22-25 & 30-36. Paris 1657, *in-fol.* Journal de Baſſompierre, tome II, pag. 725-730. Cologne 1665, *in*-12. Baptiſte Nani, Hiſtoire de la République de Veniſe, tome IV, liv. X. pag. 71-73. Cologne 1682, *in*-12. *fig.*

Digitized by Google

Rohan, le 26 Mars 1637, étoit forcé, que le Roi le tenoit pour tel, & pour nul. Les intrigues des Eſpagnols avoient triomphé. Il fallut donc retirer l'armée Françoiſe.

Le baron de Lecques, maréchal de camp, & qui étoit alors dans la Valteline, avoit d'abord fait difficulté d'obéir aux ordres du duc de Rohan. Il propoſa d'attaquer Coire; mais le duc qui y étoit enfermé avec plus de 150 officiers François, à la merci des Griſons, & qui d'ailleurs prévoyoit que les Impériaux & les Eſpagnols ne manqueroient pas de reparoître auſſi-tôt dans le pays, ſous prétexte de le défendre de concert avec les Ligues Griſes, ne voulut jamais conſentir à la propoſition du baron de Lecques. Il regardoit le mal comme incurable; & en ſuppoſant même que l'attaque de Coire eût réuſſi, elle n'eût jamais eu que des ſuites très-déſagréables. Les Griſons, auparavant amis de la France, en étoient devenus les ennemis déclarés. Ces mêmes Impériaux & les Eſpagnols qu'ils avoient abhorrés comme

Digitized by Google

les oppresseurs de leur liberté, leur avoient promis la restitution de la Valteline & celle des deux Comtés, dès que l'armée Françoise auroit évacué le pays. La France différant trop longtemps, sous divers prétextes, de remettre aux Grisons les pays dont elle n'avoit fait la conquête que sous l'obligation préliminaire de les rendre à leurs premiers Souverains, les cantons dans ces circonstances n'eussent pas manqué d'épouser la querelle de leurs co-alliés. Il y avoit eu un temps favorable pour empêcher le soulevement des Grisons. Le duc de Rohan en avoit souvent prévenu la Cour ; mais elle n'avoit eu aucun égard à ses avis. Ce temps précieux s'étoit échappé. Les Grisons avoient traité avec leurs anciens ennemis, & le mal étoit devenu sans reméde.

Le Roi, informé de la situation de ses affaires au pays des Grisons, ordonna le 4 Mai 1637, au comte de Guébriant de retirer son armée de la Valteline & de la conduire en France. Le duc de Rohan, qui devoit être libre aussi-tôt

Digitized by Google

après la retraite des François, conserva le commandement de cette armée. Mais se retraçant alors toutes les victimes de la haine du cardinal de Richelieu, il se retira de Coire à Geneve, sans vouloir même avoir ailleurs que dans cette ville une conférence avec le comte de Guébriant, sur les opérations de la guerre que l'on devoit faire en Franche-Comté. L'armée de la Valteline ayant quitté les Grisons & s'étant avancée par la Suisse au pays de Gex, le Roi ordonna le 28 de Mai, que le baron de Lecques marcheroit avec une partie de cette armée en Piémont, & que l'autre, forte de trois mille hommes de pied & de cinq cent chevaux, entreroit avec Guébriant par Gex en Franche-Comté. Le duc de Rohan qui étoit resté à Geneve, n'alla pas prendre le commandement de cette petite armée, quoique Guébriant qui devoit servir sous lui, en cas que le duc prît le commandement, l'en pressât beaucoup. La crainte d'être arrêté en France fixa pour un temps le duc de Rohan dans une

Digitized by Google

ville libre (*a*). Il prit le parti d'écrire au Roi, pour ſupplier Sa Majeſté de

(*a*) Voici comment s'exprime la ducheſſe de Rohan ſur la retraite du duc ſon mari à Geneve, dans un mémoire écrit en 1645.

» En 1636, lorſque les ennemis paſſerent la » riviere de Somme, chacun ſçait l'effroi qui » étoit dans Paris, lequel je fus preſſée à quit- » ter, craignant qu'il ne me fallût le faire à la » hâte..... Dans ce temps-là les Griſons » étoient mal ſatisfaits de ce qu'à la Cour on » n'avoit pas confirmé le traité d'accord qui » avoit été fait entre les Griſons & la Valte- » line, quoiqu'il eût été approuvé par le » Pape. Mais l'animoſité & la perſécution » dont les ennemis de M. de Rohan le pour- » ſuivoient à la Cour, ne ceſſant point, il » fut déſavoué de tout ce qu'il avoit traité, » & l'argent ne venant point pour le paye- » ment des troupes, ſuivant leur accord avec » le Roi, elles traiterent avec le roi d'Eſ- » pagne, ſe révolterent contre les François, » & retinrent M. de Rohan priſonnier dans » Coire, juſques à ce que les François fuſſent » hors de leurs pays; l'on envoya M. d'Eſ- » tampes & M. de Guébriant, penſant ap- » paiſer ce déſordre; mais il n'étoit plus » temps. Ce ſont les ſeuls qui ne rendirent » point de mauvais offices à M. de Rohan; » car depuis ſon entrée aux Griſons, juſques

Digitized by Google

lui permettre de rester à Geneve pendant quelque temps, le repos lui étant

---

» à sa sortie, il y a toujours eu auprès de » lui & dans l'armée, des gens qui ne faisoient que faire des suppositions contre » lui ; & je ne demande pour témoins de » ces choses, que MM. les secretaires d'E» tat des étrangers & de la guerre, qui » étoient de ce temps-là, pour dire si tou» tes leurs dépêches n'étoient point pleines » d'accusations, & les siennes toujours de » justifications, à quoi il étoit nécessité. » Enfin ils conduisirent l'armée par les Suisses » dans le bailliage de Gex, & lui se retira à » Geneve, où l'on lui envoya des ordres » pour mener l'armée dans la Franche-Comté » & de se joindre avec M. de Longueville ; » mais voyant ici les mauvais offices qu'on » lui avoit rendus, & qu'on lui rendoit tous » les jours, & que l'on ne pouvoit s'em» pêcher de montrer toujours quelque mau» vaise satisfaction de lui, avec des avis qu'on » me donna, que s'il alloit dans l'armée, il » y seroit arrêté, je le lui fis sçavoir, & je ne » fus pas seule, car il en avoit déja eu d'au» tres lieux. Il s'excusa sur les incommodités » de sa santé, & demeura à Geneve, atten» dant qu'il pût passer à Venise ; ce qui » étoit fort difficile, car les passages des » Grisons & de la Valteline n'étoient plus

très-néceſſaire pour le remettre d'une indiſpoſition qui lui étoit ſurvenue & qui augmentoit de jour en jour.

On ne rapportera pas ici tous les chagrins que Rohan eſſuya dans ſa diſgrace. Il les ſupporta avec une conſtance héroïque. En vain l'Eſpagne fit de nouvelles démarches pour acquerir un général d'une ſi haute réputatation. Il refuſa les propoſitions des

---

» libres pour lui ; celui du Milanois & du » Tirol non plus. De paſſer par le Pied- » mont, ou par mer, il lui eût fallu paſſer » par l'armée du Roi, ou dans la France, » où je ne croyois point de ſûreté pour lui. » Ce qui parut bien : car voyant qu'il de- » meuroit à Geneve, on ne l'y voulut laiſſer : » car le Roi envoya M. de Varenne, gen- » tilhomme ordinaire de Sa Majeſté, lui » faire commandement d'en ſortir, & prier » MM. de Geneve de ne le vouloir plus ſouf- » frir. En même temps il y avoit des eſpions » auprès de lui pour le temps de ſon parte- » ment, & 400 chevaux s'avancerent dans » le pays de Gex pour ſe ſaiſir de ſa per- » ſonne ; mais par l'aſſiſtance de MM. de » Geneve, & de MM. de Berne, il paſſa » heureuſement en Suiſſe.

Digitized by Google

Efpagnols. Le miniftere de France fit tendre alors un piége au duc de Rohan, pour fonder fes difpofitions à l'égard de l'Efpagne ; mais Rohan éluda adroitement le piége. La Cour regardoit le féjour de Rohan à Geneve comme extrêmement favorable pour pratiquer des intelligences avec les Religionnaires des Provinces du royaume qui étoient dans le voifinage de cette République. On refolut de l'en retirer. A cet effet le Roi lui envoya un de fes gentilshommes ordinaires nommé Varennes, pour lui commander de fe retirer à Venife, & d'y demeurer jufqu'à nouvel ordre. Rohan quitta Geneve au mois de Janvier 1638, mais ce ne fut point pour aller à Venife. Il traverfa la Suiffe, & alla au rendez-vous dont il étoit convenu avec fon refpectable ami le duc de Saxe-Weymar. Cette entrevue fe fit à Lenzbourg en Argeu. Weymar l'invitoit à venir dans fon armée. Ce héros lui promettoit de rompre plutôt avec la France, que de fouffrir que l'on fît la moindre entreprife fur fa perfonne. Qu'elle entrevue! quels entre-

Digitized by Google

tiens entre les deux plus grands capitaines d'alors ! Ils projetterent de cimenter leur union par une alliance entre les deux maisons. Rohan promit sa fille Marguerite en mariage au duc de Weymar. Il passa ensuite dans le camp de ce prince. L'intimité qui regnoit entre ces deux Capitaines, donnoit depuis long-temps beaucoup d'inquiétudes au ministere de France. Mais ce fut bien autre chose, lorsqu'on les sçut réunis. Richelieu qui haïssoit Rohan, à cause de sa religion & peut-être de son mérite & de sa vertu, paroissoit très-piqué de cette union. Mais pendant que l'on s'épuisoit en conjectures à la Cour de France, sur ce que l'on avoit à redouter des fréquens entretiens qu'avoient ensemble deux illustres amis, ils étoient occupés l'un & l'autre à prendre des mesures pour battre les ennemis de cette Couronne. Weymar assiégea Rhinfelden, l'une des quatre villes forestieres, dépendantes de la maison d'Autriche. Les Impériaux rassemblerent leurs forces & se mirent en marche pour le venir attaquer dans ses

Digitized by Google

retranchemens. Ce fut alors que Weymar voulut déférer à son ami Rohan l'honneur du commandement, & qu'il le pressa de l'accepter, n'osant pas, lui dit-il, entreprendre de commander devant le plus grand capitaine de l'Europe. *Que* (a) *j'aime à voir les deux amis Weymar & Rohan, au moment d'une bataille contre les Impériaux, se disputer l'honneur de servir l'un sous l'autre, & ne point vouloir du commandement!* Le François refuse enfin le Saxon, & veut absolument ne combattre que comme simple soldat. Rohan se mit à la tête du régiment de Nassau, donna tête baissée sur l'ennemi & fut victorieux, mais blessé. Le côté que commandoit Weymar, fut mis en déroute. Il perdit (*b*) la bataille; mais en grand Capitaine, trois jours après, il surprit les Impériaux, les mit en fuite & fit prisonniers quatre de leurs Généraux. Rohan après avoir

(*a*) M. Freron, année littéraire 1757. Lettre IV, pag. 92-93.

(*b*) Le 28 Février 1638.

été témoin de la défaite & du triomphe de ſon ami, mourut le 13 Avril 1638, des bleſſures qu'il avoit reçues le 28 Février au premier combat de Rhinfelden. Sa mort arriva dans l'abbaye ſécularisée de Kœnigsfelden, au canton de Berne, où il s'étoit fait tranſporter. Il étoit alors âgé de cinquante-neuf ans. Son corps fut enterré le 27 Mai ſuivant avec des honneurs (*a*) extraordinaires à Geneve dans l'égliſe de

(*a*) Ordre tenu par le ſieur Peliſſon, en la conduite du corps de défunt monſeigneur le duc de Rohan, depuis Kunigfeld juſques à Geneve, & les cérémonies obſervées au dépoſt dudit corps audit Geneve. A Paris 1638, avec permiſſion, *in*-12.

Harangue funebre faite à l'honneur de très-haut & très-illuſtre prince Henry duc de Rohan, pair de France, prince de Léon, &c. traduite du latin de Théodore Tronchin. A Paris, jouxte la copie imprimée à Geneve 1638, *in*-12. Cette oraiſon funebre avoit été imprimée en latin à Geneve la même année 1638, *in*-4°. Vie du duc de Rohan, par M. l'abbé Pérau, *tome XXII*, des hommes illuſtres de la France, *pag.* 352-358, &c.

Digitized by Google

S. Pierre, où on lui éleva un ſuperbe mauſolée. Les Venitiens reçurent avec reconnoiſſance le don que le duc de Rohan leur fit en mourant des armes qu'il avoit coutume de porter.

Telle fut la fin d'un des plus grands capitaines & des plus beaux genies de ſon ſiécle. Une extrême (*a*) douceur formoit ſon caractere. Ses manieres étoient ſi affables & ſi gracieuſes, qu'elles charmoïent tous ceux qui l'approchoient. Il joignit à ces qualités aimables beaucoup de pénétration d'eſprit, de prudence dans ſa conduite, & de ſageſſe dans ſes conſeils. On ne remarquoit en lui ni ambition, ni hauteur, ni même aucun défaut qu'on pût lui reprocher. Il repandoit avec généroſité & ne ſçavoit ce que c'étoit que de menager ſa bourſe. *Vertu* (b) *d'au-*

(a) *Le comte Gualdo, liv. XIV, p.* 487.

(*b*) Onoſander, ancien tacticien Grec, qui a écrit le *Général d'Armée*, ainſi que le duc de Rohan le *Parfait Capitaine*, a dit, *que le déſintéreſſement eſt une arme terrible contre les ennemis, & bien puiſſante pour remporter la victoire.*

Digitized by Google

tant plus nécessaire à un grand capitaine, que la gloire & l'amour du bien public, disoit-il, *ne campent jamais où l'intérêt particulier commande.*

Le duc de Rohan étoit sourd à la flaterie (*a*). Quelqu'un a écrit qu'elle lui faisoit *bondir le cœur*. La critique (*b*) mal fondée ne le peinoit pas. Il étoit également insensible aux louanges véritables ; il se contentoit de (*c*) les

(*a*) La flaterie est une fausse monnoie qui n'a de cours que par notre vanité. *Réflexions de la Rochefoucaud.*

(b) *Les hommes*, disoit Epicure, *ne peuvent faire quelque dommage aux autres hommes que par haine, par envie, & par mépris. Le sage sçait se mettre au-dessus de tout ce que peuvent faire ces passions.* Il doit être indépendant du jugement des sots, & de ceux des méchans, qu'il ne peut pas plus empêcher que la grêle de tomber, les insectes de piquer. *In sapientem non cadit injuria.* SENEC. Voyez la morale d'Epicure, tirée de ses propres écrits, par M. l'abbé Batteux, *pag.* 266, *Paris* 1758, *in*-12.

(c) *Esse quàm videri bonus malebat ; itaque quò minùs gloriam petebat, eò magis illam assequebatur.* Salluft. de bello Catil.

Velleius Patercule nous a laissé cet éloge

Digitized by Google

mériter. Sa conversation avoit des charmes infinis, on l'eût pris pour un particulier conversant avec ses pareils. Toujours sans fard, sans détour, son ame étoit la candeur, la sincérité. Il croyoit que l'honnête homme (*a*) devoit avoir de la religion, & que sans elle le caractere de l'homme devoit paroître suspect. Elevé (*b*) dans

---

du Consul Caius Marcius Censorinus. *Obiisse Censorinum graviter tulit civitas, virum demerendis hominibus genitum.* Les regrets que la France fit éclater en perdant le duc de Rohan, m'autorisent d'appliquer au héros Français l'éloge du consul Romain.

(*a*) Qu'aisément, cher Rousseau, l'honnête homme est chrétien !

Epître de Racine le fils, à Rousseau.

(*b*) Né de pere & de mere protestans, il suça, pour ainsi-dire avec le lait, les dogmes de la prétendue-réforme; & les conjonctures où il se trouva, ne servirent que trop à le confirmer dans ces principes. La mémoire encore récente des horreurs de la saint Barthelemi, le fanatisme de la Ligue

Digitized by Google

les dogmes de Calvin il y étoit sincérement attaché ; & lorsqu'il en prit

dont il fut témoin, l'exemple de son pere qui s'étoit sacrifié au service des huguenots, les instructions d'une mere habile, née protestante & attachée à ce parti par des raisons spécieuses, tout, en un mot, sembloit contribuer à le fortifier dans le protestantisme, & à lui inspirer une haine irréconciliable contre l'Eglise Romaine. *M. l'abbé Pérau, Tom. XXI des hommes illustres de France, p. 5-7.* Voici néanmoins un trait admirable de la modération du duc de Rohan, en fait de religion, lorsqu'il commandoit dans la Valteline. Nous copions ici mot pour mot les paroles du P. Griffet. *Hist. de Louis XIII, Tom. XIV de l'Hist. de France, p. 699-700.*

» Une partie des troupes du duc de Rohan » dans la Valteline, étoit composée de Gri» sons protestans. Il étoit lui-même très-zélé » pour la religion protestante. Il faisoit la » guerre dans un pays catholique, & il » sçavoit que les Espagnols ne cessoient de » se plaindre à la Cour de Rome de ce que » le roi de France entretenoit une armée d'hé» rétiques dans la Valteline, commandée » par un général ennemi déclaré de la reli» gion catholique, pour la détruire. Ces dis» cours faisoient impression sur l'esprit du

Digitized by Google

la défenſe, ce n'étoit point par le motif ſecret d'étayer ſon crédit, étant bien

---

» Pape, & c'eſt ce qui rendit le duc de
» Rohan plus attentif à empêcher que l'on
» ne mît le feu aux égliſes des catholiques,
» lorſqu'après avoir chaſſé les Eſpagnols de
» divers petits forts qui défendoient le lac
» de Como, il ſaccagea pluſieurs villages
» pour venger le duc de Parme des rava-
» ges que les Eſpagnols avoient faits dans ſes
» États. Il défendit ſur des peines très-ſéve-
» res, que l'on touchât aux égliſes, & elles
» furent conſervées avec beaucoup de ſoin.
» Ayant appris que trois ſoldats de ſon armée
» avoient pillé celle des Minimes de Sorico;
» & qu'ils en avoient enlevé les ornemens
» & les vaſes ſacrés, il les fit arrêter, & il
» chargea Laſnier, intendant de ſon armée,
» d'inſtruire leur procès. Ils furent jugés au
» conſeil de guerre, & le duc de Rohan
» ſigna lui-même le 9 Avril 1636, la ſen-
» tence qui les condamnoit à être pendus,
» après avoir été appliqués à la queſtion ordi-
» naire & extraordinaire. Ils furent exécutés le
» même jour. Un mois après, le duc de
» Rohan chargea un Aumônier de ſon ar-
» mée, un autre Eccléſiaſtique, & deux
» peres Capucins, de remettre aux Eſpagnols
» les vaſes & les ornemens qui avoient été
» pris aux Minimes de Sorico, & d'en tirer

éloigné de la façon de penser de plusieurs seigneurs de son temps, qui régloient leur religion suivant leurs intérêts.

Autant qu'il étoit prompt à prendre conseil, autant étoit il diligent à l'exécution? Vaillant au combat, & humain après la victoire. D'un esprit doux, sans fiel, sans vengeance, pardonnant facilement quand on l'offen-

» une décharge. Mais l'adjudant du comte » Serbellon défendit de sa part, qu'on leur » donnât un pareil acte, dont les François » n'auroient pas manqué de se prévaloir, » pour montrer au Pape que les Espagnols » avoient eux-mêmes reconnu l'attention du » duc de Rohan, à empêcher qu'on ne fit » aucun tort aux églises & aux religieux. » Ainsi quelque instance que pût faire l'au- » mônier de l'armée Françoise, & ceux qui » l'accompagnoient pour avoir une décharge, » ils ne purent jamais l'obtenir, & ils furent » obligés de laisser ces vases & ces ornemens » dans le convent des Récollets du bourg » de Danco, qui leur promirent de les resti- » tuer aux églises, d'où l'on les avoit ôtés, » & de rendre un témoignage public de cette » restitution à la Messe du Dimanche.

soit

ſoit, étant au-deſſus de toute offenſe.

Entr'autres traits qu'on cite du caractere du duc de Rohan, on ne doit pas oublier la préférence qu'il donnoit à Scipion ſur Céſar. On diſcouroit un jour devant lui du mérite des plus grands hommes. Quelqu'un ſoutint que la gloire du vainqueur de Pompée ſurpaſſoit celle du vainqueur d'Annibal. Le duc de Rohan prit la parole, & dit avec un mouvement de chagrin. *Eſt-il poſſible que l'on préfere Céſar à Scipion, Céſar qui s'eſt frayé le chemin à l'Empire par la ruine de ſa patrie, Scipion, qui toujours fidéle à ſa patrie, mettoit toute ſon ambition à conſerver ſes concitoyens? Rappellons-nous, Meſſieurs*, ajoûtoit-il, *ſa fermeté après la fatale journée de Cannes, où Annibal étoit aux portes de Rome. Une partie du peuple parloit de ſe retirer d'Italie. Que fit Scipion dans ce moment critique, qui décidoit pour toujours du ſort de ſa chere patrie? L'épée nue à la main il s'élance au milieu de ſes chers, mais trop puſillanimes concitoyens, il les con-*

traint de lui jurer que jamais ils n'abandonneroient Rome. C'est ici, leur disoit-il, qu'il faut vaincre ou mourir, sauver la liberté ou expirer courageusement avec elle. Oui, Messieurs, le salut de l'Etat fut toujours la souveraine loi de Scipion. Comparez d'ailleurs, s'il vous plaît, les mœurs de César avec celles de Scipion. Quel contraste! César triomphant, ne fut-il pas mené lui-même en triomphe! Ces brocards, ces injures atroces sur son incontinence, vous les rappellez-vous? Scipion faisant la guerre en Espagne, on lui amene une jeune prisonniere, dont la beauté faisoit l'admiration des Romains. Maître de lui-même il la renvoie intacte, & veut que sa rançon serve à augmenter la dot qu'on a promise au prince Celtiberien, auquel elle étoit fiancée. Par cet exemple de continence, il oblige les Espagnols à l'aimer, à l'honorer. Il gagne même le cœur du prince Celtiberien, & d'un ennemi il en fait un fidéle allié des Romains. Luceius, ainsi s'appelloit ce prince, lui amene des troupes

Digitized by Google

pourprix de ſa reconnoiſſance, & dorénavant il va combattre pour Rome. Ce fut ainſi que par des actions de vertu, Scipion rendit ſa patrie heureuſe, & la préférence (a) *de l'op-*

(*a*) Du côté des vertus morales, Scipion l'emportoit ſur Céſar. Du côté des talens militaires, le vainqueur d'Annibal égaloit le vainqueur de Pompée. Mais quel contraſte entre Rome, au temps de Scipion, & Rome, au temps de Céſar? Oſerai-je rappeller ici ces beaux vers de M. de * Voltaire, ſur la ſeconde de ces époques?

* *Mort de Céſar, Acte III, Scene. IV.*

CÉSAR A BRUTUS.

Rome demande un maître.
Un jour à tes dépens tu l'apprendras peut-être.
Tu vois nos Citoyens plus puiſſans que des Rois.
Nos mœurs changent, Brutus, il faut changer nos Loix.
La Liberté n'eſt plus que le droit de ſe nuire.
Rome qui détruit tout, ſemble enfin ſe détruire.
Ce coloſſe effrayant dont le monde eſt foulé,
En preſſant l'Univers, eſt lui-meme ébranlé,

Digitized by Google

presseur de Rome sur celui qui en a été l'appui, le libérateur, peut-elle être jamais admise?

Il panche vers sa chute, & contre la tempête
Il demande mon bras pour soutenir sa tête.

Si César n'eût pas renversé la liberté de Rome, Pompée en eût été également le destructeur. Et Rome soumise à Pompée, n'avoit-elle pas un avenir plus triste à craindre de son caractere vindicatif, que de l'humeur de César, qui étoit la clémence même, & duquel un Poëte illustre a dit?

Ce que la Grece, Rome, & l'Univers ensemble
Eurent de plus parfait, dans César se rassemble:
Prudent, ambitieux, l'homme de tous les tems,
De toutes les vertus, & de tous les talens,
Intrépide, éclairé, d'autant plus redoutable,
Que de tous les mortels il est le plus aimable.

Crébillon, Catilina, Act. III, Sc. I.

J'en appelle au témoignage même de Cicéron sur la peinture affreuse des mœurs de son temps. Les proscriptions de Sylla & de Marius, & les fureurs de Catilina avoient

Digitized by Google

Rien de plus réglé que les mœurs du duc de Rohan ; son attachement pour la duchesse sa femme, fille du grand Sulli, fut toujours pur & sincere. On lui entendoit dire quelquefois, *qu'il seroit à desirer que la continence fût plus en recommandation à certaines nations qui ont perdu l'obéissance de plusieurs peuples, irrités presque par la seule jalousie.* Parmi le qualités qu'Onosander demandoit dans le choix d'un général d'armée, il vouloit qu'il fût chaste, *de peur* (ce sont ses paroles,) *que distrait par les plaisirs des sens il ne néglige le soin des affaires importantes.*

Le duc de Rohan, né d'une complexion robuste (*a*), supportoit facilement

---

préparé la chute de la liberté Romaine. Au milieu de cette corruption générale, l'amour de la patrie, cette vertu si recommandable dans Scipion, pouvoit paroître foiblesse dans César, devenu rival de Pompée.

(*a*) Quelqu'un a dit, que *la complexion robuste & l'esprit infatigable au travail, sont deux outils bien utiles pour exécuter de grandes affaires.*

le plus grand travail, & il avoit un eſprit infatigable. En effet il s'étoit tellement fait à la fatigue, que ſans ſe laſſer, il a été quelquefois occupé d'affaires penibles quarante heures entieres ſans manger, ſans dormir & ſans ſe repoſer.

Nous avons dit que le duc de Rohan étoit l'un des plus beaux génies de ſon ſiécle. Il a laiſſé pluſieurs (*a*) ouvra-

---

(*a*) Ce fut à Padoue qu'il compoſa différens Ouvrages ſur l'art militaire, tel que celui qui a pour titre le *Parfait Capitaine*, où dans un abrégé de réflexions relatives aux commentaires de Céſar, il fait voir que la tactique des anciens peut infiniment éclairer la tactique des modernes. Ce traité de guerre en particulier, eſt un excellent morceau. Ce fut encore pendant ſon ſéjour à Padoue en 1631, qu'il fit un traité *de la corruption de la milice ancienne, & des moyens de la remettre dans ſon ancienne ſplendeur.* Il avoit particuliérement en vue les Italiens, qui avoient ſi fort dégénéré de la valeur de leurs ancêtres, mais dont il ſe flatoit de pouvoir relever le courage. Le duc de Rohan étant en 1633 en Suiſſe, compoſa ſon Traité du gouvernement des treize

Digitized by Google

ges, où l'on voit la grande pénétration de son esprit, ses talens éminens dans l'art militaire, des réflexions très-instructives sur la tactique des Grecs & des Romains, & l'étude qu'il avoit faite de chaque Etat de l'Europe.

En 1632, il fut long-temps en Suisse sans recevoir d'ordre particulier de la Cour. Jouissant alors de tout son temps, il sçut le partager, de maniere qu'il se trouva en état de n'être jamais sans occupation. Aimé des naturels du pays, il se fit un devoir d'être utile à tous, soit dans les différens des particuliers, soit dans ce qui pouvoit concerner la nation en général; son hôtel étoit ouvert à quiconque vouloit le consulter; on prenoit ses avis avec confiance, on se faisoit une loi de les suivre, en un mot la nation sembloit le regarder comme l'arbitre de la Suisse. Ayant

---

Cantons, & son Ouvrage *sur les intérêts des Princes*, qu'il dédia au cardinal de Richelieu. *M. l'abbé Pérau, Hommes illustres de la France, Tom. XXII, p.* 198-200; & 221-222.

été nommé Ambaſſadeur près du Corps Helvétique, il fut toujours attentif à perpétuer l'attachement des principales familles des Cantons au ſervice du Roi ſon maître. Il les fortifioit par ſon crédit & dans le gouvernement de la République, & dans le militaire de la France; & jamais il ne lui étoit venu dans l'eſprit de mettre une barriere entre le magiſtrat des Cantons, & le militaire Suiſſe de France. Ces deux Etats ne lui ſembloient pas incompatibles; & en ſoutenant le militaire dans les charges civiles, il croyoit que l'alliance du Roi avec la Suiſſe, ne pouvoit tirer de cette union que de nouvelles forces contre les intrigues des puiſſances étrangeres. Auſſi la combinaiſon de ſes réflexions lui faiſoit-elle ſentir en même temps le faux de tout ſyſtême contraire à cette harmonie. Irréprochable dans ſa conduite, il ne craignoit pas que des magiſtrats en reprenant les fonctions militaires en France, puſſent cenſurer ſes actions; & ennemi des petites vues perſonnelles, il ne vouloit pas diminuer & encore

Digitized by Google

moins anéantir dans les Cantons le crédit de ceux qui dépendoient du Colonel-général des Suiſſes. On peut donc hardiment avancer que ſi le ſervice du Roi gagnoit beaucoup dans l'union du magiſtrat & du militaire, la Suiſſe n'y trouvoit pas moins d'avantages, & que jamais le Corps Helvétique n'a été gouverné avec plus de ſageſſe, de droiture & de reputation, que lorſque la magiſtrature a été liée avec le militaire, & le militaire avec la magiſtrature.

Nous finirons le portrait (*a*) du duc de Rohan, en diſant que c'étoit un homme ferme, d'un eſprit vif, d'un jugement

---

(*a*) C'eſt ainſi que véçut & périt le duc de Rohan, après tant de travaux & de changemens de fortune; aſſemblage éclatant d'adverſités & de proſpérités. Il montra partout la plus belle ame & l'eſprit le plus ferme; par le cœur, vraiment François & Citoyen, mais quelquefois Sujet rebelle & Prince dangereux par religion. Toujours honnête homme, toujours grand homme. *Année littéraire de M. Fréron* 1757, *Lettre IV*, p. 94.

solide, d'un modération singuliere dans la prospérité, & d'un courage héroïque & inébranlable dans l'adversité. Toute l'Europe l'admira, ses ennemis même les plus décidés ne purent lui refuser leur estime. En un mot, parler de ce grand capitaine, c'est faire l'éloge de la vertu, & on peut lui appliquer avec justice ces beaux vers de Rousseau:

L'effort d'une vertu commune
Suffit pour faire un conquérant.
Celui qui dompte la Fortune
Mérite seul le nom de Grand.

Ode a la Fortune.

Avant de finir cette Préface, nous devons marquer notre reconnoissance à M. l'abbé Sallier, si connu dans la république des lettres par son érudition & par le rang qu'il tient dans les deux premieres académies de France. C'est à lui que nous devons la copie des mémoires & des lettres du duc de Rohan. Nous ne doutons pas que le public ne partage notre reconnoissance. Pour nous, nous n'avons d'autre mé-

Digitized by Google

rite que la publication d'un trésor si précieux, & que l'attention de l'avoir accompagné d'observations sur le local & sur les noms propres. Elles nous ont semblé nécessaires, pour faciliter la lecture d'un Ouvrage qui sans ce secours paroîtroit souvent obscur. Quelques-unes de ces remarques ont demandé quelques recherches (*a*). C'est au public à juger de leur valeur, & s'il ne seroit pas utile que tous les mémoires (*b*) des grands hommes fussent pareillement éclairés.

(*a*) M. Pinard, du bureau de la guerre, qui travaille depuis plusieurs années avec une attention infatigable à la chronologie militaire des troupes de France, Ouvrage très-estimable par ses immenses recherches & par l'exactitude de l'auteur, nous a beaucoup aidé dans les observations historiques sur les colonels & les régimens dont il est fait mention dans les Mémoires & Lettres du duc de Rohan.

(*b*) En 1666 on imprima à Paris, *in*-12, l'histoire de Henri duc de Rohan. Fauvelet du Toc en étoit l'auteur. Elle est estimée pour la fidélité. M. l'abbé Pérau, licencié de la maison & société de Sorbonne, a donné

Digitized by Google

depuis peu la vie de Henri duc de Rohan ; en deux volumes *in-12*, *Paris* 1757. Cette histoire forme les *tomes XXI & XXII des Hommes illustres de la France*. Elle est intéressante, & généralement exacte, surtout dans le détail des trois guerres de religion, dont Rohan soutint le poids. S'il avoit connu les Mémoires dont nous donnons la premiere édition, il se seroit sans doute étendu davantage sur l'expédition de la Valteline, qui est l'époque la plus glorieuse de la vie du duc de Rohan. Nous ferons ici une note, qui, quoiqu'étrangere à cet événement, jettera néanmoins de la lumiere sur deux particularités singulieres de l'histoire de ce grand capitaine.

M. l'abbé Pérau, après avoir rapporté l'emprisonnement du prince de Condé en 1616, ajoute ces mots : (T. XXI, p. 193.) *Il y en eut qui crurent que Rohan, quoique peu lié avec le Prince, seroit impliqué dans sa disgrace, & lui-même en eut quelque appréhension, lorsque l'instant d'après la détention de Condé, Saint-Geran vint lui dire que le Roi vouloit lui parler. C'est Rohan qui rapporte ce fait dans ses Mémoires, mais il ne dit point ce qui ce passa en conséquence.* Nous avons la copie d'un Mémoire très-curieux, écrit en 1645 par Madame la duchesse de Rohan douairiere, Marguerite de Bethune-Sulli. On y lit les circonstances suivantes : *N'étant pas de mon métier ni de*

ma suffisance d'écrire l'histoire, je passerai cette guerre, & venant seulement aux choses où nous avions un particulier intérêt, je reprendrai à l'assemblée de Loudun, où la paix s'étant traitée, M. de Rohan eut le gouvernement de Poitou, s'en étant accommodé avec mon pere; & étant venu à Paris comme tous les autres Princes associés, M. le Prince lui fit entendre qu'il ne vouloit plus songer à nul parti, mais seulement à ses affaires, & à s'attacher à la Reine; qu'il lui conseilloit d'en faire autant. Et depuis s'étant détaché de lui, M. le Prince recommençant les traités avec les autres, n'y appella pas M. de Rohan, même se cachoit de lui, & ils faisoient leurs assemblées secrettement; de quoi la Reine avertie, elle fit arrêter M. le Prince par M. le maréchal de Themines. M. de Rohan s'étant ce jour-là trouvé au conseil pour quelques affaires particulieres des députés de Bretagne, au sortir du conseil, ignorant ce qui s'y passoit, il suivit M. le Prince chez la Reine, où étant entré dans la chambre, en même temps que M. de Themines approcha M. le Prince, M. de Saint-Geran s'approcha de M. de Rohan, qui étoit mon parent, & notre ami particulier, sans faire semblant de le regarder, lui dit tout bas: Faites bonne mine, si vous êtes innocent. En même temps M. le Prince se voyant arrêté, se tournant vers M. de Rohan, lui dit tout haut: Monsieur, Mon-

Digitized by Google

ſieur de Rohan, me laiſſez-vous prendre ainſi? M. de Rohan lui répondit : Monſieur, je ſuis très-fâché de votre déplaiſir; mais je ne ſuis pas ici pour m'oppoſer aux volontés de la Reine. Peu de temps après, M. de Saint-Geran lui avoua qu'il avoit ordre de l'obſerver, & que s'il eût témoigné vouloir ſe retirer, ou être étonné, de l'arrêter. Il le mena au cabinet de la Reine, qui le reçut très-bien. Depuis cela, très-injuſtement, M. le Prince ne lui a pas pardonné, puiſque lui-même lui avoit déclaré rompre toute ſociété, & ſe cachoit de lui de toutes les aſſemblées qu'il faiſoit avec les autres. Il fut bien à la Cour juſques à la diſgrace de la Reine Mere, à qui ſe ſentant obligé, il ne voulut ſe ſéparer de ſes intérêts, &c.

On lit dans le même Mémoire de la ducheſſe de Rohan une anecdote de laquelle le P. Griffet, M. l'abbé Pérau, & l'Auteur de l'Hiſtoire du duc de Rohan, imprimée en 1666, n'ont pas dit un mot. On ſçait que Rohan étoit retiré à Veniſe en 1630. Madame de Rohan rapporte à cette année la négociation ſuivante. Voici ſes paroles : *Je n'avois pas oſé parler du traité que M. de Rohan faiſoit pour acheter du Grand Seigneur le Royaume de Cypre, parce que je connois la raillerie du monde, & qu'on auroit pris cette affaire pour un roman, comme quelques-uns ont déja fait toutes mes juſtifications, & le malheur qui y a beaucoup de*

Digitized by Google

rapport. Mais le témoignage que M. de Sancy, qui étoit pour lors ambassadeur à Constantinople, a rendu en plusieurs lieux, que c'étoit une chose très-véritable, m'a donné la hardiesse de décrire notre dessein. Il nous fut donc proposé que donnant deux cens mille écus à la Porte, & en payant un tribut de vingt mille écus tous les ans au grand Seigneur, il en donneroit l'investiture à M. de Rohan, & parce que plusieurs ont objecté qui mouvoit à cela le grand Seigneur, & pourquoi d'autres Princes n'avoient pas entrepris ce dessein; il faut premierement considérer que Cypre coûte beaucoup plus au Turc, qu'il n'en retire de revenu; secondement, qu'il ne bailleroit à un Prince catholique, qui se pourroit joindre au Pape & autres Princes de même religion, ce qu'il ne craignoit pas d'un qui étoit de la religion protestante, laquelle nous donnoit beaucoup de moyens d'y induire des familles pour le peupler, tant de France que d'Allemagne; pour lors vivoit le patriarche Cyrille, avec lequel M. de Rohan avoit de grandes correspondances, tant pour ce dessein, que pour les instructions de la religion, sa confession de foi qu'il avoit faite, se trouvant conforme à celle de Genève. Voilà donc le sujet qui obligeoit M. de Rohan à hâter mon voyage en France, pour y amasser un somme notable, comme j'ai dit en mondit Mémoire, sans en dire le dessein parti-

Digitized by Google

culier, qui fut rompu par la mort du patriarche Cyrille, & par autres accidens qui arriverent, & à quoi la fortune des Grands est sujette.

La duchesse de Rohan mourut à Paris le 22 Octobre 1660. Elle s'étoit rendue célébre par son courage. En 1625 elle avoit défendu Castres contre le maréchal de Themines. En 1627 le duc de Rohan l'engagea à chercher un asyle à Venise, où elle arriva le 6 Août de cette année. La paix ayant été faite au mois de Juillet 1629, Rohan passa aussi à Venise au service de cette République. La duchesse sa femme resta à Venise jusqu'au 8 Octobre 1630, qu'il l'envoya en France, pour remettre ordre aux affaires de sa maison, qui, depuis plusieurs années, étoient dans un état déplorable à cause des guerres de la religion.



Digitized by Google

IDÉE
GÉOGRAPHIQUE
DU
PAYS DES GRISONS.

Les trois Ligues Grises.

Le pays (*a*) des Grisons, en latin *Rhætia*, *Respublica Rhætorum vel Rhætica*, a pour bornes à l'orient le comté du Tirol, à l'occident le comté de Sargans, les cantons d'Uri & de Glaris, le Val-Livenen & les bailliages de Bollenz & de Riviera, au midi le comté de Bellinzone, le Milanès & l'état de Venise, & au nord le Val-

(*a*) Dict. Histor. de la Suisse, par M. Leu, trésorier général du Canton de Zurich, & ancien baillif, ou gouverneur du Comté de Kybourg, Tom. IX, p. 57-70 & 117-190, Zurich 1754, *in*-4°. en allemand. Remarques du même sur Simler, p. 590-614, Zurich 1735, *in*-4°, en allemand.

Digitized by Google

Montafuna, les comtés de Sonnenberg, de Feldkirch & de Vadutz. Il eſt partagé en trois grandes parties. On les nomme *Ligues* & en allemand *die drey Grauen Bündt*, c'eſt-à-dire, *les trois Ligues Griſes*. Elles ont chacune leur gouvernement particulier; mais toutes enſemble elles forment un corps de République en qui réſide l'autorité ſuprême.

I. *Ligue Haute* ou *Griſe*, en allemand, *der obere Bund* ou *Graue Bund*, elle eſt partagée en huit hautes Juriſdictions, ſçavoir, quatre au-deſſus du bois, *ob dem Wald*, & quatre au-deſſous du bois, *unter dem Wald*. Celles d'au-deſſus ſont 1°. *Diſentis*, 2°. *Lugnetz*, 3°. *Waltenſpourg*, & 4°. *Gruob*; celles d'au-deſſous du bois ſont 1°. *In-Boden*, 2°. le *Rheynwald*, 3°. *Thuſis* ou *Toſſane*, & 4°. *le Val Miſax* ou *Maſcx*. Ces huit grandes Juriſdictions ſont ſubdiviſées en vingt-deux petites Juriſdictions ou Communautés. La Ligue *Haute* ou *Griſe* ſe forma en Mars 1424, & fit alliance avec les VII anciens Cantons, le mercredi avant la S. Jean 1497.

Digitized by Google

II. *Ligue Cadée* ou de la *Maison-Dieu*, dont la capitale est Coire, siége d'un évêque qui est prince du saint Empire Romain. Cette Ligue a onze grandes Jurisdictions qui comprennent vingt & une autres petites Jurisdictions. Voici les noms des onze grandes Jurisdictions : 1°. *La ville de Coire*, 2°. *les quatre Villages*, *die vier Dærffer*, 3°. *Ortenstein*, 4°. *Ober-Vatz*, 5°. *Ober-Halbstein.* 6°. *Beve* ou *Stallen*, 7°. *Pregell*, 8°. *la haute Engadine*, 9°. *la basse Engadine*, 10°. *le Munsterthal*, & 11°. *Pusclav* ou *Puschiavo.* Cette Ligue que l'on appelle en allemand *Gottshaus-Bund*, se forma en 1405 & 1425, & elle fit alliance perpétuelle avec les VII anciens Cantons, le jeudi avant sainte Lucie 1498.

III. *Ligue des dix Jurisdictions*, en allemand, *der Zehen-Gerichten Bund*, ainsi appellée des dix hautes Jurisdictions qui la formoient autrefois. Mais aujourd'hui elle en comprend sept, qui sont subdivisées en treize autres petites Jurisdictions. Voici les noms des sept hautes Jurisdictions, 1°. *Davos*,

Digitized by Google

2°. *Closter*, 3°. *Castels*, 4°. *Schiersch*, 5°. *Meyenfeld*, 6°. *Bellfort*, & 7°. *Schalfick*. Cette Ligue commença à se former en 1436, & elle fit alliance perpétuelle avec Zurich & Glaris, le 8 Septembre 1590.

Les trois Ligues firent alliance perpétuelle entr'elles, en 1471, & avec la République du Vallais le 8 Août 1600. Leur Gouvernement est démocratique. Il réside dans les Jurisdictions ou Communautés. Elles élisent leurs Députés pour la Diéte générale, qui se tient une fois l'année. Chaque Ligue élit aussi son chef ou président. Les trois Ligues ne forment qu'un corps dans les affaires générales ; & quoiqu'une Ligue ait plus de Députés que l'autre, on compte les voix sans distinction de Ligue. Elles n'ont à part que leurs affaires particulieres.

La diéte générale des trois Ligues se tient tous les ans en Juin, ou Juillet ou Août : une année à Ilanz dans la Ligue Haute ou Grise ; l'autre année à Coire, dans la Ligue Cadée, & la troisieme à Davos, dans la Ligue des dix Jurisdictions. La Ligue Grise a vingt-

Digitized by Google

ſept voix dans la diéte générale, la Cadée vingt-deux, & la Ligue des dix Juriſdictions quatorze. Outre les diétes générales annuelles, il y en a d'extraordinaires & de particulieres. La plus grande partie des Griſons ſont de la religion prétendue réformée : les autres, catholiques. Les trois Ligues ont des ſujets, qu'elles gouvernent par des Baillifs ; nous allons faire l'énumération de ces pays.

SUJETS DES TROIS LIGUES GRISES.

I. *Le comté de Bormio*, en allemand *Wormbs*, eſt ſitué près de la ſource de l'Adda. Le bourg principal eſt Bormio ; ce comté, dont tous les habitans ſont catholiques, ainſi que ceux de Chiavenne & de la Valteline, eſt preſqu'entiérement entouré de montagnes, n'ayant qu'une ſortie très-étroite du côté de la Valteline. Les cinq Communautés ou *Voiſinances* qui partagent le comté de Bormio, ſont 1°. *Bormio*, 2°. *le Val Forba*, 3°. *le Val intérieur*, 4°. *le Val inférieur*, & 5°. *le Val Luvino*. Le *Podeſta* ou Baillif, que les trois Ligues envoient chacune alterna-

tivement tous les deux ans pour gouverner ce comté, réside à Bormio.

II. La Valteline, en latin *Vallis-Tellina*, & en italien *Valtelina*, située entre l'état de Venise, le Milanès, le Tirol & les Grisons. Elle tire son nom de Teglio, en allemand *Tell* & en latin, *Telina*. Sa longueur est de dix *Meile* ou lieues d'Allemagne, sa largeur inégale; c'est une petite province très-fertile. Elle est divisée en trois *tiers*, sçavoir, *Terzero di Sopra*, *Terzero di mezzo & Terzero di Sotto*. Le haut tiers limitrophe du comté de Bormio, comprend onze Communautés, dont la premiere est Tirano où réside le *Podesta* ou Baillif, au nom des trois Ligues, pour gouverner ce département: le tiers du milieu renferme dix-huit Communautés, dont la premiere est Sondrio où réside le Capitaine général de la Valteline au nom des trois Ligues: le tiers d'en bas est formé par deux districts, en italien, *Squadra*, Morbegno & Trahona. La *Squadra* de Morbegno comprend douze Communautés, & celle de Trahona onze. Il y a un *Podesta* au nom

Digitized by Google

des Grisons à Morbegno, & un autre à Trahona. Indépendamment de ces trois tiers, Teglio, en allemand *Tell*, bourg considérable entre le haut *Terzero* & celui du milieu, forme un département distinct, qui contient trente petits districts, en italien *Contradule*. Le *Podesta* des Grisons fait sa résidence à Teglio.

III. *Le comté de Chiavenne*, ou *Chiavenna*, en latin, *Clavenna*, & en allemand, *Cleven*, est borné à l'Orient par le val & les montagnes de Pregell, & par la Valteline; à l'occident, par le Val-Misox; au midi, par le Milanès & l'embouchure de l'Adda dans le lac de Como; & au nord, par la haute Jurisdiction de Schams & du Rheinwald, ayant sept à huit lieues en longueur & six en largeur. Le comté est partagé en deux départemens, sçavoir, *Chiavenne* & *Plurs*. Le Gouverneur ou Baillif que les Grisons envoient à Chiavenne, prend le titre de *Commissaire*; & celui de Plurs, se nomme *Podesta*. Le département de Chiavenne comprend le bourg & la

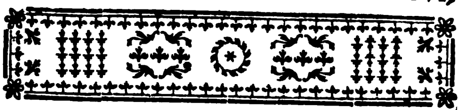
Digitized by Google

banlieue de Chiavenne, les Communautés extérieures de *Mese*, *Gordena*, *Somolaco*, *Prada* & *Novate*, & le val *S. Giacomo*. Le département de Plurs renferme les environs de Plurs, bourg dont la plus grande partie fut ensevelie sous la chute d'une montagne le 25 Août 1618.

Si les bornes de cet Ouvrage ne nous arrêtoient pas, nous donnerions une plus ample idée du pays des Grisons & de ses dépendances, en l'étendant par le détail du local, & en traçant en même temps toutes les branches du Gouvernement. Mais une pareille description exigeroit un volume entier : elle feroit néanmoins d'autant plus nécessaire, qu'on n'a pas encore en françois une topographie exacte de la Suisse ; & ce feroit la voie la plus sûre de rectifier les cartes, tant générales que particulieres de ce pays, qui toutes sont remplies de fausses positions & de noms altérés.

TABLE

Digitized by Google



TABLE

DES ARTICLES

Contenus en ce Volume.



Digitized by Google

ERRATA

Du premier Volume.

PAge 13. *ligne* 7. du Mont Crispalte ; *ajoutez la note suivante :* Le Crispalt, que l'on appelle aussi le mont Creutzlein, ou le Creutzlinberg, est une montagne dans la haute Ligue Grise, & est réputé pour un bras du mont Saint-Gothard ; il s'étend jusqu'aux Alpes d'Urseren. Le Rhin antérieur y prend sa source. On peut aller par le Crispalt dans le canton d'Uri, & dans le Linnthal qui est du canton de Glaris.

Pag. 18. *ligne derniere de la note*, *ajoutez* ; ce Prélat ne jouit plus aujourd'hui d'aucun droit dans le Val-Urseren.

Pag. 33. *note*[1], au Sénat de Venise, *lisez* au Collége de Venise, en Novembre 1631. Le Collége est composé de vingt-six nobles, sçavoir du duc & de six conseillers, que l'on traite de *Sérénissime Seigneurie*, parce qu'ils représentent conjointement la Majesté publique ; de trois députés de la quarantie criminelle, appellés *Capi di Quaranta*, qui se changent tous les deux mois ; de six Sages-grans, qui représentent le Sénat ; de cinq Sages, appellés de Terre-ferme, à cause qu'ils en manient

Digitized by Google

toutes les affaires ; & enfin de cinq Sages-des-ordres, qui avoient autrefois la direction entiere de toutes celles de la mer. C'est pourquoi cette chambre est appellée Collége, qui veut dire, l'assemblée des principaux membres de l'Etat, dont elle est encore comme la main, puisqu'elle distribue les affaires à tous les autres conseils, & sur-tout au Sénat, où elle les porte toutes ébauchées. C'est dans le Collége, que les ambassadeurs des Princes, les députés des villes, les généraux d'armée, & tous les autres officiers, ont leurs audiances, & que se présentent toutes les requêtes & tous les mémoires, qui doivent être portés au *Pregadi*, &c. *Voyez l'histoire du gouvernement de Venise; par Amelot de la Houssaie, p.* 44 *& suiv. Paris* 1685, in-8°.

Pag. 79. note (*c*), *lisez* Guillaume, *au lieu de* Timoleon. *Ibid.* note (*d*) *lisez* Claude de Murat, seigneur de Villeneuve, *au lieu* d'Honoré de Brancas-Forcalquier, marquis de Villeneuve.

Pag. 127. note (*b*) *lisez* Saint-Quentin, *au lieu de* Saint-Quintin.

Pag. 133. *ligne* 1. *effacez* 33 & *lisez* Le.

Pag. 140. *derniere ligne de la note, ajoutez* : Stilli, village au-dessous de Brugg, sur l'Aar, entre Rein & Bœtzstein, vis-à-vis de Siggithal, qui est de la comté de Baden.

Pag. 147. *ligne* 9. armée, *lisez* arrivée.

Digitized by Google

Pag. 153. *ligne* 14. François de Savoye, *lisez* Thomas-François de Savoye.

Pag. 175. note (*a*), *lisez* Jacques de Roqueserviere qui fut tué étant sergent de bataille au mois d'Octobre 1644.

Pag. 210. *derniere ligne*, S. André, de Montbrun, *lisez* S. André de Montbrun.

Pag. 264. *ligne* 21. coutre, *lisez* contre.

Pag. 309. *lignes* 2 & 3. ou en leur mettant auprès d'eux certains personnages pour observer leurs actions, *lisez* ou en leur mettant auprès d'eux certains personnages de robbe longue, comme espions & observateurs de leurs actions. (*manuscrits de Bethune & de Dupuy.*)

Ibidem lignes 12 & 13. Car ils croiroient, *lisez* Car étant envoyés pour espions ils croiroient (*manuscrits de Bethune & de Dupuy.*).

Pag. 310. *ligne* 17. promis. *lisez* promis,

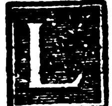
MEMOIRES

Digitized by Google



MEMOIRES
DE
HENRI
DUC DE ROHAN,
SUR LA GUERRE de la Valteline.

PREMIER LIVRE.



Es mouvemens ſurvenus en Italie à l'occaſion de l'inveſtiture des duchés de Mantoue & de Montferrat, en la perſonne de Charles (*a*) Gonzague, duc de Nevers, ſe trou-

(*a*) Qui mourut le 21 Septembre 1637.

Digitized by Google

vant appaisés par la Déclaration faite à Chierasco (*a*) l'année 1631, on espéroit que cette province étoit pour se maintenir long-temps en état pacifique, les puissances de la chrétienté capables d'y introduire de la nouveauté, se trouvant occupées, de sorte qu'il sembloit qu'elles devoient plutôt pourvoir à ce qui leur touchoit de plus près, que d'entreprendre de nouveaux desseins. Car d'un côté Gustave-Adolphe, roi de Suede, trouvant les bornes de sa domination disproportionnées à la grandeur de son

(*a*) Traité de Querasque; il y en eut trois en 1631, le premier du 31 Mars, le second du 6 Avril, le troisiéme du 30 Mai. Ces traités terminerent la guerre d'Italie. Le duc de Mantoue reçut l'investiture de son duché par l'empereur, qui abandonna les passages des Grisons; & la ville de Pignerol qui fut cédée au roi de France pour six mois, par un traité conclu à Millefleurs, le 19 Octobre, lui resta par un autre traité conclu à S. Germain, le 5 Mai 1632, & ne revint au duc de Savoye qu'en 1696. *M. le Président Hénault, Hist. de Fr.* 1631.

courage, & méprisant les Etats qui lui étoient laissés par ses prédécesseurs, comme indignes des vastes pensées dont il étoit rempli, & des aiguillons de gloire qui ne lui permettoient point de demeurer en paix, parut en Allemagne comme une comète, tirant après soi la désolation entiere des provinces, & attaquant l'empereur Ferdinand (*a*) au plus haut point de ses prospérités, l'obligea d'abandonner tous autres desseins, pour ne penser qu'à celui de sa conservation. D'autre part, Louis (*b*), roi de France, voyant Marie (*c*), sa mere, & Gaston (*d*), duc d'Orleans son frere unique, sortis mal contens du royaume, avoit sujet

(*a*) II du nom, qui mourut le 15 Février 1637.

(*b*) Louis XIII, dit le *Juste*, mourut le 14 Mai 1643.

(*c*) Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Toscane, mourut le 3 Juillet 1642.

(*d*) Gaston-Jean-Baptiste, frere puîné de

Digitized by Google

de ne penser qu'à éteindre les semences d'une telle division. Outre que se trouvant rempli de gloire pour avoir nettoyé son Etat des partis qui l'avoient travaillé jusques à ce temps-là, & fait connoître à l'Italie, par le secours donné au duc de Mantoue, ce que peut la puissance de France, quand elle est bien ménagée, avoit occasion de ne former de long-temps autre entreprise, pour se remettre peu à peu des grandes dépenses ausquelles les dernieres guerres l'avoient plongé. Philippe (a) roi d'Espagne, aussi se voyant délivré de l'appréhension que lui avoit donnée le succès des armes de France à l'occasion du secours de Casal (b),

---

Louis XIII, duc d'Orléans, appellé *Monsieur*, mourut sans enfans mâles le 2 Février 1660. Ce prince s'étoit retiré en Lorraine, l'an 1631, & la reine-mere à Bruxelles, tous les deux mécontens du cardinal de Richelieu.

(a) Philippe IV, qui mourut le 17 Septembre 1665.

(b) En 1630.

Digitized by Google

étoit bien aise de ne voir de long-temps nouveaux troubles de ce côté-là. Outre qu'il croyoit ne faire pas peu, en joignant ses forces à celles de l'Empire, de garantir la maison d'Autriche du péril évident où elle se trouvoit par la suite continuelle des victoires de Gustave, lequel ayant défait en plusieurs combats les vieilles bandes de l'Empire, se frayoit tous les jours chemin à choses plus grandes. La république de Venise, bien satisfaite de voir Mantoue après une si étrange & inopinée surprise, retournée entre les mains de son légitime seigneur (*a*), croyoit avoir assez opéré pour une fois, & ne pensoit plus qu'à procurer repos à son Etat de terre ferme, que la guerre & la peste avoient extraordinairement affligés. Victor-Amé-

(*a*) Charles I de Gonzague, duc de Nevers & de Rethel, qui reçut de l'empereur l'investiture des duchés de Mantoue & de Montferrat, le 21 Juin 1631.

Digitized by Google

dée (a), duc de Savoye, après la mort de Charles-Emanuel (b) son pere, cherchoit les moyens de consolider les plaies que les passages de tant d'armées, & diverses autres rencontres avoient apportées à son pays. Les autres princes d'Italie ausquels, en la conjoncture des choses qui venoient de se passer, on avoit rafraîchi la mémoire de leur servitude, & fait reconnoître les droits que l'Empire a sur eux, s'estimoient bienheureux de voir les armes impériales éloignées de leurs Etats. Le pape Urbain (c) même obligé dans tous les troubles passés de maintenir sur pied un nombre (d) considérable de gens de guerre, s'étoit employé de tout

(a) Qui mourut le 7 Octobre 1637.

(b) Qui étoit mort le 26 Juillet 1630, après avoir gouverné depuis le 30 Août 1580. C'étoit l'un des princes les plus politiques de son temps.

(c) VIII, élu le 6 Août 1623, mort le 29 Juillet 1644. Il étoit né Maffée Barberini.

(d) Le Mf. de Dupuy dit : *nerf*.

Digitized by Google

ſon pouvoir pour porter en négociation les différends des princes intéreſſés, ſon nonce (*a*) s'étant mêlé à Chieraſco d'un tel ajuſtement avec tant de ſollicitude, qu'il n'y avoit nul doute que l'intention de Rome ne fût de voir pour long-temps la tempête de la guerre éloignée de l'Italie.

Toute cette bonne diſpoſition, qui ſembloit devoir être en un chacun pour la paix, étoit en apparence un juſte ſujet de croire que de long-temps on ne verroit autres ſemences de trouble en Italie ; mais en même temps que ces choſes ſe publioient ainſi, on tramoit des deſſeins tout contraires à la négociation pour laquelle on étoit aſſemblé ; & dans le lieu même où l'on fondoit la cloche pour pacifier les choſes paſſées, on mettoit les fers au feu pour la guerre

(*a*) Jean-Jacques Pancirole, nonce extraordinaire, & Julio Mazarini, miniſtre de Sa Sainteté.

Digitized by Google

à venir; car il n'y a nul doute que dès-lors dans Chierasco (*a*) même, les ministres de France ne traitassent avec Victor-Amédée pour l'achat de Pignerol (*b*), place dans le Piedmont, par laquelle le passage du Dauphiné en Italie est rendu si facile, que sans nouvelles irruptions dans les Etats du duc de Savoye, les François peuvent tenir en continuel échec les forces du duché de Milan. Ce lieu (*c*) fut pris par le cardinal duc de Richelieu, l'an

(a) *Cherasco*, ou Querasque, ville considérable & fortifiée, sur la frontiere du comté d'Asti, en Piémont, entre la riviere de Tanaro & celle de Stura.

(*b*) Petite ville de Piémont, à l'entrée de la vallée de Pérouse, sur la riviere de Chiuson, à 7 lieues sud-ouest de Turin; les François qui la possédoient l'avoient rendu très-forte, & y avoient bâti une citadelle; mais ils la démantelerent en la rendant au duc de Savoye, par le traité de 1696. Pignerol est à 30 lieues de Grenoble.

(*c*) Le maréchal de Crequi prit Pignerol en deux jours, l'an 1630.

Digitized by Google

1630, & fortifié depuis avec tant de soin, qu'il étoit aisé à comprendre qu'on se disposoit à ne s'en dessaisir de long-temps; & dès-lors les plus sages jugerent bien que ce seroit la pierre de scandale, & qu'on n'étoit pas prêt de voir terminer les maux que produiroit cette pomme de discorde.

Les François désirant avoir cette porte ouverte, soit pour secourir au besoin les princes d'Italie, soit pour y renouveller leurs anciennes prétentions, soit pour y rendre moins considérable la puissance d'Espagne, se résolurent de ne lâcher point une telle prise, l'occasion de semblables acquisitions ne se présentant pas tous les jours. Le traité s'en fait avec le duc de Savoye, qui pour les frais de la guerre passée & autres droits, reçoit une portion du Montferrat à sa bienséance; mais d'autant qu'il ne sembloit pas juste que le duc de Mantoue, après la ruine de ses Etats, les vît encore ébréchés par une telle cession, le

Digitized by Google

roi de France qui étoit arbitre, ou pour mieux dire, maître de ce différend, obligea Victor-Amédée de payer à Charles Gonzague, duc de Mantoue, la somme de 500000 écus, laquelle ledit roi donna pour le duc de Savoye, se retenant pour icelle somme la place de Pignerol par accord ainsi fait entr'eux; bien qu'il a été cru que Victor-Amédée n'a jamais pu depuis se consoler d'une telle perte.

Les Espagnols qui considerent la France comme le plus puissant instrument pour les nouveautés d'Italie, & lesquels avec les isles de Sicile, de Sardaigne, le royaume de Naples & le duché de Milan, possédant sans controverse la meilleure partie de cette province-là, se persuadent qu'ils la domineroient entiérement, si les portes étoient toutes fermées pour son secours: c'est pourquoi ils n'ont pu jamais souffrir qu'avec une extrême jalousie, que les armes françoises se soient approchées des Alpes, &

Digitized by Google

ſur toutes choſes ils ont pour viſée de les éloigner du Piedmont, & d'empêcher de s'y ancrer.

Ce qu'ayant fait par le paſſé avec une extraordinaire prévoyance, ils ne pouvoient digérer qu'après que la France avec main-forte avoit établi dans les Etats de Mantoue & de Montferrat un prince François (*a*), elle prît encore en mains les clefs de l'Italie, en retenant Pignerol, & ayant obligé les Impériaux à démolir les forts qu'ils avoient faits aux pays des Griſons & Valteline.

Quoique l'empereur & le roi d'Eſpagne fuſſent détournés de nouveaux mouvemens, par le piteux état où ſe trouvoient lors en Allemagne les affaires de la Maiſon d'Autriche, ſi ſe réſolurent-ils de faire tous efforts pour éteindre dans ſa naiſſance le deſſein que

(*a*) Charles de Gonzague, duc de Nevers & de Rhétel.

Digitized by Google

les François sembloient avoir de se rendre maîtres des deux entrées les plus considérables de l'Italie. Pignerol étant fortifié & muni de toutes choses, leur sembloit un os trop dur à ronger, vu les occupations qu'ils avoient ailleurs. Ils jugerent donc à propos de remettre à un autre temps le reméde de ce qui étoit déja fait, & d'aller au-devant de ce qu'ils croyoient encore pouvoir empêcher.

Pour cet effet, ils firent divers préparatifs le plus secrettement qu'ils purent, pour se saisir les premiers des passages des Grisons & de la Valteline.

Le pays des Grisons avec la Valteline & les comtés de Bormio & Chiavennes, fait une partie de l'Italie assez considérable. C'est une province située entre les Alpes, autrefois de longue étendue, aujourd'hui bornée de l'Etat de terre ferme de la république de Venise, du duché de Milan, du comté de Tirol, & autres terres héréditaires

Digitized by Google

de la maiſon d'Autriche, de la Suiſſe, & bailliages qui en dépendent. Ce pays eſt arroſé de trois célébres rivieres qui y prennent leur ſource, le Rhin (*a*) *à double corne*, l'une qui prend ſon origine du mont Criſpalte, l'autre du mont S. Bernardin ou Vogelberg, tous deux dans la ligue Griſe. Ces deux bras ſe joignent dans un même lit, près de la ville de Coire; & l'In (*b*) qui ſort de la montagne

(*a*) Virgile dit quelque part dans l'Enéïde,

———*Rhenuſque bicornis.*

Aujourd'hui on connoît trois ſources à ce fleuve; la premiere, que l'on appelle *le Rhin antérieur*, ſort du mont Griſpalt; la ſeconde, que l'on appelle *le Rhin du milieu*, & qui d'abord eſt connue ſous le nom de *Frodda*, ſort du mont S. Barnabé, ou *Lucmannierberg*, & ſe joint au *Rhin antérieur* près de Diſentis; & la troiſiéme, dite *le Rhin d'arriere*, dérive du mont *Vogelberg*, ou mont *Saint-Bernardin*, & s'unit avec *le Rhin antérieur* près de Reichenau, à deux lieues au-deſſus de Coire.

(*b*) L'Inn ou l'Yn, en latin *Œnus*, ſort

appellée Maloya, & qui coulant par-dessus le dos des plus hautes montagnes de l'Europe, réjouit la stérilité inculte des lieux où il passe; & l'Adde (*a*) qui descendant de la montagne d'Ombraille (*b*), fend la Valteline par le milieu. Ce qui rend ce pays plus considérable, sont les passages, desquels il y en a six de très-grande importance pour les in-

du mont Sette, au-dessus de Maloia, dans la haute jurisdiction de Beve, en la ligue Caddée, traverse l'Engadine, le Tirol, & se jette près de Passau dans le Danube.

(*a*) *L'Adda*, riviere qui sort en partie du Val Fréel, dans le comté de Bormio, & en partie du mont dit *Wormser-Joch*, ou *Juga Rhætica*, traverse le comté de Bormio & la Valteline, se jette dans le lac de Como, près de *Forte di Fuentes*, en ressort près de Lecco, & tombe dans le Pô au-dessus de Crémone.

(*b*) *Mont Brailio*, *Umbrail*, haute montagne qui, sise au haut du comté de Bormio, s'étend jusqu'au *Val de Sol*. C'est le grand passage de la Valteline dans le *Vinstgau*. On appelle aussi ce mont *Juga-Rhœtica*, ou *le Wormser-Joch*.

Digitized by Google

térêts de la maison d'Autriche, tant en Italie qu'en Allemagne, à sçavoir le Steig, la vallée de Partans, l'Engadine basse, les comtés de Bormio & Chiavennes, & la Valteline, laquelle avec lesdites comtés s'est trouvée jointe aux trois ligues, pour suppléer, ce semble, par l'extraordinaire bonté de son terroir, à l'extraordinaire infertilité de celui des Grisons, étant bien certain que, quelques petites contrées exceptées, leurs moissons ne sont que de foin, & leurs vendanges que de beurre & fromage ; de sorte que c'est avec quelque raison que la nature ayant égard à la rigueur à laquelle la situation de leur pays les condamne, les a comme récompensés par le bénéfice de la même situation, en les logeant en lieu si opportun pour la communication de divers États, que les plus grands potentats de la chrétienté sont obligés de rechercher leur amitié & de l'acheter. Les rois de

Digitized by Google

France en ont été plus soigneux que tous autres, ayant voulu se lier avec eux par des traités solemnels qu'ils ont accompagnés de temps en temps de marques telles de leur bienveillance royale, qu'il semble que ce pays-là puisse prendre plus de confiance en la France qu'en aucun autre prince, étant chose assurée que l'amitié de cette Couronne envers les Grisons, n'est pas tant fondée sur l'utilité qu'elle en peut retirer, que sur l'honneur de protéger des peuples libres, & sur la gloire d'avoir en main par-là de quoi pouvoir empêcher la maison d'Autriche de se servir des forces d'Allemagne pour opprimer la liberté des princes d'Italie, ou de faire passer des armées d'Italie en Allemagne pour s'y rendre plus formidable.

De-là on peut connoître de quel avantage sont lesdits passages à l'empereur & au roi d'Espagne; car bien que le premier, en vertu de l'alliance qu'il a avec les cinq

Digitized by Google

petits (*a*) cantons catholiques, se puisse prévaloir du passage du mont (*b*) S. Gotard, néanmoins il a des raisons de ne s'en servir jamais, sinon en défaut d'autre chemin plus commode; car outre le long circuit & la dépense qui lui convient faire pour payer le tribut du passage au canton d'Ury, en conformité de ladite alliance, il est à noter que toutes fois &

(*a*) C'est ainsi qu'on appelle communément les cinq cantons populaires, Lucerne, Ury, Schweitz, Underwalden & Zug, quoique Lucerne soit le canton le plus étendu après Berne & Zurich, & que Schweitz & Ury soient plus étendus que Soleure, Basle, Schaffhausen; ce dernier même est moins considérable par son terrein qu'Underwalden ou Zug.

(*b*) Mont Saint-Gotard, *Il monte S. Gotardo*, l'une des plus plus hautes montagnes de l'Europe, entre le Val Urseren & le Val Livenen, dans le canton d'Ury; célebre passage de Suisse en Italie. On l'appelle en allemand *Gotthardt*, ou *S. Gotthardsberg*.

Digitized by Google

quantes qu'un roi de France aura les forces nécessaires dans le pays des Grisons & Valteline, & qu'il ne sera détourné par aucune considération d'offenser les Suisses, il pourra empêcher le passage aux troupes de la maison d'Autriche, soit par le chemin ordinaire de Mezoc à Belinzonne, soit par les villages d'Ursere (*a*) qui appartiennent à l'abbé de Disentis, & sont du diocése de Coire, & par conséquent des Grisons.

Il n'est point besoin d'autres preuves pour faire voir que les

(a) *Urseren*, ou *Urselen-Thal*, en latin *Vallis Ursaria*, vallée du canton d'Ury, au mont S. Gotard, longue de quatre lieues, & large de deux autres, dont le bourg principal est Urseren. Les habitans dépendent pour le spirituel de l'évêché de Coire, & sont encore comptés parmi les vassaux de l'abbaye de Disentis; mais depuis 1410 ils se sont soumis au canton d'Ury, en réservant quelques priviléges, entr'autres, celui de faire confirmer le chef de leur justice, dit *Landamme*, par l'abbé de Disentis.

Digitized by Google

Impériaux & Espagnols avoient grande raison, Pignerol étant entre les mains des François, de les empêcher pour le moins de se saisir des Grisons & de la Valteline, le tout étoit de trouver moyen de ce faire. Le plus expédient fut jugé celui de la retraite des troupes qui avoient été menées en Italie contre le duc de Mantoue. Pour cet effet, quoiqu'il fût accordé à Chierasco que lesdites troupes, en se retirant, ne passeroient par le pays des Grisons que trois cens hommes à la fois ; Galas (*a*) fit sçavoir aux chefs des ligues, qu'en se retirant par leur pays avec ce qu'il avoit de gens de guerre dans le Mantouan, il ne sçauroit passer qu'en deux corps. Cependant les Impériaux avoient donné ordre que les forts, tant de Grisons que de la Valteline, ne fussent qu'à demi dé-

(*a*) Mathias, baron, puis comte de Galas, ou Galasso, général des Impériaux, qui mourut en 1647.

Digitized by Google

molis. Le comte de Merode (*a*) au lieu de suivre les occasions d'Allemagne, s'étoit retiré à Milan avec ses plus confidens officiers, ayant fait cacher à Chiavennes dans des caves sous couvertures de balles de marchandises, quantité de munitions de guerre, & faisant porter toutes celles qui étoient dans le reste du pays & dans les forts à un château nommé Gotteberg (*b*) de l'État de l'archiduc Leopold (*c*), situé sur les confins des Grisons à la vue du Steig; toutes les troupes qui étoient sorties du pays des Grisons séjournoient à une journée

---

(*a*) Jean, comte de Merode.

(*b*) *Gutenberg*, château appartenant à la maison d'Autriche, entre Meyls & Baltzers, près du Rhin, d'où l'on voit Vadutz, Werdenberg, S. Lutzis-Steig, &c.

(*c*) Leopold, archiduc d'Autriche, évêque de Strasbourg & de Passau, depuis administrateur du Tirol, ayant résigné en 1626 ses évêchés, épousa la princesse Claude de Médicis, fille du grand duc Ferdinand I, & mourut le 3 Septembre 1632.

Digitized by Google

de diſtance de leurs frontieres, bien que l'empereur en eût très-grand beſoin. Le régiment même de Valeberg (*a*) demeuroit en garniſon dans Lindau (*b*), & les autres avoient leurs quartiers ès environs. Tout cela joint à divers autres avis, faiſoit croire aux François le deſſein aſſuré que les Impériaux avoient de ce côté-là. Ceux-là ſeulement étoient en peine de trouver les moyens pour s'en garantir; enfin il ſe rencontra que les uns & les autres ayant un même but, tomberent auſſi dans les mêmes expédiens pour y arriver. Car, comme il a été dit ci-deſſus, les Impériaux vouloient ſe ſervir du paſſage des troupes de Galas par le pays des

(*a*) Dans le manuſcrit de Dupuy, on lit Régiment de Virleberg.

(*b*) Ville impériale dans une iſle du lac de Conſtance. On l'appelle, à cauſe de ſa ſituation, *Veniſe d'Allemagne ou de Souabe*; on y voit un chapitre noble de dames, dont l'abbeſſe eſt princeſſe du S. Empire Romain.

Digitized by Google

Grisons pour s'en saisir, & les François vouloient faire le même, invitant la république de Venise en licenciant les troupes Françoises qu'elle avoit, de leur indiquer tacitement de prendre leur route par les Grisons, où les ministres de France les devoient recueillir, faisant en cela jouer les Grisons, qui les devoient prier de séjourner en leur pays quelque temps pour leur sûreté. Mais encore en cela se rencontroit-il beaucoup de difficulté; car de faire passer les régimens en corps, c'étoit éventer le dessein, outre que les habitans de la Valteline auroient pu s'y opposer. De faire filer aussi les gens de guerre, il y avoit sujet de craindre que tout ne se debandât; mais le plus grand empêchement étoit du côté de la république, laquelle ne pouvoit être portée à prêter la main pour l'exécution d'un tel dessein; premierement, pour ne tomber dans le reproche d'avoir fait une action capable de troubler le repos d'I-

talie, dont elle se montre jalouse plus que tout autre prince ; secondement, pour avoir depuis le traité de Monçon (*a*) ladite république pris comme en aversion de se mêler avec la France des affaires de la Rhetie (*b*), & finalement pour n'être pas la forme de traiter de Venise, que de s'embarquer en une affaire de telle importance avec une si grande promptitude, & par une voie contraire à sa méthode ordinaire en semblables matieres. D'Avaux (*c*), ambassadeur de France, continuoit ses instances, sçachant que le moyen d'obtenir

---

(*a*) Le traité de Monçon, en Aragon, conclu le 5 Mars 1626, étoit moins favorable aux Grisons que celui de Madrid. Mais le cardinal de Richelieu, occupé des affaires de religion, ne crut pas qu'il fût encore tems de se brouiller avec l'Espagne.

(*b*) On appelle en latin *Rhetia*, le pays des Grisons.

(*c*) Claude de Mesmes, comte d'Avaux, le même qui acquit une gloire immortelle au fameux congrès de Munster, en 1648, mourut en 1650.

quelque chose des républiques n'est pas de se rebuter au premier refus. Il lui représentoit donc qu'elle pouvoit bien être avertie par ses ministres, qu'à Milan on disoit hautement, que le traité qui venoit d'être fait, n'étoit qu'un amusement. Que c'étoit une paix qui servoit d'appareil à la guerre. Que les affaires étoient si fort brouillées, qu'il étoit impossible d'éviter que l'Italie ne s'en ressentît encore : il ne manquoit aussi de lui faire connoître les préparatifs des Impériaux pour se saisir des Grisons ; qu'il n'y avoit point d'endroit où il fût si nécessaire de penser & de pourvoir promptement ; que les moyens de ce faire pouvoient être conduits en telle sorte, qu'il ne paroîtroit pas qu'on y touchât ; que personne ne pouvoit trouver mauvais qu'elle licenciât ses troupes, lesquelles n'ont point d'autre chemin assuré pour leur retour, que celui des Grisons. Que tant s'en faut que le roi, son maître, pour s'en déchar-

ger,

Digitized by Google

ger, veuille tout rejetter sur elle; qu'il ne refusera point d'en porter l'éclat & la haine, lorsque la saison le requerera pour l'en délivrer entiérement. En tous cas qu'on ne lui demande, sinon qu'elle permette avec quelque ordre, & pour le service public ce qui ne laissera pas d'arriver avec désordre, & inutilement. D'Avaux aussi avoit ordre d'induire la république de contribuer quelque chose en cette occasion pour la cause commune. Mais connoissant combien il est dangereux de ruiner une affaire à Venise, en l'enfournant par une demande d'argent faite à contre-temps, l'ambassadeur passa par-dessus cette proposition, jugeant par la pratique qu'il avoit des affaires du monde, qu'il falloit tâcher premierement d'obliger le Sénat à fermer les yeux, puis à y consentir; & après insensiblement l'engager en quelque légere dépense, pour finalement l'embarquer tout-à-fait au dessein dont il étoit

Digitized by Google

queſtion ; il aſſura donc que l'intention du Roi étoit de ſupporter toute la dépenſe, & qu'il y avoit déja à Coire une ſomme d'argent conſidérable, qu'on groſſiroit ſelon les néceſſités.

Le Sénat loua la générosité du Roi, lequel ne ſe contentant pas d'avoir employé tout fraîchement ſa puiſſance & l'effort de ſes armes pour la tranquillité de l'Italie, continuoit de veiller tous les jours pour ſa conſervation, en découvrant les deſſeins de ceux qu'il jugeoit vouloir attenter le contraire, & en pourvoyant aux moyens néceſſaires pour les empêcher. Que donner aſſiſtance aux Griſons en une telle conjoncture, c'étoit un œuvre digne de ſa juſtice & puiſſante protection de Sa Majeſté ; qu'il leur déplaiſoit infiniment que la guerre & la peſte les eût mis en état de ne pouvoir contribuer autre choſe pour un tel ſujet, que leurs vœux pour la proſpérité d'un ſi généreux deſſein. Avec telles & ſemblables

Digitized by Google

paroles, & autres termes honorables dont cette république a accoutumé de se servir, quand elle ne juge pas devoir passer plus outre, elle répondit aux propositions de l'ambassadeur sans entrer en aucune particularité.

D'Avaux ne manquoit d'écrire à la cour de France le peu de disposition qu'il voyoit à la république, & particuliérement d'en avertir le maréchal de Toirax (*a*), & Servien (*b*), ambassadeurs extraordinaires en Piedmont, qui avoient intervenu de la part de France au traité de Chierasco, & qui étoient ceux qui tenoient le timon de toute cette négociation. Sur cela passoient personnes de créance de Piedmont à Venise pour ajuster le

(*a*) Jean de Saint-Bonnet de Toiras, qui fut tué en 1636 en Italie.

(*b*) Abel Servien, marquis de Sablé, qui mourut dans son château de Meudon, le 7 Janvier 1659, âgé de 66 ans, après avoir été sécretaire d'état.

Digitized by Google

tout ; mais la dureté de la républi-que rendoit perplex les ministres de France, qui d'autre part étoient pressés par la peur qu'ils avoient d'être prévenus en leur dessein par les Impériaux. Finalement ils se résolurent, pour ne perdre temps, en sollicitant en vain les Vénitiens, de mettre sur pied en toute diligence dans le pays des Grisons, trois mille hommes, ou François, ou Suisses, ou Grisons, & d'envoyer de l'argent sur les lieux, cependant qu'on disposeroit les choses nécessaires pour un plus grand appareil.

Il étoit question de trouver un homme doué des parties nécessaires pour un tel emploi, jugé le plus important qui se présentât lors, comme celui de l'événement duquel devoit dépendre le bon ou mauvais succès des affaires d'Italie. Il falloit un personnage adroit à manier les peuples, agréable aux Grisons, qui gardant sur leur cœur le traité de Monçon, commençoient à douter de la vérité des

Digitized by Google

promesses de la France. Il étoit nécessaire de remettre ces gens-là peu-à-peu, & de regraver dans leurs esprits la dévotion qu'ils commençoient à perdre pour les François, à quoi il falloit un homme en réputation d'intégrité, & qu'il fût de tel poids qui pût être en ce pays-là comme garant & caution de son maître. Il n'étoit pas moins nécessaire que ce fût une personne versée en grandes affaires pour les pratiques & négociations continuelles qu'il falloit avoir avec les Suisses & princes voisins d'Allemagne. Surtout il falloit que ce fût un sujet auquel la république de Venise pût prendre confiance, & qu'elle eût en estime, cela devant être un des principaux motifs pour l'engager au dessein; mais ce qui importoit le plus, c'est qu'il étoit besoin d'un général d'expérience & de résolution, étant aisé à croire que les Impériaux d'un côté, & les Espagnols de l'autre, ne manqueroient de le harceler continuelle-

Digitized by Google

ment, & de l'attaquer vivement de toutes parts; même on pouvoit bien juger que les Grisons, au premiers revers de fortune que les François recevroient, feroient pour les abandonner, soit pour être intimidés des armes impériales qui ne faisoient que sortir de leur pays, où les plaies qu'elles y avoient faites étoient encore toutes fraîches, soit pour l'inclination que plusieurs d'entr'eux ont à la maison d'Autriche, soit pour le naturel ordinaire des peuples qui se tournent toujours du côté des plus forts.

Pour ce sujet, on jetta les yeux sur le duc de Rohan, lequel lors vivoit retiré à Venise, où, après les guerres mûes en France pour la religion, & terminées par le dernier traité fait en Allez (*a*)

(*a*) Alais, en latin *Alesia*, ville de France dans le bas Languedoc, sur la riviere de Gardon, au pied des Cevennes, à 14 lieues d'O-

Digitized by Google

l'an 1629, il étoit passé (a) pour ôter tout ombrage de ses déportemens, & céder doucement à la fortune : il avoit été recueilli de cette république avec démonstration d'estime & de bienveillance ; de sorte même qu'après l'accident arrivé à Valeze (b), où l'armée Vénitienne fut rompue par celle de l'Empereur, il fut recherché par ce Sénat, & avec honneur arrêté à son service. Il avoit sujet, en tournant son esprit sur la France, d'attacher hors de-là pour long-temps ses pensées, étant grande prudence d'effacer par une longue absence la mémoire des choses qu'on ne peut rafraîchir sans nous nuire ; mais comme les princes, la plûpart du tems, s'arrêtent plus à la considération du service qu'on leur peut rendre à l'avenir, qu'au

range & de Montpellier. Le traité de paix conclu à Alais entre le roi & le duc de Rohan, étoit daté du 27 Juin 1629.

(a) Le 5 Août 1629.

(b) *Valeggio*, en 1630.

Digitized by Google

reſſentiment des deſſervices qu'ils croient avoir reçus, le roi Louis ſe réſolut de donner cet emploi au duc de Rohan, auquel, pour cet effet, il écrivit lettres, lui faiſant entendre que la confiance qu'il avoit en ſa fidélité, & l'eſtime qu'il avoit de ſon expérience & conduite, l'avoient obligé de jetter les yeux ſur ſa perſonne pour un emploi digne de ſa qualité & de l'affection qu'il avoit pour le bien public, remettant le reſte à ce qui lui en ſeroit mandé en ſon nom, par Toirax & Servien ſes ambaſſadeurs en Piedmont.

Rohan mettoit en conſidération deux choſes, dont la premiere étoit l'appréhenſion de perdre envers la république de Veniſe le mérite de l'aſſiduité qu'il lui avoit rendue depuis quelque temps, l'autre pour ne voir pas cet emploi accompagné de tous les attributs convenables: car premierement, il voyoit que le nom du Roi n'y paroiſſoit point. On ne lui avoit envoyé ni pouvoir,

Digitized by Google

ni état d'armée, de forte qu'à bien peser toutes choses, il sembloit à un homme practiq des affaires du monde, que c'étoit s'embarquer bien légérement en une affaire qui pouvoit n'avoir point de suite, & qui sembloit plutôt être une pique d'honneur pour quelques soupçons & jalousies, qu'un solide dessein appuyé sur un bon fondement. D'Avaux ne manquoit de lui exagérer l'importance de l'affaire, & de lui alléguer plusieurs raisons; mais la plus puissante sur l'esprit du duc, fut le ressentiment qu'il avoit de la confiance que le Roi prenoit en lui, & du choix qu'il avoit voulu faire de sa personne, en lui témoignant par-là non-seulement sa bienveillance pour le présent, mais ce qu'il croyoit plus important, l'oubli des choses passées.

Il se présenta (a) au Collége, témoignant la joie qu'il recevoit de

(a) Au Sénat de Venise, en Novembre 1631.

ſe voir tout en un temps en état de rendre ſervices au Roi ſon ſeigneur & à la ſéréniſſime république; à celui-là s'y trouvant obligé par ſa naiſſance, & par la marque extraordinaire qu'il venoit de recevoir de ſa bienveillance, à celle-ci, par le vif reſſentiment qu'il avoit de ce que, premierement, il lui avoit plû garder comme en dépôt les plus précieux gages de ſa maiſon, & puis après le recueillir lui-même comme dans le port après la tempête qui l'avoit agité. Qu'il leur venoit rendre compte du choix que Sa Majeſté avoit fait de lui, pour le commettre à la conſervation d'un paſſage qui étoit comme la ſauvegarde de leur Etat, & pour préſerver d'oppreſſion des peuples qui révéroient plus que tous autres la majeſté du ſénat Vénitien. Il finit ſon diſcours par la permiſſion qu'il leur demanda d'accepter l'emploi qui lui étoit préſenté, ſans perdre celui qu'il avoit parmi eux.

Digitized by Google

Le doge (*a*) répondit qu'ils avoient à plaiſir que le Roi ſe fût réſolu de lui donner matiere & occaſion de faire paroître non-ſeulement ſa vertu, mais même de donner des preuves de ſa fidélité vers la couronne de France; que véritablement il avoit ſujet de ſe réjouir d'une telle rencontre, d'autant que par-là il tiroit la juſtification de ſes actions paſſées, faiſant connoître à tout le monde, en acceptant l'emploi qui lui étoit préſenté & s'en acquittant dignement, ſa parfaite dévotion & obéiſſance au ſervice de ſon Roi, & ſon zéle au bien public & gloire de ſa patrie. Sur ce pied-là le prince continua à ſe conjouir avec lui, ſans rien répondre ſur le particulier du congé qu'il lui avoit demandé; & concluant qu'il étoit prudent & ſage,

(*a*) François Erizzo, qui avoit été élu doge de Veniſe cette année 1631, à la mort de Nicolas Contarini, mourut en 1646, âgé de 80 ans.

ne s'ouvrit pas davantage sur ce sujet.

Le duc de Rohan se résolut de ne différer pas davantage son départ, le prétexte duquel devoit être la feinte d'un voyage qu'il devoit faire en Allemagne, suivant ce qui en avoit été projetté entre ledit duc, les ministres de France qui étoient en Piedmont, & l'ambassadeur d'Avaux. Il partit donc de Venise, & passant par Val (a) Camonica & Valteline droit à Poschiave (b), il se rendit à Coire le 4 de Décembre de l'année 1631, où il fut reçu avec joie & applaudissement; car outre la réputation de

(a) *Val di Camonica*, le long de l'Oglio, aux confins de la Valteline, dans l'état de Venise, au Bressan. Les *Camuni* dont parle Strabon (*l.* 4, *p.* 214, *éd. Amst.*) habitoient cette con:rée.

(b) Puschiavo, en Allemand *Pesclaf*, bourg considérable, & la huitiéme communauté de la ligue Caddée, au bord de la riviere de Puschiavo.

Digitized by Google

sa valeur, & l'intégrité de sa vie exemplaire, la conformité de la religion n'étoit pas une petite considération pour lui concilier l'amitié de ces peuples, lesquels pour la plûpart, & notamment les principaux, font profession de la religion protestante.

Les ordres qu'il avoit du Roi par la voie de Toirax & Servien, portoient qu'étant arrivé au pays des Grisons, il seroit prié par eux de s'y arrêter quelque temps pour les assister, ce qui devoit être négocié par Joab (*a*) de Sequeville, dit du Landé, qui résidoit en ce pays-là, & y commandoit les troupes qui y étoient déja sur pied à la solde de France. Ledit Landé avoit déja commencé des fortifications au Steig & Pont du Rhin, & travailloit comme n'attendant

(*a*) Joab de Sequeville, sieur du Landé, qui fut fait maréchal de camp en Valteline, en 1635.

pas en ces quartiers si-tôt personne à qui il dût obéir ; aussi fut-il extraordinairement surpris d'une telle arrivée, car toute cette pratique s'étoit menée à Venise à son desçu ; néanmoins il exécuta les ordres que Rohan lui montra, en faisant entendre à l'assemblée des trois Ligues ce qui étoit de la volonté du Roi sur son emploi : ensuite de quoi, par acte du conseil des trois susdites Ligues, Rohan fut déclaré leur général. Ce qui fut fait néanmoins de sorte que c'étoit chose toute publique qu'il étoit envoyé en ce pays-là par ordre de France, & que cette élection de général n'étoit qu'un prétexte pour couvrir tout ce que tout le monde sçavoit, tant il est difficile dans le maniment des grandes affaires qu'elles demeurent secrettes, quand elles ont à passer par plusieurs mains.

Les ministres de l'empereur & du roi d'Espagne faisoient grandes plaintes à Venise qu'un personnage

Digitized by Google

arrêté au ſervice de la république fût inſtrument de nouveautés, par leſquelles on vouloit altérer le traité de la paix. Le Sénat répondit que telle choſe n'étoit point arrivée par ſon conſentement, qu'il ne pouvoit retenir perſonne par force à ſon ſervice, & que le duc de Rohan étoit parti ſans ſon congé : c'eſt pourquoi auſſi il avoit donné ordre pour arrêter le payement de ſa penſion, comme en effet il en fut uſé de la ſorte pour un temps.

Au commencement de l'année 1632, le duc de Rohan, après avoir reconnu l'état du pays des Griſons & de la Valteline, écrivit en France ſes ſentimens ſur toutes choſes, inſiſtant principalement ſur trois points, dont le premier étoit qu'on intéreſſât les Vénitiens, à quelque prix que ce fût, en l'affaire de la Valteline. Le deuxieme, qu'on fît tous efforts pour mêler en cette affaire les Suiſſes, afin d'exclure par-là les Eſpagnols du paſſage de S. Gotard, pour lequel effet le temps ne pouvoit être plus propre,

Digitized by Google

d'autant que l'alliance d'Espagne finissoit avec lesdits Suisses, le renouvellement de laquelle il falloit empêcher; ce qu'on ne pouvoit mieux faire, qu'en les intéressant dans le dessein de la Valteline. Le troisieme point étoit d'attaquer promptement la Valteline, demandant pour cela 6000 hommes de pied François, 4000 Suisses, & 600 chevaux, avec les trois (*a*) régimens Grisons qu'il avoit déja sur pied, qui pouvoient faire 1800 hommes en tout, moyennant quoi il se faisoit fort de garder les passages du Steig, du Pont du Rhin, de l'Engadine basse, de Bormio, & autres qui regardent l'Allemagne, & se saisir de la Valteline & de s'y maintenir.

Aux susdites propositions fut répondu en la maniere que s'ensuit: Premierement, le Roi témoignoit être bien aise de l'arrivée du duc

---

(*a*) Régimens Grisons d'Antoine de Molina, d'André Brucker, & d'Ulysse de Salis.

Digitized by Google

de Rohan au pays des Grisons, se promettant que par sa présence & autorité, les peuples dudit pays se porteroient avec courage à ce qui étoit nécessaire pour la sûreté de leurs passages, afin qu'ils eussent le pouvoir, comme doivent avoir des Souverains, de les ouvrir à leurs amis & alliés, & de les fermer aux autres.

Quant au premier point, il fut approuvé qu'il étoit nécessaire de porter la république de Venise à se joindre aux armes de France pour l'affaire de la Valteline ; à quoi il fut dit qu'on n'oublieroit aucun office pour l'y induire.

Quant aux Suisses, il fut trouvé bon de les inviter par toutes sortes de soins, à l'assistance des Grisons. Pour cet effet, la qualité d'ambassadeur extraordinaire en Suisse fut donnée audit duc, afin qu'il pût travailler plus puissamment à cette négociation.

Mais pour le point principal qui étoit d'attaquer la Valteline, il

Digitized by Google

fut répondu qu'il n'étoit pas à propos de remuer cette pierre, & qu'il suffisoit de se maintenir dans les postes où on étoit, & s'y fortifier. C'étoient les passages du Steig & du Pont du Rhin, auxquels on travailloit, principalement à ce dernier, où on avoit commencé un fort, qui depuis a été mis en quelque défense.

Pour la fin, le Roi confirma l'acte des chefs des Ligues, par lequel ils avoient déclaré le duc de Rohan leur général, lui donnant même pouvoir & commandement sur tous les gens de guerre qui étoient ou qui seroient à la solde de France dans le pays des Grisons.

Il sembloit avis à plusieurs, qu'une affaire commencée avec tant de chaleur ne continuoit pas sur le même pied : autres croyoient que, quelque semblant qu'on eût fait, l'intention de France n'étoit point d'entreprendre le dessein de la Valteline, mais seulement d'empêcher que les Impériaux ne se saisissent de

Digitized by Google

ces passages. Les Grisons mêmes, qui, sur l'arrivée du duc de Rohan, avoient conçu espérance certaine de leur rétablissement, commençoient à se plaindre de la froideur qu'ils voyoient en la poursuite d'une telle entreprise.

A Venise, quoi que l'Ambassadeur de France représentât, on ne crut jamais que le roi de France pensât sérieusement à la conquête de la Valteline.

Cependant l'archiduc Leopold faisoit amas de gens de guerre sur la frontiere des Grisons, prenant prétexte de la défense de ses Etats contre les armes du roi de Suede. En même temps il ne manqua d'avertir les Suisses des raisons qu'il avoit de tenir ses frontieres garnies, non pas pour entreprendre sur ses voisins, mais pour raison de bon gouvernement en une conjoncture où tout le monde étoit armé. Les Suisses ne laissoient pas d'en prendre jalousie, & notam-

Digitized by Google

ment le canton de Zurich (a), auquel le duc de Rohan faisoit offre de secours, par raison de bon voisinage & de bonne volonté, & aussi pour l'obliger davantage à ne lui refuser pas celui qu'il croyoit avoir besoin de lui demander. Il avoit raison de penser à toute sorte de moyens pour se maintenir; car en l'état qu'il se trouvoit, s'il eut été attaqué par divers endroits comme il étoit menacé, il y a grande apparence que le dessein que les François faisoient feinte d'avoir en ce pays-là, eût avorté en même temps qu'il sembloit qu'on travailloit pour le former : car autre assistance ne pouvoit-il attendre que des cantons de Suisse qui ont alliance avec les trois Ligues, ce qui ne doit jamais

(a) Le premier des XIII cantons, & entiérement réformé. Zurich, ancienne, belle & grande ville, en est la capitale. Son gouvernement est Aristo-démocratique.

Digitized by Google

être pris pour un fondement solide, car les machines de Suisse se manient avec des ressorts si lents, que souvent l'occasion se trouve passée, avant qu'on sente l'effet de son assistance.

Le roi de France, averti des préparatifs de l'archiduc, envoya à Inspruck (a) pour lui témoigner son sentiment sur les avis qui lui étoient donnés de l'armement qu'il faisoit sur les frontieres des Grisons, lui faisant comprendre le desir qu'il avoit de voir cesser tels ombrages, auxquels autrement il seroit obligé de pourvoir; ne pouvant permettre qu'il fût rien entrepris dans le pays de ses alliés, dont il eût sujet de se tenir offensé, le priant pour la fin de les laisser vivre en paix sous l'observation des anciens traités. Celui qui étoit envoyé de la part du Roi, avoit ordre d'ajoûter les particularités des innovations dont les Grisons se plaignoient.

(a) Ville capitale du comté du Tirol.

Digitized by Google

L'archiduc répondit, que comme il lui déplaisoit que Sa Majesté eût été sinistrement informée de plusieurs choses éloignées de la vérité, aussi recevoit-il un singulier contentement de voir qu'elle n'ajoûtoit pas une entiere foi aux avis qui lui avoient été donnés, puisqu'elle desiroit en recevoir lumiere & information.

Quant à l'armement qu'il avoit fait sur ses confins, que cela étoit bien raisonnable, voyant les Grisons se remuer, sans rien sçavoir de leur intention. Il insista longtemps pour faire comprendre que tant s'en faut qu'il eût aucune pensée de rien altérer en son voisinage, qu'il ne jugeoit rien plus contraire à l'état de ses affaires que les mouvemens, desquels, en la conjoncture présente, il ne pouvoit espérer autre fruit que la destruction de son pays, & la ruine de ses sujets.

Pour les particulieres innovations qu'on lui attribuoit dans le pays des Grisons, il répondit de

Digitized by Google

ſorte qu'il étoit aiſé à comprendre que c'étoient matieres controverſées entre les archiducs d'Autriche & les ſeigneurs des trois Ligues, & qui n'étoient pas ſi bien vuidées que l'une & l'autre des parties ne ſemblât avoir apparence de raiſon ; l'archiduc conclut que comme il portoit reſpect à l'alliance que la France avoit avec les Griſons, auſſi s'aſſuroit-il que le Roi n'entendoit pas que cette même confédération dût apporter aucun préjudice à la juriſdiction ordinaire & ſuprême autorité qui lui appartenoit.

Telle réponſe fut faite par l'archiduc Leopold ſur le ſujet des plaintes que le roi de France lui faiſoit faire, leſquelles ne pouvoient avoir autre fondement qu'un ſimple ſoupçon, n'y ayant nulle apparence que ce prince-là, en l'état auquel il ſe trouvoit, dût deſirer nouveauté. Car les progrès des Suédois en Allemagne occupoient de telle façon les armes impériales, que par toute raiſon la maiſon d'Autriche ne devoit avoir autre pen-

Digitized by Google

ſée que de détourner la tempête qui la menaçoit.

Cependant qu'au pays des Griſons toutes choſes paſſoient aſſez tranquillement, il ſembloit qu'en Suiſſe on ſe diſpoſât à quelque notable changement à l'occaſion de pluſieurs différends qui s'entre-ſuivoient de près, & étoient comme enchaînés les uns avec les autres.

Le premier fut entre la ville de Zurich, & les cinq cantons, Lucerne, Ury, Schweitz, Underwalden & Zug, dont le ſujet étoit tel.

Le landgraviat de Turgovie appartient en commun à la ville de Zurich & aux ſuſdits cantons (*a*), comme auſſi la ſouveraineté de la comté de Rhintal eſt commune entr'eux, & avec le canton d'Appenzell. Par conventions publiques, en l'un & en l'autre de ces deux pays, l'exercice de la religion catholique & proteſtante y doit être maintenu en toute liberté. Les ſujets pro-

(*a*) Y compris celui de Glaris.

teſtans de l'un & de l'autre pays ſoutiennent être en poſſeſſion depuis cent années pour cauſes matrimoniales & autres de même nature, d'être réglés par juges de leur créance, & de ſe pourvoir eux-mêmes de miniſtres, comme ils appellent: L'abbé de S. Gall (*a*) maintient le contraire, & qu'il faut ſe pourvoir, ou par-devant l'évêque de Conſtance, ou par-devant le nonce réſident en Suiſſe (*b*), ou lui l'abbé. Les ſuſdits cinq cantons ſoutiennent la cauſe de l'abbé. La ville de Zurich croit d'être offenſée en cela, d'autant que les ſuſdites cauſes avoient accoutumé d'être évoquées pardevant ſon conſiſtoire. Cette affaire eut pluſieurs ſuites & pluſieurs repriſes, depuis l'année 1629 juſqu'à la préſente 1632, où elle fut portée

(*a*) Co-allié des XIII cantons, poſſede des ſeigneuries conſidérables en Turgovie & dans le Rhinthal.

(*b*) A Lucerne, près des cantons catholiques.

Digitized by Google

comme à sa derniere crise, & la Suisse réduite au point de se voir toute pêle-mêle pour un sujet, lequel à grand peine étoit (*a*) accommodé, quand cette province fut en état de se voir précipitée dans un nouveau trouble par la rupture qui survint cette même année 1632, entre les cantons de Berne & Soleure, à l'occasion de la garnison que les cantons de Zurich, Berne, Basle, & Schafhausen envoyoient à la ville de Mulhausen en Alsace, en vertu de leurs alliances. Ceux de Berne, pour leur part, y faisoient marcher cinquante hommes, lesquels étant arrivés à un passage nommé l'Escluse (*b*), appartenant à ceux de Soleure, ils furent attaqués par une foule de peuple, partie furent

---

(*a*) A Baden, le 26 Août 1632.

(b) *L'Ecluse* ou la *Cluse*, en allemand *Clus*, passage fameux & très-étroit dans le bailliage de Falckenstein, au canton de Soleure, sur la grande route de Basle, à quatre lieues de Soleure.

Digitized by Google

tués, partie furent jettés dans l'eau, & partie se sauverent. Ce qui rendoit le cas plus atroce, c'est qu'il se trouvoit fait à la suscitation de deux baillifs (*a*) de Soleure, dont l'un étoit fils de l'avoyer (*b*), lequel faisoit une cause publique de ce fait particulier, pour sauver son fils du danger où il se trouvoit, à cause de cette action. Comme en l'affaire du Rhinthal & du Turgow, aussi en celle-ci se mêloit l'intérêt de la religion; car d'un côté les catholiques s'unissoient en l'une & en l'autre cause; d'autre part les protestans se rangeoient ensemble, & de choses fortuitement arrivées formoient des desseins d'une vengeance préméditée

(*a*) Philippe de Roll, ballif de Bechbourg, & Ours Brunner, baillif de Falckenstein. Ces deux bailliages sont limitrophes.

(*b*) Philippe de Roll étoit l'un des fils du chevalier Jean de Roll, avoyer de la république de Soleure. Le maréchal de Bassompierre fait un grand éloge de cet avoyer dans ses Mémoires.

Digitized by Google

les uns contre les autres. Les catholiques se fioient sur l'assistance de la maison d'Autriche. Les protestans se rendoient plus difficiles par les prospérités des armes Suedoises en Allemagne ; car on dit que le flux & reflux de la Suisse se régle selon le cours des affaires étrangeres. Les protestans (*a*) aiment la France, les catholiques (*b*) la maison d'Autriche, à laquelle ils sont inséparablement attachés, ne faisant point de distinction des secrets desseins que l'Empire & l'Espagne tâchent d'avancer sous le prétexte spécieux de religion dans les maximes politiques, lesquelles couvrant sous le manteau du zéle, ils abusent de la

(*a*) Ils ont changé de systême depuis la révocation de l'Edit de Nantes, & l'établissement du service des Suisses en Hollande.

(*b*) Les cantons les plus affectionnés à la France depuis le commencement du XVIII siécle, ont été les cantons catholiques. L'alliance de 1715 en est une preuve hors de réplique.

Digitized by Google

simplicité des peuples, & se servent à leur avantage de la devotion inconsidérée des Ecclésiastiques. Heureuse de tout point la Suisse, pour la situation opportune qui la rend considérable, pour le repos profond dont elle jouit depuis tant d'années, pour le tempérament égal de l'air qui la regarde, pour la masse du corps qui la compose, & pour le respect que lui portent les plus grands princes de la chrétienté; heureuse, dis-je, de tout point, si, contente de ses propres biens, elle jouissoit de la tranquillité qu'elle possede au milieu des troubles desquels elle voit ses voisins agités.

Le duc de Rohan, durant la présente année 1632, se transporta (a) deux fois à Baden, ou avec remontrances graves & dextérité de maniment, il les induisit à rem ttre les premiers différends à quatre juges mi-partis, deux catholiques & deux

(a) En Octobre & en Novembre 1632.

Digitized by Google

protestans ; la sentence desquels fut que les peuples du Turgow & du Rhinthal protestans seroient maintenus dans le libre exercice de leur religion, dans laquelle survenant des différends qui ne se trouveroient pas suffisamment éclaircis par les traités du pays, ils pourroient eux-mêmes choisir des juges ou arbitres tant d'une que d'autre religion tirés de leur corps, ou bien des cantons non intéressés, suivant les anciennes coutumes ; quant au particulier des causes matrimoniales, que les catholiques se pourvoiroient devant l'évêque de Constance & les protestans devant le consistoire de Zurich. Quant à l'affaire de Berne & Soleure, après l'entremise du duc de de Rohan, elle fut terminée (*a*)

(*a*) Plantin détaille cet accommodement. *Abrégé de l'Hist. de Suisse, pag. 404-406, Geneve 1666, in-8°.* L'accommodement se fit en Octobre 1633. Les six cantons médiateurs étoient Zurich, Lucerne, Zug, Basle, Fribourg & Schaffhausen.

Digitized by Google

l'année suivante par Landé, ambassadeur de France aux Grisons, & les députés des six villes, qui condamnerent Soleure de faire exécuter quelques-uns de ceux qui s'étoient trouvés à l'action de l'Escluse.

Pendant que ces choses se traitoient en Suisse, les François ne faisoient dans le pays des Grisons que se fortifier au Steig & Pont du Rhin, sur les divers avis qu'ils recevoient des préparatifs que faisoient contr'eux du côté d'Allemagne l'archiduc (*a*) & le comte de Sultz (*b*), & du côté d'Italie le duc de Feria (*c*), bien que plusieurs ont cru qu'en ce temps-là, ni les Impériaux,

(*a*) Leopold.

(*b*) Alvig, comte de Sultz, colonel des Impériaux, qui fut tué le 18 Février 1632 près de Bamberg, sous le commandement du comte de Tilly.

(*c*) Laurent Balthasar de Figueroa & Cordoua, duc de Feria, gouverneur du Milanez depuis 1618.

Digitized by Google

ni les Efpagnols ne penfoient jamais d'attaquer les Grifons.

Rohan étoit perplex & douteux en foi-mefme, où devoit aboutir une affaire qui étoit auffi froide en fa fuite qu'elle avoit été chaude en fon commencement : car d'un côté, il voyoit la dureté inflexible des Vénitiens à n'entrer point en telle guerre; d'autre part, il avoit déja reconnu clairement, que les Suiffes n'y pourroient jamais être induits.

De France il ne recevoit plus rien fur le fujet de la Valteline. Les Grifons murmuroient, fe voyant entiérement déchus des efpérances qu'ils avoient conçues au bruit de ce premier appareil. Les troupes manquoient d'argent, les fortifications étoient difcontinuées pour la même caufe. Rohan avoit à fe défendre en la Cour de France, où on fe plaignoit du peu d'appui qu'il donnoit aux catholiques au pays où il étoit. Landé ne manquoit de fomenter tels dégoûts, jugeant rendre fon emploi plus confidérable

Digitized by Google

par-là. Ainſi en telles altercations il ſe paſſoit en ces quartiers-là le temps qu'on croyoit être deſtiné à plus grandes choſes.

Cette année-là, le roi de Suede conſidérant les recherches que les Eſpagnols faiſoient faire auprès des Suiſſes, & le préjudice que cela pourroit porter non-ſeulement à la liberté, mais auſſi à la bonne correſpondance qui étoit entre lui & la Suiſſe, témoignoit aux treize cantons & co-alliés deſirer vivre en neutralité avec eux, les requerant de ne lui donner aucun ſujet par la conceſſion du paſſage aux Impériaux & Eſpagnols, qui le pût obliger à s'en reſſentir. A quoi les treize cantons répondirent n'avoir autre intention que de vivre en bonne intelligence & correſpondance avec Sa Majeſté, à laquelle ils promettoient de ſe comporter en ladite neutralité avec toute ſincérité, autant qu'il ſe pourroit, ſans préjudice des communes alliances, la ſuppliant pour la fin de conſerver en

Digitized by Google

ſa royale grace tout le corps Helvétique, & de donner tel ordre à ſon armée victorieuſe, que non-ſeulement la Suiſſe, mais ſes alliés & frontieres avec tout le voiſinage puiſſent être libres des incommodités & autres inconvéniens, leſquels, ſans ſa protection, ils jugeoient bien ne pouvoir éviter.

Enſuite de quoi les neuf (*a*) cantons catholiques écrivirent en France pour faire entendre au Roi, que voyant les progrès des armes Suedoiſes en Allemagne au détriment du ſaint Empire & des Etats catholiques d'icelui, avec grande apparence que les choſes n'en devoient pas demeurer là, ſe voyant interpellés par le roi de Suede de la neutralité, ils ne l'avoient pas rejettée, ſauf toutefois le reſpect qu'ils portoient à Sa Majeſté, laquelle ils ſup-

(*a*) Lucerne, Ury, Schweitz, Underwalden, Zug, Glaris-catholique, Fribourg, Soleure, & Appenzell-catholique.

Digitized by Google

ployoient s'interpofer pour détourner un tel orage de leur pays, & notamment à ce que les cantons proteftans, par le moyen de quelque conjonction avec le parti Suedois, ne fe portaffent à quelque effet non efpéré, au préjudice de la religion catholique en Suiffe.

La réponfe de France fut que comme la propofition de ladite neutralité n'avoit pas été faite par le roi de Suede feulement aux neuf cantons catholiques, mais à tous les treize cantons en général, auffi le Roi jugeoit à propos que tout le corps Helvétique, tant catholique que proteftant, entrât dans ladite neutralité, ordonnant au duc de Rohan de ménager cela fi dextrement, que tous les cantons y fuffent compris & leurs co-alliés, fans que pour les différends qui pourroient naître entre lefdits co-alliés pour le fujet de la religion ou autre, aucun d'iceux pût être privé du bénéfice de la neutralité, pour obfervation plus exacte de laquelle,

lesdits cantons ne donneroient passage à aucunes troupes par leurs terres, au préjudice de quique ce soit, iceux cantons demeurant obligés aux conditions de l'alliance qu'ils avoient avec la France en tous ses points, nonobstant quelques restrictions qui pussent être audit traité. Sur-tout deux choses étoient spécialement recommandées à Rohan; l'une, qu'il ne fît pas intervenir le roi de France audit traité comme garant, mais comme entremetteur; l'autre, d'éviter que le roi de Suede ne faisant la neutralité avec les cantons catholiques, l'acceptât avec les protestans, d'autant que cette désunion eût causé la ruine de la Suisse, parce que les cantons catholiques sans doute se fussent portés du côté d'Espagne. Le but donc du conseil de France étoit en ceci de couper avec adresse le chemin aux desseins que les Espagnols avoient de renouveller (a) leur alliance

(a) Lucerne, Ury, Schweitz, Underwal;

Digitized by Google

avec les cantons catholiques ; car si dans le traité de la neutralité avec le roi de Suede, les cantons accordoient de ne bailler passage aux troupes de qui que ce fût au préjudice d'autrui, le renouvellement de l'alliance demeuroit inutile aux Espagnols, au point principal qu'ils prétendoient concernant le passage. Les partisans d'Espagne s'appercevoient de ce point, & le faisoient trouver mauvais à leurs confreres, comme un moyen de les priver de l'avantage qu'ils se promettoient du renouvellement de ladite alliance avec l'Espagne. Rohan répondit que cet article expireroit avec le traité, qui devoit avoir un temps préfix comme de cinq ou six ans, & qu'il valoit mieux se passer de l'argent d'Espagne, fort incertain & captieux, pour peu de tems, afin de se garan-

---

den, Zug, Fribourg, Appenzell-catholique, & l'abbé de S. Gall, renouvellerent l'alliance avec l'Espagne à Lucerne, le 30 Mars 1634, pour le duché de Milan.

Digitized by Google

tir par la neutralité de l'orage qui leur pendoit ſur la tête, & d'éviter en toute façon de ſe trouver au milieu des Eſpagnols & Suedois, & faire le ſiége de la guerre dans leur pays, qui enfin ſerviroit de proie aux victorieux.

Cette négociation qui avoit été commencée l'an 1629, & avoit été diſcontinuée & repriſe à diverſes fois, finalement ne fut portée à aucune exécution. Car ſur le point que par un torrent continuel de proſpérités des armes Suédoiſes, les états de l'Empire ſe voyoient emportés à une manifeſte ruine, arriva inopinément la mort de Guſtave, lequel ne parut que comme un éclair au monde, qu'il laiſſa rempli de monumens éternels de ſa gloire. Après avoir couru triomphant quaſi par toute l'Allemagne, finalement dans la plaine (*a*) de

(*a*) Le 16 Novembre 1632, à l'âge de trente huit ans.

Digitized by Google

Lutzen, marchant en bataille rangée contre l'armée impériale, commandée par Walſtein (*a*), il mourut combattant de ſa main à la tête des ſiens, faiſant ſon tombeau du champ de ſa victoire.

Vers ce temps-là Gaſton duc d'Orleans étant entré en France avec les forces que l'empereur & le roi d'Eſpagne lui avoient données (*b*), perça juſques en Languedoc, où le duc de Montmorency (*c*) s'étoit joint à lui; mais ce fut une guerre bientôt terminée : car en un léger combat près de Caſtelnaudari (*d*), furent défaites les troupes de Gaſton, Montmorency bleſſé, pris &

(*a*) Albert de Valſtein duc de Fridland, ſi connu dans l'hiſtoire de l'Empire par ſa valeur, ſon expérience dans la guerre, & par ſa fin tragique.

(*b*) Manuſcrit de Dupuy : *avoit percé.*

(*c*) Henri de Montmorency, duc & pair, maréchal de France.

(*d*) Le combat de Caſtelnaudari, en Languedoc, fut livré le premier de Septembre 1632.

Digitized by Google

mené à Toulouse, où il eut la (a) tête tranchée, faisant son échafaud du lieu qui avoit servi de théatre à la splendeur & magnificence de ses prédécesseurs.

Les affaires des Grisons ayant été retardées en apparence par les grandes diversions que la France avoit eues en ce tems-là, on croyoit que le nouveau succès du Languedoc ne serviroit pas peu pour avancer le dessein de la Valteline. Le duc de Rohan ne manquoit de représenter que toutes choses concouroient pour exécuter cette entreprise-là; premiérement, que le duc de Feria se trouvoit court & d'hommes & d'argent dans le Milanois, où les peuples mal contens commençoient d'émouvoir sédition; que le Tirol n'avoit pas de gens de guerre pour se défendre, & craignoit d'heure à autre d'être attaqué, sur-tout l'archiduc Leopold (b) étant mort, &

(a) Le 30 Octobre 1632, à l'âge de 37 ans.
(b) Le 3 Septembre 1632.

les armes Suédoises triomphantes en ces quartiers ; qu'en ce temps-là la Valteline étoit plus aisée à garder avec cinq mille hommes qu'avec dix mille auparavant, principalement si le maréchal de Toyras (a) donnoit jalousie au duc de Feria du côté du Montferrat ; que les Vénitiens voyant le roi de France libre & sans appréhension d'aucune brouillerie civile, entendroient plus volontiers à ce dessein qu'ils n'avoient fait par le passé, ou qu'au moins au commencement on en tireroit les commodités nécessaires ; qu'il n'étoit pas possible de contenir les Grisons davantage, lesquels ne pouvoient supporter que les Valtelins en fussent venus jusqu'à ce point d'insolence, que de mettre des impositions sur les denrées qui sortoient de ladite vallée.

Toutes ces sollicitations étoient en vain, l'intention de France n'é-

---

(a) *Manuscrit de Dupuy*, Toirax.

Digitized by Google

tant point d'entendre au deſſein de la Valteline, mais bien d'entretenir le feu dans la maiſon d'Autriche, par le moyen des Suédois, & de travailler le roi d'Eſpagne par toute autre voie, que par celle d'une guerre ouverte, ne jugeant point la conſidération ſeule de contenter les Griſons de telle importance, qu'elle la dût obliger à ſe déclarer.

Ainſi comme le duc de Rohan attendoit les ordres ſur les mémoires qu'il avoit envoyés touchant l'entrepriſe de la Valteline, il reçut lettres du Roi, par leſquelles il lui faiſoit entendre que l'état de ſes affaires ne lui permettoit pas de ſonger à un tel deſſein, lequel il trouvoit à propos de différer juſqu'au printemps de l'année prochaine; & cependant voyant que durant l'hyver la dépenſe des troupes qui ſe trouvoient levées dans le pays des Griſons ſeroit inutile, il vouloit qu'elles fuſſent réduites au nombre ſuffiſant pour garder le fort du Rhin & le Steig; au reſte que cela ne

Digitized by Google

devoit pas faire perdre eſpérance aux Griſons du recouvrement de la Valteline, ce retranchement de dépenſe n'étant que pour ſupporter mieux celle qu'il faudroit faire, quand on penſeroit tout de bon à l'entrepriſe ; que cela ôteroit auſſi la défiance aux Eſpagnols qu'on voulût rien faire en ce pays-là, & qu'ainſi on pourroit avec plus de facilité mettre à bout le deſſein, pour lequel mieux cacher, & en ôter entiérement la connoiſſance, le Roi ſe portoit à retirer le duc de Rohan de ce pays-là, lui commandant, après avoir donné ordre à la réduction des troupes, de s'en aller à Veniſe.

Le duc ſe trouvoit extraordinairement ſurpris, premiérement, pour voir aboutir à rien un deſſein dont il avoit conçu eſpérance d'acquérir gloire & honneur, ſecondement, pour être accablé de plaintes des Griſons qui ſe voyoient fruſtrés de leur rétabliſſement en la Valteline, duquel, en ſon propre & privé nom, il leur avoit pluſieurs fois répondu.

Digitized by Google

En troisiéme lieu, il se trouvoit empêché de faire un licenciement des troupes Grisonnes, auxquelles il étoit dû huit mois de paye, sans avoir un sol pour leur donner.

Surquoi il dépêcha en Cour pour représenter ces considérations, lesquelles toutefois ne firent aucun effet ; mais bien tout à la fin de l'année lui furent réitérés les mêmes commandemens, avec ordre, en quelque état que se trouvassent les affaires des Grisons & de la Suisse, de s'en aller à Venise, où la Thuillerie (*a*), ambassadeur de France, lui communiqueroit les instructions qu'il avoit, sur matieres graves & importantes.

Rohan partit donc du pays des Grisons au commencement de l'année 1633, ne laissant pas moins de regret de soi à son départ, qu'il y avoit apporté de joie à son arrivée ;

(*a*) Gaspar Cognet, seigneur de la Thuillerie.

Digitized by Google

s'étant rendu à Venise, il s'aboucha avec la Thuillerie, lequel n'avoit eu ordre de lui communiquer chose aucune.

Les Vénitiens qui n'avoient pas voulu entrer en l'affaire de la Valteline, ne laissoient pas d'être mal satisfaits de voir Rohan hors du pays des Grisons, où ils jugeoient que sa conduite pouvoit beaucoup pour empêcher que ces peuples dégoûtés des promesses de France, dont ils ne voyoient aucun effet, se portassent à quelque nouveauté préjudiciable à leurs voisins & à eux.

Le duc ayant satisfait à l'ordre qu'il avoit reçu de son Roi, & voyant que la Thuillerie n'avoit rien à lui dire, s'en retourna (après avoir demeuré quinze jours à Venise) dans le pays des Grisons, où il séjourna quelques semaines, & puis s'en alla à Zurich, & y passa une partie de l'été. Il écrivit en France que son indisposition l'avoit obligé de se venir servir des bains

Digitized by Google

de Baden (*a*), proche de la ville de Zurich. Aucuns ont cru qu'il avoit reçu à Venise dépêche par laquelle il étoit averti que l'ordre qui lui avoit été envoyé de s'en aller à Venise, avoit été précipité, & qu'on n'eût pas été marri qu'il n'eût bougé de Coire. Autres disoient, qu'après avoir obéi à ce qui lui avoit été ordonné, il jugea le séjour de Suisse plus propre que celui d'Italie pour se tirer d'oisiveté. Il y en avoit même qui assuroient que vu l'altération qui étoit entre les catholiques & les protestans en Suisse, il

(*a*) En latin *Castellum Thermarum Helveticarum*, ou *Badena*, ville capitale du comté de Baden en Argeu, où se tenoit autrefois l'assemblée générale du corps Helvétique; cette ville a beaucoup perdu de sa splendeur depuis la guerre civile des Suisses en 1712: elle appartient aujourd'hui aux cantons de Zurich, de Berne & de Glaris. La diéte annuelle des cantons a été transferée à Frauenfeld en Turgovie. Baden est célèbre par ses eaux minérales.

Digitized by Google

eût fait gloire de rendre en une telle occasion un service notable au parti, pour l'appui duquel il avoit hazardé la fortune de sa maison en France ; d'autres passoient plus outre, affirmans que pendant son séjour à Zurich il avoit jetté les fers au feu du siége de Constance qui arriva peu de tems après, pour faire naître par-là occasion de mouvemens en un pays, où, par le moyen des armes Suédoises, il croyoit la conjoncture propre d'avantager les protestans par-dessus les catholiques.

Cependant se formoit un corps d'armée dans l'état de Milan, pour passer en Allemagne sous le commandement du duc de Feria ; ce qui donna occasion au roi de France de penser de nouveau aux affaires des Grisons, les passages desquels ne pouvoient être en sûreté. Sur ce sujet, dépêche vint à Rohan avec ordre d'agir en Suisse, selon les occurrences, notamment en excitant tous les cantons en général, spécialement

Digitized by Google

les cinq (a) catholiques & celui de Zurich qui ſont alliés avec les Griſons, de leur envoyer ſecours, en cas de beſoin. De plus il lui étoit ordonné, les Eſpagnols voulant paſſer par la Valteline en corps d'armée, d'aviſer, s'il ſe pouvoit, aux moyens de les empêcher, ſans explication particuliere des expédiens à ce néceſſaires. En France, ils ne ſçavoient bonnement à quoi ſe réſoudre; car d'un côté, il leur déplaiſoit de ſe voir mépriſés par un tel paſſage, qui ne ſe pouvoit faire, qu'en foulant aux pieds le traité de Monçon fait entre les deux Couronnes. D'autre côté, ils craignoient que le paſſage de la Valteline ſe trouvant empêché aux Eſpagnols, ils ne ſe miſſent en état de forcer les Griſons. On mandoit donc au duc de Rohan que, s'il n'étoit bien

---

(a) Lucerne, Ury, Schweitz, Underwalden & Zug.

certain

Digitized by Google

certain d'empêcher les Espagnols de passer par la Valteline, il étoit plus expédient qu'ils prissent leur chemin par la Suisse, ce que néanmoins il ne devoit pas témoigner aux cantons d'agréer ; mais en s'y opposant par maniere d'acquit, permettre que les Espagnols traitassent dudit passage par la Suisse, sans faire aucun puissant effort (*a*), au nom du roi de France, pour l'empêcher. Soit que ladite armée d'Espagne eût à passer jusqu'aux Pays-Bas, ou à s'arrêter en Allemagne, elle n'avoit que trois chemins ; l'un par S. Gotard, l'autre par les Grisons, & de-là par les quatre (*b*) comtés droit à Lindau, & le troisieme par la Valteline dans le Tirol. Le premier ne rencontroit aucune difficulté, si les petits cantons octroyoient le passage, à quoi il n'y

(a) *Manuscrit de Dupuy*, Office.
(*b*) Comtés de Pludentz, Feldkirch, Montfort, & de Bregentz.

Digitized by Google

a nul doute qu'ils ſoient toujours portés, tant pour le profit qu'ils en retirent, que pour la dévotion qu'ils ont à la maiſon d'Autriche. Pour celui des Griſons, le fort commencé au Pont du Rhin, & les fortifications du Steig & Flech ne leur pouvoient empêcher l'invaſion du pays; & n'y avoit autre reméde que d'avoir une armée auſſi forte que celle d'Eſpagne, pour garder l'entrée des Griſons par Chiavennes, l'Engadine haute & Poſchiave.

Quant au paſſage de la Valteline pour entrer dans le Tirol, les François le pouvoient empêcher, en ſe campant en l'Engadine-baſſe : ce qui ſe fût fait, ſans rompre le traité de Monçon, pour ce que ſoudain que leſdits Eſpagnols euſſent entré dans la Valteline, ils étoient infracteurs du traité, & donnoient matiere aux François de ſe ſaiſir de la comté de Bormio, ſans violer ledit traité, puiſque les autres avoient commencé les premiers. En France, ils ſe trouvoient irréſolus touchant l'op-

Digitized by Google

position qu'ils devoient faire à l'armée Espagnole ; car d'un côté, considérant les dépenses qu'ils avoient faites dans le pays des Grisons, ils ne pouvoient supporter que les Espagnols fussent en état de s'en saisir, sous prétexte du passage de leur armée ; d'ailleurs, comme il a été dit ci-dessus, ils ne pouvoient digérer que les Espagnols passassent en corps d'armée par la Valteline, au grand mépris de la couronne de France. Nonobstant ces choses, ils ne se pouvoient résoudre de rompre ouvertement avec les Espagnols, soit qu'ils ne fussent pas encore en état de ce faire, & qu'on attendît un tems plus opportun, soit qu'on crût que la guerre dût continuer sous le nom d'armes auxiliaires, sans que les deux Couronnes vinssent à manifeste rupture entr'elles, soit qu'on jugeât devoir attendre un prétexte plus spécieux pour la déclaration de la guerre ; quoi que c'en soit, on demeuroit en une grande incertitude sur ce sujet. Ils eussent

Digitized by Google

bien desiré faire ostentation d'un grand appareil dans le pays des Grisons, qui eût été capable de faire comprendre aux Espagnols qu'ils ne pouvoient passer sans combattre, & les obliger par-là de se consumer dans le Milanois sans rien faire ; mais d'autre part, on jugeoit que connoissant le peu de forces que les François avoient dans les Grisons, les Espagnols ne s'arrêteroient pas à l'apparence d'un vain appareil. On eût été bien content en France, de laisser passer cette armée-là sans la molester, pourvu qu'on eût pû être assuré qu'elle ne feroit aucune invasion dans le pays des Grisons, & n'occuperoit aucun poste dans la Valteline ; c'est pourquoi les ordres envoyés à Rohan portoient que s'il avoit sujet de croire que les Espagnols n'eussent autre intention que de passer en Allemagne, il lui devoit suffire de garder le pays & les forts des Grisons. Que si au contraire il pouvoit connoître avec fondement, que les Espagnols se vou-

Digitized by Google

fussent rendre maîtres d'aucun desdits passages, spécialement de la Rive (*a*) & Bormio, & qu'il y eût sujet d'appréhender qu'ayant surpris ces lieux-là, ils pussent plus aisément entrer dans les Grisons & attaquer les Forts, en tel cas, le Roi trouvoit bon que Rohan se saisît en même temps de la Rive & de Bormio, & même s'il étoit nécessaire, qu'il fortifiât quelque lieu commode dans la Valteline pour arrêter les Espagnols; que s'il arrivoit qu'inopinément les Espagnols se fussent saisis de la Rive, il lui étoit ordonné de s'emparer de Bormio. Mais pour un tel effet il étoit jugé meilleur d'attendre qu'une partie des troupes d'Espagne fût passé dans le Tirol, auparavant que de se déclarer, afin de diviser leurs troupes par ce moyen-là. Mais sur-tout il

(a) *Riva*, petite ville sur la rive septentrionale du lac de Como, dans le comté de Chiavenne.

étoit recommandé au duc de Rohan d'éviter deux extrêmes, l'un de précipiter la rupture mal-à-propos, l'autre de ne se laisser point surprendre ou prévenir en l'occupation de quelque poste ; & s'il arrivoit qu'il fût obligé, par les apparences des déportemens des Espagnols, de prendre le premier pied en Valteline, il lui étoit enjoint d'envoyer vers leurs chefs, pour leur dire qu'il ne prétendoit faire aucune innovation au traité de Monçon, mais de prévenir seulement leurs desseins, & que les soupçons étant levés de part & d'autre, il seroit toujours prêt de remettre les choses au premier état. Au reste Rohan prenant résolution d'agir dans la Valteline, en devoit donner part au plus proche général des Suédois, afin qu'il se tînt prêt pour le seconder.

Pour un tel dessein Rohan pouvoit avoir quelques mille Grisons, qui étoient déja sur pied dès l'année 1631, outre cela avoit ordre de faire une levée de mille Suisses,

Digitized by Google

à quoi étoient ajoûtés les régimens de Chamblay (*a*) & de Leques (*b*), qui devoient être de 1000 hommes chacun, & deux compagnies de chevaux-légers de Canillac (*c*) & de Villeneufve (*d*), avec pouvoir de lever 3000 hommes du pays des Grisons. De toutes ces diverses piéces on composoit une armée qu'on faisoit monter à 7000 hommes. Rohan comptoit tout autrement; car, premiérement, il ne faisoit nul état de la levée des communes, si ce n'est pour garder quelques passa-

---

(*a*) Ferri de Harancourt, baron de Chamblai, mestre de camp d'un régiment d'infanterie de son nom le 7 Février 1632, & maréchal de camp le 22 Janvier 1636.

(*b*) Henri de Chaumont, baron de Lecques, étoit mestre de camp de ce régiment; il fut fait maréchal de camp par brevet du 30 Novembre 1635, & mourut en 1678, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

(*c*) De Timoleon de Montboissier-Beaufort, baron de Canillac.

(*d*) D'Honoré de Brancas-Forcalquier, marquis de Villeneuve.

Digitized by Google

ges qui ne devroient pas être attaqués ; les. 1000 Suiſſes n'étoient pas levés, les deux régimens de Chamblay & de Leques n'étoient pas encore arrivés, & ne faiſoient pas 1200 hommes entre tous deux ; de ſorte que, toutes choſes bien conſidérées, il ſe voyoit en état de ne faire ni peur ni mal aux Eſpagnols. Néanmoins il étoit obligé d'exécuter ſes ordres, leſquels ſe trouvoient ſi ambigus, qu'il étoit pour ſe repentir, ſoit qu'il fît ce qu'on lui commandoit, ſoit qu'il ne le fît pas. Ainſi le prince qui n'eſt pas ſur les lieux, commettant un deſſein à la prudence de ſon général, le conçoit pour la plûpart du tems en tel ſens, que s'il réuſſit bien, il veut avoir la gloire de l'avoir ainſi ordonné ; s'il en arrive mal, il ſe trouve toujours que la coulpe eſt à celui qui en a reçu le commandement : car le maître ne veut jamais faillir.

Vu le peu de forces qui ſe trouvoient dans le pays des Griſons, Rohan crut, avant s'y tranſporter,

Digitized by Google

devoir s'assurer de celles qu'on lui faisoit espérer du côté des Suédois. Le plus proche chef de ce pays-là étoit le Rhingrave Otto (*a*), lequel attaquoit lors les quatre villes (*b*) du Rhin. Le fruit de cet abouchement fut, que Rohan vit clairement qu'il ne se pouvoit rien promettre des Suédois, les armées desquels n'étoient composées que de cavalerie, mal propre pour le dessein de la Valteline ; de sorte qu'il demanda pour le moins une levée de 2000 Suisses, laquelle joignant à ce qui étoit déja dans le pays des Grisons, il ne répondit que de le garder d'invasion, sans rien entreprendre.

Le roi de France ne se trouvant pas lors en état d'envoyer des forces de son royaume aux Grisons, persistoit toujours à se servir des Sué-

(*a*) Othon-Louis, général très-estimé des Suédois & du parti protestant ; il mourut le 6 Octobre 1634.

(*b*) Forestieres, Rhinfelden, Seckingen, Lauffenbourg & Waldshut.

Digitized by Google

dois pour ce dessein, ordonnant à Rohan d'obtenir le passage par la Suisse des troupes que le maréchal Horn (*a*) avoit promises pour la Valteline. Néanmoins on ne desiroit pas en France qu'elles passassent par les Grisons, qu'en cas de grande nécessité, mais bien qu'elles avançassent entre Veldkirch (*b*) & Lindau, pour empêcher l'assemblée de celles d'Espagne, qui par toute raison devoient s'unir en ces quartiers-là.

(*a*) Gustave, comte de Horn, d'une des plus grandes maisons de la Suéde, général-feld-maréchal des Suédois, qui mourut à Stade le 28 Février 1666.

(*b*) Petite ville, & la capitale d'un comté de même nom, dans le Nebelgau, sur la riviere d'Yll, près de la frontiere d'Italie. Le comté de Veldkirch qui est à la maison d'Autriche, est borné au levant par le comté de Sonnenberg, au midi par le Prettigou des Grisons, au couchant par le comté de Werdenberg, & au nord par le Rheinthal qui appartient à la Suisse. On y trouve outre Veldkirch ou Feldkirch, Bendern, Blaven, Esthens, Frastentz, Gutenberg, Mauren, Schlings, Trasten, Tisig, &c.

Digitized by Google

Cependant les Espagnols traitoient en Suisse vigoureusement le renouvellement de leur alliance avec les cantons catholiques, à quoi les protestans s'opposoient, menaçant de faire alliance avec la couronne de Suéde. Rohan ne cessoit d'écrire en France, qu'indubitablement les Espagnols viendroient à bout de leur dessein, & que le seul moyen de l'empêcher, étoit d'envoyer en Suisse un ambassadeur ordinaire, qui portât avec soi ce qui est nécessaire pour bien & utilement négocier en ce pays-là, représentant qu'il n'y avoit nulle apparence de contrecarrer en Suisse avec dextérité & adresse ceux qui traitoient avec argent à la main; qu'une petite dépense faite, lorsque la pratique des Espagnols ne faisoit que commencer, feroit trois fois plus d'effet que les grandes sommes qu'on seroit obligé d'y employer, quand il ne seroit plus tems; mais tels avis ne furent pas assez puissans pour faire hâter d'un jour la venue de

l'ambassadeur, moins encore de presser d'un moment l'envoi de la voiture. Cependant les Espagnols ne perdoient point de temps, & faisant passer de l'argent de Milan en Suisse sans délai, ne manquerent de porter au terme qu'ils desiroient leur négociation, qui depuis a produit des effets aussi avantageux pour la maison d'Autriche, qu'ils ont été dommageables à la France, laquelle voyant le renouvellement de ladite alliance sur le point de se conclure, mit toute pierre en œuvre pour le traverser. Mais les pratiques qu'elle mena pour cela, étoient sans vigueur pour être hors de saison, de sorte qu'elle n'en tira autre avantage, sinon l'utilité d'un exemple considérable, pour ne retomber plus dans les mêmes inconvéniens qui ne peuvent procéder que de deux causes, ou que les princes n'ajoûtent pas assez de foi aux ministres qu'ils ont résidens dans les pays étrangers, qui doivent être les yeux de leur conseil, ou pour être ledit

Digitized by Google

conseil si diverti par un nombre infini d'occupations, qu'il ne s'applique aux affaires, que quand elles sont reduites à l'extrémité, & par conséquent irrémédiables. J'ai jugé cette petite digression nécessaire au commencement de cet œuvre, pour n'avoir pas à répéter le même en plusieurs endroits, ou les mêmes manquemens se faisant, il ne faut que se servir de l'application de ce que je viens de déduire en ce lieu.

Le duc de Rohan étoit occupé à prendre ses mesures, & ne croyoit pas peu faire en l'état où il étoit, de conserver le pays des Grisons. De France, il ne devoit attendre autre chose que ce qu'il avoit. Pour faire la levée des Suisses dont il avoit besoin, il n'étoit pas encore assuré du fonds. Sur les communes des Grisons il ne pouvoit faire fondement, comme nous avons dit. Toute son espérance donc étoit en ce peu de gens qu'il avoit sur pied, & à tenir la porte ouverte pour recevoir secours d'Allemagne. Pour

Digitized by Google

cet effet, il sollicitoit les Suédois, afin qu'ils fissent passer un bon chef vers le lac de Constance, pour ce que si les Espagnols rétablissoient leur chemin de-là dans l'Alsace, en reprenant Zell (*a*) & les quatre villes du Rhin, les François qui étoient dans le pays des Grisons, ne pouvoient plus avoir de communication ensemble avec les Suédois.

Le duc de Feria, au mois d'Août de la présente année, commença de faire dresser ses étapes pour le passage de son armée, depuis le lac de Como jusqu'au Tirol, par la Valteline. Cependant les humeurs des Grisons étoient plus altérées que jamais, les colonels & capitaines de cette nation n'étant point payés du service qu'ils avoient rendu, & les peuples se voyant

(*a*) *Zell* ou *Ratolf-Zell*, en latin *Ratolfi Cella*, ville de Souabe à la maison d'Autriche, sur les bords du lac inférieur de Constance.

Digitized by Google

déchus de l'espérance qu'ils avoient de rentrer dans la Valteline ; ces dégoûts étoient fomentés par les pratiques espagnoles, qui se trouvoient d'autant plus fortes, que le cardinal (a) infant d'Espagne, étoit lors arrivé à Milan, où on disoit qu'il devoit demeurer. Ce qu'on interprétoit ne pouvoit être sans quelque dessein, tant sur la Valteline que sur les Grisons. Le duc de Feria, plus versé en telle sorte de pratiques, qu'au métier de la guerre, & croyant se rendre plus considérable par les intrigues & négociations, que par les expéditions militaires, n'avoit nulle envie de sortir d'Italie, & tâchoit de faire naître occasion qui l'y arrêtât, faisant concevoir au cardinal infant espérance de voir bientôt quelque soulevement dans le pays des Grisons.

(a) Ferdinand, infant d'Espagne, cardinal, frere de Philippe IV, roi d'Espagne, & gouverneur des Pays-Bas Espagnols, mourut le 3 Novembre 1641.

Digitized by Google

Cependant couriers arrivoient d'Efpagne & d'Allemagne à Milan, follicitant inceffamment Feria de partir pour fecourir Brifac, tellement que ne pouvant plus différer, il fit commencer à paffer fon armée par la Valteline, le 22 d'Août de la préfente année (*a*), & fe rendit dans le Tirol le 15 de Septembre fuivant. Quand elle partit du Milanois, elle pouvoit être compofée de 12000 hommes de pied, & 2000 chevaux; & quand elle fut à Bormio, ne fe trouvoit pas forte de plus de 8000 hommes de pied, & 1200 chevaux. Elle marcha par la Valteline, divifée (*b*) en quatorze troupes d'infanterie, & huit de cavalerie; les Efpagnols avoient l'avant-garde, puis fuivoient les Italiens, & les Allemands faifoient l'arriere-garde. Elle traînoit quarante piéces de ca-

(*a*) 1633.

(b) *Manufcrit de Secouffe*, quatre, *manufcrit de Dupuy*, quatorze.

non, tant grandes que petites. Rohan, durant le paſſage de ladite armée, envoya le maréchal de camp Landé, en l'Engadine-haute, & fit auſſi paſſer quelques troupes du côté de l'Engadine-baſſe, & d'autres, du côté de Chiavennes.

En même temps que les Eſpagnols paſſoient par la Valteline, vint ordre de France à Rohan, par lequel il lui étoit commandé, que les Eſpagnols étant paſſés, il eût à ſe ſaiſir des lieux les plus propres pour empêcher qu'ils ne puſſent ſe ſervir de nouveau des paſſages qui donnent communication de l'Italie en Allemagne, & d'Allemagne en Italie. Que ſi les Eſpagnols en paſſant, avoient fait des forts en la Valteline, ou ſur la terre des Griſons, qu'il étoit remis à ſa prudence, ou d'attaquer leſdits forts, ou de ſe fortifier en quelque lieu avantageux dans la Valteline. Pour cet effet, il lui étoit permis de faire une levée de deux mille Suiſſes, de faire prendre les armes aux communes des

Digitized by Google

Grisons, d'avertir les cantons alliés des trois Ligues d'envoyer le secours qu'ils étoient obligés de donner aux Grisons en telle occasion, d'avertir même les Suédois plus proches, afin qu'ils contribuassent en même temps ce qu'ils pourroient pour la cause commune.

Rohan manda comment Feria étoit passé, sans se saisir d'aucun poste ; que même pour éviter de toucher les terres des Grisons, il avoit fait accommoder une montagne nommée Stilvio, auprès de Bormio, par laquelle son armée étoit entrée dans le Tirol ; que lui Feria, avec sa maison & quelque peu de cavalerie, avoit passé par Val-Monastere (*a*), qui appartient aux seigneurs des trois Ligues, mais sans y faire aucun acte d'hostilité ; que dans la Valteline on craint que le

---

(*a*) Val de Munster, en allemand *Munsterthal*, & en italien *Val-di-Monastero* ; c'est l'onzieme jurisdiction générale de la ligue Caddée.

Digitized by Google

paſſage de cette armée ne provoque les François à y entrer, d'autant que Feria étoit paſſé ſans en demander la permiſſion aux Griſons. A peine même l'avoit-il demandé aux Valtelins, s'étant contenté de leur écrire en peu de paroles, qu'ayant à paſſer par la Valteline avec une armée, il avoit voulu les en avertir, afin qu'ils tinſſent toutes choſes prêtes pour ledit paſſage.

L'état duquel ainſi repréſenté, le duc de Rohan témoignoit ſe diſpoſer pour exécuter l'entrepriſe de la Valteline; mais avant toutes choſes, il diſoit qu'il falloit bien fortifier les paſſages du Steig & du Pont du Rhin, & faire proviſion de munitions de guerre, & autres choſes néceſſaires pour un tel deſſein, pour lequel bien exécuter, il mandoit être réſolu de ſe ſaiſir en même temps des deux bouts de la Valteline & du milieu, c'eſt à ſçavoir la Rive, Bormio, & Tiran. Et pour ce que pour ſubſiſter dans la Valteline, il étoit néceſſaire de recouvrer vi-

Digitized by Google

vres, canons, & munitions de guerre de l'état de Venise, demandoit une somme d'argent pour pouvoir traiter avec les marchands. Ce qu'il croyoit que la république n'empêcheroit point, puisqu'elle faisoit paroître se vouloir porter neutre. Mais le principal point qu'il demandoit, avant s'engager en ce dessein, c'est qu'il vouloit augmentation de 3000 hommes de pied François, ne faisant point état des communes, ni du secours de Suisse, assurant qu'il n'y avoit canton qui envoyât un homme à ses dépens. Et en effet telles assistances sont bien promises & portées par les alliances; mais pourtant ne s'y doit-on pas arrêter: car elles viennent tard, & s'en retournent tôt; & ceux qu'on y envoie, y viennent plutôt pour montrer qu'ils s'en sont acquittés, qu'avec intention de rendre aucun service. Pendant qu'on attendoit réponse aux susdites demandes, le maréchal Horn étoit approché de Constance. Rohan étant bien certain du dessein qu'il avoit

Digitized by Google

de l'assiéger, & par conséquent de l'occupation que les Espagnols auroient à l'occasion dudit siége, se résolut avec ce qu'il avoit de forces d'entrer dans la Valteline, donnant avis en France que dans le vingt-cinquiéme d'Octobre pour le plus tard, il seroit en état de le faire, demandant qu'on le secourût des choses nécessaires pour sa subsistance, qui consistoient à envoyer de l'argent pour la levée de 2000 Suisses, pour entretenir 4000 Grisons des communes, & pour achat de munitions de guerre & instrumens à remuer la terre. Outre la considération de voir Feria occupé, le duché de Milan étoit dépourvu de gens de guerre, les levées qui se faisoient ès royaumes d'Espagne, Naples & Sicile, ne pouvant arriver si-tôt au Milanois. Que si on attendoit plus avant dans l'hiver, on ne pourroit faire les fortifications. Que l'impatience des François, & le mauvais traitement qu'ils recevoient des Grisons, les faisoit débander,

Digitized by Google

& que pour ne s'y pas flater, lesdits Grisons ne vouloient plus attendre ce qu'on leur avoit tant de fois fait espérer.

Le duc de Rohan voyant les ordres si exprès qu'il avoit tout fraîchemént reçus, la nécessité où il se trouvoit & la conjoncture qui se présentoit assez favorable, s'étoit résolu de mettre fin à un dessein qui traînoit depuis si long-temps ; mais sur ce point-là, il reçut ordre de n'entreprendre chose quelconque dans la Valteline, si les Epagnols y étoient passés sans y faire des forts, & peu de temps après suivit autre dépêche par laquelle plus que jamais il lui étoit défendu d'entrer dans la Valteline.

Cependant toute la Suisse étoit en armes, le maréchal Horn ayant mis le siége devant Constance (*a*), & l'attaquant vivement du côté de la Suisse, où il avoit logé partie de

(*a*) Le 8 de Septembre 1633.

Digitized by Google

son armée, au grand mépris, ce sembloit, du corps Helvétique, lequel témoignoit s'en vouloir ressentir; cette nouveauté arrivée en Suisse, obligea le duc de Rohan de s'y transporter ponr appaiser les émotions, & donner temps au maréchal Horn de prendre la place, ou un parti honorable, pour s'en retirer.

En France, on craignoit qu'une telle action troublât le repos de la Suisse, & principalement qu'elle n'altérât les cantons catholiques, qui se (*a*) plaignoient hautement du duc de Rohan, le publiant auteur & promoteur de cette entreprise, laquelle réussissant n'eût pas déplu au Roi. Mais le contraire étant arrivé, le maréchal Horn ayant été contraint de lever (*b*) le siége, & l'aigreur étant demeurée grande entre les catholiques & pro-

(*a*) Ils écrivirent le 13 de Septembre 1633 au roi de France, & réclamerent son secours, selon la teneur de l'alliance.

(*b*) Le 2 Octobre 1633.

Digitized by Google

testans, à l'occasion dudit siége; il est certain qu'en France on ne fut pas content que Rohan eût induit les Suédois à une telle entreprise, sur quoi il rendoit compte de tout ce qui s'étoit passé en cette action, en la maniere qui s'en suit.

Que sur les avis certains qu'il avoit eu que la ville de Constance devoit être remise au duc de Feria, pour en faire sa place d'armes, il avoit été obligé de hâter le maréchal Horn, pour exécuter un dessein qu'il avoit sur ladite ville depuis long-temps : à quoi ledit maréchal s'étoit d'autant plus librement porté, que voyant que le duc de Feria s'en vouloit approcher, il rompoit par-là tous ses desseins. Que quand la place avoit été investie, il ne s'y étoit trouvé que 600 hommes de garnison, avec une telle épouvante, que si son canon eut suivi, il l'eut prise en vingt-quatre heures, mais que son ordre ayant été mal exécuté, & lui mal assisté de munitions de guerre par

Digitized by Google

la faute de ceux qui les devoient fournir, cette entreprise avoit manqué malheureusement. Que durant le siége, le parti d'Espagne ayant eu temps d'émouvoir & animer les petits (*a*) cantons, les avoit fait armer. Que lui voyant un tel tumulte, avoit procuré de se faire appeller par l'assemblée de Baden, pour se transporter en Suisse. Ce qu'ayant fait, il avoit proposé à ladite assemblée une ouverture d'accommodement, à sçavoir, que la garnison de Constance en sortît, que ladite ville demeurât neutre durant la guerre, & que les Suisses en commun y missent une garnison pour s'en assurer. Le maréchal Horn approuvoit cet expédient; mais le gouverneur (*b*) de Constance s'étant rassuré, & voyant son secours

(*a*) Lucerne, Ury, Schweitz, Underwalden & Zug, autrement les cinq cantons catholiques.

(*b*) Maximilien-Wilibald Truchsess de Waldpurg, comte de Wolffegg.

Digitized by Google

proche, le refusoit; que durant tout ce temps-là, le duc de Feria & Aldringher (a) s'étoient joints ensemble au nombre de 20000 hommes, & s'étoient avancés vers Constance pour couper les vivres à Horn; que d'autre part Veymar (b) & Birkenfeld (c) s'étoient joints à Horn. Sur quoi jugeant le siége douteux & long, & craignant que le duc de Feria ne prît son temps pour passer en Alsace, où il pouvoit nuire aux desseins que le roi de France avoit lors contre le duc de (d) Lor-

(a) Jean Altringer ou Aldringer, natif du Luxembourg, d'une naissance obscure, parvint par son courage, & ses services au grade de général-feld-maréchal, dans les armées de l'empereur, & fut tué en Baviere l'an 1634, devant Landshut.

(b) Bernard, duc de Saxe-Weymar, l'un des plus grands capitaines du dernier siécle.

(c) Le prince Christian de Birkenfeldt, auteur de la branche Palatine de Bischweiler, mourut le 27 Août 1654.

(d) Charles IV, qui mourut le 16 Septembre 1675.

Digitized by Google

taine, Rohan disoit avoir été mu par telles considérations, à se servir d'une lettre que les treize cantons lui écrivoient pour le convier de faire encore un dernier effort vers Horn, pour le faire sortir de leur pays, & qu'ayant représenté tant à Horn qu'à Veymar & Birkenfeld, ils avoient été bien aises de l'occasion, & aussi-tôt avoient levé le siége.

Nonobstant tels & semblables offices rendus par Rohan en cette occasion, les cantons catholiques ne laissoient d'être aigris contre lui, ce qui lui nuisoit même en la cour de France, où ayant à soutenir par raison d'état les protestans contre la maison d'Autriche, on prenoit à tâche de favoriser en toute sorte d'occasion les catholiques, pour ôter la gloire aux Espagnols d'être leurs défenseurs, & éviter le blâme d'appuyer les hérétiques. De maniere que sur ce pied-là, quelques raisons que Rohan portât pour justifier sa procédure en Suisse, il ne

Digitized by Google

pouvoit adoucir l'aigreur des catholiques, qui enorgueillis du succès que commençoit d'avoir en Allemagne la maison d'Autriche, se portoient même avec grande animosité contre les protestans, lesquels ils accusoient avec Rohan d'avoir attiré les Suédois sur leurs frontieres ; & si l'année passée les différends entre la ville de Zurich, les cinq cantons catholiques & l'abbé de S. Gall, & ce qui étoit survenu entre Berne & Soleure, avoient mis en danger la Suisse de troubler son repos, les divisions survenues en la présente année entre les catholiques & protestans, furent sur le point de la précipiter en une guerre civile ; mais finalement ils se résolurent à prendre des conseils plus moderés, ayant ajusté le tout à l'amiable.

Pendant que les choses se passoient ainsi, les affaires des Grisons demeuroient au croc. Le roi Louis se sentant offensé contre Charles, duc de Lorraine, pour les intelligences

Digitized by Google

qu'il avoit avec les ennemis de la couronne de France, par l'infraction de plusieurs traités, & ce qui le piquoit le plus, par le mariage (*a*) qu'il avoit fait en cachette de Gaston, duc d'Orléans, avec Marguerite sa sœur, s'étant résolu de témoigner le ressentiment qu'il en avoit, étoit entré avec grandes forces dans les états dudit duc de Lorraine, desquels il l'avoit entiérement dépouillé. Ce qui s'étoit fait avec tant de dextérité de la part de ceux qui manioient cette

(*a*) En 1632, Gaston qui s'étoit retiré en Lorraine, épousa à Nancy la princesse Marguerite, sœur de Charles duc de Lorraine, le 3 Janvier, y étant, dit-on, engagé par Puilaurens son favori, amoureux de la princesse de Pfaltzbourg, sœur de Marguerite. Car c'étoit la destinée des deux freres, Louis XIII & Gaston, de n'agir que par l'impression de leurs ministres, ou de leurs favoris. *M. le Président Henault, abrégé de l'Hist. de France, à l'an 1631. Le pere Griffet, Jesuite, Hist. de France, Louis XIII T. XIV. p. 212.*

Digitized by Google

pratique au nom du roi de France, & avec tant de ſimplicité de l'autre part, que toutes les principales places de ce pays-là, & Nancy même(*a*) qui en eſt la capitale, furent priſes ſans réſiſtance.

Bien que la France en ce temps-là voyant l'armée d'Eſpagne paſſée par la Valteline ſans s'y fortifier, & que les ſujets qu'elle avoit eus d'entreprendre dans ladite vallée, étant ceſſés, il ſemblât qu'elle n'y dût penſer de long temps, apprenant que les Griſons étoient ſur le point de nouer quelque traité avec le cardinal Infant, pour n'être pas prévenue de telles pratiques, elle ſe réſolut de ne différer pas davantage une telle entrepriſe, ſur le point qu'on croyoit qu'elle y penſoit le moins.

Vers la fin d'Octobre viennent ordres au duc de Rohan, contenant trois points principaux, dont le pre-

---

(*a*) En 1633, le 24 Septembre.

Digitized by Google

mier étoit qu'il préparât toutes choses pour se saisir de la Valteline, l'intention du Roi étant de ne différer plus ce dessein ; le deuxiéme, qu'il le pouvoit faire entendre aux Grisons, après les avoir requis de le tenir secret ; & le troisiéme, de sçavoir ce que les Vénitiens & les Suisses voudroient contribuer pour une telle œuvre. Que la Thuillerie passeroit les offices nécessaires auprès de la République, & qu'on n'oublieroit rien pour persuader sur ce sujet l'ambassadeur de Venise qui étoit en France.

Rohan répondoit que, quant aux Suisses, il falloit commencer par accommoder les différends qui étoient entr'eux, avant que de leur parler de la Valteline, mais que tout bien consideré, il n'en falloit attendre assistance qu'avec de l'argent, d'autant qu'ils n'étoient obligés de secourir les Grisons à leurs dépens, que jusques sur leurs frontieres ; & quand bien tous les petits cantons le voudroient entreprendre, qu'ils ne

Digitized by Google

sçauroient entretenir 200 hommes trois mois durant hors de chez eux, tellement que tout ce qu'on s'en pouvoit promettre, étoit qu'ils consentissent les levées nécessaires; qu'ils refusassent celles qu'on voudroit faire contre ledit dessein; qu'ils empêchassent le passage des gens de guerre de contraire parti, & qu'ils promissent assistance pour la conservation de la Valteline, quand elle seroit conquise; qu'en cela consistoit le secours qu'on se pouvoit promettre de la Suisse, où même il étoit expédient de ne découvrir pas le dessein qu'il ne fût exécuté, pour ce que ce seroit le faire sçavoir aux Espagnols qui y ont leurs partisans, & que sans cela, l'Etat de la Suisse étant populaire, rien ne pouvoit y être tenu secret.

Que pour les Vénitiens, il falloit travailler sérieusement pour les induire, mais qu'il étoit plus facile de les faire suivre, la besogne étant commencée, que de les

Digitized by Google

résoudre à la commencer.

Pour ce qui est de le faire sçavoir aux Grisons, Rohan ne manqua pas de leur représenter que le temps de leur rétablissement tant desiré, étoit venu; mais eux n'en croyoient rien, & jugeoient qu'on ne leur donnoit cette bonne nouvelle, que pour leur faire supporter le logement des gens de guerre, lesquels les paysans ne vouloient plus souffrir, & pour rompre les pratiques des Espagnols dans ledit pays. Et en effet, bientôt après il vint ordre de surseoir toutes choses jusqu'au nouveau commandement. Ainsi finit l'année 1633, laquelle fut de tout point semblable à la précédente.

Vers le commencement de l'année 1634, se forma une nouvelle armée au duché de Milan, pour passer en Allemagne sous le commandement du cardinal Infant, ce qui renouvella les mêmes appréhensions que les François avoient eues, quand Feria fut sur le point

de paſſer par la Valteline. On ſe réſoud donc de penſer ſérieuſement aux Griſons, parmi leſquels les Eſpagnols opéroient puiſſamment, à meſure que les mécontentemens qu'ils avoient pour la France, croiſſoient de jour en jour. D'autre part, les Suédois faiſoient de grandes inſtances au roi Louis, à ce qu'il ne différât pas davantage de boucher ce trou d'où leur venoit tout leur mal. Ces raiſons firent qu'on embraſſa ce deſſein avec plus de chaleur, ce sembloit, qu'on n'avoit fait par le paſſé. Mais on ſe réſolut avant toutes choſes, de faire un dernier effort pour y engager la République. Pour cet effet, on ne manquoit en la cour de France, de paſſer les offices néceſſaires avec l'ambaſſadeur de Veniſe qui y réſidoit, juſques-là même qu'on ſe réſolut de conſentir que ladite république, par intervention du Roi, fît alliance avec les Griſons, en vertu de laquelle elle ſe pût prévaloir de leurs paſſages pour la
Digitized by Google

défense de ses Etats seulement, & non pour s'en servir contre ses alliés, en quelque façon que ce fût ; mais ladite République ne se laissa point ébranler par une telle offre, bien que ce fût chose autrefois par elle desirée, & à laquelle les rois de France n'avoient jamais consenti, étant certain que de ladite alliance s'ensuivroit avec le temps une grande diminution de l'autorité que la France a dans le pays des Grisons. Car outre la raison du voisinage, il est à croire qu'elle pourroit obliger plusieurs particuliers, ayant la réputation d'être effective au payement réel des pensions qu'elle promet, outre que les républiques, qui ne sont pas sujettes à changement par la mort de personne, continuent par une suite non interrompue en toute autre façon leurs desseins, que ne font les autres Etats.

On ne laissa de donner ordre à la Thuillerie, de proposer une ligue à Venise entre le Roi, la Républi-

que, les Suisses, & les Grisons sur le sujet de la Valteline, avec plusieurs particuliers avantages pour ladite république, laquelle demeuroit ferme en sa résolution, répondant en termes généraux, sans s'engager en aucune particularité, de sorte que l'ambassadeur même avoit de la peine à comprendre quelle pouvoit être son intention; car tantôt il donnoit espérance, tantôt il écrivoit qu'il ne s'en falloit rien promettre. Plusieurs ont cru que les affaires des protestans réussissant bien en Allemagne, & le roi de France n'étant point occupé ailleurs, si les Vénitiens eussent été bien persuadés qu'on y fût allé tout de bon, ils eussent entré dans ladite ligue; mais on dit qu'ils furent toujours advisés, qu'on n'avoit nul dessein assuré pour la Valteline. Et quand depuis il est arrivé que les armes françoises y sont entrées, la prospective des choses s'est trouvé changée, & les affaires de la maison d'Autriche relevées. A quoi

Digitized by Google

il est à ajoûter, qu'on a jugé que lesdits Vénitiens tenoient ne pouvoir entrer en ligue avec la France pour les affaires d'Italie, le duc de Savoie étant géneralissime, à cause de la mauvaise intelligence qui est entre la république & ledit duc.

Nouvel ordre vint à la Thuillerie de faire une recharge à Venise, plus vive que jamais. Mais ce ne fut pas avec plus de fruit que par le passé; on en fut même si avant, que l'ambassadeur pressant & répondant de sorte aux raisons que la république alléguoit pour s'excuser, que pour couper court avec lui, on lui témoigna que le ressentiment qu'on avoit du traité de Monçon, étoit encore si vif dans le cœur du sénat, que ceux qui seroient portés à un tel dessein, ne sçauroient par où se prendre pour le proposer.

Les Valtelins ayant secoué le joug des Grisons l'an 1620, le traité de Madrid se fit l'année (a)

(a) Le 25 Avril 1621.

ſuivante, ſur quoi les Suiſſes catholiques, à l'inſtigation des Eſpagnols, ne voulant être garans des Griſons, ſuivant ledit traité, le roi de France, les Vénitiens, & Charles-Emanuel, duc de Savoye, firent ligue enſemble l'an (*a*) 1623, pour l'exécution dudit traité de Madrid, lequel étoit jugé le fondement de la liberté d'Italie. Ce que voyant le pape Gregoire (*b*) XV, il s'entremit de l'affaire, & prit en dépôt la Valteline; après quoi ne voulant venir à aucune reſtitution, les proteſtations faites au contraire des trois ambaſſadeurs des alliés, les armées de la ligue, ſous le commandement du marquis de (*c*) Cœuvres, entrerent dans la Valteline l'an 1624.

(*b*) Ce Traité fut ſigné à Paris, le 7 Février 1623.

(*b*) Qui mourut le 8 Juillet 1623: il s'appelloit avant ſon exaltation le cardinal Alexandre Ludoviſio.

(*c*) François-Annibal d'Eſtrées, marquis de Cœuvres, qui mourut le 5 Mai 1670, âgé de 98 ans.

Les Vénitiens firent de grandes dépenſes pour la cauſe commune en cette rencontre ; & outre que le ſuccès ne réuſſit pas tel qu'on avoit eſpéré, le comble du mal fut qu'au deſçu des Vénitiens, on conclud en Eſpagne, en un lieu nommé (*a*) Monçon, le traité entre les deux Couronnes, qui depuis en a pris le nom : ce que les Vénitiens prenant pour un affrõnt ſignalé, outre le reſſentiment qu'ils en avoient témoigné par le paſſé, voulurent encore en cette occaſion faire connoître qu'ils n'en avoient pas perdu la mémoire.

Le roi Louis voyant qu'il ne pouvoit induire la république de Veniſe à prendre part au deſſein de la Valteline ; que des Suiſſes il ne ſe pouvoit rien promettre ; que le cardinal infant étoit dans le Milanois

---

(*e*) Ville forte d'Eſpagne au royaume d'Aragon, avec un bon château : elle eſt à quatre lieues ſud-oueſt de Balbaſtro.

Digitized by Google

avec une armée considérable, destinée pour l'Allemagne, sur les avis certains qu'il eut que ladite armée passeroit comme celle de Feria, sans occuper aucun poste dans la Valteline, se résolut, comme par ci-devant, de surseoir ce dessein. Quelques-uns disoient de l'abandonner entiérement; & cette derniere opinion étoit fondée sur ce qu'en ce même temps vint ordre du Roi au duc de Rohan, de partir du pays des Grisons, & s'en aller en France; sur quoi plusieurs discouroient diversement. Les uns croyoient que c'étoit pour conférer avec lui touchant le susdit dessein; les autres, pour l'employer ailleurs: il y en avoit même qui assuroient que c'étoit à intention toute contraire. Les catholiques en Suisse, se vantoient que c'étoit pour les gratifier. Quoi que c'en soit, ledit duc partit vers le commencement du mois de Mai; & prenant le chemin pour s'en aller en France, par la comté de Bourgogne, il fut

Digitized by Google

arrêté à Neufchâtel (*a*) par une indiſpoſition qui lui ſurvint, de laquelle il fut diverſement parlé. Finalement, étant guéri de ſa maladie, ou comme quelques-uns diſent, du ſoupçon qu'il avoit, il s'achemina à la Cour, où il arriva au commencement de Juin, & fut reçu du Roi avec démonſtration de bienveillànce & d'eſtime. Néanmoins il lui ſembloit étrange qu'ayant été envoyé querir avec ſi grande preſſe, il paſſât quatre mois ſans qu'on s'ouvrît à lui du ſujet pour lequel on l'avoit fait venir.

Les choſes paſſerent ainſi au pays des Griſons, l'eſpace de deux ans & demi, d'où il eſt aiſé à comprendre que jamais l'intention de France ne fut d'entreprendre pendant ce temps-là choſe aucune, mais bien d'empêcher que les Impériaux ou Eſpagnols ne ſe ſaiſiſſent des paſſa-

---

(*a*) Ville capitale du comté de même nom, qui appartient aujourd'hui au roi de Pruſſe, & qui eſt allié avec quelques cantons.

Digitized by Google

ges des Grisons & de la Valteline. Sur l'appréhension qu'on eut après la déclaration de Chierasco, que les troupes impériales retournant du Mantouan en Allemagne, ne refissent les forts qu'ils n'avoient qu'à demi démolis en ce pays-là, on y fit passer le duc de Rohan, avec la presse & sollicitude que nous avons représentée au commencement de ce Livre. Aussi-tôt qu'elle fut libre de ce soupçon, Rohan fut renvoyé à Venise. Quand l'armée du duc de Feria commença de se former dans le Milanois, on reprit incontinent le soin des affaires des Grisons. Ladite armée passée en Allemagne, le dessein fut sursis. Les pratiques que les Espagnols menoient dans ledit pays, donnerent sujet de donner nouveaux ordres pour la susdite exécution. Ces jalousies ôtées, l'affaire fut remise à un autre temps. Les mécontentemens des Grisons se voyant sur le point d'éclater, faisoient quelquefois renouveller le même dessein. Les Grisons, tant soit

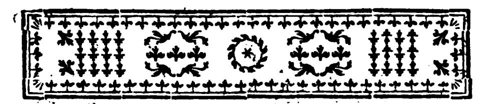
Digitized by Google

peu appaisés, on se résolvoit d'attendre un temps plus opportun. Le cardinal infant ayant une armée prête pour faire le même chemin que Feria avoit fait, on étoit dans les mêmes soupçons & dans le même appareil qu'on avoit été du temps de Feria ; & sur les avis certains qu'on eut que cette derniere armée étoit préparée pour le même sujet que la premiere, on ordonnoit une surséance de toutes choses jusqu'à nouvel ordre. A mesure que les Suédois se plaignoient que ce passage demeuroit ouvert, & que leurs affaires en recevoient désavantage, incontinent on expédioit pour faire qu'on se saisît dudit passage. Quand les Suédois se remettoient par quelque succès, on se relâchoit en même temps pour l'entreprise ; ainsi le second ordre ne se trouvoit jamais conforme au premier, & les derniers commandemens détruisoient souvent ceux qui avoient précédé. Le roi Louis desiroit bien de rétablir les Grisons dans la Valteline ;
Digitized by Google

ſuivant ſes promeſſes ; mais il ne vouloit pas que ce fût la cauſe d'une rupture de ſi grande conſéquence, prévoyant en ſoi-même que finalement il pourroit être obligé à une ouverture de guerre. Il étoit bien aiſe de rétablir lors les Griſons, & en même temps de ſe prévaloir de ces paſſages pour la conſervation de ſes alliés, tant en Italie qu'en Allemagne. C'eſt pourquoi les affaires étant en ce penchant, il tenoit Rohan en ce pays-là pour avoir l'œil ouvert, & prendre garde de n'être prévenu, ni de prévenir pas ſans fondement, d'où naiſſoit ce fréquent changement d'ordres qui a été le ſujet de ce livre, dans lequel il n'y a rien qui délecte, beaucoup qui ennuye, peu qui profite à qui ne conſidérera que la ſuperficie ; mais qui ſera capable de pénétrer dans le fond des affaires, & qui aura quelque connoiſſance, y trouvera peut-être des choſes qui ne ſeront pas dignes de mépris.

Fin du premier Livre.

Digitized by Google



SECOND LIVRE.

L'EMPEREUR Ferdinand ne retira pas de prime abord les avantages qu'il avoit espéré de la mort de Gustave ; car ce prince qui n'avoit pas témoigné moins de prudence en la conduite des hauts desseins qu'il avoit conçus en son ame, que de grandeur de courage en l'exécution des entreprises périlleuses, où tous les jours il exposoit sa personne, considérant en soi-même la condition des choses humaines, avoit pensé sérieusement à la mort au plus haut point de sa vie glorieuse, & ne se contentant pas de porter le faix des choses présentes, dont par chacun jour il étoit accablé, il avoit voulu pourvoir même à celles qui pourroient arriver, quand il ne seroit plus, ayant pour cet

Digitized by Google

effet donné tels ordres à ses successeurs, qu'il croyoit leur pouvoir servir de régle perpétuelle après sa mort. Ainsi quelque temps après la bataille de Lutzen, le parti Suédois se maintint presqu'en la même réputation qu'il avoit été du vivant de Gustave. Mais finalement, ou parce que tout corps doit être regi par une ame, ou parce que les divisions ne manquent jamais parmi ceux qui sont ou croient être d'égale autorité, peu-à-peu les affaires de la Ligue protestante en Allemagne commencerent à décliner, & puis à se découdre. Comme on voit dans les membres détachés de la tête des mouvemens qui témoignent de la vigueur, laquelle néanmoins s'évanouit bientôt pour n'avoir (*a*) plus influence du chef; la bataille de (*b*) Nortlingen fut la

---

(a) *Manuscrit de Dupuy*, ne recevoir.

(b) Perdue par les Suédois, le 6 Septembre 1634, contre les Impériaux.

Digitized by Google

cause du mal, qui porta ce parti-là si bas, qu'à peine a-t-il pu se relever depuis. Ce que le roi Louis tournant par son esprit, comprit, lorsqu'il étoit temps de recueillir ce débris, qu'il ne falloit plus penser de se servir du nom d'armes auxiliaires ; qu'on ne pouvoit plus éviter de lever le masque, & d'en venir à une rupture ouverte avec la maison d'Autriche. Pour cet effet il se prépare ouvertement à la guerre, fait un nouveau traité (*a*) avec les Etats des Provinces-Unies des Pays-bas, par lequel il s'oblige de joindre ses forces aux leurs, & d'entrer dans la Flandre avec une puissante armée. Il projette nouveaux desseins en Allemagne avec Oxenstiern (*b*), qui, après la mort du roi

(*a*) A Paris le 8 Février 1635, & autres articles secrets en conséquence de ce traité, ratifiés à Compiegne, le 24 Avril 1635.

(*b*) Axelius Oxenstirn, ou Oxenstierna, grand chancelier de la Suéde, l'un de plus grands politiques de son siécle, mourut en Septembre 1654.

Digitized by Google

de Suede, avoit la direction de ce parti-là, pour l'approbation générale en laquelle il étoit, étant de grand sens & non ordinaire expérience des affaires du monde. En Italie, le même roi Louis fait ligue (a) avec les ducs de Savoye & de Parme, pour entrer conjointement dans l'Etat de Milan, dont voulant assurer la conquête, & jugeant que les Espagnols ne manqueroient d'y faire passer de puissans secours d'Allemagne, il fut trouvé absolument nécessaire de se saisir de la Valteline. Le duc de Rohan fut destiné à un tel dessein; & pour le mieux cacher, on le fit passer en la haute Alsace, avec 12000 hommes de pied & 1500 chevaux, tout au commencement de l'année 1635.

On lui commanda d'hiverner dans

(a) Ligue offensive & défensive entre la France, la Savoye & le duc de Parme, à Rivoli le 11 Juillet 1635. Victor-Amédée est fait capitaine-général de la ligue.

Digitized by Google

ledit pays, sans lui donner autre connoissance du principal dessein pour lequel il y avoit été envoyé. Trois choses seulement lui étoient ordonnées en général, l'une d'avoir l'œil sur la démarche du duc Charles de Lorraine pour l'empêcher de passer le Rhin, l'autre de ne s'engager en aucune entreprise qui pût tirer de longue; en troisiéme lieu, d'ôter la communication de la Franche-Comté en Alsace, par où filoit quantité de Lorrains, qui renforçoient l'armée du duc Charles, outre les bleds & munitions de guerre qui y passoient pour ladite armée; de sorte que, pour couper cours à un tel commerce, il vint ordre particulier à Rohan d'assiéger la place de Béfort (*a*), mais avec cette

(*a*) Béfort, petite, mais forte ville du Suntgau, avec un bon château. La maison d'Autriche la céda à la France par le traité de Westphalie en 1648; elle est au pied d'une montagne, à quatre lieues nord-est de Montbelliard, à douze lieues ouest de Basle, quatre-vingt-douze de Paris.

Digitized by Google

restriction, de ne s'y engager, passé peu de jours, pendant lesquels il devoit tenter cette entreprise, ayant toujours sa principale vue (*a*) du côté de l'armée du duc de Lorraine, à ce qu'elle ne passât le pont de Brisach (*b*).

Ensuite d'un tel ordre, Rohan investit Béfort, & après quelques volées de canon, l'ayant sommé de se rendre, sur l'avis qu'il eut que le duc Charles étoit passé avec 6000 chevaux, laissant-là Béfort, il tourna tête du côté dudit duc, qui ayant attendu Rohan à demi-journée près, délogea de nuit, & repassa le Rhin.

Cependant le roi de France nouoit

(a) *Manuscrit de Dupuy*, visée.

(*b*) Brisach *le vieux*, ville d'Allemagne, autrefois capitale du Brisgaw, & impériale, sur le Rhin, où il y a un pont de bateaux, à douze lieues *sud* de Strasbourg, dix *nord* de Basle. Elle est à la maison d'Autriche, qui en a fait démolir les fortifications en 1744.

Digitized by Google

ses traités en Allemagne & en Italie, & ne se trouvoit pressé d'aucune chose tant que de faire exécuter le dessein de la Valteline ; car d'un côté, Oxenstiern craignoit qu'il ne lui vînt tomber sur les bras une troisieme armée du duché de Milan ; d'autre part, les princes d'Italie qui étoient sollicités d'entrer en ligue avec la France, demandoient, avant toutes choses, que le passage fût bouché aux troupes impériales, qui ne manqueroient d'être envoyées en Italie pour le secours de Milan.

On ne crut donc devoir différer davantage une telle entreprise ; sur quoi on dépêcha ordre à Rohan de prendre sept régimens de son armée, & quatre cornettes de cavalerie, & de passer droit aux Grisons, pour se saisir de la Valteline avec les troupes qui étoient demeurées audit pays, sous la charge de Landé. La maniere d'exécuter ce dessein, la route pour passer, & autres particularités, étoient remises à la prudence & bonne conduite du duc,

Digitized by Google

auquel ſeulement il étoit envoyé des lettres du roi pour Landé, afin qu'il eût à obéir à ſes ordres, & exécuter de point en point ce qu'il lui écrivoit.

Nonobſtant la peine où ſe trouvoit Rohan pour mener à bout une telle entrepriſe, il crut ne devoir point tergiverſer, vu l'importance de l'affaire, & les ſuites qu'elle pouvoit avoir. Premiérement, il dépêche vers Landé perſonne diſcrette & fidéle, qui avoit charge de lui dire, après lui avoir rendu les lettres du roi & les ſiennes, qu'il tînt toutes choſes prêtes pour entrer dans la Valteline quatre jours après qu'il auroit reçu nouvel ordre de lui, ce qui pourroit être vers la fin de Mars.

Landé qui n'avoit pas aſſez de forces pour un tel deſſein, & qui ne pouvoit comprendre par quelle voie lui pouvoit inopinément arriver le renfort néceſſaire, n'apportoit pas grande diligence pour l'appareil dont on lui avoit écrit.

La plus grande difficulté n'étoit

Digitized by Google

pas en ce que Landé pouvoit faire, mais bien au passage du duc de Rohan, pour lequel il se rencontroit deux obstacles quasi insurmontables ; premiérement, il falloit passer par la Suisse. De le faire sans permission, c'étoit soulever tous les cantons. De demander permission, c'étoit publier le dessein. De faire filer l'armée, c'étoit en perdre la moitié. De passer en corps, c'étoit chose sans exemple, & jamais arrivée en Suisse ; mais l'empêchement n'étoit pas moindre en ce que le duc de Lorraine, avec une puissante armée, se trouvoit vers les quatre villes du Rhin (*a*), d'où il pouvoit empêcher le passage. Le forcer, étoit chose douteuse. Etre par lui repoussé, étoit ruiner l'entreprise, avec perte de réputation & de gens. Car Landé qui avoit ordre d'entrer dans la Valteline

(*a*) Nommées les Villes forestieres, en allemand *die Vier Waldstetten*.

auſſi-tôt que Rohan paroîtroit ſur la frontiere de Suiſſe, eût été défait par les troupes du Milanois, ou contraint de ſe retirer honteuſement dans les Griſons, ſi ledit duc n'eût pu paſſer.

Pour le premier obſtacle, il fut entiérement remis à Rohan d'y pourvoir ſelon qu'il aviſeroit bon être, lui étant recommandé deux choſes qui pouvoient ſembler contradictoires, l'une de paſſer, à quelque prix que ce fût, nonobſtant les difficultés que les Suiſſes pourroient faire; l'autre, d'éviter par toute ſorte de moyens d'offenſer leſdits Suiſſes. Pour le ſecond, fut envoyé ordre à la Force (*a*) & Brezé (*b*), de faire paſſer vingt-ſix cornettes de cavalerie pour renforcer Rohan,

(*a*) Jacques Nonpar de Caumont, duc de la Force, qui mourut le 10 Mai 1652; il avoit été fait maréchal de France en 1622.

(*b*) Urbain de Maillé, marquis de Brezé, qui mourut en 1650, avoit été fait maréchal de France en 1632.

Digitized by Google

à ce que, nonobſtant les oppoſitions du duc Charles, il pût exécuter le deſſein qui lui avoit été commis.

Le duc de Rohan ſe croyant aſſez fort pour combattre les Lorrains, en cas qu'ils ſe préſentaſſent à ſon paſſage, ſe rendit à Baſle (*a*) à la fin de Mars, où ayant demandé permiſſion de paſſer avec quelques troupes ſur les terres de ladite ville, il ſépara l'armée, laiſſant ſous le commandement du marquis de la Force & de Thibault (*b*) ce qui devoit reſter en Alſace; & prenant avec lui les forces qui lui étoient deſtinées, il déclara aux principaux chefs ſur le point qu'il les quittoit,

(*a*) En latin *Baſilea*, ville ancienne & très-conſidérable, ſur le Rhin, & la capitale du neuvieme canton de la Suiſſe, célebre par les grands hommes qu'elle a produits.

(*b*) François Thibault, ſieur de Saint-Euruge, maréchal de camp en 1635, qui fut gouverneur de Stenai en 1642; il eut depuis le gouvernement de S. Quintin. Il avoit une compagnie de chevaux-légers, dont il ſe démit au mois d'Avril 1646.

Digitized by Google

l'ordre qu'il avoit du Roi, dont ils furent d'autant plus surpris, que jusques à ce moment ils n'en avoient eu aucune connoissance.

Cependant Rohan avoit fait passer à l'avance deux des siens en Suisse, qui avoient ordre, aussi-tôt qu'ils apprendroient son arrivée à Basle, d'exécuter les commandemens qu'il leur avoit donnés. L'un devoit passer au pays des Grisons, & l'autre aller à Berne (*a*), avec lettres du duc, pour représenter qu'ayant charge du Roi très-chrétien de passer au pays des Grisons avec une armée, il leur demandoit le passage en conformité des alliances; qu'étant extraordinairement pressé, il n'avoit pas eu le temps de faire convoquer une diéte générale pour en avoir la permission de tout le corps Helvétique; qu'il étoit con-

(*a*) Ville considérable de Suisse, la capitale du second & du plus puissant des cantons, sur l'Aar, à six lieues de Soleure; ses habitans sont réformés.

Digitized by Google

traint de la demander, à mesure qu'il passeroit par chaque canton. Qu'il avoit commencé par Basle comme le premier auquel son chemin s'étoit rencontré ; ce qui lui ayant été octroyé sans difficulté, il ne se promettoit pas moins de faveur du canton de Berne : c'est pourquoi sur l'assurance certaine qu'il en avoit déja, il les prioit de permettre qu'on fît du pain de munition pour l'armée ès lieux de leur canton, où les étapes se trouveroient dressées. Ceux de Berne accorderent le passage & la permission de faire du pain sur leurs terres, sans aucune difficulté ; & c'étoit ce dont Rohan étoit presque assuré, avant le demander. Car outre la dévotion que les cantons protestans ont pour la France, ils sont portés de particuliere affection envers ledit Rohan, tant pour la conformité de religion, que pour l'estime qu'ils font de sa vertu.

Celui qui devoit passer aux Grisons, avoit ordre de faire partir

Digitized by Google

Landé avec toutes les troupes qui étoient dans ledit pays, pour s'emparer en même temps de la Rive & de Bormio.

Le dessein fut conduit si secrettement, qu'il se trouva exécuté, avant qu'il en parût aucun soupçon. Rohan avoit pris si bien son temps, qu'il étoit déja entré en Suisse, avant qu'on s'apperçût qu'il y dût passer. Le pain se faisoit sur les terres de Berne, avant qu'on eût nouvelle qu'il y dût venir armée; & la Rive & Bormio se trouvoient saisis, avant que les Suisses, Grisons & Valtelins eussent avis qu'on se remuât pour une telle exécution. Car en même temps que l'armée Françoise faisoit semblant vers Basle, de se préparer pour assiéger Rinfelden (a),

(a) Rheinfelden, l'une des quatre villes fôrestieres qui appartiennent à la maison d'Autriche, sur le Rhin, du côté de la Suisse, à trois lieues de Basle. Les François se rendirent les maîtres de cette place en 1744, & en firent sauter les fortifications.

Digitized by Google

Landé étoit entré dans la Valteline, en la maniere qui s'ensuit. Celui qui avoit été dépêché aux Grisons, s'y étoit rendu le 24 Mars, & s'étoit abouché avec Landé de nuit, sans avoir été connu de personne, de sorte que ledit Landé eut trois jours de temps pour se préparer, pendant lesquels il disposa toutes choses pour l'entreprise ; & sous prétexte de vouloir faire montre, assembla les troupes qu'il sépara, en envoyant une partie sous les colonels Bruker & Genas, pour se saisir de Bormio. Lui avec le reste passa la montagne de Splugue (*a*), se rendit à Chiavennes devant jour, sans être découvert. Ceux de Chiavennes ne firent aucune résistance ; aussi n'étoient-ils pas en état de ce faire, car la

(*a*) Splugen, bourg & grand passage du pays des Grisons, pour aller de Coire par le Vogelberg en Italie. Ce bourg est situé dans le Rheinwald, & sur la gauche du Rhin *de derriere* : il donne son nom au mont de Splugen, qui est un bras du mont Adule.

Digitized by Google

ville fut remplie de gens de guerre, avant que personne fût éveillé.

Il n'y eut pas plus de difficulté à la Rive, qui n'étoit autre chose qu'un rocher avancé dans le lac de Chiavennes, au pied duquel étoit une maison qui servoit d'hôtellerie, où pour lors, par cas fortuit, se trouverent trois ou quatre bandits, qui tirerent chacun leur coup de carabine à l'arrivée des François, se croyans attaqués par leurs ennemis particuliers.

Bormio non-seulement ne fit aucune résistance ; mais les habitans même du lieu, après s'être remis du premier étonnement, témoignerent toute bonne volonté envers les Grisons, desquels ils ne craignoient aucun mauvais traitement, pour s'être toujours tenus par le passé dans les termes de modération. Mais les peuples de la Valteline & Chiavennes ne purent céler (*a*) la consternation de leurs

---

(a) *Manuscrit de Dupuy*, dissimuler.

Digitized by Google

esprits en une telle rencontre. Le chevalier (*a*) Robustel, gouverneur de la Vallée, & ceux dont la vie passée faisoit craindre la vengeance présente, s'enfuirent sans délai. Cette nouvelle sembla étrange dans le Milanois & dans le Tirol; mais le gouverneur du fort de Fuentes se trouva par-dessus tous autres extraordinairement surpris; car ne sçachant où devoit aboutir un tel dessein, il étoit d'autant plus en peine sur le point que la Rive fût occupée, que dans le fort il ne s'y trouvoit pas vingt hommes capables de faire résistance.

(*a*) Jacques Robustelli, qui avoit été en Juillet 1620 l'un des principaux nobles de la Valteline, qui souleverent leur patrie contre les Grisons. Il avoit surpris le 19 Juillet de cette année Tirano & Teglio, & avoit fait passer au fil de l'épée tous les protestans qu'il y avoit trouvés. Le 20, il exerça les mêmes cruautés à Sondrio, & il se rendit maître de presque tout le pays.

Digitized by Google

Les Valtelins ne laisserent d'envoyer vers Landé, pour témoigner leur prompte obéissance & dévotion envers la couronne de France. Autant qu'ils se voyoient abbátus de tristesse, autant étoient les Grisons surpris de joie, pour voir finalement l'effet de ce dont tant de fois on leur avoit donné espérance ; mais en même temps on ne manquoit de se former des périls imaginaires : car à chaque moment étoient semés divers avis portant que vers Lindau s'assembloient des troupes pour venir occuper le pays des Grisons, pour ce que tout ce qu'il y avoit de gens de guerre, étant passés dans les comtés de Bormio & Chiavennes, il n'étoit resté que les communes à la garde des passages. Landé n'appréhendoit pas moins d'être attaqué par les forces du Milanois, & se persuadant que Rohan rencontreroit difficulté dans son passage de Suisse, témoignoit ouvertement s'ennuyer où il étoit,

Digitized by Google

Le duc avoit cependant pénétré jusqu'à Arau (*a*), ville du canton de Berne, où il reçut la nouvelle de la surprise de la Rive & de Bormio, & de ce qui se passoit dans le pays des Grisons, par celui-même qu'il avoit envoyé à Landé pour ladite exécution, & c'étoit déja la troisiéme journée que l'armée Françoise avoit faite en Suisse.

Jusqu'à ce jour-là le duc avoit vécu en inquiétude; car d'un côté, il étoit douteux du succès de la Valteline, dont il n'apprenoit rien; d'autre part, ayant pris l'expédient de passer en corps d'armée par la Suisse, comme celui qu'il avoit jugé le plus réussible, il se trouvoit perplex, ne voyant point de remede de pouvoir passer, sans offenser les catholiques: car pour les protestans, il n'avoit jamais douté de leur bonne volonté. Le principal lieu appartenant aux catholiques qu'il rencontroit en son chemin, étoit une petite

(*a*) Jolie ville du canton de Berne, en la-

ville nommée Mellingen (*a*), laquelle il eût bien pu forcer, mais ce n'eût pas été sans exciter de grandes émotions, & sans s'attirer des traverses capables de ruiner le dessein qu'il avoit en main. D'en demander le passage, il avoit plusieurs considérations qui l'en détournoient. Premiérement, les partisans d'Espagne commençoient déja de travailler de tout leur pouvoir pour y former opposition. Secondement, l'animosité que les catholiques avoient conçue en Suisse contre Rohan, étoit telle, qu'elle portoit autant d'empêchement à ce dessein, que l'amitié des protestans envers lui y donnoit de facilité, outre

tin *Arovia*, sur la rive droite de l'Aar ; ses environs qui sont de l'Argeu, sont charmans.

(*a*) Mellingen, petite ville de Suisse, sur la riviere de Russ ; c'est le grand passage de Berne à Zurich. Cette ville jouit de priviléges considérables, quoique sous la souveraineté des cantons de Zurich, de Berne, & de Glaris. En 1635, elle appartenoit aux huit anciens cantons.

Digitized by Google

que c'eſt choſe certaine que les cantons catholiques ſont toujours diſpoſés à tout ce qui eſt des intérêts de la maiſon d'Autriche, comme ils ont averſion du contraire.

Telles & ſemblables raiſons détournoient Rohan du paſſage de Mellingen, duquel ne ſe prévalant pas, il tomboit en un autre inconvénient, qui étoit d'avoir à paſſer pluſieurs rivieres avec longueur & incommodité.

La Suiſſe, outre la quantité de ruiſſeaux qui la rendent fertile, eſt arroſée de quatre rivieres, la Sana (*a*), qui prend ſa ſource de la montagne de Sanech, au pays de Vallays, vis-à-vis de Sion, paſſe à

(*a*) La riviere de *Sanen* ou *Sarine* a ſa ſource dans le bailliage de Saanen ou Gieſſenay, au canton de Berne, arroſe ce bailliage en ſa longueur, & ſuit une vallée depuis les hautes montagnes qui ſéparent le Vallais juſqu'aux frontieres du canton de Fribourg; la Sarine paſſe à Fribourg, & ſe jette dans l'Aar au-deſſus d'Arberg.

Digitized by Google

Fribourg, & se perd dans l'Arr, au-dessous de Berne. La Rus (*a*) qui vient du mont S. Gotard, & traversant le lac de Lucerne, & en sortant à ladite ville, passe à Bremgarten & Mellingen, & se perd dans l'Arr, au-dessous de Brug. Le Limat (*b*), qui coule d'une montagne de Glaris, nommée Maerch,

---

(*a*) La Russ, en latin *Ursa*, riviere considérable de Suisse, qui prend sa source au mont S. Gotard, se jette dans le lac des quatre cantons, près de Fluelen, canton d'Ury, ressort de ce lac à Lucerne, passe à Bremgarten & Mellingen, & se dégorge dans l'Aar au-dessous de Windisch près de Brugg.

(*b*) La *Limmat*, d'abord la *Lint*, prend sa source dans le canton de Glaris, formée par les ruisseaux de Limmern-bach, & de Sand-bach, traverse le canton de Glaris jusqu'au pays de la March, sépare ce pays du bailliage de Gaster, se jette dans le lac de Zurich en face de Schmeriken, prend le nom de *Limmat* en sortant du lac de Zurich à Zurich, & après avoir arrosé le comté de Baden, se dégorge dans l'Aar, près du confluent de la Russ avec l'Aar.

Digitized by Google

& traversant le lac de Zurich, en sort à ladite ville, & passant à Baden, se rend dans l'Arr, au-dessous de Brug. L'Arr (*a*), qui descend de la montagne de Grimselen, & traversant les lacs de Brientz & de Thun, passe à Berne, Soleure, Olten, Arau, & Brug, au-dessous duquel lieu il reçoit la Rus & le Limat, & se va perdre dans le Rhin, vis-à-vis de Waldshut. Le lieu où se fait la conjonction de ces rivieres, s'appelle Stilly, au-dessous de Brug, qui fut le lieu que Rohan jugea le plus opportun pour le passage de son armée, pour lequel il fit descendre de grands bateaux.

(*a*) L'*Ar* ou l'*Aar*, en latin *Arola*, riviere très-considérable de Suisse, a sa source au mont Grimsel, & après avoir arrosé le Val-Hasel, se jette dans le lac de Brientz, en ressort pour entrer dans le lac de Thun, puis reprend son nom, passe à Berne, Soleure, Olten, Arau & Brugg, se jette enfin dans le Rhin au-dessous de Coblentz près de Waldshut.

Digitized by Google

Il écrivit d'Arau (*a*) aux cantons catholiques, par les terres desquels il avoit à passer, adressant sa lettre à Lucerne, le sens de laquelle étoit, qu'ayant eu ordre du Roi son seigneur, de passer avec une armée aux Grisons, il lui déplaisoit de se trouver si fort pressé, qu'il n'eût pas temps de les prier de convoquer une assemblée, pour leur demander le passage, selon les alliances. Qu'il suppléoit à ce défaut par sa lettre, par laquelle il les assuroit de faire observer si bonne discipline, qu'il ne seroit commis aucun désordre sur leurs terres, dont leurs sujets eussent occasion de se plaindre. A mesure que la dépêche se portoit à Lucerne, l'armée Françoise s'acheminoit à Stilly (*b*), où

(*a*) Ville du canton de Berne, sur l'Aar; célebre par les diétes des cantons réformés, à dix lieues de Soleure, de Basle, & de Zug. Elle jouit de grands priviléges.

(*b*) Ou Stelly, selon le Manuscrit de Dupuy.

Digitized by Google

étant arrivée, prête à entrer dans les bateaux pour passer, parurent sur l'autre bord de la riviere d'Arr, des gros de paysans armés, faisans mine de se vouloir opposer audit passage. Cependant les François s'embarquoient, & sur ce point-là arriverent lettres du baillif (*a*) de Baden, qui écrivoit à Rohan, que sur les avis qu'il avoit eus de la route de son armée, il en avoit averti ses supérieurs, desquels il avoit ordre de le prier, que, s'il se pouvoit faire, les troupes ne fissent que passer sur leurs terres, sans s'y arrêter. Que pour la personne du duc ils auroient à plaisir qu'il prît son chemin par Baden ou par Mellingen, comme bon lui sembleroit. L'armée ayant passé la riviere, Rohan prit sa route par Baden, & envoya deux compagnies de ca-

(*a*) Jean-Jacques Fussli, de Zurich ; le comté de Baden appartenoit alors aux huit anciens cantons.

Digitized by Google

valerie par Mellingen, afin que cela servît d'exemple & de conséquence, & ainsi entra sur les terres du canton de Zurich, auquel dès le commencement de son entrée en Suisse, il avoit donné avis de son passage, en demandant la permission, laquelle lui avoit été accordée avec les démonstrations de bonne volonté envers la France, qui sont particulieres audit canton.

Rohan mit en délibération s'il devoit aller par Zurich, & de-là sur les terres des cantons catholiques par Veze (*a*), passer le lac de Valestat (*b*), & se rendre aux Gri-

(*a*) Wesen, bourg considérable de Suisse dans le bailliage de Gaster, à l'extrémité du lac de Wallenstadt.

(b) *Wallenstadt*, *Walenstadt*, en latin *Statio Rhætorum*, petite ville de Suisse dans le comté de Sargans, & passage très-fréquenté pour le transport des marchandises en Italie; elle donne son nom à un lac, qui est très-profond, & qui est bordé par-tout de montagnes très-escarpées : ce lac que l'on appelle en latin, *Lacus Rivarius*, ou *Ripanus*, s'é-

Digitized by Google

ſons, ou prendre le chemin de S. Gall; & ce dernier fut jugé le plus à propos, pour éviter les inconvéniens qui pourroient arriver parmi les catholiques déja aſſez aigris à l'occaſion dudit paſſage. Il continua donc ſa route par Vintretour (*a*), d'où il écrivit à l'abbé de S. Gall, de même ſens qu'il avoit fait aux cantons, par les terres deſquels il avoit paſſé. Sur quoi l'abbé le prioit bien fort de prendre l'autre chemin, comme beaucoup plus commode & plus court. Cependant l'armée marchant toujours ſur les terres dudit abbé, arriva à ſaint Gall le huitiéme d'Avril. C'eſt une

tend depuis Wallenſtadt juſqu'à Weſen ; il a deux *meiles* d'Allemagne en longueur ſur une demi-*meile* en largeur.

(*a*) Winterthour, ville conſidérable du canton de Zurich ; ſes habitans jouiſſent de grands priviléges. Elle eſt à ſept lieues de Zurich. Elle étoit connue des Romains ſous le nom de *Vitodurum*.

Digitized by Google

petite (*a*) ville alliée du corps Helvétique, ſituée dans un vallon infertile, entre des montagnes qui ne produiſent rien, néanmoins ſans controverſe, la plus riche de toute la Suiſſe. Tant l'induſtrie de ce peuple eſt grande, lequel ne cédant en civilité aux plus polis, en ſurpaſſe beaucoup pour l'aſſiduité de ſon travail & bonne régle de ſon gouvernement. L'armée Françoiſe fut reçue en ce lieu avec autant de joie & allégreſſe publique, que ſi elle fût venue au ſecours de ladite ville. Landé ne ceſſoit d'écrire l'impatience qu'il avoit à la Rive, dont il mandoit devoir être attaqué par les Eſpagnols. En France, on étoit attendant le ſuccès de ce paſſage, lequel fut heureux de tout point,

(*a*) Située à deux lieues du lac de Conſtance, co-alliée des cantons; elle envoie un député aux diétes générales du corps Helvétique depuis 1579 : ſes habitans ſont de la religion prétendue-réformée.

n'étant

n'étant arrivé ni plainte, ni désordre en toute la Suisse.

De S. Gall l'armée se rendit à Coire (*a*) en quatre jours, de sorte que le passage de Suisse ne fut que de douze traites en tout, qui furent de Basle à Liechstal (*b*), Oltingen (*c*), Brug (*d*), Regensburg (*e*), Winterhur, Elgg (*f*), Rickenbach (*g*),

(*a*) Ville capitale du pays des Grisons, & résidence de l'évêque du même nom, qui est prince du S. Empire Romain. Elle est dans la ligue Cadée.

(*b*) Petite ville & bailliage du canton de Basle, à trois lieues de Basle, en tirant du côté d'Arau & de Soleure.

(*c*) Village du canton de Basle.

(*d*) Petite ville de l'Argeu sur l'Aar, dans le canton de Berne.

(*e*) Petite ville & château dans le canton de Zurich.

(*f*) Bourg considérable du canton de Zurich, avec un château appartenant à une branche de la famille de Werdmuller de Zurich, anciennement *Elgovia*, sur la frontiere du landgraviat de Turgovie.

(*g*) Rickenbach ou Reichenbach en Turgovie.

Digitized by Google

S. Gall (*a*), Altſtetten (*b*), Sax (*c*), Ragatz (*d*) & Coire, où Rohan arriva le douziéme d'Avril; & douze jours après, toute l'armée fut dans la Valteline.

Landé repréſentoit le danger qu'il y avoit de paſſer dans la Vallée, où on ne manqueroit d'être attaqué, opinant qu'il étoit beaucoup plus à propos de ſe tenir dans la comté de Chiavennes. A quoi Rohan ne voulut entendre, tant pour ce que ladite comté ne pourroit ſuffire à nourrir l'armée huit jours, que pour

---

(*a*) Ville co-alliée des Suiſſes. Nous en avons parlé.

(b) *Altſtetten*, petite ville du comté du haut Rheinthal, du côté des montagnes du canton d'Appenzell.

(c) *Sax*, château célebre par la réſidence des anciens barons de même nom, & ſeigneurie du canton de Zurich, au-deſſus du Rheinthal, entre le canton d'Appenzell & le Rhin.

(d) *Ragatz*, en latin *Regatium*, beau bourg dans le comté de Sargans en Suiſſe.

Digitized by Google

ce que ſes ordres portoient qu'il entrât dans la Valteline, pour empêcher qu'il ne paſsât aucunes troupes d'Allemagne au duché de Milan, lequel les armes de France devoient puiſſamment attaquer.

Toutes choſes bien reconnues, Rohan donne avis en France de ſon armée dans la Valteline, des forces du Milanois qui étoient deſtinées contre lui, de celles qui ſe préparoient dans le Tirol pour le même ſujet, des poſtes qu'il avoit à garder, de la foibleſſe où il ſe trouvoit, demandant pour concluſion trois choſes; promptes recrues, levées de Suiſſes & Griſons, & argent pour les munitions de guerre & de bouche, qu'il étoit aſſuré de pouvoir retirer de l'Etat de Veniſe.

Les ſept (a) régimens qu'il avoit

(a) En 1635 l'armée du Roi en Lorraine, ſous les ordres du duc de Rohan, étoit compoſée des régimens de Champagne, de Montauzier, de Caniſy, de la Meilleraye-la-Porte, de Biès, de Dannevaux, de la Poiſſe-ſaint-

Digitized by Google

amenés, ne faisoient pas guères plus de 4000 hommes; de sorte qu'avec ce que Landé avoit, toute l'armée ne pouvoit être composée que de 8000 hommes, y comprenant 1500 des communes qui ne devoient être comptés pour soldats. Les six cornettes de cavalerie n'arrivoient pas à 400 chevaux. Avec cela il falloit garder le fort du Rhin, appellé *Fort*

Offange, de Cerny, de Serres & de Vandy: total, dix régimens: *Officiers;* lieutenant-général, Henri duc de Rohan; maréchal de camp, François Thibault, sieur de saint Euruge: cette même année l'armée du duc de Rohan en Valteline étoit composée des régimens suivans, y compris les troupes de du Landé. Sçavoir, Leques, Montauzier, du Landays ou du Landé, Roquelaure, Serres, Cerny, Vandy, la Frezeliere, ci-devant la Poisse-saint-Offange, Canisy, du Biès, Neuville le Grand: total, dix régimens François; Schmid, Greder: total, deux régimens Suisses: Schawenstein, Molina, Salis, Bruker, Jenatsch, Guler, Florin: total, sept régimens Grisons. *Officiers;* lieutenant-général, Henri duc de Rohan; maréchaux de camp, du Landays, & Canisy. Décomptes de la guerre en 1635.

Digitized by Google

de France, le Steig, Flech, passage d'Engadine-basse, & la comté de Bormio, en tous lesquels postes étoient employés 3000 hommes. La Rive, & autres postes du comté de Chiavennes, absorboient 2000 hommes; de sorte que Rohan se trouvoit dans la Valteline avec 3000 hommes & 400 chevaux, avec quoi il falloit faire tête aux Espagnols du côté du Milanois, & aux Allemands, du côté du Tirol.

Les Grisons ne virent pas plutôt Rohan, qu'ils le solliciterent de leur rétablissement. Mais les ordres qu'il avoit du Roi, portoient qu'il ne souffrît qu'il fût fait dans la Valteline aucune innovation; de sorte qu'il étoit contraint de leur représenter que, vu l'état où il se trouvoit près d'être attaqué de toutes parts, il étoit mieux de surseoir à les remettre, que d'avoir le déplaisir, après les avoir rétablis, de les en voir chassés. Ensuite de quoi il publia un manifeste, déclarant les intentions de Sa Majesté Très-Chré-

Digitized by Google

tienne n'être autres en cette affaire, que de remettre aux Grisons la souveraineté dans la Valteline, & deux comtés, laquelle ne leur est disputée par aucun traité fait sur ce sujet; de ne souffrir qu'on y exerce autre religion que la catholique, & de vivre en bonne amitié avec tous les voisins qui voudront faire le semblable. En conformité du manifeste, parlerent à Venise, la Thuillerie, & en Suisse (*a*), Meliand, ambassadeurs de France.

Cependant Rohan avoit tracé un fort au port de Mantel, à la vue de celui de Fuentes, où il faisoit travailler avec diligence, comme aussi à la Rive, château de Chiavennes, & autres postes dudit comté, se préparant d'être attaqué en bref. Mais principalement il étoit menacé du côté d'Allemagne, de sorte que

---

(*a*) Blaise Meliand, seigneur d'Egligny, président en la cour du parlement de Paris. Il resta ambassadeur en Suisse, jusqu'en 1640.

Digitized by Google

ſans attendre autre ordre de la cour, il fit une levée (*a*) de 3000 Suiſſes, & de trois (*b*) régimens Griſons.

Le roi Louis recevant les nouvelles de l'entrée de Rohan dans la Valteline, en témoigna de la joie. Mais étant ſur le point de faire paſſer ſon armée (*c*) en Flandre, il avoit moins loiſir de penſer aux affaires de la Valteline. Car lors commença la rupture entre les deux Couronnes, avec tant d'éclat, qu'un hérault fut envoyé de France à Bruxelles (*d*), pour dire au car-

(*a*) Régimens Suiſſes de Caſpar Schmid, de Zurich, & de Woffgang Greder, de Soleure.

(*b*) De Florin, de Jenatſch, & de Guler.

(*c*) Contre les Eſpagnols.

(*d*) Les Eſpagnols avertis du traité de la France avec les Etats Généraux, ſigné à Paris le 8 Février 1635, ſurprirent Treves le 26 Mars, & emmenerent l'électeur priſonnier. Le roi Louis XIII déclara la guerre aux Eſpagnols par un héraut envoyé à Bruxelles, le 19 de Mai 1635.

Digitized by Google

dinal infant, que puisqu'il avoit refusé de rendre la liberté à l'archevêque (*a*) de Treves, qui s'étoit mis sous la protection de France, lorsqu'il n'en pouvoit avoir de l'Empereur, il lui déclaroit que le roi de France vouloit avoir raison par les armes d'une telle offense; ensuite de quoi les maréchaux de Châtillon (*b*) & de Brezé entrerent dans le Luxembourg; & sur les confins dudit pays & du comté de Namur, ayant trouvé les Espagnols qui se vouloient opposer à leur passage, sous la conduite du prince

(*a*) Philippe-Christophe de Sotern, évêque de Spire, fut élu électeur de Treves en 1623, depuis mis au ban de l'empire pour avoir réclamé la protection de la France, enlevé l'an 1635, & mené prisonnier à Vienne: il ne sortit de prison qu'en 1645, & mourut en 1652, après avoir été rétabli dans ses états par les armes de la France.

(*b*) Gaspard de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral, mourut en 1646.

Digitized by Google

Thomas (*a*) de Savoye, leur livrerent (*b*) bataille le 20 de Mai, avec tant de succès, que l'armée Espagnole fut défaite.

Comme cette victoire apportoit un grand avantage aux intérêts du roi Louis, aussi ne servoit-elle de rien pour la conservation de la Valteline, à laquelle on ne pensoit plus en France durant la joie qu'on avoit de ces heureux succès. Pendant ces choses, l'Empereur avoit donné ses ordres à Fernamond (*c*) de

(*a*) François de Savoye, prince de Carignan, second fils de Charles-Emanuel, duc de Savoye, né le 21 Décembre 1596; ce fut lui qui fit prisonnier à Treves l'électeur de ce nom en 1635. Il mourut à Turin en 1656, âgé de soixante-dix ans, avec la réputation d'un des plus grands capitaines de son temps.

(*b*) Les maréchaux de Châtillon & de Brezé gagnerent la bataille d'Avein, le 20 Mai 1635 contre les Espagnols, commandés par le prince Thomas de Savoye, qui vouloit empêcher la jonction des troupes Françoises avec celles des Etats-Généraux.

(*c*) Jean-François de Barwitz, baron de

Digitized by Google

s'avancer dans le Tirol, pour, à quelque prix que ce fût, entrer dans la Valteline, en chasser les François, & passer dans l'Etat de Milan, pour lequel attaquer, s'étoit fait une forte partie en Italie, les ducs de Savoye (a) & de Parme s'étant déja déclarés, & Bellievre (b) négociant vers les autres princes d'Italie, pour en attirer le plus qu'il pourroit au même parti.

Rohan ne voyoit pas seulement l'appareil qui se faisoit contre lui dans le Tirol, mais même par lettres interceptées qui lui furent envoyées d'Ulm (c), étoit informé

Fernamont en Silesie, général d'artillerie des des Impériaux dans la Valteline.

(a) Victor-Amédée I, duc de Savoye, & Odoard I, duc de Parme.

(b) Pomponne de Bellievre, qui mourut le 13 Mars 1657, premier président du parlement de Paris.

(c) Ville impériale & considérable en Souabe, sur la rive gauche du Danube, dans l'endroit où il reçoit l'Iler & la Blau, à quatorze lieues d'Augsbourg, & à vingt-cinq de Constance.

Digitized by Google

bien particuliérement du deſſein que les Impériaux avoient pour le chaſſer de la Valteline. Mais ces lumieres n'apportoient pas remede à la foibleſſe en laquelle il ſe trouvoit.

D'un côté, Cerbelon (*a*) étoit ſur la frontiere du Milanois avec une armée deſtinée pour entrer de ce côté-là dans la Valteline.

Fernamond étoit dans le Tirol avec 8000 hommes de pied & 1200 chevaux.

Les Griſons qui ſont ſujets à ſe tourner ſelon la fortune & ſelon les avantages, projettoient de traiter avec les Impériaux. Quelques-uns d'entr'eux ſe diſpoſoient déja de ſe retirer en Suiſſe. Les autres étoient ſi abbatus, qu'ils n'étoient bons ni à donner conſeil, ni à le prendre. Les Valtelins enorgueillis de l'appareil qu'ils voyoient pour leur délivrance,

---

(*a*) Jean, comte de Serbellonne, ou Serbellonni, général des Eſpagnols dans le Milanès.

Digitized by Google

penſoient aux moyens de l'avancer. Les choſes étoient en tel état au commencement du mois de Juin, quand Rohan ſe tranſporta à Bormio, pour y remarquer les paſſages, & de-là en Engadine pour raſſurer les peuples qui n'avoient autre eſpérance que de ne rien plus eſpérer, tant ils tenoient leur ruine certaine. A l'arrivée dudit duc en ces quartiers-là, les troupes impériales les plus avancées ſe retirerent; & ſur les avis que Rohan eut qu'elles n'étoient pas encore en état de tenter le paſſage, il s'en alla à Tiran (*a*), où il faiſoit état de ſe tenir comme au milieu de la vallée, pour pouvoir donner ſecours à temps aux deux bouts, lorſqu'ils ſeroient attaqués. A peine entroit-il dans le lieu de Tiran, qu'il reçoit nouvelles de Landé, qui demande ſecours, étant averti par ſes eſpions,

(a) *Tirano*, en allemand *Tyran*, bourg principal du haut *Terzero*, en la Valteline.

Digitized by Google

que ce jour-là les Espagnols devoient faire descente à la Rive. Celui qui portoit cet avis, ajoutoit qu'il avoit oui tirer le canon, & qu'on se battoit à outrance à la Rive, où Canisy commandoit avec 600 hommes.

Le duc, qui à peine avoit mis pied à terre, part, fait monter à cheval des mousquetaires, & s'achemine en diligence pour secourir la Rive; mais il se trouva que l'allarme étoit fausse, & qu'on l'avoit prise sur une grande décharge de mousqueterie, que les Espagnols avoient faite ce jour-là, à cause d'une fête. Etant arrivé à Trahonne (a), il assemble les principaux chefs de l'armée, & après avoir tourné l'affaire en tout sens, & considéré l'état où il se trouvoit, pour être sur le point d'être attaqué puissamment

(a) *Trahona*, joli bourg de la Valteline, près de Cofée, la capitale de *l'esquadre* de même nom.

Digitized by Google

de tous côtés, il se résolut de se tenir à la tête de la Valteline, pour regarder vers le Milanois avec 1500 hommes, & quatre cornettes de cavalerie.

Pour la garde de Bormio, il avoit laissé le colonel Bruker (*a*) avec son régiment, & mis dans le Val de Luvin (*b*), Hector (*c*) de Sainte-Maure, marquis de Montauzier, avec son régiment composé de 1200 hommes, afin qu'il pût de-là avoir l'œil sur trois passages, Val-Forno, l'Alpesel, & Val-Petin (*d*), ou se porter à secourir Bormio, en cas

(*a*) Le chevalier André Brucker, ou Brugger, de la ligue des dix jurisdictions, capitaine au régiment des Gardes-Suisses du roi Louis XIII, mourut en 1665.

(b) *Val di Luvino*, entre la Valteline, Pusclav, l'Engadine & le Munsterthal, dans le comté de Bormio.

(*c*) Hector de Sainte-Maure, marquis de Montauzier, frere aîné de Charles, qui fut depuis duc de Montauzier, & gouverneur de *Monseigneur*.

(*d*) Ou Val de Pedenos.

Digitized by Google

qu'il fût le premier attaqué ; ce qu'il pouvoit faire en cinq heures de chemin par la montagne de Trepali *(a)*. Au reste il fit partir de Trahonne le maréchal de camp Landé, avec 600 hommes de pied, & trois cornettes de cavalerie.

Cependant nouvelles arrivoient de divers lieux, que l'empereur avoit donné ses ordres d'attaquer non-seulement la Valteline par Bormio, mais d'entrer en même temps dans le pays des Grisons par divers endroits. Ce qui obligea Rohan d'envoyer reconnoître par personnages experts en telles matieres, tous les passages, qui se trouverent innombrables ; & c'est bien lors qu'on reconnut véritable que les montagnes sont comme plaines, & qu'elles n'ont pas seulement les chemins accoutumés & fréquentés, mais plusieurs autres, lesquels, bien qu'ils ne

---

(a) *Trepal*, ou *Tripall*, *voisinance* près du mont Fustani, dans le comté de Bormio.

Digitized by Google

ſoient pas connus aux étrangers, le ſont aux gens du pays, par le moyen deſquels on ſera toujours mené au lieu qu'on deſire, en dépit de ceux qui s'y voudront oppoſer ; de ſorte qu'un ſage capitaine ne ſe hâtera jamais à garder des paſſages, mais bien ſe réſoudra-t-il plutôt à attendre ſon ennemi en campagne pour le combattre ; ce qui peut ſembler étrange, à qui n'en a vu le ſuccès par expérience.

Ainſi en la préſente occaſion où on croyoit être aſſuré des montagnes, comme autant de forteresſes, il ſe trouva qu'on étoit ouvert de tous côtés, & qu'à meſure qu'on bouchoit un trou, on en découvroit dix, de ſorte qu'il n'eût pas ſeulement fallu une bonne armée, mais pluſieurs pour garder ledit pays.

Depuis le Steig juſques en Engadine-baſſe, par la vallée de Montafons (*a*) qui eſt du Tirol, on pou-

(*a*) En allemand *Montafunerthal*, vallée

voit entrer en partant de la vallée du pays des Grisons par quatorze passages, qui furent si exactement reconnus en cette occasion, qu'on n'en sçauroit douter.

De l'Engadine-basse jusques au bout du comté de Bormio, on peut passer par Campsée (*a*), Valforno, l'Aspezel, Val-Petin (*b*), la Scala, les Bains (*c*), le mont de Cristal, & la montagne de Gavia, par où on vient du Trentin & du Vénitien dans le Val Forba.

De Gavia(*d*) jusqu'au lac de Como,

---

de quatre lieues de long, entre le Prettigew des Grisons & le Tirol, prend son nom du mont Montafun, qui est une partie du mont Rhetico où l'Ill a sa source. Cette riviere traverse le *Montafunerthal*, dirigeant sa course à Pludents : on trouve dans cette vallée les villages de Caschuma, Scheruns, Vandans, &c.

(*a*) Chiamuaesch, ou Campogast, village de la haute Engadine.

(*b*) Ou *Val de Pedenos*.

(*c*) Ou *Bagni di Bormio*.

(*d*) *Monte Gavia*, entre *Bagni di Bormio* & *Camasen*.

Digitized by Google

on peut entrer dans la Valteline par la Montaruolo, l'Auriga, Val-Cervia vis-à-vis de Cidrasco, Valle-Madre vis-à-vis de Fusine, & par un des côtés de la Val de Bitho (a) & par l'autre l'on entre dans la Val-Sasna, qui est du Milanois.

Cependant Fernamond étoit déja entré à Sainte-Marie, terre des Grisons, où il faisoit faire un fort, d'où il avoit écrit aux chefs des ligues pour leur demander le passage, & se reconnoissoit aisément que son dessein étoit d'occuper Bormio. C'est pourquoi Rohan y faisoit acheminer Landé, comme nous avons dit, lequel étant parti de Morbeigne, le 10 de Juin, se rendit à Bormio le 12; & le jour suivant, environ les dix heures, les Impériaux attaquerent les deux passages

(a) En allemand *Biterthal*, longue vallée de la Valteline, qui s'étend de Morbegno du côté du midi entre de hautes montagnes jusqu'à la frontiere de l'état de Venise : elle est arrosée par le ruisseau dit *Bitho*.

Digitized by Google

des Bains & de l'Escale, le premier défendu par Bruker, le second par quelques-uns de ses capitaines. Bruker repoussa les ennemis aux Bains, mais à l'Escale il fut fait peu de résistance. Landé qui étoit au bas de la montagne, à un pont avec les trois cornettes de cavalerie, ne crut pas le pouvoir défendre, quoique la riviere fût ingayable, & que la Frezeliere ne fût qu'à deux heures de lui, & Montauzier à une heure & demie, tous deux personnages de valeur & de résolution, & qui avoient chacun 600 hommes; car Montauzier s'étoit avancé avec la moitié de son régiment, & avoit laissé l'autre à Luvin. Landé manda donc à Bruker qu'il se retirât, & qu'il le vînt joindre; après quoi il fit sa retraite droit à Tiran, de-là à Poschiave, & sans tarder, passa la montagne de Bernine (*a*), & se rendit en Engadine-haute.

(a) *Bernina*, montagne presqu'en tout temps couverte de neige, & très-élevée, sur

Digitized by Google

De tout ce que deſſus Rohan n'eut aucunes nouvelles que par les partis de cavalerie qu'il envoyoit de ce côté-là, Landé s'étant contenté de lui mander par un cavalier, de bouche ſeulement, que le paſſage de l'Eſcale avoit été forcé, & qu'il feroit ce qu'il pourroit pour le venir joindre ; ce qui fit retarder Rohan à prendre ſa réſolution, ne voulant point ſe retirer & laiſſer engagées les troupes que Landé commandoit dans la Valteline.

Finalement ayant appris par ſes batteurs d'eſtrade qu'il avoit envoyés juſqu'à Tiran, que Landé avoit paſſé du côté de Poſchiave, & que les Allemands venoient prendre leur logement à Sondrio, à cinq heures de Trahonne, où le duc étoit, il ſe réſolut de ſe retirer à Chiavennes, n'ayant pas jugé à propos

---

laquelle on trouve trois auberges, ſur le chemin de la haute Engadine à Pontraſina, dans la haute juriſdiction de Puſclav ou Puſchiavo, *ligue Cadée*.

de demeurer avec 1500 hommes, entre l'armée Espagnole & l'Allemande, lesquelles, sans le combattre, le pouvoient faire mourir de faim.

Il partit donc de Mantel (*a*) le 16, après avoir fait mettre le feu au fort qu'il avoit commencé, laissa (*b*) S. André de Montbrun pour faire la retraite, & fit passer ses troupes à la vue du fort de Fuentes (*c*), d'où on se contenta de tirer quelques canonades sans effet, bien que les Espagnols eussent pu incommoder ladite retraite, sans aucun

(a) *Mantello*, village, & la derniere communauté de *la Squadra de Trahona*, dans le bas *Terzero* de la Valteline.

(*b*) Alexandre du Puy-Montbrun, marquis de Saint-André, qui mourut en 1676, lieutenant-général ès armées du Roi, officier général d'une grande distinction.

(*c*) Ce fort, dont la construction avoit fait naître les troubles de la Valteline, est situé sur un roc à l'endroit où l'Adda se jette dans le lac de Como, dans le duché de Milan, sur la frontiere de la Valteline & du comté de Chiavennes.

Digitized by Google

danger, à la faveur de la riviere d'Adde.

Avant arriver à Chiavennes, il reçut lettres de Landé, avec information de tout ce qui s'étoit passé. De-là Rohan commença de prendre les mesures de ce qu'il avoit à faire; mais en même temps qu'il arriva à Chiavennes, il reçut avis que les Impériaux se préparoient pour attaquer le Steig avec de grandes forces, dont l'alarme étoit telle à Coire, qu'on commençoit à débagager. Outre cela, quantité de paysans mutinés de la ligue Grise, à la suggestion des partisans d'Autriche, s'étoient approchés en armes à deux heures, près la ville de Coire, menaçans les chefs & conseil des Ligues, si on ne s'accommodoit avec l'Empereur.

Rohan ne pouvoit considérer sans grande perplexité l'état où il se trouvoit. D'un côté, il (*a*) croyoit la Valteline perdue, pour la conquête de laquelle on avoit tant travaillé

(a) *Manuscrit de Dupuy*, voyoit.

Digitized by Google

à diverſes repriſes. Il voyoit l'armée impériale prête de paſſer dans le Milanois, qui étoit la ſeule choſe qu'il avoit ordre d'empêcher. Il voyoit le pays des Griſons ſur le point de ſe perdre, ſoit par les nouvelles forces qui pouvoient entrer par le Steig, ou à la faveur des pratiques qui ſe menoient pour cela, ou par la conſternation des peuples, ou par la corruption des mauvais patriotes. Il ſe voyoit avec peu de forces ſur le point d'être attaqué par deux armées, & ce peu qu'il avoit de gens, ſi diſperſés, qu'il ne les pouvoit rejoindre qu'avec difficulté. L'étonnement étoit parmi les ſoldats, la déſunion parmi les chefs, & un déſordre manifeſte univerſellement par-tout. Cependant il falloit ſe réſoudre, ou de vaincre, ou de prendre un parti pour périr honorablement.

Fernamond étant arrivé à Tiran, où, pour ne trouver pas Cerbelon prêt pour attaquer de ſon côté, ou pour vouloir faire ſon traité plus

Digitized by Google

avantageux avec les Espagnols ; avant s'avancer davantage, ou pour conduire à bout la pratique qu'il avoit commencée avec les Grisons, de s'unir avec lui pour chasser les François, au lieu de suivre le long de la Vallée, comme chacun le croyoit, s'enfourna dans le trou de Poschiave, d'où il passa au Val de Luvin, ayant dessein, chemin faisant, de surprendre Montauzier & le défaire. Ce qui pourtant ne lui succéda pas; car ledit Montauzier n'ayant que son régiment seul, & par conséquent n'étant pas en état de résister à une armée entiere, passa la montagne de Cassan (*a*), & se joignit à Landé en Engadine-haute, suivant l'ordre qu'il en avoit de Rohan.

Cependant Fernamond étoit passé à Bormio, où il attendoit trois choses ; le nouveau renfort qui lui ve-

(a) *Casana* ou *Casanna*, montagne sur la frontiere de l'Engadine, & du comté de Bormio ; on y passe de Scambs pour aller à Livino.

noit

noit du Tirol, nouvelles des Grisons, & avis de Cerbelon, afin qu'en même temps que ledit Cerbelon s'avanceroit pour attaquer la Rive, il partît de Luvin pour entrer en Engadine, & de-là à Chiavennes, d'où il faisoit état, que par toute raison Rohan ne pouvoit échapper. L'armée impériale se rafraîchissoit au Val de Luvin, où Breziguel la commandoit en l'absence de Fernamond.

Comme la diversité des passages qui aboutissoient à Bormio, avoient tenu Rohan en sollicitude & en incertitude du dessein des Allemands, ainsi le poste de Luvin le tenoit en échec de tous côtés: car de-là ils pouvoient retourner par la Valteline, se joindre aux Espagnols, ou entrer dans l'Engadine-basse, & de-là par la vallée de Partans (*a*) au Steig, ou bien par l'En-

(a) *Parpan*, l'une des quatre paroisses du pays de Churwalden, dans la haute jurisdiction de Bellfort, ligue des dix Jurisdictions.

Digitized by Google

gadine-haute, & par la Bregaille (*a*) venir à Chiavennes, qui étoit leur deſſein, comme depuis on en a été informé au vrai.

Rohan ne ceſſoit de faire ſoigneuſement remarquer ce qui ſe paſſoit à Luvin, les forces des ennemis, la garde qu'ils faiſoient, & les endroits par leſquels il les devoit attaquer, tournant par ſon eſprit trois partis, à l'un deſquels il étoit réſolu de s'attacher. L'un étoit de ſe maintenir à Chiavennes pour garder la Rive, de laquelle demeurant maître, il étoit toujours en ſon pouvoir de rentrer dans la Valteline, quand il y verroit le temps propre; l'autre, d'aller à Tiran, qu'il eſtimoit un poſte avantageux, pre-

---

(a) *Pregell*, en latin *Prægalia*, *Præjulia*, diſtrict de pays depuis le mont *Jule*, juſqu'à Chiavennes, le long de la riviere *Maera*; c'eſt une des hautes juriſdictions de la ligue Cadée, & elle ſe partage en deux petites juriſdictions, *au-deſſus & au-deſſous de Porta*. Ce pays avoit autrefois le titre de *comté de Pregell*.

Digitized by Google

miérement, pour les vivres qu'il pouvoit retirer de l'Etat de Venise, & puis pour être au milieu de la vallée, d'où il pouvoit empêcher la conjonction des Allemands avec les Espagnols. Le troisiéme parti étoit d'aller combattre l'armée qui étoit à Luvin, ce qu'il (*a*) préféra à toute autre résolution, jugeant qu'il ne falloit point différer de tenter la fortune; car il n'avoit point d'ennemi plus dangereux que le temps, parce que les pratiques des Impériaux s'avançoient de telle sorte dans le pays des Grisons, qu'il étoit sur le point de voir une soulevation générale contre lui de toutes

(*a*) Le pere Griffet, dans son histoire de Louis XIII, *Tome XIV*, *pag. 646-647*, dépeint le duc de Rohan comme très-irrésolu dans cette situation critique, & il cite une relation écrite par ce duc, que le Roi reçut à Fontainebleau, le 10 Juillet 1635, & dans laquelle M. de Rohan avouoit ingénument qu'il n'avoit formé le dessein d'attaquer l'armée impériale, que sur la proposition du marquis de Montauzier.

Digitized by Google

les communes. Pour lequel effet on ſe ſervit de deux prétextes ſpécieux; l'un, que n'étant point rétablis, le roi de France n'avoit fait entrer ſes armes dans la Valteline, que pour ſe l'approprier ; l'autre, que les François ſe laiſſant chaſſer de poſte en poſte, n'étoient point capables de défendre leur (*a*) pays, & qu'ainſi il valoit mieux traiter de bonne heure avec l'Empereur, que d'attendre l'extrémité; & cette négociation étoit allée ſi avant, qu'on parloit déja de nommer des députés pour aller vers Fernamond, à qui on écrivoit, & de qui on recevoit lettres. Je ſçai que les chefs des ligues ne trempoient point en cela, & que les bons patriotes avoient averſion de telles menées ; mais le gouvernement des Griſons eſt tel, que le conſeil des ligues eſt ſouvent ſans pouvoir, & que peu de perſonnes, deſireuſes de choſes nou-

(a) *Manuſcrit de Dupuy*, le.

Digitized by Google

velles, ſont capables d'y introduire changement.

Toutes ces choſes firent réſoudre le duc de Rohan de mettre promptement enſemble ce qu'il pourroit de forces pour combattre les Allemands dans le Val de Luvin. Pour cet effet, il laiſſe le commandement de la Rive & de tout le comté de Chiavennes, à Uliſſe (*a*) Salis, homme de commandement, de courage & de grande vigilance, qui donna des preuves de toutes ces bonnes qualités, en rendant fidéle compte de tout ce qui lui avoit été commis. Le duc part de Chiavennes, & arrive à Zozio (*b*) le 23 de Juin. Montauzier vint au-devant de lui, repréſentant ce qu'il avoit remarqué des paſſages pour

(*a*) Uliſſe de Salis, d'une des plus nobles maiſons du pays des Griſons, depuis maréchal de camp, illuſtre par ſes exploits militaires, mort le 3 Février 1674, âgé de 79 ans.

(*b*) En allemand *Sus* ou *Zutz*, bourg de la baſſe Engadine.

Digitized by Google

descendre, à Luvin, & témoignant une ardeur extraordinaire de combattre, lui présenta sur son chemin son régiment en bataille, qui demandoit le combat. Landé se montroit entiérement contraire à la résolution que Rohan avoit formée d'attaquer l'armée impériale, représentant que c'étoit mettre tout le pays des Grisons, & les forces du Roi en compromis, perdre le fruit de tant de travail, ruiner un dessein si important à la France ; qu'au moins falloit-il attendre les 3000 (*a*) Suisses qui ne pouvoient tarder plus de quinze jours. A quoi Rohan répondoit que l'état où se trouvoient les siens (*b*), ne pouvoit souffrir aucun délai ; que tant s'en faut qu'on pût attendre quinze jours, que dans quatre on étoit sur le point de n'avoir plus à prendre aucun parti. En ce même temps, & en ce même

---

(*a*) Régimens de Schmid, & de Greder.
(*b*) *Manuscrit de Dupuy*, les choses.

Digitized by Google

lieu de Zozio, arrivoient avis certains de l'avancement des pratiques impériales avec les Grisons, qui faisoit que Rohan se roidissoit d'autant plus en sa premiere délibération. A quoi encore de surplus il se trouvoit poussé par le naturel des François, desquels le courage se redouble en attaquant, comme il se diminue de la moitié, lorsqu'ils sont sur la défensive; par la mauvaise garde que les ennemis faisoient, lesquels enorgueillis du nouveau succès de Bormio, buvoient & mangeoient à Luvin joyeusement, sans sçavoir seulement que Rohan fût arrivé en l'Engadine, & finalement, par l'information qu'il avoit très-particuliere du passage par lequel il falloit aller à eux, trouvant par le rapport de Roqueserviere (*a*) qui avoit judicieusement remarqué tous les détours de

(*a*) Jacques de Roqueserviere, qui mourut en 1654 maréchal de camp.

Digitized by Google

ces montagnes, que l'armée Françoiſe pouvoit deſcendre juſqu'au Val Federis (*a*), ſans être découverte des ennemis, & marcher par bataillons juſqu'à l'entrée du Val de Luvin.

La réſolution eſt donc priſe de combattre, & toutes choſes diſpoſées à cela pour le 27 de Juin, Landé proteſtant du mal qui en pourroit arriver, Rohan prenant ſur ſoi tout l'événement de cette action, de laquelle il témoignoit eſpérer bonne iſſue.

Le 26, les troupes Françoiſes s'acheminerent aux Alpes de Caſſan, & là ſe raſſembla toute l'armée, qui pouvoit être tout au plus de 3000 François, 1500 Griſons & 400 chevaux.

Luvin eſt une vallée qui dépend

(a) *Fideris* ou *Fidris*, communauté & paroiſſe très-conſidérable de la religion réformée, dans la haute juriſdiction de Caſtels, au milieu du Prettigaw, dans la ligue des dix juriſdictions.

Digitized by Google

de la comté de Bormio ; elle peut avoir deux heures de long, & douze ou quinze cens pas de large ; elle a trois iſſues, l'une par le Val de Freſle à Bormio, l'autre par la montagne de Pichadel à Poſchiave, & la troiſiéme par la montagne de la Caſſane dans l'Engadine-haute. C'eſt un pré continuel, ſemé de maiſons, ſans qu'il y en ait deux enſemble ; elle eſt fendue par le milieu d'un petit ruiſſeau difficile de gayer en été, à cauſe de la fonte des neiges. Pour attaquer les troupes impériales, il falloit que les François paſſaſſent la montagne de Caſſane, & de-là deſcendiſſent dans la vallée Federis, qui étoit fort facile à garder aux Impériaux, tant pour ſe trouver traverſée d'une grande tranchée, que pour être étroite en quelques endroits, & dominée d'une montagne qui vient aboutir au-deſſus du paſſage que les Impériaux gardoient.

Le principal ſoin de Rohan étoit d'occuper ladite montagne, afin de

Digitized by Google

dominer ſur ceux qui gardoient l'entrée de Luvin. Car ſi les ennemis s'en fuſſent ſaiſis les premiers, c'étoit témérité de les attaquer. On pouvoit dire que tout le bon & mauvais ſuccès de la future journée dépendoit de l'occupation de ladite montagne, de laquelle Rohan vouloit être maître, avant rien commencer. Il choiſit pour cette entrepriſe Iſaac de la Frezeliere (*a*), gentilhomme plein de courage & d'ambition, lequel avec 700 hommes partit à minuit pour aller ſe ſaiſir de la montagne, & ayant pouſſé les vedetes ennemies, pour empêcher de rien découvrir du deſſein, étant arrivé au Val Federis, il prit à droite & gagna la montagne, telle-

(*a*) Iſaac de Frezeau de la Frezeliere, dit le *marquis de la Frezeliere*, qui fut tué en 1639, le 29 Juin du dernier coup de fuſil que la garniſon d'Heſdin tira ſur l'armée du Roi. Il étoit alors maréchal de camp. *Hiſt. de France*, *Louis XIII*, *T. XV*, *pag. 199-200*, *par le pere Griffet*, *Jeſuite.*

Digitized by Google

ment que les ennemis y voulant venir, furent repoussés. Cela fait, il tourna sur la gauche, & suivit toujours la crête de la montagne pour se rendre sur la tête de ceux qui gardoient l'entrée de Luvin.

Le duc de Rohan fit avancer les troupes, lorsqu'il jugea Frezeliere être vis-à-vis de lui. Mais ledit duc marchant par le Val Federis, étoit fort empêché d'un ruisseau (*a*) qui coule le long de ladite vallée, duquel les ennemis avoient rompu les ponts.

Les Impériaux firent quelque mine de vouloir rendre combat; néanmoins se voyant attaqués par le haut & par le bas, ils lâcherent le pied, & ayant repassé le ruisseau qui fend le val de Luvin, firent ferme au-delà, d'où ils entretinrent

(*a*) A une grosse demi-lieue du village de Fideris, dans une profondeur assez considérable, on voit sortir d'un terrein pierreux une source minérale dont on vante beaucoup les vertus physiques.

Digitized by Google

l'escarmouche plus d'une heure & demie. On se battoit tout ce temps-là, le ruisseau entre deux, duquel les ponts étant brûlés par les Allemands, & étant jugé au commencement ingayable, les François ne l'avoient pas tenté; mais depuis l'ayant fait sonder, & s'approchant pour le passer, les Impériaux se retirerent par une montagne, prenant le chemin de Bormio, & ainsi les François resterent ce jour-là maîtres de la Vallée & du champ de bataille, d'où Rohan dépêcha en diligence à Coire, pour donner avis aux chefs des ligues d'un tel avantage, qu'il jugeoit être un coup de partie, pour rompre les pratiques commencées avec les Impériaux. Et de fait (*a*), on a vu depuis clairement, que cette journée a donné le mouvement à tous les bons succès, qui depuis accompagnerent les armes françoises en la

---

(a) *Manuscrit de Dupuy*, & en effet.

Digitized by Google

Valteline. Le nombre des morts de part & d'autre ne fut pas considérable, la principale défaite consistant en une compagnie de cavalerie qui fut taillée en pieces, & dont la cornette fut prise par S. André de Montbrun.

Si Breziguel, au lieu de se retirer, se fût résolu à faire tête, il ne se peut douter que ce jour-là le différend eût été vuidé; car la situation du lieu étoit telle, que si une fois on fût venu à se mêler, ceux qui eussent tourné le dos, n'avoient presque point de ressource; mais les chefs de l'armée Impériale ne jugerent point devoir rien hazarder ce jour-là, soit parce que Fernamond ne s'y trouvoit point, soit qu'ils fussent surpris, ayant plutôt vu les François, qu'ils n'eurent nouvelles de leur arrivée, soit qu'attendant de plus grandes forces du Tirol, ils jugeassent se devoir réserver à un jour qu'ils croyoient devoir combattre avec la victoire assurée, soit qu'ils eussent les ordres de leur gé-

Digitized by Google

néral de se retirer de Luvin, en cas que par une subite irruption, les François y entrassent avec telles forces, que le combat pût être douteux, soit qu'une terreur panique les surprît, laquelle passée, ils convertirent en prudence le conseil que la peur leur avoit fait prendre. Quoi que c'en soit, ce jour-là, le champ de bataille demeura aux François avec beaucoup d'honneur, bien qu'il eût été gagné sans beaucoup de résistance.

On propose incontinent dans le conseil de guerre deux partis, sur le choix desquels on avoit de la peine à se résoudre; l'un étoit, s'il falloit suivre les ennemis, l'autre, où on devoit tourner tête, en cas qu'on ne les suivît pas. Montauzier, qui, avec Canisy (*a*), avoit eu la pointe, entrant dans Luvin, opinoit qu'il falloit les suivre

(*a*) Renel de Carbonel, marquis de Canisi.

ſans relâche. Que de les laiſſer raſſurer, étoit perdre le fruit de la victoire. Que les François faiſoient toujours ce manquement de ne ſçavoir pas uſer à la guerre de leur bonheur : que les ſoldats étant en curée, il ne falloit point laiſſer refroidir l'ardeur qu'ils témoignoient de joindre l'ennemi ; qu'il étoit honteux de permettre que les Allemands euſſent la gloire de choiſir le parti qui leur ſembleroit le plus avantageux, ou en combattant, ou en ne combattant pas.

Landé repréſentoit le péril qu'il y avoit de ſuivre par des paſſages étroits une armée plus forte que la leur, laquelle ſe retiroit en bon ordre ; que ce n'étoient point des gens défaits ; qu'il valoit mieux jouir de cette eſpece de victoire, que de la faire douteuſe, en la penſant rendre plus grande. Les dernieres raiſons qu'il alléguoit, étoient plus fortes que toutes, à ſçavoir, la laſſitude des ſoldats, & le manquement de pain ; car il eſt à remar-

Digitized by Google

quer que cette armée fut toujours ſi mal pourvue, qu'elle n'eût jamais pour quatre jours d'avance de pain, étant contrainte de vivre au jour la journée, partie par faute d'argent, partie par le manquement de ceux qui étoient employés à telles fonctions, leſquels, dans les armées de France ſeront toujours blâmés & jamais punis, le pis qui leur arrive de leurs larçins étant d'en avoir la jouiſſance ſans châtiment.

La réſolution étant priſe de ne pourſuivre pas les Impériaux plus avant, il fut propoſé ce qu'on auroit à faire, à quoi il ne fut pas beſoin de beaucoup délibérer; car Rohan témoigna de prime abord être réſolu de rentrer dans la Valteline, & d'occuper le poſte de Tiran. Premiérement, pour empêcher que les Allemands ne ſe joigniſſent aux Eſpagnols, puis pour être en un lieu d'où il pouvoit prendre ſes meſures pour combattre à ſon avantage l'une ou l'autre armée ſéparément. Outre leſquelles raiſons, il croyoit que c'é-

Digitized by Google

toit donner réputation à ses affaires, & faire éclater davantage le nouveau succès qu'il venoit d'avoir, même que c'étoit arrêter tout court les pratiques des Espagnols dans le pays des Grisons, ayant pour cet effet écrit aux chefs des ligues, qu'après avoir chassé de Luvin l'armée impériale, il alloit rentrer dans la Valteline, & y rétablir toutes choses comme auparavant. J'ajoûte ce que j'ai déja dit ci-dessus, qu'outre les autres raisons, celle de retirer le pain de l'Etat de Venise par l'Aurigue, étoit une puissante considération pour préférer le poste de Tiran à tout autre.

Après que l'armée Françoise eût reposé la nuit suivante au val de Luvin, le 28 elle passa à Poschiave, par le val Pichiatelle, d'où incontinent Rohan fit partir Landé avec toute la cavalerie, pour ce jour même se saisir de Tiran, ce qu'il fit la nuit entre le 28 & 29. Les védetes que Landé avoit avancées du côté de Bormio, prirent un paquet

Digitized by Google

de Fernamond au comte de Cerbelon, par où il lui mandoit que Rohan s'étant résolu avec toutes ses forces d'attaquer le poste de Luvin, Breziguel l'avoit abandonné par son ordre, & s'étoit retiré à Bormio sans perte ; que tandis que lui Cerbelon se prépareroit, qu'il seroit nécessaire d'envoyer des munitions de guerre à l'armée impériale, laquelle en avoit très-grand besoin ; qu'il ne cesseroit cependant de harceler Rohan & de l'inquiéter ; mais qu'avant toutes choses, il se vouloit saisir de Tiran, comme le lieu le plus opportun par la communication qui devoit être entr'eux, & qu'attendant de ses nouvelles, il ne cesseroit tous les jours de travailler les François. Cette lettre prise & portée à Rohan, qui étoit la nuit demeuré à Poschiave avec l'infanterie, lui fit approuver de plus en plus la résolution qu'il avoit prise pour Tiran, & le fit partir de bon matin pour s'y avancer.

La plus grande peine où il se trou-

Digitized by Google

voit, étoit la néceſſité de pain, ce qui l'avoit obligé auſſi tôt après être arrivé à Poſchiave, d'écrire à Nicolas Paravicin (*a*), chancelier de la Vallée, qu'il ne manquât pas de lui envoyer à Tiran huit mille rations par jour. En quoi il eſt à noter, que dans le même inſtant il arrivoit le même ordre de Cerbelon, lequel faiſant état d'entrer dans la Vallée, demandoit auſſi du pain audit chancelier, qui, comme perſonne bien ſenſée, ayant conſidéré les deux ordres qu'il venoit de recevoir, ſe réſolut d'obéir à celui qu'il jugeoit devoir être le plus fort par le nouveau ſuccès de Luvin, dont il venoit de recevoir la nou-

(*a*) Les *Paravicino*, ou les *Paravicini*, l'une des plus nobles maiſons de la Valteline à *Trahona*, *à Caſpan*, *& à Sondrio*. Leurs armes ſont de *gueules au cigne d'argent*. Guler en parle fort au long. *Hiſt. allem. des Griſons, liv. XII, pag. 180, 189, 190 & 191.* Nicolas Paravicini, dont il eſt ici mention, étoit chancelier de la Valteline en 1635.

Digitized by Google

velle; & ainsi il fit tenir le pain à Rohan, sans en envoyer aux Espagnols.

Le duc de Rohan étant arrivé à Tiran avec l'infanterie, envoya incontinent les régimens de Montauzier & de Cerny (*a*) loger à Mazzo, qui est un lieu avancé du côté de Bormio, où il y a un pont sur la riviere d'Adde, par où les Allemands avoient à passer, en cas (*b*) qu'ils voulussent avancer du côté de Tiran; le reste des troupes Françoises étoit logé entre ledit Tiran & Mazzo, aux lieux circonvoisins.

Comme Montauzier arrivoit à son quartier, Fernamond qui avoit eu avis de l'arrivée de la cavalerie Françoise à Tiran sans aucune infanterie, avoit envoyé une forte partie pour l'enlever, & surprit tellement

(*a*) De Louis de Boutillard de Cerny.

(b) *Manuscrit de Dupuy*, en cas qu'ils se voulussent avancer du côté de Tiran & Mazzo aux lieux circonvoisins.

Digitized by Google

Montauzier, que de deux ponts qu'il y a à Mazzo, à cause d'une petite isle qui s'y rencontre, il en avoit forcé un; néanmoins ledit Montauzier y arriva si à temps, qu'il conserva l'autre, ce qui ne fut pas sans grande difficulté: car de part & d'autre on s'étoit tellement acharné, que les François & les Allemands se battoient à coups d'épée; & se colletant, les plus forts jettoient les autres dans la riviere. Rohan averti de ce qui se passoit à Mazzo, y accourt avec toute l'armée, & y passa la nuit.

Le jour suivant, 30 de Juin, Fernamond vint encore plus fort pour enlever lesdits régimens. Rohan s'y porta derechef avec l'armée, & toute cette journée se passa en escarmouches, la riviere entre deux. Plusieurs qui croyoient que le succès de Luvin les avoit mis en posture de ne plus craindre les Allemands, commençoient à s'appercevoir que l'affaire n'étoit pas finie.

Digitized by Google

Les autres ſe (*a*) jugeoient en péril plus évident que jamais, pour apprendre l'appareil de Cerbelon qui devoit s'avancer vers Tiran, & pour voir l'armée impériale, de-là la riviere. Pluſieurs ſe forgeoient des deſſeins imaginaires de l'ennemi, lequel ils diſoient être paſſé en partie de l'autre côté de la riviere, & avoir gagné les montagnes devers Tiran, par leſquelles on diſoit lui être aiſé, ou d'aller ſe joindre à Cerbelon, ou de venir inopinément fondre ſur les François ; il y en avoit même qui aſſuroient avoir vu filer les Allemands par les montagnes. Tant l'eſprit de l'homme ſe porte à croire (*b*) aiſément ce qu'il craint.

Ces allarmes continuelles haraſſoient l'armée Françoiſe, tellement que Rohan fut contraint de la reſ-

(a) *Manuſcrit de Dupuy*, ſe jugeoient plus que jamais en péril évident.

(b) *Manuſcrit de Dupuy*, ſe porte aiſément à croire.

Digitized by Google

ſerrer, & camper toute l'infanterie le long d'une ravine au-devant de Tiran, lieu avantageux & difficile à forcer, qui tient depuis la montagne juſques à la riviere. Auſſi-tôt Fernamond paſſe le pont, occupe les quartiers que les François venoient de quitter, poſe ſes védetes à la portée du mouſquet de celles de l'ennemi. Le jour après, Rohan commanda à Canillac & Villeneufve de pouſſer les védetes des Allemands, dont s'enſuivirent quelques légers combats, où ledit Villeneufve ſe porta bien, ſans pourtant autre avantage que de quelques priſonniers, deſquels on apprit que Fernamond n'avoit encore que ſon avant-garde; qu'il faiſoit venir le reſte, & que dans deux jours le comte Cerbelon devoit être à Tiran. Sur quoi Rohan conſidéra qu'il falloit de néceſſité faire de trois choſes l'une, ou abandonner de nouveau la Valteline, ſe retirant par Poſchiave, ou demeurer où il étoit attendant l'ajuſtement des deux

Digitized by Google

armées ennemies, ou combattre les Allemands, avant que les Espagnols fussent arrivés. Le premier étoit sûr pour ceux qui n'avoient autre but que sauver leurs personnes; mais il étoit infâme & si préjudiciable au service du roi de France, qu'il se pouvoit dire ruiné sans ressource en ce pays-là. Le second ne devoit pas seulement être mis en délibération: car d'attendre d'être enfermé entre les deux armées ennemies, étoit se précipiter, & vouloir périr de gayeté de cœur. Landé trouvoit un tempérament entre combattre l'ennemi, qui étoit chose hazardeuse, & attendre dans le poste où on étoit, qui étoit une ruine certaine. Pour éviter ces deux extrêmes, son avis étoit de se loger à *la Madone* de Tiran. Mais Rohan ne prenant pas cela pour un expédient nouveau, disoit que c'étoit faire la même chose que de se retirer par Poschiave; car il n'y avoit soldat qui ne comprît que de se loger à l'embouchure de la vallée de Poschiave,

Digitized by Google

chiave, n'étoit à autre fin que pour l'enfiler aussi-tôt que les Espagnols approcheroient d'un côté, & que les Allemands s'avanceroient de l'autre ; de sorte que ce n'étoit pas éviter la retraite, mais la différer.

Rohan, par ces considérations, se résolut de ne retarder pas davantage d'attaquer les Allemands. C'est pourquoi il ordonna toutes choses pour livrer le combat, le troisieme de Juillet, à l'armée impériale.

Du camp des François il falloit aller par un autre chemin mal-aisé jusqu'à Lovero (*a*), premier quartier des Allemands, où ils firent une décharge, puis abandonnerent leurs murailles, & un poste qu'ils tenoient fort avantageux. De Lovero à Mazzo, c'est une jolie plaine, où Rohan étant descendu, il mit son

(a) *Lover ou Luver*, torrent qui sépare le Val *Pregell*, (de la ligue Cadée) de la comté de Chiavenne. Luwer, dont il est ici question, est une communauté dans le haut *Terzero* de la Valteline, pas loin de Sondel, & au-dessous de Tovo.

armée en bataille, divisée en deux corps, & ayant détaché les enfans perdus, on marcha droit aux ennemis, ayant la montagne à droite, & la riviere d'Adde à gauche.

Les Impériaux se mirent en bataille au-devant de Mazzo, logeant leur mousqueterie derriere des murailles fort avantageusement, d'où ils firent de grandes décharges; néanmoins voyant que les François gagnoient l'éminence de la montagne, & qu'on les prenoit en flanc, ils lâcherent le pied; mais ils furent poursuivis si vivement, que peu passerent le pont; le reste fut tué, pris ou noyé. Ils avoient une partie de leurs forces de-là ledit pont, lequel ayant rompu, ils conservoient l'autre bord de la riviere, d'où ils ne cessoient de mousqueter, jusqu'à ce que 600 Grisons, sous le commandement de Bruker & de Genas (*a*), que Rohan avant de partir

(*a*) George Jenatsch, de la ligue des dix Jurisdictions.

de ſon camp avoit fait couler au-delà de la riviere par les vignes, commencerent à eſcarmoucher; lors les Allemands battus déja de la mauvaiſe fortune, jugeans que la moitié de l'armée Françoiſe venoit fondre de ce côté-là, abandonnerent tout, & ſe mirent en fuite honteuſe ſans ordre, & ſans ralliment. Rohan fit refaire le pont, ſur lequel les François paſſans, pourſuivirent leur victoire; mais les Allemands ne manquoient à meſure qu'ils en paſſoient d'autres, de les rompre. Il faut conſidérer que c'eſt un mauvais conſeil de ſéparer une armée par une riviere ingayable, & qui n'a qu'un pont pour ſe rejoindre. Car ſi Fernamond eût eu toutes ſes troupes à Mazzo, il ne faut point douter qu'il n'y eût fait plus grande réſiſtance; mais il eût été encore mieux de n'avoir point paſſé le pont. Car étant de de-là, il pouvoit attendre en toute ſûreté la venue de Cerbelon, qui étoit déja entré dans la Valteline, & Rohan n'eût jamais

Digitized by Google

entrepris de l'aller attaquer par-dessus un pont.

L'armée Françoise étoit comme à Luvin, d'environ 3000 hommes de pied, & 400 chevaux, & les 600 Grisons dont nous avons parlé.

Les Impériaux étoient bien 6000 hommes en tout, desquels il ne s'en retourna pas ce jour-là 600 à Bormio. Le nombre des noyés étoit grand, & il se compta jusques à mille prisonniers (*a*). Les François ne perdirent pas vingt hommes en tout ce combat, après lequel ils poursuivirent les ennemis jusqu'à Sondolo (*b*), c'est-à-dire, trois heures de chemin.

(*a*) Entr'autres, un colonel Anglois, qui offrit de se mettre au service du Roi. Dans une si grande déroute, les Allemands ne perdirent qu'un seul drapeau, qui fut trouvé dans la poche d'un Enseigne mort. Ils avoient eu soin de cacher, ou d'emporter tous les autres. *Le pere Griffet, Histoire de France, Louis XIII, Tom. XIV, p. 648.*

(b) *Sondolo*, en allemand *Sondel*, bourg & communauté du haut *Terzero* de la Valteline, sur la droite de l'Adda.

Digitized by Google

Ce jour-là, on ne passa point plus outre, à cause des ponts de Sondolo qu'on ne pouvoit refaire sans grande difficulté. Les jours suivans, on ne tourna pas tête vers Bormio, étant jugé plus à propos d'aller vers Cerbelon, qui eut pu prendre quelque poste en la vallée, tandis que les François eussent été occupés en l'attaque des Bains.

Au retour du combat de Mazzo, Rohan apprenant que le comte Cerbelon étoit campé au grand Saint-Pierre (*a*), à deux heures de Sondrio avec 4000 hommes de pied, 600 chevaux, & quatre pieces de canon, & qu'il s'y fortifioit, ayant même un corps de garde avancé jusques à la Madone (*b*) de la Sassela, à demi-heure de Sondrio, l'armée Françoise part, & se loge, partie à Ponte (*c*), Chiuro (*d*), &

(a) *S. Pietro*, à deux lieues de Sondrio.

(b) *Madone de Sassello*.

(c) *Ponte*, bourg du *Terzero* du milieu, en la Valteline, près de Chiuro.

(d) *Chiuro*, en latin *Clurium*, commu-

lieux circonvoisins, partie à Sondrio, où Rohan ayant fait reconnoître Cerbelon, apprit que le gros de son armée étoit du côté de Fusine (*a*) & Sidrasco (*b*), & qu'il n'avoit à l'église de Saint-Pierre, & au pont, que peu de gens, de façon que pour l'attaquer, il falloit passer l'Adde au pont de Buffete (*c*). Il sçut aussi qu'il

munauté & village sur la rive droite de l'Adda, au haut du *Terzero* du milieu de la Valteline; *Gera*, *Castion* au-dessus de *Pont*, *Castel d'Elaqua*, *Sclavini*, *Pontiari*, & *le Val-Aring en dépendent.*

(a) *Fusine*, l'une des plus basses communautés du *Terzero* du milieu, en la Valteline, vers le bas *Terzero*, sur la gauche de l'Adda, le *Val-Madre* en dépend.

(b) *Cidrasco*, village, paroisse & communauté dans le *Terzero* du milieu, en la Valteline, au pied d'une haute montagne presque inaccessible, sur la gauche de l'Adda, riviere que l'on passe en cet endroit, & dans laquelle se jette le torrent de *Cidrasco*, qui vient du *Val-Cervia.*

(c) *Buffettò*, paroisse & communauté du *Terzero* du milieu, en la Valteline, située sur les deux rives de l'Adda, & de laquelle sont le

Digitized by Google

s'étoit retranché depuis la riviere jusqu'au village de Fusine, tellement qu'outre qu'il y avoit de la difficulté à faire ladite attaque, il étoit impossible qu'il pût être surpris, s'il vouloit se retirer, pour ce qu'il falloit que l'avant-garde Françoise qui étoit à Sondrio reculât jusqu'audit pont de Buffete, pour passer la riviere, qui est un chemin de plus de trois heures pour l'infanterie. Néanmoins après l'arrivée de 1200 Suisses que les colonels Schmid (*a*) & Greder amenerent, Rohan se résolut de ne laisser point là Cerbelon, lequel la nuit entre le ... & ... de Juin fit sa retraite à Morbeigne, & de-là passa dans le Milanois.

La vallée qui avoit eu en même tems trois armées, étoit délivrée de deux, & les François qui l'avoient

---

district dit *Contrada Paiosa Vallbona, & une partie du Val-Agneda.*

(*a*) Caspar Schmid, de Zurich, & Wolffgang Greder, de Soleure.

Digitized by Google

partagée n'aguéres avec les Allemands & les Espagnols, en étoient à présent maîtres absolus ; il ne restoit que le fort des Bains, dans lequel Fernamond avoit laissé 400 hommes, comme étant un poste très-important pour être le passage de Sainte-Marie & du Tirol, dans le comté de Bormio. Il est à noter que le même Fernamond tenoit encore le fort qu'il avoit fait à Sainte-Marie ; il fut résolu d'attaquer ces deux postes en même temps. Pour cet effet, Landé partit avec 2000 Suisses, 1500 Grisons, & deux cornettes de cavalerie par l'Engadine, pour aller à Sainte-Marie. Rohan, avec le reste de l'armée, arriva le 18 de Juillet à Bormio, reconnut le même jour les Bains, qui est un rocher de difficile accès, néanmoins de grande garde. Le chemin étoit tel pour y aller, que les Allemands ne se pouvoient persuader qu'on le pût forcer ; mais ayant été bien reconnu, l'attaque en fut

Digitized by Google

ordonnée pour le lendemain 19. Frezeliere & Serres (*a*) donnoient par le haut de la montagne, Montauzier droit par le milieu, lequel voyant Frezeliere avoir gagné le dessus, & craignant d'être prévenu par lui, se hâta de donner. Ce qu'il fit si hardiment, que le poste fut pris par son attaque; mais il y fut blessé de trois coups de pierre, dont quelques jours après il mourut, âgé de vingt-six ans, laissant à tous ceux qui avoient eu connoissance de sa vertu, autant de regrets pour sa mort, que d'estime de la valeur qu'il avoit fait paroître en sa vie.

Les Allemands défendirent les Bains avec obstination. Il en fut tué plus de deux cens sur la place; quelques-uns aimerent mieux se précipiter que de se rendre; le reste se sauva dans le Tirol. Après la prise des Bains, Rohan s'achemina à Sainte-Marie, où les ennemis avoient abandonné le fort à la venue de Landé.

(*a*) Jean de Béon, vicomte de Serres.

Digitized by Google

Cès choses ainsi passées en Valteline, l'armée Françoise demeura quelque temps en repos; car les Espagnols d'un côté, étoient assez occupés dans le Milanois, où la ville de Valence (*a*) étoit assiégée par le maréchal de Crequy (*b*), & par les forces des ducs de Savoye & de Parme, qui se trouvoient tous deux en personne devant ladite place. L'Empereur sembloit ne songer plus à se saisir de la Valteline, mais bien à faire passer secours pour l'Etat de Milan. Ce que ne voulant tenter par des lieux où il se pourroit trouver opposition, faisoit négocier en Suisse pour le passage de S. Gotard, auquel directement les François ne se pouvoient opposer, sans offenser

---

(*a*) Le siége de Valence commença le 10 Septembre 1635.

(*b*) Charles, qui fut depuis tué le 17 Mars 1638, en voulant jetter du secours dans *Bremo*, assiégé par les Espagnols. Le fort de *Bremo* avoit été construit par les François à l'entrée du Milanez.

Digitized by Google

les petits cantons ; mais bien y avoit-il un moyen de les traverser, sans que les Suisses s'en pussent plaindre ; qui étoit d'envoyer des forces au Val de Mezoc (*a*), d'où on pouvoit tailler en piéces tous les Allemands qui passeroient en file, ou se voulant garantir de cela, on les obligeoit de faire un gros, & par ce moyen de donner jalousie aux Suisses qui n'eussent jamais permis que lesdits Allemands eussent fait une masse de gens de guerre dans leur pays. Rohan proposoit tel parti, qui pourtant ne fut pas mis en exécution, tant parce que les Allemands lors ne passerent pas par S. Gotard, que parce qu'on craignoit en France, que, quelque circonspection qu'on y apportât, on n'irritât les Suisses par une telle action.

Cependant quelque mine que les

(*a*) La communauté de la vallée de Misox ou de Masox, est la huitieme & derniere communauté générale de la ligue Grise.

Digitized by Google

Impériaux fissent, tantôt de vouloir passer par S. Gotard, tantôt d'être contre-mandés pour aller ailleurs, il a été depuis vérifié qu'ils n'avoient autre pensée que de se préparer pour entrer de nouveau en la Valteline. A cet effet ils assembloient de nouvelles troupes, fortifioient les vieilles, & armoient leur cavalerie, faisoient de grands préparatifs de piques, pelles, grenades, grappins & autres munitions de vivres & de guerre, continuoient de traiter avec les cantons catholiques pour ledit passage de S. Gotard, feignant tous les jours de partir pour aller par-là, afin de tant mieux couvrir leur dessein, menoient de secrettes pratiques avec les habitans tant de la Valteline, que du comté de Bormio, pour former une entreprise sur le fort des Bains.

Ayant donc conduit leur entreprise sans être découvert jusqu'au point de l'exécution. Le 24 d'Octobre Fernamond vint avec son armée

Digitized by Google

dans le Val de Frêle (*a*), força le passage du Val Petin (*b*), & en même temps fit passer le colonel Erere avec 500 mousquetaires par la montagne de Cristal, passage qui jusqu'à cette heure avoit été jugé inaccessible; leur dessein étoit d'enlever le régiment Suisse du colonel Greder, logé à Bormio, & cela fait, d'attaquer les Bains de tous côtés. Mais leur gros ayant paru au Val Petin six heures plutôt que lesdits 500 mousquetaires, ne purent se rendre à Bormio; Greder eut loisir de se retirer avec son régiment au-dessous du fort des Bains, tellement que leur entreprise étant manquée, Fernamond se résolut de demeurer avec toute l'armée au Val de Frêle, pour tenter le passage au Milanois, par la voie qu'il trouveroit la plus propre.

(*a*) Val de Freel, situé dans la communauté de Pedenos, au comté de Bormio.

(*b*) Val de Pedenos dans le comté de Bormio.

Digitized by Google

Soudain que la nouvelle en vint en Valteline, Leques qui avoit ordre de marcher à la premiere alarme, se rendit en diligence à la Serre de Bormio pour en conserver l'entrée; & Rohan dépêcha Canisy (*a*), fait depuis peu maréchal de camp, avec les régimens de la Frezeliere, Serres, & Vandy (*b*), & les compagnies de chevaux-légers de Miche (*c*), & S. André de Montbrun. Ledit Canisy voyant que les ennemis ne s'étoient point avancés, & jugeant qu'ils pouvoient par le Val Petin, venir droit à Poschiave, & passer dans l'état de Milan, renvoya les régimens de la Frezeliere & de Leques. Rohan assembla tout ce qu'il avoit de troupes auprès de soi, pour se porter où la

(*a*) René de Carbonel, marquis de Canisy, maréchal de camp, le 5 Juin 1635.

(*b*) Jean-Absalon-Claude d'Apremont, marquis de Vandy.

(*c*) Charles-François de Miche, sieur de Coq-Fontaine.

Digitized by Google

néceſſité le requerroit, envoyant les régimens de Montauzier & Caniſy à Poſchiave, pour avoir l'œil de ce côté-là.

Cependant Caniſy avoit uſé de diligence pour obſerver le deſſein des ennemis; & s'appercevant qu'ils refaiſoient le paſſage de l'Eſcale, il fit entreprendre ſur eux, & tailler en piéces le corps de garde qu'ils y avoient mis.

Rohan étant averti de l'état auquel ſe trouvoient les Allemands, ſe réſolut de les attaquer dans le Val de Frêle.

Le Val de Frêle vient de Sainte-Marie, & aboutit au paſſage de l'Eſcale; c'eſt une vallée de trois bonnes heures de long, fort étroite du côté de Sainte-Marie, mais qui s'élargit approchant de l'Eſcale. Le terroir eſt preſque ſemblable à celui de Luvin, n'y ayant que prés & quelques bois. Les maiſons y ſont ſemées de la même ſorte. Deux ruiſſeaux paſſent au travers, mais qui ne ſont ſi gros que celui de Luvin.

Digitized by Google

Du Val de Frêle on peut aller par la montagne du Gall, & par le Val Forno (*a*), dans l'Engadine-basse, comme aussi à Luvin par l'Alpesel, & Val Petin (*b*), & à Bormio par l'Escale, & même par les Bains. C'est ce qui avoit fait choisir un tel poste à Fernamond; mais comme de ladite vallée il pouvoit passer par divers endroits, aussi pouvoit-il être attaqué par les mêmes. Tandis que ledit Fernamond délibéroit par quel trou il devoit entrer, il s'apperçut, mais trop tard, qu'ils étoient tous bouchés; car Rohan, après avoir consideré la situation de ladite vallée, l'avoit enclos de tous côtés, en la maniere qui s'ensuit. Il avoit envoyé ordre à Landé de se rendre avec quatre compagnies de son régiment, le régiment du colonel (*c*) Schmid, & les com-

(a) *Forno*, montagne du comté de Bormio sur la frontiere de ce comté, du côté de l'Etschland.

(b) *Val-Pedenos.*

(c) Suisse.

Digitized by Google

munes de l'Engadine-basse, à la montagne de Gall, pour charger les ennemis, en cas qu'ils se retirassent. Genas (*a*) avoit ordre avec son régiment, le reste de celui de Landé, & les communes d'Engadine-haute, de s'en aller à l'Aspesel, au-dessus de la vallée de Frêle. Cependant Rohan s'étoit acheminé à Bormio, & avoit disposé trois attaques. Canisy avec les régimens de Montauzier, Canisy & Serres, devoit faire un détour de quatorze heures pour occuper une éminence de montagne, d'où il devoit fondre sur le Val Petin, où étoient quelques corps de garde avancés des ennemis. Rohan, avec toute la cavalerie & le reste de l'infanterie, s'achemina de nuit par le Val de Pedenos, pour donner en même temps que Canisy auroit paru au-dessus. La troisiéme attaque étoit donnée à Vandy, pour du côté de l'Escale divertir les en-

(*a*) Jenatsch, Grison.

Digitized by Google

nemis. Mais il les chargea si vigoureusement, qu'au lieu de diversion, il avoit attiré la plus grande partie de l'armée Impériale contre lui, ce qui étoit arrivé de nuit. Le jour venu, trente-uniéme d'Octobre, veille de la Toussaint, Canisy parut sur la cime de la montagne qu'il devoit occuper, dont les Allemands qui étoient au Val Petin, s'étant apperçus, abandonnerent le passage que soudain Rohan occupa avec ce qu'il avoit de troupes, d'un côté, & Canisy de l'autre. De-là on voyoit le Val Frêle; mais il falloit aller par une descente longue d'une heure, si étroite & rude, que l'infanterie y marchoit à la file, & la cavalerie pied à terre.

Approchant de la vallée, & le chemin s'élargissant, les régimens formerent leurs bataillons, & s'avancerent vers les ennemis. Les régimens de Frezeliere, Montauzier, & Leques marchoient les premiers, soutenus des compagnies de S. André, de Montbrun, d'Amanty

Digitized by Google

& de Villette (*a*). Les Allemands firent fort bonne contenance, & leur cavalerie vint en bon ordre pour charger les François ; mais voyant Frezeliere & Leques marchant à la tête de leurs régimens, les piques baissées, ils s'arrêterent ; & comme on avança à eux, ils plierent & allerent à toute bride jusqu'à un retranchement qu'ils avoient, d'où ils commencerent à faire escarmoucher leur infanterie. Mais l'arriere-garde Françoise s'unissant avec l'avant-garde, les Allemands n'eurent recours qu'à la retraite. Rohan étant arrivé en personne avec 800 chevaux (*b*), & les faisant charger de tous côtés, depuis ce moment il n'y eut plus d'ordre parmi les ennemis, qui commencerent à jetter leurs armes, & gagner le

---

(*a*) Peut-être Pierre Guillaume de la Villette, depuis mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom en 1638.

(b) *Manuscrit de Dupuy*, avec 800 hommes.

chemin de Sainte-Marie ; mais ils furent poussés si vivement, qu'en cette poursuite en furent tués plus de 1500 ; on fit peu de prisonniers. Le principal fut le colonel Espagne qui faisoit la retraite.

Les Allemands ne crurent être en sûreté que dans le Tirol, ayant abandonné le fort Sainte-Marie, qu'ils avoient raccommodé.

Le dessein d'attaquer le Val de Frêle avoit été conçu de sorte que si Landé eût exécuté l'ordre qu'il avoit, & se fût trouvé à temps au rendez-vous, toute l'armée impériale périssoit ce jour-là en ladite vallée; car personne n'avoit manqué de se trouver au lieu qui lui avoit été ordonné.

Leur armée étoit composée de 6000 à 7000 hommes de pied & 800 chevaux; la Françoise étoit de même qu'elle avoit été aux deux précédens combats.

Le lendemain, jour de la Toussaints, l'armée Françoise reprit son chemin vers Tiran, où le duc de

Digitized by Google

Rohan étant arrivé, il reçut la nouvelle assurée que le siége de (*a*) Valence étoit levé ; que les François s'étoient retirés dans le Montferrat & dans le Piedmont, & que l'armée Espagnole délivrée de cette occupation dans le Milanois, venoit fondre dans la Valteline, croyant avoir le temps propre d'en chasser les François, lesquels à peine s'étoient reposés des fâcheux chemins qu'ils venoient de faire, quand on eut avis certain que Cerbelon étoit arrivé à Morbeigne, & qu'il n'attendoit que le canon du fort de Fuentes, pour aller attaquer les François à Tiran, avec d'autant plus d'assurance, qu'il croyoit Fernamond en état de donner en même temps de l'autre côté, n'ayant encore rien appris du combat de Frêle. Ce même jour vint nouvelles que le comte de Schlit (*a*)

(*a*) Le siége de Valence fut levé par les confédérés, le 28 Octobre 1635.

(*b*) Henri de Schlick, comte de Passaun,

étoit arrivé dans le Tirol avec de nouvelles forces, & qu'il étoit résolu de réparer l'affront que Fernamond venoit de recevoir ; de sorte que voilà les François réduits au même point qu'ils étoient devant le combat de Mazzo, se voyans pour la seconde fois en état d'être renfermés entre deux armées ; mais la différence étoit en ceci, que l'armée Espagnole à Morbeigne, étoit composée de 4000 bons hommes des meilleures troupes du Milanois, & 300 chevaux, & que le comte de Schlic étoit cru avoir amené de vieux régimens aguerris, qui n'étoient pas pour suivre l'exemple de ceux de Fernamond.

Le duc de Rohan se résolut de bien pourvoir au comté de Bormio. Pour cet effet, il laissa Vandy avec son régiment dans les Bains, donne

---

& de Weisskirchen, général-féld-maréchal de l'Empereur, & chevalier de la toison d'or, qui mourut en 1653.

Digitized by Google

ordre à Landé de se saisir de tous les postes qui étoient du côté des Allemands, lui donnant les forces nécessaires pour cela, & lui avec les meilleures troupes se rend le neuviéme de Novembre à Sondrio, d'où il part à minuit le dixiéme veille de la S. Martin. A l'aube du jour, il se rend au pont (*a*), de S. Pierre, où il avoit avancé des gardes. A deux heures de soleil, il fait guéter la garde de cavalerie des Espagnols, qui étoit au pas de S. Gregoire (*b*). A midi, il arriva au dessous du camp des ennemis, où il les trouva retranchés, & en dévotion de se bien défendre.

L'assiette de leur camp étoit en cette sorte. Il avoit à main droite la montagne qui va vers Morbeigne, à main gauche, un petit bois

(a) *Ponte S. Pietro*, sur l'Adda, entre *Pusine* & *Rodul*.

(b) *Gregoria*, sur la grande route, le long de l'Adda, entre *Serta*, & la riviere de *Tartano*, dans la Valteline.

Digitized by Google

& la riviere d'Adde, au-devant, un petit ruiſſeau, où la cavalerie ne pouvoit paſſer que ſur un pont à la file, & l'infanterie dans l'eau juſqu'à demi-pied au-deſſus du genou. Dans le camp il y avoit deux égliſes qu'ils occupoient, & des murailles qui leur ſervoient de retranchemens, & entre ces murailles, de l'eſpace pour faire combattre leur cavalerie. Ce logement avantageux mit Rohan en doute s'il les devoit attaquer. Néanmoins le mal inévitable qu'il encouroit, ne lui permettoit pas de ſe retirer ſans rien faire; car c'étoit donner cœur à Cerbelon de le ſuivre, & en même temps le faire perdre aux François; à quoi j'ajoûte qu'il n'eût pas manqué d'être attaqué en même temps par les Allemands. Il réſolut donc ce même jour, à deux heures après midi, d'attaquer les Eſpagnols dans leur camp. Premiérement, il envoya pour gagner l'éminence de la montagne, laquelle fut diſputée par les ennemis; & ayant fait reconnoître le

le petit bois, il diſpoſa quatre attaques ; la premiere à gauche, le long de la montagne, par les régimens de Montauzier & Caniſy, commandés par Vidault ; la ſeconde, par les régimens de Leques & de Cerny, & quatre compagnies du régiment (*a*) de Biez, commandés par Leques, ſoutenus par l'eſcadron de Villeneufve, qui étoit ſuivi par celui de Canillac, pour ce que c'étoit le ſeul lieu par où on croyoit que la cavalerie pût paſſer ; la troiſiéme, par les régimens de la Frezeliere & de Serres, commandés par Frezeliere ; la quatriéme, par cent mouſquetaires détachés de la Frezeliere, pour donner par le chemin qu'on avoit reconnu dans le bois, & prendre en flanc l'ennemi, le gros de reſerve étoit au milieu.

Les choſes ainſi diſpoſées, les enfans perdus marcherent à la tête

---

(a) Régiment de Biez, ſieur de la Neufville-le-grand.

des bataillons, & donnerent si furieusement de toutes parts, que les Espagnols furent poussés jusqu'à leurs derniers retranchemens, & les deux églises emportées. Néanmoins les régimens de Montauzier & de Leques rencontrant des murailles qu'ils ne purent surmonter, ni la cavalerie les y assister, ils furent repoussés. Canisy qui étoit à la tête de la cavalerie, tourna à droite avec les enfans perdus, & joignit le corps de Frezeliere, lequel avoit percé tout ce qu'il avoit rencontré, & gagné entre Morbeigne & les ennemis, où ils furent long-temps sans avoir nouvelles de ce qui se passoit de l'autre côté.

Rohan & par action, & par paroles, remit en ordre ceux qui avoient été repoussés, & apprenant l'état auquel se trouvoient Canisy & Frezeliere par ceux qu'il avoit envoyés, fit passer en diligence Leques avec son régiment, celui de Cerny, les quatre compagnies de Biez, & l'escadron de S. André, commanda à

Digitized by Google

Villeneufve & Greder, & aux régimens de Montauzier & de Canisy, de redonner par le même lieu où on avoit été repoussé, & lui passa dedans le bois à la tête de l'escadron de Canillac, & se rendit dans Morbeigne, où on se battoit par les rues, ce qui fut fait de toutes parts si vivement, que le camp fut emporté, les Espagnols poursuivis & mis hors de Morbeigne.

Le combat dura près de trois heures. On tient que les Espagnols y perdirent plus de 800 hommes, entre lesquels les plus signalés furent le comte (*a*) de Sainte-Seconde, qui commandoit la cavalerie, & le sergent major Moline, & entre les prisonniers, le comte de Vallence, neveu de Cerbelon. Un de ceux qui

(*a*) Le comte de San-Secondo, étoit d'une maison très-noble de Plaisance. Le comte de Valenza étoit neveu du général Jean, comte de Serbellonne. Le *sergent major*, ou major Molina, étoit peut-être de l'illustre famille de Molina en Grisons.

Digitized by Google

ſe ſignalerent le plus du côté des Eſpagnols, fut le général Cerbelon, qui fut bleſſé, & qui fut des derniers à abandonner Morbeigne; les François y perdirent près de 150 hommes, & grande quantité d'officiers y furent bleſſés

Sans que Rohan étoit obligé de tourner tête aux Allemands, ayant nouvelles de moment en moment qu'ils étoient pour s'avancer vers Bormio, il eût pouſſé le lendemain les Eſpagnols juſqu'au lac de Como; mais il jugea plus néceſſaire d'aller donner ordre à l'autre bout de la vallée, s'en étant pour cet effet retourné à Tiran, & n'ayant mis que quatre jours à aller, venir & faire l'exécution de Morbeigne, après laquelle il fut long-temps en repos, les Allemands n'ayant plus tenté de paſſer dans la Valteline, & les Eſpagnols ayant toujours eu occupation dans l'état de Milan.

De quatre combats généraux qui furent donnés dans la Valteline, pour en conſerver la conquête,

Digitized by Google

celui de Luvin fut le plus hazardeux, n'y ayant nul doute que sans l'extrême néceſſité à laquelle le duc de Rohan étoit lors réduit, il pourroit avoir été accuſé de témérité, d'avoir, avec une poignée de gens, paſſé par des chemins inacceſſibles, pour aller combattre une armée victorieuſe dans une vallée entourée de hautes montagnes, & d'où venant à recevoir échec, il n'y avoit nulle eſpérance de pouvoir faire aucune retraite.

Celui de Mazzo fut le plus avantageux; car outre le nombre de priſonniers & des morts, l'armée impériale fut tellement diſſipée, qu'il fallut quatre mois de temps pour la remettre ſur pied.

Celui de Frêle (*a*) fut le mieux entendu de tous; car le deſſein fut ſi bien formé, & les attaques ſi bien

(*a*) Le pere Griffet fait à peine mention de ce combat, dans ſon hiſtoire de Louis XIII, *T. XIV, p. 648.*

Digitized by Google

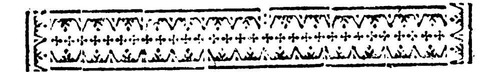
disposées, que si Landé seul n'eût manqué à exécuter l'ordre qui lui étoit donné, les Impériaux demeuroient ce jour-là tous exposés à la miséricorde des François.

Celui de Morbeigne a été le plus glorieux ; car ce jour-là les François, inférieurs en nombre aux Espagnols, les attaquerent courageusement dans leurs retranchemens ; & bien que la victoire fût long-temps disputée, finalement elle fut emportée avec beaucoup d'honneur ; les retranchemens des Espagnols forcés, & eux-mêmes chassés de la ville de Morbeigne, où les François entrerent victorieux après trois heures de combat obstiné.

Fin du second Livre.



Digitized by Google



LIVRE TROISIEME.

LEs efforts que l'empereur (*a*) & le roi d'Espagne (*b*) avoient faits à diverses reprises pour chasser les François de la Valteline (*c*), ayant été rendus vains, comme nous l'avons représenté au précédent Livre, & les forts nécessaires pour assurer la conquête de ladite vallée, se trou-

(*a*) Ferdinand II.
(*b*) Philippe IV.
(*c*) Le gouvernement de la Valteline est partagé en trois tiers, *terzero*, qui font cinq petits bailliages. Le premier tiers qui est celui d'en-haut, & dont la capitale est *Tirano*. Le second tiers, dont la capitale est *Sondrio*, & le troisieme tiers qui est partagé en deux gouvernemens, *Trahona* & *Morbegno*; & outre ces trois tiers, il y a le gouvernement de *Teglio*, qui forme un gouvernement à part entre le premier & le second tiers.

vant en état de défense, les Grisons demanderent de rentrer sans délai en possession de ce qui leur appartenoit, & les François n'eurent plus d'excuse de différer davantage l'effet des promesses qui leur avoient été faites pour ce regard.

Les Grisons veulent rentrer dans la Valteline, comtés de Bormio (*a*), & Chiavennes (*b*), sans limitation

(*a*) Le comté de *Bormio* est partagé en cinq communautés, dont la principale est Bormio. L'une des communautés est aussi la vallée intérieure qui comprend les paroisses de *S. Gallo* & de *Pedenuci;* à S. Gallo, au-dessus du village de *Molina*, près du grand chemin qui conduit par le mont *Bralio* ou *Braio*, dans la vallée de *Munster*, à deux milles d'Italie au-dessus de Bormio, on trouve les eaux minérales de *S. Martin* : elles sont très-renommées. La paroisse de *Pedenuci* comprend, entr'autres districts, celui de *Freel* ou *Fera valle*. La vallée *inférieure*, & la vallée *Luvino*, sont les deux dernieres communautés du comté de Bormio. La vallée inférieure comprend *Cepina*, &c.

(*b*) Le comté de *Chiavenne* est partagé en trois départemens, dont le premier est *Chiavenne*,

Digitized by Google

aucune de la puiſſance ſouveraine qu'ils prétendent avoir ſur ces pays-là : les Valtelins & Comtois (*a*) alléguoient leurs raiſons au contraire, niant abſolument d'avoir jamais été ſujets des Griſons, & repréſentoient que, quand ils ſe ſont mis en liberté, ils n'ont fait autre choſe que ſe-

---

ville ou bourg ſur les deux bords de la riviere de *Maira*, au pied de quelques montagnes, & dans une campagne couverte de beaux & d'excellens vignobles. Le gouverneur, que les Griſons y envoyent, ſe nomme *Commiſſaire*. La vallée qui eſt au-deſſous & aux environs de Chiavenne, eſt partagée en quatre communautés, ſçavoir, *Prati* avec *Dona*, *Pradella*, *Novato*, avec *Riva di Mezuola*, *Sammolico*, &c. Ces deux derniers villages ſont vis-à-vis l'un de l'autre, aux deux bords d'un petit lac, qu'on appelle lac de *Chiavenne*, *Lago di Chiavena*; ce lac a environ deux milles de diametre, il eſt de forme ovale, & ſe jette par un canal peu large & peu profond dans le lac de Como, vis-à-vis du fort de *Fuentes*. On compte deux lieues de chemin de ce lac à Chiavenne.

(*a*) C'eſt-à-dire, les habitans des comtés de Bormio & de Chiavenne.

Digitized by Google

couer un joug injuste & illégitime.

Le roi de France, qui se trouvoit arbitre, ou pour mieux dire, maître de ce différend, bien qu'en apparence il eût fait passer ses armes en ce pays-là pour y rétablir les Grisons ses alliés, avoit des considérations néanmoins de reculer, autant qu'il se pourroit, une telle restitution. Premiérement, il croyoit que cela touchoit en quelque façon sa conscience; car les Grisons ne pouvoient être remis, selon leur desir, sans le libre exercice de la religion protestante en Valteline. Outre la raison de la conscience, il sembloit scandaleux qu'il eût à employer l'effort de ses armes pour replanter l'hérésie, comme (a) on dit, dans un pays où elle se trouvoit éteinte & entiérement déracinée. Il considéroit que les Espagnols ne manqueroient de se prévaloir de

(a) Le duc de Rohan, auteur de ces mémoires, étoit protestant.

Digitized by Google

cet avantage qu'ils auroient ſur lui, pour le décrier par toute la chrétienté. D'autre part, il prévoyoit le mécontentement qu'il donneroit au Pape pour ce regard. Toutes ces raiſons lui faiſoient ſouhaiter qu'un tel rétabliſſement pût être reculé juſqu'à la paix générale. Mais les Griſons laiſſoient entendre hautement, qu'ils n'étoient plus d'avis d'attendre davantage, & qu'ils ne pouvoient plus ſe repaître de vaines eſpérances. Ce que le duc de Rohan faiſant entendre en cour, reçut ordre de tenter quelque voie d'accommodement, par lequel les Griſons puſſent être ſatisfaits, la réputation du Roi à couvert pour le fait de la religion, avec quelque ſatisfaction, s'il ſe pouvoit, des Valtelins & Comtois, ayant toujours pour but de faire un traité, tel qui pût être inſéré dans celui de la paix générale, avec l'approbation du Pape & des Eſpagnols même.

Sur ce commandement, le duc de

Digitized by Google

Rohan ſe trouvant délivré d'ennemis & de toute autre occupation, paiſible poſſeſſeur de la vallée, ſe prépare d'entendre les raiſons d'une part & d'autre, pour procurer un ſolide ajuſtement entre les Seigneurs des trois ligues & les peuples de la Valteline & des deux Comtés.

Or une telle négociation devant être le ſujet de ce troiſiéme Livre, pour le bien commencer, il eſt néceſſaire de reprendre ici les choſes de plus haut, & de repréſenter ſommairement l'état des Griſons & de la Valteline, la forme de leur gouvernement, l'origine de leurs diſcordes, par quels artifices & pour quels intérêts elle a été fomentée & accrue, & finalement comme elle a éclaté, les bons & mauvais remédes deſquels on s'eſt ſervi pour appaiſer ce mal, les traités conclus ou projettés ſur ce ſujet.

Sans s'amuſer à rechercher l'antiquité des Griſons, qui ſe diſent être venus de Toſcane, d'où ils auroient été chaſſés par les Gau-

Digitized by Google

lois, & se seroient retirés dans les Alpes, sous la conduite (*a*) de Rhetus, d'où la Rhétie a pris le nom, laissant à part telles recherches aussi inutiles qu'incertaines, je me contenterai de dire que les Grisons, dès auparavant la division de l'Empire (*b*), étoient peuples libres, & qu'ils se sont maintenus tels (*c*) con-

(*a*) Justin & plusieurs historiens Romains parlent de la retraite des Toscans, sous la conduite de Rhetus, dans les Alpes, qu'habitent aujourd'hui les Grisons. Il paroît que M. le duc de Rohan avoit une notion, mais confuse, de l'histoire de ces peuples, dont l'antiquité remonte jusqu'au régne de Tarquin l'*Ancien*, roi de Rome. Guler & Sprecher ont écrit leur histoire; & les détails qu'ils en ont faits, intéressent l'Italie, l'Allemagne & la Suisse.

(*b*) Entre les enfans de Louis *le Débonnaire*.

(*c*) Les Rhétiens ont été soumis par les Romains, sous Auguste. Les *Allemanni* les ont subjugué en partie dans le IV ou le V siécle. Les rois des Ostrogoths en Italie, étoient les Souverains du pays des Rhétiens à la fin du V siécle; & dans le VI, les Francs y dominoient; droit que les empereurs Alle-

tre les Romains, Allemands, Goths, Vandales, Huns, Sarasins, François & autres, desquels ils furent attaqués à diverses fois. Néanmoins ils laisserent peu-à-peu empiéter à quelques-uns d'entr'eux la liberté qu'ils avoient défendue contre les puissances étrangeres. Ainsi dans la ligue Grise, l'autorité de l'abbé de (*a*) Disentis, s'étoit rendue presque absolue, & dans la même ligue, les comtes de (*b*) Werden-

mands se sont approprié avec le duché d'*Allemannie*, lors de la décadence de la race Carlovingienne.

(*a*) Il a le titre de prince du Saint-Empire Romain, & a la premiere voix à la diéte annuelle de la haute ligue. Son pouvoir qui étoit autrefois très-étendu, a été beaucoup limité depuis le changement de religion. L'abbaye de Disentis, ordre de S. Benoît, en latin *Dissertinum* ou *Desertina*, est sur la rive gauche du Rhin, dans la jurisdiction de Disentis, l'une des huit jurisdictions de la haute ligue Grise.

(*b*) Les comtes de Rheineck, de Feldkirch, de Werdenberg, de Montfort, & de Bregentz, étoient tous issus d'une même maison,

berg & Montfort, les barons de (*a*) Belmonte, Sacco (*b*), & de (*c*) Rezuns y étoient comme Souverains. On ne peut douter aussi que l'évêque (*d*) de Coire dans la Cadée ne dominât quasi avec suprême puissance, & que les barons de Vaz dans les dix Droitures ne gouver-

---

de celle des comtes Palatins de la haute Rhétie. Le comté de Werdenberg appartient aujourd'hui au canton de Glaris. Les comtes de Monfort sont du cercle de Souabe.

(*a*) Les barons de Bellmont, dont le château étoit situé dans la communauté de Flums, & de Hohen-Trims, dans la haute ligue Grise. Ils possédoient le Val Lugnitz, Laax, Langenberg, Grub & Flums. Les comtes de Misox ont été leurs héritiers, à la fin du XIV siécle.

(*b*) Ou de Sax, autrement les barons de Hohensax.

(*c*) Les barons de *Rhetzuns* ou *Rætzuntz*.

(*d*) L'évêché de Coire, le plus ancien d'Allemagne, & suffragant de l'archevêché de Mayence. Son évêque est prince du Saint-Empire Romain. L'époque de la liberté des Grisons & la prétendue réforme, ont fort diminué son autorité & ses revenus.

Digitized by Google

nassent à leur volonté. L'an 1424, les communes de la ligue Grise furent les premiers à se libérer de l'usurpation de tels petits seigneurs, ensuite de quoi elles se joignirent ensemble par alliance, les communes de la Cadée firent le même l'an (*a*) 1429, s'alliant aussi entre elles-mêmes, à l'exemple des autres. Celles des dix Droitures se libérerent l'an 1436, & toutes les trois ligues s'allierent ensemble l'an 1471. Depuis ce temps-là, elles n'ont point changé leur forme de gouvernement, qui ne peut être pire qu'il est. Car si, comme les Anciens (*b*) ont été curieux de faire des descriptions imaginaires d'une parfaite république, afin que cela servît de modele pour en approcher autant qu'on pourroit, s'il étoit nécessaire en ce temps de représenter une idée d'une parfaite

(*a*) En 1400 & 1419.
(*b*) Platon, &c.

Digitized by Google

anarchie, il ne faudroit pour tout patron qu'une exacte description de la république des Grisons.

Chaque ligue a son chef; celui de la ligue Grise s'appelle *Landrichter*; celui de la Cadée, est le *bourgue-maistre*(*a*)de Coire; celui des dix Droitures s'appelle *Landamann*. Le lieu principal de la ligue Grise où se font les assemblées, est Ilans; celui de la Cadée est Coire, & Davos est celui des dix Droitures.

En leurs assemblées (*b*) générales, qu'on nomme *Pitacz*, il y a vingt-huit députés de la ligue Grise, vingt-quatre de la Cadée, & quinze des dix Droitures. Les chefs des ligues étant avertis de quelque affaire importante, intiment telles diétes, où la matiere étant proposée,

---

(*a*) Aujourd'hui on nomme le chef de cette ligue, le président de la ligue, & on le tire du petit conseil de Coire.

(*b*) Dites improprement en allemand, *Beytæg*.

Digitized by Google

elle se porte aux communes, lesquelles sont le souverain magistrat du pays. Car l'état des Grisons est purement populaire. Jusques-là, il semble qu'il y ait en ce pays-là quelque apparence de gouvernement ; mais le malheur est que ce n'est qu'une simple apparence, & que l'effet n'y est point. Car dans ces communes, tout dépend de quelques-uns des principaux, & le plus souvent la plus grande part d'eux dépend de qui plus leur donne. Ils prennent argent de divers princes, & chacun porte le parti de celui de qui il est gratifié. De-là viennent les divisions & factions dans le pays. L'envie y regne plus qu'en lieu du monde, & est à remarquer qu'il ne s'y rencontre pas deux personnes, entre lesquelles on puisse dire avec vérité qu'il y ait sincere amitié. Celui qui voit son compagnon enrichi de l'argent de France, fait naître occasion de trouble, pour se faire rechercher par la maison d'Autriche. De-là se

Digitized by Google

ſont pluſieurs bonnes maiſons. Cependant le public demeure en une extrême pauvreté, le tréſor de la république étant ſi petit, qu'à peine y a-t-il de quoi pour envoyer des meſſagers à pied par les communes, leſquelles ſe laiſſent entiérement conduire, ſans avoir autre mouvement que celui qui leur eſt donné par la phantaiſie de ceux qui y ſont les plus puiſſans.

Les miniſtres des princes en ce pays-là ſe trouvent ſurpris par l'inſtabilité de ce gouvernement; car croyant avoir bien opéré, ſur le point de voir l'effet de leur négociation, voient inopinément arriver une nouvelle tempête. Souvent une choſe paſſée avec commun conſentement dans une aſſemblée, ſi quelques jours après elle vient à être agitée dans une ſuivante, elle s'y trouve rejettée ou miſe en doute par la plûpart de ceux qui l'avoient auparavant approuvée, de ſorte que faire fondement ſur leurs délibérations, n'eſt autre choſe que

bâtir ſur ſable mouvant. Car bien que l'argent y domine puiſſamment, encore ſe rencontre-t-il de grandes difficultés en la diſtribution d'icelui. Donner à quelques-uns ſeulement, c'eſt cabrer les autres & les jetter dans le parti contraire. Donner à tous, c'eſt n'obliger perſonne. Ne donner rien, c'eſt déſobliger tout le monde. Voilà les vraies raiſons des fréquentes confuſions de ce pays-là, deſquelles pluſieurs voient les effets, peu en remarquent les cauſes qui ne procedent que du naturel de ces peuples, leſquels ſe trouvant logés au milieu de diverſes nations, ont fait amas de leurs vices, ſans ſe ſoucier de leurs vertus. J'entends parler ici en général, exceptant toujours de ces régles univerſelles, pluſieurs particuliers doués de vertu & de mérite, qui ne connoiſſent que trop la corruption que je viens de décrire, & la déplorent pour être un mal, qui s'eſt rendu incurable.

Les deux religions, catholique &

Digitized by Google

protestante, y ont été établies par édit général l'an 1526 (*a*), & est à rémarquer que parmi tant d'autres désordres, il y a quelque régle pour ce regard, & que de la diversité de religion, il ne se voit point naître de division dans le pays, soit pour ce que le nombre des catholiques est si petit, qu'ils sont contraints de se soumettre aux autres, soit parce qu'il y a si peu de zéle, que leurs esprits ne se trouvent point altérés pour ce sujet.

Après que les trois ligues ont été conjointes ensemble, elles ont pris diverses alliances avec Louis douziéme, roi de France, toutes trois conjointement l'an 1509 (*b*), étant à noter qu'ils lui manquerent de foi bientôt après, à la suscitation du pape Jules deuxiéme. Les dix Droi-

---

(*a*) C'est la véritable époque, & non 1528, ainsi qu'on lit dans les manuscrits de ces mémoires.

(*b*) On lit 1508 dans les manuscrits, c'est une faute.

Digitized by Google

tures, l'an 1590, s'allierent avec les cantons de Zurich & de Glaris. Les trois ligues, l'an 1600, firent alliance perpétuelle avec les Vallaisiens (*a*), l'ayant déja faite avec eux, l'an 1508. Les trois ligues aussi firent alliance perpétuelle avec le canton de Berne l'an 1602, & ainsi consécutivement (*b*).

Quant à la Valteline & comtés de Bormio & Chiavennes, les Grisons, comme chacun sçait, ont eu la cession de ces pays-là, des ducs de Milan & rois de (*c*) France, & même de l'empereur Maximilian. Bien que les Valtelins assurent qu'ils

---

(*a*) La république du Vallais, qui est étroitement alliée avec les cantons catholiques.

(*b*) Dès l'an 1497, la ligue Grise, & en 1498 la Cadée, firent alliance perpétuelle avec les cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden, Zug & Glaris. L'an 1590, la ligue des *dix Droitures* ou *jurisdictions* s'allia pour toujours avec Zurich & Glaris.

(*c*) François I, en 1516.

Digitized by Google

n'ont jamais été leurs ſujets, mais ſeulement co-alliés, il conſte néanmoins par actes authentiques, que les ſeigneurs des trois ligues ont poſſedé comme Souverains la Valteline & les deux comtés (*a*), ſans que tel droit leur ait été diſputé par aucun prince, ni que leſdits Valtelins & Comtois s'y ſoient oppoſés l'eſpace de cent huit ans entiers, c'eſt-à-dire, depuis l'an 1512, juſqu'à l'année 1620, que leſdits Valtelins & Comtois ſecouant le joug des Griſons, ſe mirent en liberté pour les raiſons, & en la maniere qui s'enſuit.

Les Griſons envoyoient dans la Valteline & Comtés leurs magiſtrats, en la même façon à-peu-près que les Suiſſes envoient les leurs dans leurs bailliages (*b*) qu'ils ont de-là les monts, entre le lac major

(*a*) De Bormio, & de Chiavenne.

(*b*) Lugano, Locarno, Mendriſio, Val-Maggia, Bellinzone, &c.

Digitized by Google

& le lac de Como ; l'une & l'autre religion y étoit exercée, & les choses s'y passoient assez paisiblement. Seulement s'appercevoit-on que les Valtelins sembloient ne pas porter le respect aux Grisons, tel que les sujets sont obligés de rendre à leurs supérieurs, soit que la qualité des magistrats Grisons ne se trouvât pas toujours proportionnée à la charge qu'ils soutenoient. (Car tel qui n'avoit jamais eu autre direction que de son bétail, se trouvoit destiné à rendre la justice, sans avoir aucune teinture des loix, ni information des coutumes du pays, ni connoissance des affaires du monde.) Soit aussi que les Valtelins, pour être de-là les monts & sous un climat qui mûrit les esprits de ceux qui y sont nés, se crussent plus capables de commander, que d'obéir aux Grisons, par la créance que tous les Italiens ont, que les moins avisés d'entr'eux, surpassent les plus entendus des nations *Ultramontanes*, comme ils appellent.

Non-

Digitized by Google

Nonobſtant ces légers dégoûts, les peuples de la Valteline & les deux comtés demeuroient en l'obéiſſance & ſujétion des Seigneurs des trois Ligues, ſans que rien parût qui pût faire appréhender les déſordres, qui depuis s'en ſont enſuivis.

Les Eſpagnols, qui ont accoutumé de jetter des fondemens profonds des deſſeins qu'ils jugent de quelque importance pour leurs intérêts, conſidérant la néceſſité du paſſage de la Valteline, pour la conjonction des Etats du roi d'Eſpagne en Italie avec ceux de la maiſon d'Autriche en Allemagne, ſe réſolurent de penſer de longue main, ou à s'emparer de la Valteline, ou à la réduire en tel état qu'ils en puſſent diſpoſer à leur volonté. Pour cet effet ils gagnent des partiſans dans le pays des Griſons, ils fomentent les dégoûts des Valtelins, ils font naître occaſion de mécontentemens nouveaux, & tout à propos en tel temps ſe rencontra

Digitized by Google

gouverneur de Milan, le comte de Fuentes (*a*), enclin à remuement, & qui étant rempli du desir de laisser, avant sortir d'Italie, quelque monument à la postérité pour marque de son sens & intelligence, il crut ne pouvoir par autre moyen plus propre, commencer à fonder le dessein que l'Espagne avoit sur la Valteline, qu'en bâtissant en lieu opportun, un fort de considération, qui pût relever (*b*) le courage aux Valtelins, & leur donner hardiesse de se mettre en liberté, & pour aussi semer par-là des partialités parmi ces peuples, afin d'opprimer les uns & les autres insensiblement. Il falloit (*c*) seulement

(*a*) Pierre-Henriquez Azevedo, comte de Fuentes.

(*b*) Manuscrit de Bethune, on lit : *tant pour relever le courage aux Valtelins, & leur donner hardiesse de se mettre en liberté, que pour semer par-là des partialités, &c.*

(c) *Manuscrit de Dupuy*, le tout étoit de trouver un prétexte plausible qui, &c.

Digitized by Google

trouver un prétexte plausible, qui lui fut fourni fort à propos par le renouvellement de l'alliance que les Grisons firent avec la France l'année 1602, & sur-tout pour la nouvelle alliance que les Grisons contracterent avec les Vénitiens, l'an 1603. Le comte de Fuentes témoigna que le Roi, son maître, se tenoit offensé que les Seigneurs des trois Ligues eussent faits tels traités, qui ne pouvoient redonder qu'à son préjudice, & que pour en témoigner son ressentiment, il avoit ordre de bâtir un fort pour la sûreté de l'état de Milan. Le lieu fut choisi à l'embouchure (*a*) de la Valteline dans le Milanois ; & les premiers fondemens en furent jettés au mois d'Octobre, l'an 1603.

Lors commencerent les calamités

(a) *Le fort de Fuentes*, est sur un roc, à l'endroit ou l'Adda se jette dans le lac de *Como*, dans le duché de Milan, sur les frontieres de la Valteline & du comté de Chiavenne.

de la Rhétie (*a*), laquelle depuis ce jour-là, n'a jamais joui d'un solide repos. Les Espagnols commencerent de mener plus ouvertement leurs pratiques, & de moins dissimuler le profond dessein qu'ils avoient de long-temps sur ce pays-là. La plus saine partie des Grisons proposoit de passer en armes en Valteline, pour démolir le fort commencé. Ceux qui secrettement se trouvoient déja engagés avec l'Espagne, opinoient qu'il ne falloit rien entreprendre inconsidérément, mais essayer premiérement les voies de modération, en députant à Milan pour traiter de la démolition du fort. On dit que les Vénitiens conseilloient (*b*) de bâtir un fort sur la frontiere de la Valteline, pour contre-carrer celui de Fuentes,

(*a*) Les Romains appelloient ainsi le pays des Grisons.

(*b*) Le Manuscrit de Dupuy ajoûte ici; *par-dessous main.*

pour la défense duquel on s'appercevoit qu'ils étoient portés de fournir argent, comme aussi pour l'entretenement de la garnison, quand il seroit bâti.

Henri quatriéme, roi de France, surpris d'une telle nouveauté, dépêcha exprès personnages entendus, pour remarquer la situation du fort & l'importance d'icelui. Mais soit que ceux qui lui en firent le rapport, n'en exagérassent pas assez la conséquence, soit que le Roi, après avoir mis fin à tant de troubles dont il avoit été agité jusqu'à ce temps-là, fut bien aise de goûter le repos, & de ne rechercher pas plus de connoissance de ce en quoi il n'étoit pas marri qu'on le flatât, en lui diminuant l'importance de cette nouvelle entreprise; quoi qu'il en soit, il ne prit point cette matiere à cœur, comme les Espagnols mêmes avoient appréhendé.

Les Vénitiens (*a*), suivant leur mé-

(*a*) Le Manuscrit de Bethune dit: *Les Vé-*

thode ordinaire, ne se déclaroient pas ouvertement contre un tel dessein. Pour les Grisons, une partie se trouvoit déja gagnée par le comte de Fuentes, & l'autre n'étoit pas capable de rien entreprendre, pour être une multitude confuse, destituée de chef. Enfin la conclusion fut d'envoyer vers le comte de Fuentes qui promit la démolition du fort, à condition que les Espagnols pourroient lever des gens de guerre dans le pays des Grisons à leur volonté, que le passage seroit accordé aux troupes du roi d'Espagne par ledit pays, & qu'ils ne le pourroient accorder à aucun autre prince, sans en donner avis au gouverneur de Milan.

Ces articles, accordés (a) par les députés Grisons, & portés par les communes, furent rejettés comme

---

nitiens crurent se devoir déclarer ouvertement contre un tel dessein. Cela est contraire à l'histoire.

(a) *Manuscrit de Secousse* : acceptés.

Digitized by Google

préjudiciables à la liberté du pays, & détruisant l'ancienne alliance de France, & celle qu'ils venoient de faire avec la république de Venise. Ce qu'apprenant le comte de Fuentes, indigné d'une telle procédure, fit redoubler le travail de son fort, de sorte qu'il étoit aisé à comprendre qu'il ne pensoit plus à le démolir. Lors les Grisons s'apperçurent qu'il ne falloit plus différer de chercher reméde aux maux qu'ils voyoient se préparer sur eux par la construction de cette place, recevant déja de très-grandes incommodités par l'interdiction du commerce, qui n'est pas une petite considération pour faire soulever les peuples. Là-dessus ils se résolurent de prendre les armes, demandant pour cet effet secours d'hommes & d'argent au roi de France & aux Suisses, représentant que contre les anciens traités (*a*) qu'ils

(*a*) En 1531, entre François II, duc de Milan, & les trois ligues Grises.

Digitized by Google

avoient faits avec les ducs de Milan ; le comte de Fuentes avoit entrepris de faire un fort ſur la frontiere de la Valteline pour empiéter leur liberté.

Ceux qui tenoient pour le parti d'Eſpagne, avoient juſqu'à préſent couvert leurs pratiques ſous le nom de modération, qui eſt le prétexte ordinaire duquel on a accoutumé de ſe ſervir, quand on n'oſe pas ſe déclarer ouvertement pour le parti par lequel on eſt corrompu ; mais ils ne purent plus diſſimuler davantage. Car les autres qui ſe portoient avec violence à la démolition du fort, déclaroient ouvertement, que perſonne ne pouvoit être contraire à une telle entrepriſe, qu'il ne fût traître à ſa patrie. De-là vinrent les diſſenſions entr'eux ; de-là les factions qui s'augmentoient tous les jours ; enfin le parti de ceux qui étoient contraires à l'Eſpagne, ſe trouvant le plus fort l'an 1618, fut établi dans Toſſane (*a*), bourg

(a) *Thuſis*, autrement *Tuſciana*.

Digitized by Google

de la ligue Grise, une chambre criminelle pour faire le procès à tous ceux qui se trouveroient convaincus d'avoir tenu pratiques préjudiciables au bien de la patrie.

Comme il faut confesser, que par ce magistrat furent châtiés plusieurs qui le méritoient bien en toute république bien ordonnée, aussi est-il certain que, sous prétexte de faire justice, furent exercées plusieurs passions & vengeances particulieres, qu'on peut dire à bon droit, sinon la cause, pour le moins l'occasion de la révolte des Valtelins, laquelle se trouve avoir été couverte par eux de trois prétextes, ou, comme ils appellent, causes légitimes; le premier, de la religion catholique, laquelle s'y trouvoit vilipendée & profanée tous les jours par les Grisons; le second, de la tyrannie des magistrats, & le troisiéme & principal, celui que nous venons de dire, c'est à sçavoir les procédures violentes & injustes de la chambre criminelle, laquelle,

ſous prétexte du bien public, paſſoit à des excès ſi énormes, que perſonne dans la Valteline ne pouvoit être aſſurée de ſa vie ni de ſes biens.

Il ne ſe peut (*a*) nier que les magiſtrats Griſons, tant en la chambre criminelle de Toſſane, qu'en l'adminiſtration de la juſtice dans la Valteline, n'ayent commis des injuſtices capables de jetter dans le déſeſpoir, & de faire rebeller les peuples les plus modérés, contre leur Souverain. Mais il (*b*) faut confeſſer auſſi que les Valtelins ont outre-paſſé toutes les bornes, & foulé aux pieds toutes les loix de l'humanité, s'étant portés à des maſſacres ſi pleins de cruauté & de barbarie, que les ſiécles à venir ne les entendront jamais ſans horreur. Tant la religion eſt capable de perſuader de mal aux hommes qui,

---

(*a*) *Manuſcrit de Bethune*, comme il ne ſe peut nier, &c.

(b) *Mais* manque dans le Manuſcrit de Bethune.

Digitized by Google

portés par un zéle inconsidéré (*a*), prennent pour prétexte de leur inhumanité, ce qui devroit être un ciment de la société humaine.

Incontinent après le soulevement des Valtelins, qui arriva l'an (*b*) 1620, les Grisons prirent les armes pour entrer dans la Valteline, & châtier, comme ils disoient, la rebellion de leurs sujets; mais cela fit peu d'effet. Car le duc (*c*) de Feria, lors gouverneur de Milan, fit entrer des gens de guerre dans la Valteline contre les Grisons, qui voyant que d'eux-mêmes ils ne pouvoient rien faire, implorerent le secours de France & des Suisses. De France, ils n'obtinrent rien; ou soit que cela se rencontrât en un

(a) *Manuscrit de Dupuy*, & aveugle, font un prétexte de leur inhumanité, ce qui devroit être un ciment de la société humaine.

(*b*) En Juillet.

(*c* Laurent Balthasar de Figueroa & de Cordoua, duc de Feria, gouverneur du duché de Milan depuis 1618, jusqu'en 1633; mourut le 12 Janvier 1634.

Digitized by Google

temps auquel le bas âge du roi Louis ne permettoit pas qu'on remuât rien au-dehors, ou soit que la considération de la religion empêchât qu'on prît la défense des Grisons en cette cause.

Les cantons de Zurich & de Berne, nonobstant les oppositions des cantons catholiques, assisterent les Grisons, prirent Bormio & tous les villages au-dessus de Tiran (*a*), où ils trouverent non-seulement les Valtelins en tête, mais même les troupes Espagnoles, d'où s'ensuivit la défaite (*b*) des Bernois, & la retraite des Zurigaus (*c*) & Grisons.

Après ces choses, naquit division, à la suscitation des Espagnols, entre la ligue Grise & les deux autres.

(*a*) Tirano.

(*b*) Près de Tirano.

(*c*) Le régiment de Zurich avoit pour colonel Jean-Jacques Steiner, & celui de Berne qui souffrit un grand échec, le premier Septembre 1620, près de Tirano, étoit aux ordres de Nicolas de Mullenen.

Digitized by Google

Les cinq (*a*) cantons catholiques envoyerent ſecours à la ligue Griſe, & Zurich & Berne aux deux autres. Enſuite de laquelle diviſion, les Suiſſes en général s'employerent, non-ſeulement pour l'ajuſtement des ligues, mais même pour la reſtitution de la Valteline, à quoi coopéroit en apparence le miniſtre (*b*) de France, qui lors réſidoit aux Griſons; mais en effet, il ſe comporta de ſorte qu'il ſervoit plus aux interêts des Eſpagnols, que s'il y eût été employé autrement par eux.

Cependant le duc de Feria recherchoit la ligue Griſe, lui promettant la reſtitution de la Valteline, & aux deux autres ligues auſſi, pourvu qu'elles acceptaſſent le traité qu'il propoſoit, le ſens duquel étoit de les remettre comme auparavant, ſauf l'exercice de la religion pro-

(*a*) Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden & Zug.

(*b*) Peut-être Etienne Gueffier, qui réſidoit au pays des Griſons dès l'an 1615.

Digitized by Google

testante, à condition que le roi d'Espagne auroit le passage par les Grisons & Valtelins, comme par les cinq (*a*) cantons de Suisse.

Vers le commencement de l'année 1621, les députés de la ligue Grise s'en retournerent de (*b*) Milan, & conjointement les ministres d'Espagne tâcherent de faire approuver ladite capitulation aux autres ligues, lesquelles n'y voulant consentir, les Espagnols avec quelques troupes (*c*) Suisses & autres de la ligue Grise même s'avancerent, pour faire passer par force ce qu'ils n'avoient pu par voie de négociation.

Lors seulement les François commencerent à s'appercevoir que toutes les pratiques des Espagnols n'étoient point pour la religion, quoiqu'ils en prissent le prétexte, mais

(*a*) Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden & Zug.
(*b*) *Manuscrit de Dupuy*, à Milan.
(*c*) Des cinq cantons catholiques.

Digitized by Google

pour obtenir le passage par les Grisons, à l'exclusion de la France, & pour s'assurer de la Valteline. C'est lorsque le parti de France se joignit à celui de Venise, d'où s'ensuivit la retraite des troupes Espagnoles; & bientôt après connoissant l'erreur qu'on avoit fait, la France se résolut de mettre la main tout de bon aux affaires des Grisons. Pour cet effet elle (*a*) leur promit de leur envoyer secours d'hommes & d'argent contre ceux qui les voudroient forcer d'accepter des traités préjudiciables à leur liberté; ensuite de quoi fut envoyé ambassadeur extraordinaire en Espagne, le maréchal de (*b*) Bassompierre qui y conclut au mois d'Avril (*c*) 1621, le traité appellé de

(a) *Manuscrit de Dupuy*, on leur promit

(*b*) François de Bassompierre, marquis d'Harouel, maréchal de France, colonel-général des Suisses, & deux fois ambassadeur extraordinaire en Suisse, en 1625 & 1630, mort en Brie près de Provins, le 12 Octobre 1646.

(*c*) Le 25 Avril.

Digitized by Google

Madrid, le ſens duquel eſt, que d'une part le roi d'Eſpagne retirera les troupes qu'il avoit aux confins de l'état de Milan, joignant la Valteline & le Val de Chiavennes, & que de l'autre part les Seigneurs des trois Ligues feront le ſemblable en la Valteline, & comtés de Bormio & Chiavennes, toutes choſes demeurans en leur premier état; qu'on pardonnera généralement toutes choſes faites ès derniers mouvemens, ſans que les Valtelins & Comtois en puiſſent être recherchés. Que dans la Valteline & deux comtés, on ôtera toutes nouveautés préjudiciables à la religion catholique, leſquelles pourroient avoir été introduites depuis l'an 1617; que les deux couronnes & les treize cantons promettront de faire entretenir ce que deſſus, à quoi même les Griſons s'obligeront par promeſſes requiſes & accoutumées en ſemblables occaſions, entendans & déclarans que les anciens traités faits avec la maiſon d'Autriche demeureront en leur vigueur,

Digitized by Google

Ces articles présentés au Conseil des trois Ligues, furent reçus avec applaudissement, & confirmés par le consentement de toutes les communes ; mais d'autant qu'il étoit porté que les Suisses devoient intervenir pour donner leur consentement audit traité, pendant que les ministres de France négocioient cela en Suisse, les Espagnols y menerent si bien leurs pratiques, qu'il fut conclu, qu'avant toutes choses la religion catholique seroit suffisamment assurée aux pays des Grisons & Valteline ; ce qui rompit l'exécution du traité de Madrid, & ensuite de cela les ministres de France, laissans à part ledit traité, proposerent d'autres articles qui n'étoient nullement conformes aux précédens ; de sorte que les Grisons se croyans abusés, prirent les armes pour tenter encore une fois le recouvrement de la Valteline, où étant entrés, le duc de Feria y passa contre eux avec les (*a*) forces du

(a) *Manuscrit de Dupuy*, des forces.

Digitized by Google

Milanois, & Baldiron (*a*) du côté du Tirol. Ce que voyans les Grisons, ils (*b*) se retirerent de bonne heure, sans avoir rien avancé. Après quoi Feria attaqua Chiavennes, qu'il prit sans grande résistance, & passa en Bregaille (*c*), d'où il emmena à Milan cinq piéces de canon appartenans aux Grisons.

Bientôt après, l'archiduc Léopold (*d*) fit entrer Baldiron & puis

---

(*a*) Ou Balderon.

(*b*) Dans le Manuscrit de Dupuy, on ne lit pas, *ils*.

(*c*) En latin *Prægallia*, en allemand *Pregell*, dans la ligue Cadée, dont elle forme la septieme communauté. C'est une grande vallée qui s'étend en long de l'orient à l'occident, après qu'on a traversé le mont *Septimer* : elle est partagée en deux jurisdictions qui sont bornées par un endroit nommé *la Porte*. Les paroisses, qui sont au-dessus de la Porte, sont *Cassaccia*, village au pied du mont Septimer, *S. Gaudence*, *Piazza*, *S. Cassiano*, *Stampa*, *&c.* Celles d'au-dessous de la Porte sont *Soglio*, *Castasegna*, *&c.*

(*d*) Frere de l'empereur Ferdinand II, comte du Tirol, mort en 1632.

Digitized by Google

le comte de Sultz (*a*) au pays des Grisons, de la plus grande part duquel ils se rendirent maîtres.

Ensuite de quoi (*b*) on forca les Grisons de se départir du traité de de Madrid, & d'envoyer des députés à Milan, lesquels Feria fit (*c*) renoncer à la Valteline, moyennant un tribut annuel que les Val-

---

(*a*) Alvig, comte de Sultz, & landgrave du Kleggau, qui fut tué en 1632, le 18 Septembre, près de Bamberg, sous le commandement du comte de Tilly. Il étoit colonel au service de l'Empereur. Il étoit fils de Charles-Louis, comte de Sultz, & de Catherine, comtesse de Sayn. Il avoit épousé en premieres nôces Ludmille-Catherine, dame de Lobkowitz, & en secondes, Veronique, baronne de Spaur, & fut pere d'Ulric, comte de Sultz, qui épousa Catherine de Hohen-Embs.

(b) *Manuscrit de Dupuy*: on contraignit les Grisons d'accepter le traité de Lindau. Peu après on forca les Grisons de renoncer au traité de Madrid, & d'envoyer des députés à Milan, que Feria fit renoncer à la Valteline, &c.

(*c*) Le 15 Janvier 1622.

Digitized by Google

telins & Bormiens donneroient aux trois Ligues; Chiavennes en fut exceptée, laquelle ledit Feria leur rendit. Les députés furent tellement intimidés des menaces qu'il leur fit, qu'ils accepterent tout ce qu'il leur proposa, même la ligue avec l'Espagne, laquelle néanmoins n'eut aucun effet, pour ce qu'elle ne fut ratifiée ni par le roi d'Espagne, ni même par une partie des Grisons, lesquels demeuroient toujours opprimés par les armes de l'Archiduc, avec lequel ils traiterent pour les faire sortir du pays, moyennant une somme d'argent, ce qui fut exécuté l'année 1624, avant l'entrée des armes Françoises dans la Valteline.

Ainsi fut rendu nul le traité de de Madrid par les pratiques d'Espagne, ce que connoissant le roi de France, après une longue patience, fit ligue l'année 1623 (*a*) avec les

---

(a) En Février 1623, & non 1622, ainsi que portent les manuscrits.

Digitized by Google

Vénitiens, & Charles (*a*) Emanuel, duc de Savoye, pour l'exécution dudit traité de Madrid. Ce que voyant le pape Grégoire XV (*b*), & considérant les conséquences d'une telle ligue, prit la Valteline en dépôt; & faisant difficulté après de la restituer, le marquis (*c*) de Cœuvres entra dans la Valteline, l'an 1624, avec les armes de la ligue

(*a*) Ce prince, si fameux par sa politique, né en 1562, mourut le 26 Juillet 1630. Il avoit succedé en 1580 à son pere le duc Emanuel-Philibert.

(*b*) Ce pape mourut en 1623. Urbain VIII lui succéda.

(*c*) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, ambassadeur extraordinaire en Suisse. Il fut chargé de l'expédition de la Valteline en 1624, fut fait maréchal de France en 1626, alla secourir le duc de Mantoue assiégé par les siens en 1630. Il prit Trente, en 1632, par accord. En 1636, il fut envoyé ambassadeur extraordinaire à Rome. Son marquisat de Cœuvres fut, en 1648, érigé en duché-pairie, sous le nom d'Estrées. Il mourut à Paris, en 1670, âgé de 98 ans. Il étoit frere de la belle Gabrielle d'Estrées.

Digitized by Google

qui y demeurerent environ deux ans sans autre effet que de quelques légers combats contre les Espagnols qui défendoient toujours la Rive (*a*). Les troupes du Pape y firent peu ou point de résistance ; & la Valteline, Bormio & Chiavennes se prirent sans difficulté : de sorte que ce fut une guerre commencée sans donner frayeur à personne, continuée sans péril, & finie sans aucun avantage de part ni d'autre.

L'armée Françoise étant toujours dans la Valteline, les deux Couronnes firent un traité pour l'ajustement des affaires des Grisons & des Valtelins, sans en donner part aux Vénitiens ni au duc de Savoie. Ledit traité fut fait à (*b*) Monçon en Espagne, d'où il a pris le nom ; & le sens en est, que les affaires des Grisons, Valtelins & Comtois demeureroient en même

(*a*) Ou le fort de *Ripa*, qui est un passage important de la comté de Chiavenne, pour entrer dans le duché de Milan.

(*a*) Le 5 Mars 1626

état qu'elles étoient, quand les premiers troubles commencerent parmi eux, tous traités faits depuis demeurant nuls & ſans effet. Qu'en la Valteline & deux Comtés, il ne puiſſe à perpétuité y avoir autre religion que la catholique; que les Valtelins & Comtois puiſſent élire leurs magiſtrats avec la confirmation des Seigneurs des trois Ligues, ſans que pour cela il ſoit beſoin de leur approbation; que tels magiſtrats puiſſent juger diffinitivement, & diſpoſer abſolument de tout ce qui concerne leur office & la religion catholique; que nul prince puiſſe attenter choſe aucune contre ledit traité, pour l'obſervation duquel les deux Couronnes s'obligent. Que la mémoire des choſes paſſées demeure enſevelie, ſans qu'aucun particulier en puiſſe être recherché. Que les Valtelins & Comtois payeront annuellement une ſomme de deniers aux Griſons, arbitrée par gens à ce députés entre les deux parties, laquelle le Griſons

Digitized by Google

refusant d'accepter, les deux Rois les déclareront déchus à perpétuité dudit tribut ; & cela ne suffisant pas, les deux Couronnes s'engagent d'imposer ausdits Grisons une plus grande peine. Que le (a) Pape connoissant qu'il y ait de la contravention notable de la part des Grisons en ce qui concerne la religion catholique, après que les deux Rois en auront eu connoissance, & qu'on l'aura notifié aux Grisons, si quatre mois après ils ne remédient aux plaintes qu'on leur aura faites sur ce sujet, les deux Rois s'uniront ensemble pour protéger les Valtelins ; & en particulier le roi de France employera sa puissance pour réduire lesdits Grisons à leur devoir, lesquels venant à prendre les armes coutre les Valtelins ou Comtois pour quelque cause que ce soit, les deux Rois leur feront sentir la peine qui leur sem-

(a) Urbain VIII.

blera

blera dûe pour une telle contravention, outre laquelle peine ils seront déchus sans ressource du droit de confirmer l'élection des magistrats, comme aussi de la somme annuelle que lesdits Valtelins & Comtois leur devoient payer pour cette raison. Que si d'autre part lesdits Valtelins & Comtois rompent en tout ou en partie l'observation dudit traité, lesdits Rois les déclareront déchus des priviléges établis en leur faveur; & le roi d'Espagne en particulier employera sa puissance pour les remettre en leur devoir. Qu'avant toutes choses, les forts de la Valteline, & comtés de Bormio & Chiavennes, & ce qui de surplus peut avoir été occupé par les armes de la ligue, & même par le roi d'Espagne, seront entiérement remis entre les mains du Pape; que les armées des deux Rois & de leurs alliés étant retirées de ces lieux-là, les Grisons ne pourront tenir en leurs frontieres qui regardent la Valteline & Comtés des

garnisons plus fortes que celles qu'ils avoient devant les altérations ; que le même s'observera dans les frontieres de l'état de Milan ; que les Grisons ne pourront mettre dans la Valteline & deux Comtés, ni gens de guerre, ni garnison, qu'après la ratification dudit traité, le roi d'Espagne se contentant que tous les forts qui sont dans la Valteline & Comtés, soient incontinent rasés par le Pape, sans que lesdits forts ayent à être refaits par qui, ni sous quelque prétexte que ce soit. Que les deux Rois annullent tous les autres traités faits en cette matiere, en la part où ils ne feront pas conformes au présent traité ; la déclaration duquel en matiere de religion, se remet au Pape, & en autre chose à la déclaration des deux Couronnes.

Après que ledit traité eût été signé par les deux Rois, fut envoyé au pays des Grisons Châteauneuf (a),

(a) Charles de l'Aubespine, marquis de

Digitized by Google

ambassadeur extraordinaire, qui, conjointement avec le marquis de Cœuvres, convoqua une assemblée des trois Ligues à Poschiave au mois de Septembre 1626; & là furent présentés les articles du traité de Monçon, qui furent portés aux communes. Mais ayant été trouvés préjudiciables à leur liberté, les trois Ligues envoyerent ambassadeurs (*a*) en France pour représenter leurs griefs. Cependant Châ-

---

Chateau-neuf-sur-Cher, né le 22 Février 1580, abbé de Préaux, & sous-diacre, ambassadeur en Hollande, à Bruxelles, en Angleterre & à Venise depuis 1609, ambassadeur extraordinaire en Suisse, en 1626; garde des sceaux de France, le 14 Novembre 1630; disgracié le 25 Février 1633; rétabli dans la charge de garde des sceaux, le 2 Mars 1650, les remit le 3 Avril 1651, & se retira de la Cour. Il mourut à Leuville, le 17 Septembre 1653. Il étoit frere puîné de Claude de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, & fils de Guillaume de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf.

(*a*) Le colonel Antoine de Molina.

Digitized by Google

teauneuf, dans une aſſemblée convoquée à Soleure la même année, propoſa à tous les cantons de Suiſſe la déclaration de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ſur les articles du traité de Monçon, laquelle fut approuvée par les catholiques. Les proteſtans croyoient, comme les Griſons, que le traité étoit à l'avantage des Valtelins, lequel néanmoins étant dûement ratifié, comme il fut au commencement de l'année ſuivante, le marquis de Cœuvres, avec le reſte de ſon armée, ſortit de la Valteline & des Griſons au mois de Mars.

Cependant que les Griſons traitent en France pour obtenir une explication favorable du traité de Monçon, les Valtelins établiſſent la forme de leur gouvernement, par laquelle il ſe comprit aiſément qu'ils n'entendoient pas vivre en ſujets, & qu'ils donnoient une interprétation à leur mode au traité de Monçon. Les Griſons s'en plai-

gnoient hautement en France, où on commença à connoître que ce différend n'étoit pas vuidé. D'une part, Dom (a) Cordoua, gouverneur de Milan, autorisoit les Valtelins & leur donnoit cœur d'entreprendre toujours quelque nouveauté. D'autre côté, lesdits Valtelins s'appercevant bien par les députés qu'ils avoient envoyés en France, qu'on n'étoit pas porté là à appuyer si promptement les Grisons, donnoient tous les jours oc-

(a) Dom Gonsalve de Cordoue, fils d'Antoine de Cordua, duc de Sessa, fait gouverneur de Milan en 1628. Il aida à prendre le Montferrat jusqu'à Casal, sur le duc de Savoye. Le roi d'Espagne n'ayant pas voulu accepter le traité entre la France & l'Espagne au sujet de Casal, Cordoue fut destitué de son gouvernement de Milan; rentré en grace en 1632, il fut envoyé comme général dans les Pays-Bas, mais n'ayant pu secourir Mastricht assiégé par le prince d'Orange, il fut rappellé en 1633 en Espagne, & mourut bientôt après.

casion de nouvelles plaintes.

Les choses passoient ainsi dans les Grisons & Valteline en mutuelles altercations. Les Grisons se plaignoient du traité de Monçon & de la France. Les Valtelins délivrés de la guerre, & comme ils croyoient du joug des Grisons, se gouvernoient comme bon leur sembloit. Les Espagnols étoient bien-aises de voir réussir heureusement le projet qu'ils avoient fait de telles affaires. Les François étoient balancés entre le déplaisir qu'ils avoient que la négociation de Monçon se trouvât toute à l'avantage des Espagnols, & entre les considérations qu'ils faisoient d'être les premiers à remuer quelque chose sur ce sujet.

Le temps se passant en telle incertitude d'affaires, on arriva vers la moitié de l'année 1629, & lors furent diverties les pensées des Grisons touchant la Valteline. Car inopinément se présenta sur leurs frontieres une armée Impériale sous le

Digitized by Google

commandement du comte (*a*) de Merodes, laquelle, en même temps qu'elle avançoit, demandoit le passage aux chefs des ligues pour entrer en Italie, à l'occasion de l'investiture des duchés de Mantoue & du Montferrat, de laquelle l'Empereur (*b*) prétendoit exclure Charles de (*c*) Gonzague, duc de Nevers. Les troupes Impériales passerent par les Grisons & la Valteline, y firent des (*d*) forts; & jus-

(*a*) Jean, comte de Merode, de l'ancienne & illustre maison de ce nom, dont étoit Florent, comte de Merode, marquis de Westerloo, en 1635 : le château de Merode est au duché de Juliers.

(*b*) Ferdinand II.

(*c*) Charles I, duc de Nevers, petit-fils de Frederic II, duc de Mantoue, mourut le 21 Septembre 1637.

(*d*) Au Pas de Saint Luci, en allemand *S. Luci Steig*, & au Pont du Rhin. Le Pas de S. Luci est à une demi-lieue au-dessus de Flesch, dans la seigneurie de Meyenfeld, & dans la Ligue des dix Jurisdictions. Le Pont du Rhin & son fort sont à une lieue & demie de Steig.

Digitized by Google

ques à l'année 1631, les Grisons vivant à la discrétion des Impériaux, abbatus de miseres & autres calamités que les passages des grandes armées ont accoutumé de traîner après elles, ne tournoient leurs pensées qu'à se voir délivrés du joug sous lequel ils étoient opprimés.

Après la déclaration de Chierasco faite en Avril (a) 1631, le duc de Rohan étant (b) passé au pays des Grisons, en la forme que nous avons décrite, lesdits Grisons furent entretenus d'espérance pour leur rétablissement jusques en l'année 1635, que les armes Françoises (c) rentrerent dans la Valteline, où toute ladite année ayant été employée à repousser & combattre les forces tant de l'Empereur que du roi d'Espagne, on n'eut point le temps de

(a) Le traité de Querasque fut conclu le 19 Juin 1631.

(b) En Décembre 1631.

(c) Sous le duc de Rohan, en Avril 1635.

Digitized by Google

vaquer à l'ajuſtement des différends entre les Griſons & Valtelins.

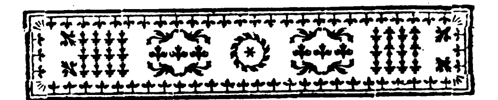
Finalement toutes choſes étant appaiſées en Valteline, & y ayant apparence que les armes Françoiſes étoient pour s'y maintenir, tout au commencement de l'année 1636, on mit les fers au feu pour le rétabliſſement des Griſons, par la voie d'un traité qui fut projetté, négocié & conclu en la maniere que s'enſuit.

Fin du troiſiéme Livre.



M v

Digitized by Google



LIVRE QUATRIEME.

LE rétabliſſement des Griſons dans la Valteline ayant été retardé l'eſpace de dix-ſept ans, par les moyens que nous avons repréſentés dans les trois premiers Livres, ſe trouve finalement porté à ſa derniere fin dans le préſent Livre, qui eſt d'autant plus conſidérable, qu'il contient l'accompliſſement d'une affaire ſi embrouillée, & par une voie toute contraire à celles dont juſqu'à préſent on s'étoit ſervi pour y parvenir. Tant la prudence humaine ſe trouve abuſée par l'événement des choſes, la plûpart du temps contraires au jugement qu'elle en a fait. Car les Griſons n'ayant jugé autre pierre d'achoppement pour rentrer en poſſeſſion de la Valteline, que les oppoſitions qui leur

Digitized by Google

seroient faites par l'Empereur & par le roi d'Espagne, il s'est trouvé que c'est par eux qu'ils y ont été rétablis. Les Valtelins n'ayant autre espérance de se maintenir en l'état de liberté auquel ils s'étoient mis, qu'au seul appui de la maison d'Autriche, à la fin n'ont subi le joug, duquel ils avoient montré une si grande aversion, que par l'autorité de la même maison; & les François qui, à deux diverses reprises, sont venus avec main-forte au secours des Grisons qui les avoient appellés comme défenseurs de leur liberté, non-seulement ont été frustrés de l'honneur de ce rétablissement, mais même contraints de se départir d'une telle négociation, pour faire place aux Espagnols qui l'ayant traversée dans son commencement & dans sa suite, en ont eu néanmoins toute la gloire en sa fin, comme nous ferons voir en la maniere qui s'ensuit.

Le soulevement des Valtelins

Digitized by Google

étant arrivé *a*) l'année 1620, les Grisons ont été en espérance d'y rentrer l'espace de dix-sept ans par divers intervalles. Le premier fut depuis ledit soulevement jusqu'au traité (*b*) de Madrid, duquel ils se promettoient toute satisfaction. Depuis le traité de Madrid jusqu'en l'année 1624, le temps se passa à tâcher d'obliger les Suisses de s'intéresser en cette affaire, & en autres négociations dépendantes dudit traité de Madrid, où les ministres de (*c*) France qui y furent employés, ne firent aucun effet. L'an 1624,

(*a*) En Juillet.

(*b*) Conclu le 25 Avril 1621.

(*c*) Etienne Gueffier, ambassadeur du Roi aux Grisons depuis 1615 jusqu'en 1622. Robert Miron, ambassadeur ordinaire en Suisse, depuis 1617, jusqu'en 1627, mort en 1641. Guillaume de Montholon, ambassadeur extraordinaire en Suisse en 1622, mourut à Soleure le 2 Mai de cette année.

Digitized by Google

l'entrée des armes de la ligue (*a*) dans la Valteline sous le marquis de Cœuvres, donna espérance certaine aux Grisons de voir une fin à ce qu'ils avoient tant desiré. Deux ans après, vint le traité (*b*) de Monçon, qui les désespéra entiérement. Près de cinq ans se passerent après en négociations sur ledit traité, & en la poursuite qu'ils firent en la cour de France pour obtenir une favorable interprétation dudit traité. L'an 1631, lorsqu'ils avoient comme perdu toute espérance de rien obtenir du côté de France, arriva dans le pays des Grisons le duc de Rohan (*c*) qui les remit en quelque façon. Mais un an après, ledit duc ayant eu ordre de se retirer à Venise, les Grisons se crurent plus que jamais reculés de leur but. Quelques mois après ledit duc

(*a*) Entre la France & Venise.

(*b*) Conclu le 5 Mars 1626.

(*c*) Comme ambassadeur extraordinaire du roi Louis XIII.

retourna vers eux avec commandement de faire entendre aux Grisons que le temps de leur rétablissement étoit arrivé. Mais sur le point qu'on croyoit entrer dans la Valteline, Rohan fut rappellé en France ; & finalement l'an 1635, il entra avec une armée dans la Valteline, où les Grisons demandoient d'être rétablis sans délai. La possession d'icelle se trouvant incertaine pour être continuellement disputée par les armes Françoises, Impériales & Espagnoles, c'étoit avec juste sujet que ledit rétablissement étoit remis à un autre temps. Les François se trouvant paisibles possesseurs de la Vallée & y ayant bâti les forts nécessaires pour la conserver, les Grisons ne vouloient plus attendre davantage. On leur fit donc entendre que c'étoit chose impossible de les rétablir comme ils étoient auparavant (*a*) la révolution, & que

(a) *Manuscrit de Dupuy*, avant.

Digitized by Google

pour faire une chose de durée & solide, il falloit venir à un traité avec les Valtelins, qui fût tel, qu'il pût être inséré dans celui de la paix générale. On vint à bout de cette négociation ; un traité se fait avec la ratification des trois Ligues & consentement des Valtelins, il n'est plus question que d'attendre la ratification du roi de France, au lieu de laquelle fut envoyée une modification qui détruisoit la nature du traité. Voilà les intervalles par lesquels les Grisons ont été balottés l'espace de dix-sept ans entre l'assurance & le désespoir de leurs affaires. L'année 1636, ce mal tantôt avancé, tantôt reculé par divers symptômes, est finalement arrivé à sa derniere crise ; & les humeurs ramassées depuis si long-temps dans ce corps-là, s'étant peu-à-peu corrompues, & finalement rendues malignes, ont porté le patient au dernier période, qui est le soulevement des Grisons contre les armes Françoises, duquel nous entrepre-

Digitized by Google

nons de traiter dans ce dernier Livre.

Toutes choses concoururent en même temps pour contribuer, ce semble, à exciter ce mouvement. Au lieu, comme nous avons dit, de la ratification du traité, fut apportée une modification, laquelle même le duc de Rohan cacha aux Grisons pour n'avancer le mal qu'il voyoit déja se préparer à ce sujet. Les colonels & capitaines de cette nation-là se trouvant en arriere d'un million de livres qui leur étoit dû pour leur solde, se virent frustrés en ce même temps de toute espérance de payement. Car le député qu'ils avoient envoyé en France, retourna au mois d'Août (*a*) sans aucune satisfaction; & pour comble de tout mal, l'ambassadeur Lasnier (*b*), au lieu d'adoucir avec dextérité l'amertume de leur mécontentement, usa de termes si aigres en leur en-

(*a*) *Manuscrit de Secousse*, d'Avril.
(*b*) François Lasnier.

Digitized by Google

droit, qu'il précipita ceux dans lesquels il restoit encore quelque peu d'affection pour la France, & anima ceux qui étoient portés à nouveautés, d'entreprendre ce qu'ils avoient dès long-tems dans le cœur. En même tems le duc de Rohan se trouvoit à Sondrio malade à la mort, non-seulement hors d'état de donner aucun ordre aux affaires publiques, mais même d'avoir aucune pensée pour ce qui touche de plus près ceux qui se trouvent en l'extrémité en laquelle il étoit. Son mal étoit une profonde léthargie qui lui avoit fait perdre le sentiment de toutes choses, de sorte que sa mort fut non-seulment constamment publiée au loin, mais crue certaine dans son armée où il fut regretté, comme il étoit convenable à ceux qui avoient été tant de fois témoins & spectateurs de sa valeur, mais même accompagné d'éloges pleins de gloire & d'honneur par les Impériaux & Espagnols, qui firent paroître par démonstrations extérieures, la joie qu'ils avoient

de voir ôté un tel obſtacle à leurs deſſeins, par la mort d'un homme qu'ils avoient tant appréhendé. L'état donques où ſe trouvoit Rohan, ne donnoit pas peu de hardieſſe à ceux qui tramoient déja le deſſein du ſoulevement; mais la peſte qui détruiſoit l'armée Françoiſe, & le débandement des ſoldats par le manquement du pain, contribuoient beaucoup pour rendre réuſſible l'entrepriſe des Griſons. Ils étoient auſſi avertis par leur député qui venoit de France, qu'on ne penſoit aux affaires de ce pays-là que par maniere d'acquit. En Italie, les Eſpagnols avoient ſans controverſe le deſſus. Car après le combat d'Oleggio, l'armée de la ligue s'étant retirée, tout le Milanois non-ſeulement étoit libre d'ennemis, mais même en état d'entreprendre. Car outre la diminution de l'armée des collegués (*a*), la diviſion s'étoit

(*a*) Des co-alliés, du roi de France, du

glissée entre les ducs de Savoye & de Parme ; & celui-ci mal content pour ne voir point l'effet des promesses de France, & craignant à la fin, au lieu de la conquête de Milan, qu'on lui avoit fait espérer toute certaine, de se voir à la veille de perdre ses propres Etats, entendoit déja secrettement aux propositions que les Espagnols lui faisoient faire, par le moyen du grand duc (*b*) de Toscane, son beau-frere. En Allemagne, les alliés de France n'étoient pas plus puissamment assistés ; de sorte que ceux qui menoient dans le pays des Grisons la pratique du soulevement, ne manquoient d'exagérer telles conjonctures pour faire comprendre à leurs compatriotes, que l'armée Françoise se trouvant détruite en la Valteline

duc de Savoye, & du duc de Parme ; leur traité d'alliance avoit été conclu à Rivoli, le 11 Juillet 1635.

(*a*) Ferdinand II de Medicis, fils aîné de Cosme II. Ce prince mourut en 1670.

Digitized by Google

par la peste ; le duc de Rohan ne devant plus être compté entre les vivans, la personne duquel seul avoit été comme une digue, pour empêcher l'invasion de leurs pays. Que se trouvant en tel état, & les Espagnols & Impériaux, sans aucune occupation vers ces quartiers-là, ne manqueroient de se servir de l'opportunité pour les attaquer au temps qu'ils se trouveroient hors de défense, & d'occuper tous leurs pays qui demeureroient à jamais dans leur pouvoir pour avoir été conquis par droit de guerre. Mais le point principal étoit que les affaires de France avoient pris un si mauvais train, que dans les pays étrangers on en faisoit un sinistre jugement. Car l'armée Espagnole, sous la conduite du prince Thomas de Savoye, venoit d'entrer en Picardie, où non-seulement elle avoit pris des places de la Riviere de Somme, mais même passé ladite riviere, & porté la terreur si avant, qu'on fit garde dans Paris aussi

Digitized by Google

exacte qu'en une place frontiere.

Ainsi tout se sembloit rencontrer à propos, pour faciliter le dessein des Grisons contre les François dans leur pays. Les peuples témoignoient ouvertement, qu'ils étoient abusés par la France, laquelle n'ayant point accompli ses promesses en l'espace de dix-sept ans, n'étoit pas pour les jamais exécuter. Les chefs & conseils des ligues ne sçavoient que répondre à leurs peuples, n'osant plus parler du traité de Tossane. Les gens de guerre se voyoient au désespoir de la solde qui leur étoit dûe. Les Impériaux & les Espagnols se servoient dextrement de tous ces mécontentemens, & trouvoient aisément jour dans l'esprit des principaux de ces pays-là, entre lesquels celui qui se trouva le plus propre pour conduire à bout une telle entreprise, fut George Genatz (*a*), natif de Sumade (*b*),

(*a*) Jenatsch, de la Ligue des dix Jurisdictions. Il fut depuis assassiné à Coire, le 30 Janvier 1639 à un festin.

(b) *Lisez* Samade.

en Engadine haute, homme de petite condition, ſans parenté, ni autre dépendance, ſi ce n'eſt celle qu'il s'étoit acquiſe par ſon induſtrie. Il fut premiérement prêcheur de profeſſion parmi les proteſtans, puis las de prêcher, ſe jetta au métier de la guerre, & parvint enfin juſqu'à être colonel, & lors commençant de ſe juger capable de rendre quelque notable ſervice à la maiſon d'Autriche en ſon pays, eſtima que la religion dont il faiſoit profeſſion, le pourroit rendre moins agréable à ce parti-là, & moins capable d'en recevoir les récompenſes qu'il ſe promettoit. C'eſt pourquoi il ſe fit catholique, & commença dès lors d'avoir ſecrette correſpondance avec les Impériaux & les Eſpagnols, juſques-là même, que pendant la derniere guerre faite en la Valteline, il écrivoit & recevoit lettres d'eux aux occurrences qui ſe préſentoient. Ce Genatz donques étoit celui, qui alloit fomentant le dégoût des mal contens, leur faiſant comprendre que la conjoncture

se présentoit favorable pour se dépêtrer (*a*) une fois pour toutes des François, & faire bonne & sûre alliance avec les Impériaux & Espagnols, par le moyen de laquelle ils rentreroient dans la Valteline, & s'y maintiendroient sans trouble & empêchement ; ce qui ne se pourroit faire par les armes de France, trop éloignées de leur pays, & desquelles un seul mauvais succès suffisoit pour les mettre en perpétuelle servitude. Que la raison du bien public le vouloit ainsi sans controverse. Que pour l'intérêt des particuliers il se rencontreroit mieux avec la maison d'Autriche qu'avec la France, pouvant donner emploi en Italie & en Allemagne aux personnes du pays qui font profession de la guerre, & aux autres, des pensions qui ne seroient point imaginaires comme celles de France. Qu'ils s'attireroient l'utilité qui re-

(a) *Manuscrit de Dupuy*, pour se défaire.

Digitized by Google

vient aux Suiſſes pour le paſſage du Saint-Gotard. Que la maiſon d'Autriche ayant vu en la conjoncture préſente, de quelle importance lui eſt le pays des Griſons & la Valteline, n'épargnera rien pour conſerver ces pays-là à ſa dévotion, ce qu'elle jugera bien ne lui pouvoir réuſſir que par libéralité & par bienfaits (*a*), comprenant aiſément qu'elle ne peut gourmander les Griſons, qu'elle ne les jette tout incontinent entre les bras de la France, outre le ſecours de laquelle, qui par raiſon d'état ne manqueroit jamais, étant appellée par les Griſons, tout le corps Helvétique & la république de Veniſe même s'intéreſſeroient pour s'oppoſer à une telle oppreſſion. Somme qu'il a été bon que les trois ligues ayent fait voir à l'Empereur & au roi d'Eſpagne, combien elles peuvent traverſer leurs deſſeins par les armes de France, & qu'à préſent

(a) *Par* eſt omis dans le manuſcrit de Dupuy.

il

Digitized by Google

il étoit temps de se prévaloir des avantages qu'ils avoient eus en cette guerre, plutôt par la vertu du duc de Rohan, que par la puissance du secours de France. Qu'il ne falloit pas différer davantage à se servir de l'opportunité pour jouir du repos auquel ces pauvres peuples aspiroient depuis tant de temps. Car d'attendre la paix générale, c'étoit se mettre en même état que lors du traité de Monçon, étant bien certain que les deux Couronnes s'accorderoient, sans se soucier de leurs intérêts. Que des Espagnols lors il ne faudroit rien espérer, parce qu'ils n'auroient pas besoin d'eux, & que comme les médecins tiennent que pour être bien payés, il faut prendre le temps que le malade sent sa douleur, de même les Grisons devoient faire leur marché avec la maison d'Autriche, tandis qu'elle a besoin d'eux. Tels & semblables discours, alloit semant George Genatz, les ménageant, selon l'inclination & l'intérêt que chacun pouvoit avoir.

Digitized by Google

Aux colonels & capitaines il repréſentoit le manquement de leur paye & leur pauvreté, en comparaiſon des facultés que Schauenſtein, Salis, & Bruker acquéroient tous les jours par le moyen des compagnies qu'ils avoient en France. Que ceux-là étoient les princes de la (*a*) Rhétie, & les autres leurs valets. Qu'en la cour de France on s'imaginoit que ces trois familles étoient la puiſſance de tout le pays, & que les autres n'étoient que leurs créatures. Que ſi la chance venoit à tourner, ceux qui embraſſeroient le parti d'Eſpagne, ne ſeroient pas moins récompenſés de ce côté-là, que les autres l'étoient de la France. Aux eccléſiaſtiques proteſtans, il faiſoit inſinuer, qu'il avoit été impoſſible d'obtenir de la France, non-ſeulement le libre exercice de la religion dans la Valteline, mais non pas même une petite égliſe dans

(*a*) Du pays des Griſons.

Digitized by Google

le comté de Chiavennes, pour les baptêmes, non pas même un cimetiere pour enterrer les morts. Que le roi de France étant obligé en plusieurs endroits de donner secours aux (*a*) protestans, pour rhabiller cela en quelque façon en cour de Rome, il sacrifioit l'intérêt des pauvres Grisons, & que tel en cour de France, pour (*b*) l'espérance qu'il avoit à Rome, faisoit le zélé en cette occasion ; que les Espagnols seroient plus traitables pour ce regard, & que quand cela ne seroit pas, & qu'ils n'obtiendroient pas davantage d'eux pour la religion, pour le moins vivroient-ils en paix, au lieu que continuans d'être joints avec la France, ils ne pouvoient jamais espérer qu'une éternelle guerre ; la fin d'un tel discours étoit une petite douceur gratifiante qui

(*a*) D'Allemagne, & aux Suédois contre la maison d'Autriche.

(b) *Manuscrit de Dupuy*, sur.

Digitized by Google

faisoit agréer aux ministres, & approuver le poids de telles raisons. Dans les communes, par personnes interposées, on alloit disant : *Jusques à quand demeurerons-nous dans cette servitude ; nous sommes bridés par des forts, & sommes la risée de nos voisins qui se moquent de notre lâcheté ; au lieu de rentrer en ce que nous avons perdu, nous achevons de perdre ce qui nous reste.*

Les humeurs ainsi disposées au mois d'Août, se trouverent ensemble les colonels & capitaines, & là se promirent par serment mutuelle union pour demeurer armés dans le pays jusques à ce qu'ils eussent obtenu l'entier payement de ce qui leur étoit dû de leur solde, & ce avec le consentement des chefs des ligues, desquels seuls ils disoient vouloir recevoir les ordres.

Il faut considérer, qu'en apparence ils ne commençoient ce mouvement, que pour leurs payemens, & la plûpart d'eux n'y pénétroient autre chose ; mais quelques-uns qui

Digitized by Google

déja avoient correſpondance avec les Autrichiens, non-ſeulement ne deſiroient pas que le payement vînt de France, mais l'appréhendoient, comme auſſi la ratification du traité pure & ſimple, ne demandans pas mieux que de ſe pouvoir ſervir de ces mécontentemens pour tirer à leur parti tout le reſte du pays.

Le duc de (*a*) Rohan revenu de

(*a*) La retraite de l'armée des Confédérés en Piémont, où le duc de Savoye avoit mis toutes les troupes en quartier d'hiver, dès le 15 d'Août 1636, mit le duc de Rohan hors d'état de rien entreprendre; il attendoit qu'ils s'avançaſſent dans le Milanès pour joindre le détachement qu'il devoit leur envoyer, lorſqu'il apprit qu'ils en étoient ſortis. Les vivres commencerent à lui manquer, & il fut obligé de retourner dans la Valteline. Il tomba dangereuſement malade à Sondrio, au mois de Septembre; & ſans attendre que ſa ſanté fût parfaitement rétablie, il ſe fit porter à Coire pour aſſiſter à la diéte des Griſons, où ſa préſence étoit extrêmement néceſſaire. La maiſon d'Autriche avoit gagné pluſieurs députés, qui cabaloient ouvertement contre la France, & qui ſe plaignoient

Digitized by Google

la profonde léthargie qui l'avoit tenu sans sentiment plusieurs jours, & retourné au monde comme du sépulcre même, étant averti de la disposition des choses dans le pays des Grisons, & jugeant bien que de la France il ne falloit rien espérer pour remédier au mal qu'il prévoyoit, disoit qu'il n'étoit ressuscité que pour être spectateur, à son grand regret, de la ruine du service du Roi en ces pays-là, & voyoit bien que pendant le temps de son extrême maladie, s'étoient excités des vents qu'il seroit bien mal-aisé d'appaiser. A peine avoit-il recouvré la parole, qu'il apprend à Sondrio dans la Valteline, où il avoit été malade, qu'au pays des Grisons toutes choses étoient sens dessus

---

de ce que les François, sous prétexte de venir à leur secours, avoient usurpé la Valteline, où il agissoient en Souverains. Le duc de Rohan, qui excelloit dans l'art de manier les esprits, appaisa pour quelque tems leurs murmures. *Le pere Griffet, Jesuite, Hist. de France, Louis XIII, Tom. XIV, pag. 708.*

Digitized by Google

dessous. Que les gens de guerre de cette nation qui gardoient les passages du pays, avoient abandonné leurs postes, & que par ainsi l'entrée étoit toute ouverte aux ennemis. Les colonels mêmes & capitaines lui écrivirent, qu'ayant patienté jusqu'au bout, ils ne pouvoient pas davantage se maintenir sur pied sans argent. Que leurs familles étoient ruinées, & leurs maisons en désolation, parce que, selon la coûtume du pays, les biens des capitaines sont obligés aux soldats. Qu'ils protestoient devant Dieu & les hommes de tout le mal qui en arriveroit. Qu'ils voyoient bien le désordre qui pouvoit succéder de cet abandonnement de postes; mais qu'ils en avoient averti à temps & avoient marqué le jour, afin qu'on y pourvût, comme en effet ils l'avoient fait ainsi.

Le duc à peine se pouvoit encore lui-même remuer dans le lit; de sorte que ne pouvant donner autre ordre, il écrivit en France tout ce

Digitized by Google

qui se passoit, leur faisant entendre clairement qu'il n'y avoit que deux remedes pour appaiser ce mal ; l'un est de remettre les Grisons en la possession de la Valteline ; l'autre de payer ce qui étoit dû aux gens de guerre de cette nation-là. Que ces deux choses étant promptement exécutées, il ne falloit aucunement douter que tout le pays ne retournât à la dévotion de la couronne de France, & que toutes les pratiques des Autrichiens n'allassent en fumée, & qu'au nom de Dieu, on crût à ses conseils, puisqu'il étoit sur les lieux, & qu'il voyoit des choses ausquelles ceux qui étoient éloignés ne pouvoient pénétrer.

Or d'autant que le pays des Grisons est situé entre les états de la république de Venise, & les cantons des Suisses, le duc de Rohan envoya exprès vers Marin Molin (*a*), pro-

(*a*) Molino : la maison de ce nom a donné un doge à la république de Venise en 1645, François Molino, qui est mort en 1655.

Digitized by Google

véditeur pour ladite République, en Val Camonica, pour lui dire que par raison de bon voisinage, il se trouvoit obligé d'avertir la république sérénissime que pendant sa grande maladie s'étoient émues des humeurs dans le pays des Grisons, qui étoient pour les porter à un changement notable, s'il n'y étoit promptement pourvu, & qu'il jugeoit que si en France on ne se résolvoit sans délai à payer les colonels & capitaines, & à remettre les Grisons dans la Valteline, le plus expédient étoit de retirer les troupes Françoises, pour ce qu'autrement seroient-elles obligées d'en sortir honteusement. Il donna le même avis à Meliand, ambassadeur de France en Suisse, afin que les deux états, qui ont quelque intérêt que le pays des Grisons se conserve en repos, s'interposassent envers le roi de France, à ce qu'il prît quelque soin des affaires de ces quartiers-là, ou une voie honorable d'accommodement pour s'en retirer,

Digitized by Google

Cependant Rohan ne se trouvant en état de sortir du lit, pria François Lasnier, ambassadeur de France aux Grisons, & Intendant de l'armée de la Valteline, où il étoit lors, de se transporter à Coire pour tâcher d'appaiser les troupes mutinées, mais sur-tout pour rompre l'intelligence des chefs des ligues avec les colonels & capitaines, afin que ceux-là pour la restitution de la Valteline, & ceux-ci pour leurs payemens, venans à se joindre ensemble, ne fissent un parti si fort, qu'il n'y eût plus moyen d'y remédier.

L'ambassadeur Lasnier trouve qu'ils s'étoient saisis du Pont de Riquenault (*a*), & avoient mis garnison dans la ville de Coire, & fait leur gros dans le Val *Tomiasco* (*b*), pour s'opposer au passage des François, en cas qu'ils voulussent venir de la Valteline dans le pays des

(*a*) Du fort du Rhin, à une lieue & demie du Steig.

(*b*) Tumialasca, autrement *Domlesch*.

Digitized by Google

Grisons pour les réprimer. Somme, c'étoient gens détraqués. Lasnier crut qu'il étoit besoin de remédes forts, & non pas de lénitifs. Il leur fit donc comprendre que toutes les séditions avoient en leur commencement une belle apparence de succès, mais que la fin en étoit toujours funeste à quelqu'un, & qu'il ne falloit pas croire qu'une poignée de gens fît la loi à un roi de France; qu'ils se fioient en la foiblesse de l'armée de la Valteline, mais qu'elle étoit encore assez forte pour faire tête aux Espagnols de ce côté-là, & venir passer sur le ventre aux Grisons rebelles & mutinés. Les gens de guerre à telles paroles répondoient paroles encore plus aigres, & ainsi la plaie s'envenimoit, au lieu de se guérir.

Ce qu'apprenant le duc de Rohan, à peine encore en état de convalescence, donna ordre aux affaires de l'armée qui étoit en Valteline, de laquelle la principale occupation devoit être de chercher

Digitized by Google

les moyens de ſubſiſter avec les contributions que la Vallée pourroit faire. Car d'argent de France, ni pour le pain, ni pour les monſtres, il ne s'en eſpéroit plus. On ne recevoit pas ſeulement réponſe aux dépêches envoyées ſur les occurrences de ce pays-là. Le Roi & ſon conſeil, tout occupé dans les affaires de Picardie, ſembloit ne ſe ſouvenir plus ni des Griſons, ni de la Valteline, comme étant choſes qui ne le touchoient pas, en comparaiſon de celles qu'il avoit ſur les bras. Outre que c'eſt la coutume de France d'accourir de telle façon au plus preſſé, que tout ce qui eſt moins urgent, demeure tout-à-fait oublié, comme ſi c'étoit choſe répugnante à la raiſon d'une bonne conduite de faire également bien deux choſes à la fois. Rohan ayant pourvu, ſelon qu'il pouvoit lors, à la ſubſiſtance de l'armée de la Valteline, crut ne devoir pas différer davantage de tâcher de remédier au mal qu'il voyoit ſe rengré-

Digitized by Google

ger de moment en moment dans le pays des Grisons, où même sa mort étoit publiée pour donner plus de hardiesse d'entreprendre à ceux qui étoient retenus par la crainte, respect ou affection qu'ils portoient audit duc. Ainsi donques Rohan partit de Sondrio, se laissant voir en passant aux officiers de l'armée, & en laissant le commandement à Henri de Chaumont, baron de Leques, maréchal de camp. Il arriva à Coire le 11 d'Octobre 1636.

Les colonels & capitaines Grisons mutinés, le saluerent en passant à Tossane (*a*), & furent vus de lui avec douceur. Il leur représenta le grand faix que le Roi avoit à soutenir en divers lieux, les extrêmes dépenses ausquelles il étoit obligé; que néanmoins il leur promettoit, que donnant le temps qu'il falloit à un courier pour aller en France & en retourner, ils recevroient toute satis-

(*a*) Thusis.

Digitized by Google

faction, & que s'ils ne recevoient tout leur payement en argent comptant, ils en auroient pour le moins une partie, & le reste en bonnes assignations. Que lui-même s'offroit de leur obliger lui & tout son bien, pour l'exécution de ce qu'il venoit de leur promettre. Qu'il connoissoit très-bien, que c'étoit avec grande raison qu'ils se portoient à ces extrémités. Qu'il sçavoit la nécessité de leurs affaires, & la patience dont ils avoient usé. Mais qu'ils considérassent aussi que cette guerre n'étoit entreprise que pour eux. Que la France n'avoit à faire des Grisons, ni de la Valteline pour ses intérêts particuliers, n'ayant autre motif en cela, que l'honneur de défendre & garder d'oppression les peuples qui lui étoient alliés, & de leur faire rendre ce qui leur appartenoit. Que bien que Sa Majesté fît la guerre dans l'Etat de Milan, il ne falloit pas pourtant croire que la Valte-

Digitized by Google

ne servît de rien pour un tel dessein, puisqu'on venoit de voir tout fraîchement, que les Allemands qui avoient été appellés au secours de l'Etat de Milan, avoient passé par Saint-Gotard (*a*). Que quant à la diversion que les armes du Roi pouvoient faire du côté de la Valteline, c'étoit chose de néant, y ayant d'autres lieux plus avantageux pour faire de puissantes diversions que ce côté-là, sans les dépenses exorbitantes qu'il falloit faire pour le passage des troupes par la Suisse, outre la longueur du chemin. Qu'ainsi donques les armes du Roi n'étant là que pour eux, il étoit raisonnable qu'ils supportassent quelque dommage, & compatissent en quelque façon aux occupations que le Roi avoit. Que bientôt ils rece-

(*a*) Montagne du canton d'Uri, par où l'on passe en Italie. C'est un passage très-fréquenté, quoique difficile.

Digitized by Google

vroient le fruit de leur longue attente. Qu'à la vérité on avoit tardé de leur restituer la Valteline, mais que ç'avoit été pour considérations importantes à leur propre bien, & pour rendre leur rétablissement plus ferme & plus solide. Pour la fin il les exhorta par l'amour qu'il leur portoit, par celui qu'ils lui avoient toujours témoigné, par la conformité de la religion, de laquelle ils faisoient profession, & par le salut de leur propre pays, lequel ils mettoient en compromis par un tel soulevement, de ne pousser point les affaires à l'extrémité, mais de lui donner le temps qu'il leur avoit demandé, pour en avertir le Roi, après lequel terme ils étoient quittes devant Dieu & les hommes de tout le blâme qu'autrement on leur pourroit donner.

Ce discours adoucit beaucoup ceux qui n'avoient abandonné leurs postes que par la pure nécessité. Mais les autres qui étoient embar-

Digitized by Google

qués avec les Eſpagnols, deſquels ils eſpéroient plus que de la France, demeurerent inflexibles, quoiqu'en apparence ils témoignaſſent ne deſirer autre choſe que leur payement.

Pour ajuſter toutes choſes, il fallut aller à Coire où le duc arriva le onziéme d'Octobre, & peu de jours après ſe tint une aſſemblée en ladite ville de Coire touchant les affaires de la Valteline.

Il faut remarquer que le traité que le duc de Rohan avoit fait entre les Griſons & Valtelins, avoit été ratifié à Toſſane par les trois Ligues, porté en France, d'où il fut rapporté ſans aucune ratification, comme nous avons dit. La maladie du duc de Rohan avoit empêché que les Griſons ne preſſaſſent d'avoir une réponſe ſur le ſujet de ladite ratification. A préſent ſe trouvant à Coire, la ſuſdite diéte fut intimée pour ſçavoir ce qu'ils avoient à eſpérer touchant la ratification dudit traité. Le duc de Rohan,

Digitized by Google

voyant la conjoncture mal propre pour propoſer la modification qui lui avoit été envoyée, étoit d'avis que ſous bon prétexte & avec dextérité de maniment, on portât l'affaire en longueur, & que venant à être preſſé par les Griſons, de ſe déclarer, lors on leur fit entendre qu'on avoit la ratification pure & ſimple, & qu'on les invitât à nommer les commiſſaires pour entrer en poſſeſſion de la Valteline, cependant qu'on traitât avec les colonels & capitaines pour les contenter de ce qui leur étoit dû, en trois termes, dont les deux premiers ſeroient en argent comptant, & le troiſiéme en aſſignations. Que par-là on gagnoit temps, & qu'on avertiſſoit le Roi de l'état de ſon ſervice en ce pays-là, lequel y étoit ruiné, ſi promptement il n'envoyoit la ratification pure & ſimple, argent pour les deux premiers termes & aſſignations pour le reſte aux colonels & capitaines : tels étoient les ſenti-
Digitized by Google

mens du duc de Rohan. L'ambaſſadeur Laſnier étoit d'un autre avis, jugeant qu'ayant ordre du Roi de propoſer la modification du traité, il ne pouvoit ſe départir de ſes ordres, alléguant de plus que les Griſons étoient avertis qu'on n'avoit point la ratification, mais bien une modification, laquelle ils s'imaginoient plus dure & plus éloignée du traité qu'elle n'étoit. Qu'il les falloit déſabuſer, en leur faiſant voir ladite modification, premiérement, parce que l'ordre du Roi étoit tel, & puiſqu'en effet la modification ne les déſeſperoit pas tant que de leur dire qu'on avoit la ratification, qui leur feroit croire qu'on les vouloit tromper, d'autant qu'ils étoient aſſurés qu'elle n'étoit point. Rohan repliquoit qu'outre que la modification étoit plus importante que ledit Laſnier ne s'imaginoit, qu'elle étoit très-préjudiciable en ce point-là ſeulement qu'elle apportoit altération au traité, d'au-

Digitized by Google

tant qu'on étoit convenu avec les Grisons qu'il n'y seroit pas changé une syllabe, & que quand même lesdits Grisons croiroient que la ratification n'étoit pas encore venue, ils jugeroient bien néanmoins qu'elle ne pourroit pas manquer de venir, n'étant pas à croire que le duc de Rohan leur voulût marquer jour pour leur rétablissement, & leur faire nommer des commissaires, s'il n'étoit assuré de recevoir à temps ladite ratification. Finalement l'avis de l'ambassadeur Lasnier fut suivi, & la modification proposée, étant à noter que comme le pouvoir du duc de Rohan étoit absolu pour les affaires de la guerre; aussi pour les affaires politiques du pays, l'autorité de l'ambassadeur représentant le Roi prévaloit, étant chose usitée au gouvernement de la France, durant ce temps-là, de borner le pouvoir des généraux d'armée, ou en leur donnant un compagnon entiérement dépendant

Digitized by Google

de ceux qui avoient le maniment des affaires, ou en leur mettant auprès deux certains perſonnages pour obſerver leurs actions; & comme il ſemble bon de limiter l'autorité de ceux qui en pourroient abuſer; auſſi voit-on arriver beaucoup de mal pour la mauvaiſe intelligence qui naît entre les chefs de pareille autorité, & pour la liberté que ſe donnent les autres perſonnes ſubalternes dont nous avons parlé. Car ils croiroient ne pas bien faire leurs charges, s'ils n'avertiſſoient de quelque choſe, leſquelles mêmes ne ſe trouvant pas, ils croient ne devoir ſe diſpenſer d'en inventer, pour mieux gagner leur argent; & ſur-tout ils jugent qu'à tort ou à droit il faut contredire, & ne tomber jamais dans les mêmes ſentimens, pour ne ſembler conniver à tout ce que font ceux pour leſquels obſerver ils ſont envoyés.

Ainſi donc, ſuivant l'avis de Laſnier, fut propoſée la modification du traité de Toſſane, laquelle fut

Digitized by Google

portée aux Communes pour en délibérer en apparence, mais en effet pour prendre résolution ferme de ce qu'ils avoient à faire, vu que par ladite modification ils perdoient toute espérance de leur rétablissement par la voie des armes de France. Ainsi donc les députés qui avoient intervenu en l'assemblée de Coire, rapporterent à leurs communes, comment il ne se falloit plus arrêter à la France. Qu'après avoir fait un traité avec leur grand deshonneur & désavantage, pour gratifier Sa Majesté très-chrétienne; au lieu de le ratifier promptement, comme il avoit été promis. Elle les avoit tenus cinq mois entiers en attente; au bout de laquelle étoit arrivée une modification qui détruisoit entiérement la nature du traité. Que c'étoit assez d'avoir été menés l'espace de dix-sept ans par de vaines promesses, & qu'il étoit question de courage & de résolution pour sortir finalement de ce labyrinthe. Que le duc de Rohan étoit

Digitized by Google

au déſeſpoir, voyant bien qu'on ne faiſoit point d'état en cour de France des avis qu'il donnoit, & que bien qu'ils euſſent expérimenté la ſincérité & franchiſe de ce prince-là (*a*), il ne falloit pas s'en rien promettre, d'autant qu'en cela il ne pouvoit pas ce qu'il déſiroit: Que pour la fin il falloit tenir une aſſemblée pour réſoudre à ce qui étoit de faire pour le bien public; & d'autant qu'il n'y avoit rien de plus important en telles matieres que le ſecret, ni rien plus contraire au ſecret que la multitude, qu'il étoit néceſſaire que les communes ſe laiſſaſſent en cela gouverner, & ſe confiaſſent à quelques-uns, leur donnant pouvoir de traiter ce qu'ils

(*a*) Le duc de Rohan étoit auſſi prince de Léon, & la maiſon de Rohan eſt très-diſtinguée par ſon origine, laquelle a pour auteurs les anciens rois de Bretagne, par ſes alliances avec preſque toutes les maiſons ſouveraines de l'Europe, par ſon rang, par ſes duchés & principautés, & par les grands hommes qu'elle a donnés à l'égliſe & à l'état.

Digitized by Google

jugeroient pour le bien du pays.

Enſuite de cela, la diéte ſe tint à Illans (*a*), lieu principal de la ligue Griſe; là fut conclu de traiter alliance avec la maiſon d'Autriche, de ſe défaire des troupes Françoiſes, & de procurer d'être rétablis en la Valteline par l'autorité de l'Empereur & du roi d'Eſpagne. Or d'autant qu'il falloit un prétexte pour couvrir un tel deſſein, on prit celui d'envoyer à Cologne (*b*) pour la paix générale, & par même moyen, chemin faiſant, de traiter avec l'archiducheſſe (*c*) à Inſpruk, de la caſſation du traité qui portoit le nom de ladite ville. Pour cet effet furent nommés trois ambaſſadeurs ou députés: le capitaine George (*d*) de

---

(*a*) Ilantz.

(*b*) Où ſe tenoit le Congrès. Il dura trois ans, après leſquels on ſe ſépara, ſans avoir rien arrêté.

(*c*) Claudia de Medicis, veuve de l'archiduc Léopold.

(*d*) Jean Tſchorch, de Splugen.

Splugue,

Splugue, pour la ligue Grise; le colonel George Genatz, pour la Cadée, & Boel (*a*), *Landaman* de Davos (*b*), pour les dix Droitures, avec plein pouvoir de traiter ladite alliance avec la maison d'Autriche.

L'assemblée d'Illans étant finie, comparurent à Coire par-devant le duc de Rohan, les trois susdits députés pour lui rendre compte du résultat de l'assemblée.

Premiérement, que l'assemblée les avoit chargés de se conjouir avec lui pour l'heureux recouvrement de sa santé, de laquelle ils avoient toujours cru que dépendoit le salut de leur pays, puis pour lui donner avis comment l'exemple du traité de Monçon les faisoit appréhender qu'on ne traitât à Cologne quelque chose de semblable à leur préjudice.

(*a*) Jean-Antoine Buol, lieutenant-colonel au service d'Espagne, qui mourut en 1663.

(*b*) Le Manuscrit de Dupuy porte : *Tava.*

Que pour cet effet ils s'étoient résolus d'y envoyer de bonne heure, ne doutant point que les Valtelins n'y eussent déja député secrettement ; qu'outre le rétablissement dans la Valteline, il y avoit un autre point qui travailloit grandement l'esprit de leurs peuples, principalement des dix Droitures, à sçavoir, le traité d'Insfpruk. Qu'ils avoient été chargés d'en proposer à Cologne la cassation : ce dont ils avoient cru par raison de bon voisinage, devoir avertir la sérénissime archiducheffe Claude, afin que ses ministres vinssent préparés sur ce sujet-là en l'assemblée générale. Que pour cela ils avoient dessein de passer par Insfpruk où ils pourroient faire quelque séjour pour ajuster les matieres (*a*) concernantes ledit traité, avant se rendre à Cologne.

Le duc de Rohan répondit, que comme il louoit Dieu pour le re-

(a) *Manuscrit de Dupuy*, concernans.

Digitized by Google

couvrement de la (*a*) ſanté qu'il lui avoit renvoyée, eſpérant de l'employer encore pour le bien de leur pays, auſſi lui déplaiſoit-il infiniment de n'avoir pas en main les moyens pour ſatisfaire, ſi-tôt qu'il deſireroit, à leurs juſtes demandes; mais qu'il étoit bien aſſuré que par le retour du courier qu'il avoit envoyé, ils recevroient non-ſeulement contentement pour le fait de la Valteline, mais auſſi pour leurs payemens. Que pour la députation de Cologne il l'approuvoit, que même il écrivoit en Cour à ce que les plénipotentiaires du Roi fuſſent chargés d'aſſiſter en l'aſſemblée générale les députés Griſons en toutes choſes. Pour l'abouchement avec l'archiducheſſe, il paſſa par-deſſus, ſans y faire aucune réponſe, tâchant par-deſſous main de faire tous offices pour retarder le départ des dépu-

(a) *Même Manuſcrit*, de ſa ſanté, eſpérant de l'employer, &c.

tés, espérant toujours d'avoir des nouvelles de France. Mais il n'en arriva pas ainsi : car ne lui venant rien de la Cour, finalement les députés partirent & se rendirent à Inspruk le ......

L'archiduchesse les reçut avec démonstrations de bienveillance, & eux s'étant ouverts de la secrette commission qu'ils avoient de leurs communes pour traiter d'une bonne & ferme alliance avec la maison d'Autriche, & la résolution que tout le pays avoit pris de se défaire des François, l'archiduchesse ne manqua incontinent d'en donner avis à l'Empereur, qui étoit lors à Ratisbonne pour faire élire son fils (*a*) roi des Romains, & d'autre part au marquis de Leganès, gouverneur de Milan. Telle proposition fut embrassée comme importante à l'intérêt de la maison d'Autriche, & incontinent ordres furent

(*a*) Ferdinand III.

Digitized by Google

envoyés à l'archiducheſſe Claude à Inſpruk de ménager cette négociation avec telle dextérité & prudence, que l'effet s'en enſuivît. Qu'on traitât alliance avec les Griſons aux mêmes conditions qu'eſt celle qu'on a avec les petits cantons. Qu'on promît emploi aux troupes entretenues de ladite nation dans l'état de Milan. Qu'on promît penſions aux particuliers qui en ſeroient dignes. Qu'on les aſſurât de les rétablir & de les maintenir dans la Valteline, avec meilleures conditions que celles qui leur avoient été promiſes par les François. Qu'on les engageât, s'il ſe pouvoit, à renoncer à l'alliance de France. Qu'on les obligeât à ne traiter alliance, avec aucun prince, ſans la participation & conſentement de la maiſon d'Autriche. Avant toutes choſes, qu'ils euſſent à prendre les armes, & à ſe ſoulever tout en un jour contre les François, & à continuer juſqu'à ce qu'ils en fuſſent entiérement délivrés, pour lequel ef-

Digitized by Google

ſet on feroit avancer des troupes impériales vers le Steig, pour tenir en échec les François de ce côté-là, & qu'en même temps Cerbellon auroit ordre d'entrer dans la Valteline. Tels étoient les points principaux, envoyés par l'Empereur & par le roi d'Eſpagne à l'archiducheſſe Claude, afin que ſuivant une telle inſtruction, elle traitât avec les députés Griſons.

Le duc de Rohan, averti de toute cette pratique, en étoit d'autant plus en peine, qu'il voyoit l'appareil d'un mal certain, duquel le reméde n'étoit point en ſa main. Il dépêche donc en France, informe le Roi des choſes qui ſe paſſoient, & proteſte de tout le mal qui en arriveroit, fait entendre que les humeurs ſont tellement émues, qu'à peine voit-il par quel moyen elles ſe puiſſent appaiſer. Qu'en même temps que la maiſon d'Autriche met toute pierre en œuvre pour gagner l'affection des Griſons, il ſemble qu'en France on employe toutes ſortes de moyens

Digitized by Google

pour achever de déraciner de l'esprit de ces peuples le peu de bonne volonté qui leur reste pour la France. Qu'on leur a promis tant de fois la restitution de la Valteline, & que tant s'en faut qu'on exécute cela, que pour comble de tout mécontentement, on refuse même de ratifier le traité fait avec eux. Que le seul moyen de tenir ces peuples en devoir, étoit les bienfaits qu'ils pouvoient recevoir de la France. Qu'au lieu de les avoir gratifiés, on les avoit plongés en une ruine extrême (*a*), leur retenant un million de livres qui leur étoient dûes, d'où falloit que s'ensuivît nécessairement la désolation de leurs familles, & le désespoir de toutes leurs affaires; que quant à lui il avoit fait son possible depuis cinq ans pour empêcher l'effet de ce qui étoit prêt d'éclater. Qu'à pré-

(a) *Manuscrit de Bethune*, en extrême ruine.

Digitized by Google

ſent il avoit perdu tout crédit parmi eux. Qu'ils n'ajoûtoient plus aucune foi à ſes paroles ; ſomme, qu'il ne lui étoit point poſſible de contrecarrer les menées des Eſpagnols avec dextérité d'eſprit, puiſqu'eux y apportoient & l'induſtrie, & l'argent à la main, qui étoit un grand ſecret pour négocier en ce pays-là ; enfin qu'il n'avoit pas le pouvoir en ſoi de faire quelque choſe de rien, & qu'au nom de Dieu, puiſque le mal étoit venu à ſon dernier période, qu'on prît un parti pour retirer les troupes du Roi honorablement de ce pays-là, puis qu'auſſi-bien le faudroit-il faire bientôt par force. Qu'on pourroit prendre ce biais-là, de repréſenter aux Griſons, qu'on les rétabliſſoit dans la Valteline, où le Roi avec grande dépenſe, avoit conſtruit les forts néceſſaires pour la garder. Qu'ils aviſaſſent donc de s'y maintenir ; que pour lui il ne laiſſeroit encore à l'avenir de leur fournir toute l'aſſiſtance à lui poſſible d'argent,

Digitized by Google

& qu'il ne trouveroit pas même mauvais qu'ils s'entretinſſent bien avec leurs voiſins. Qu'il n'avoit jamais eu autre but que de les remettre en ce qui leur appartenoit. Que d'eux-mêmes ils n'euſſent pu y entrer, & s'y fortifier; mais qu'à préſent il ne leur ſeroit pas difficile de s'y pouvoir maintenir (*a*); que même il leur laiſſeroit un certain nombre de gens de guerre François, s'ils jugeoient en avoir beſoin. Qu'il jugeoit qu'ils auroient ſujet de ſe contenter de lui, ayant fait pour eux tout ce que peut faire un prince pour ſes alliés.

Tel étoit l'avis que le duc de Rohan donnoit au Roi de France, dont le ſens buttoit-là, que, puiſque l'état des affaires pour lors en France ne permettoit pas qu'on prît un ſoin plus particulier de ce pays-là, ni qu'on y fît aucune dépenſe; qu'on retirât honnêtement l'armée

(a) *Manuſcrit de Dupuy*, de s'y maintenir.

de la Valteline, pour s'en servir dans l'état de Milan, où elle pourroit servir plus utilement ; la garde du passage de la Valteline ne servant que de dépense, puisque le secours d'Allemagne pouvoit passer par S. Gotard, & que tout fraîchement, on venoit d'en voir l'exemple.

En France on ne répondoit rien à telles propositions, cependant à Inspruk on ne perdoit point temps ; & pour couvrir toute la pratique, les députés écrivoient au pays, qu'ils espéroient rapporter la cassation du traité d'Inspruk, mais que les conseillers (*a*) de l'archiduchesse procédoient lentement en cette matiere, pour examiner & recevoir plusieurs archives & titres à ce nécessaires. La plûpart du peuple le croyoit ainsi. Plusieurs se doutoient d'autre chose, mais ne sçavoient pas quoi. Peu pénétroient dans le fond de l'affaire. Les principaux

---

(a) *Manuscrit de Dupuy*, les conseils de.

Digitized by Google

qui recevoient les vrais avis de leurs députés, touchant le progrès de leur négociation, étoient, à Coire, le bourguemaiſtre Meyer (*a*), & le ſecrétaire Tſcharner (*b*); dans la ligue Griſe, la famille des Schmit (*c*) qui avoient mis les premiers les fers au feu de telles pratiques. Quant aux autres, ils ne ſçavoient la choſe qu'en gros, excepté le colonel Florin (*d*), & les lieutenans colonels Travers (*e*), & Rozerol.

Plus s'employoit que tous autres dans ladite affaire, le ſecrétaire Tſcharner, lequel ſe rendoit aſſidu auprès du duc de Rohan, tâchant de lui faire croire que les députés n'avoient aucun pouvoir de leurs ſupérieurs de traiter que de la ſeule

(*a*) Gregoire Meyer, qui mourut en 1637.

(*b*) Jean Tſcharner, bourguemeſtre de Coire en 1643.

(*c*) Schmid.

(*d*) Chrétien Florin.

(*e*) Rodolf de Travers, & Chriſtophe de Roſenroll.

Digitized by Google

caſſation du traité d'Inſpruk, & affirmoit ſon dire par grands ſermens; plus il l'aſſuroit, moins il étoit cru. Cependant les chefs des Ligues témoignoient être déplaiſans du long ſéjour de leurs députés à Inſpruk, feignans même de temps en temps de leur écrire par meſſagers exprès, pour les faire revenir. La longueur dudit (*a*) ſéjour provenoit des réponſes qu'il falloit attendre, tant de l'Empereur que du roi d'Eſpagne.

Cependant arriverent à Coire dépêches de France, qui, après une attente de quatre mois, furent les ſeules qui portaſſent réponſe aux réitérés avis que le duc de Rohan avoit donnés trois mois devant de la ruine certaine qu'il prévoyoit du ſervice du Roi dans ces pays-là. Le ſens deſdites dépêches étoit, qu'on avoit appris que les Griſons étoient mal-contens, & qu'ils menaçoient d'abandonner le parti de France,

(a) *Manuſcrit de Dupuy*, de ce.

Digitized by Google

& de s'accommoder avec les Espagnols, ce qu'il falloit empêcher par toutes ſortes de voies; mais qu'il falloit prendre garde auſſi que ces peuples-là ont accoutumé de faire beaucoup de bruit & peu d'effet, & qu'il y a apparence que toutes leurs bravades ne tendent qu'à être payés de ce qui leur étoit dû. Que les grandes dépenſes que le Roi avoit à faire pour lors en divers endroits, ne permettoient pas qu'il pût leur ſatisfaire de ce qu'ils prétendoient, mais qu'il ne laiſſoit d'envoyer cent mille livres, deſquelles le duc de Rohan diſpoſeroit, comme il verroit bon être. Que du reſte il vît, par dextérité de maniment, de remettre les choſes au premier état.

Le duc demeuroit étonné, qu'après avoir ſi long temps attendu l'ordre de ce qu'il avoit à faire, au lieu d'un million de livres accumulées enſemble, on lui en envoyât cent mille; qu'on s'imaginât qu'il pût appaiſer par dextérité un mal

Digitized by Google

qui avoit fait tels progrès, & qu'on crût de la feintiſe en un méconten-tement qui étoit provenu de cauſes ſi manifeſtes.

Il communique néanmoins les ordres du Roi à l'ambaſſadeur Laſnier, lequel s'obſtine à affirmer que toute cette tempête n'étoit élevée que pour avoir de l'argent, mais qu'il ne falloit pas ſe laiſſer tromper. Que ces gens-là vouloient être traités le bâton à la main, & qu'il étoit aſſuré qu'ils viendroient la corde au col, ſi on ne ſe laiſſoit point fléchir. Qu'il falloit leur propoſer que cent mille livres étoient arrivées pour eux, mais que c'étoit à condition qu'ils rappellaſſent leurs députés d'Inſpruk. Que les gens de guerre mutinés qui étoient demeurés armés dans le milieu du pays, rentraſſent dans leurs poſtes; qu'on ôtât la garniſon qui étoit dans la ville de Coire; que les colonels & capitaines fiſſent ferment de rompre toute l'union faite entr'eux contre le ſervice du

Digitized by Google

Roi; que les communes envoyaſſent la ratification envoyée par Sa Majeſté du traité de Toſſane. Que ſuivant les conditions dudit traité, ils nommaſſent les commiſſaires pour entrer en poſſeſſion de la Valteline, & qu'effectivement ils y rentraſſent; que moyennant toutes ces choſes, on leur compteroit cent mille livres en déduction du million qui leur étoit dû.

Telles propoſitions faites aux Griſons, au lieu de les adoucir, les aigriſſoient davantage. Le duc repréſentoit à l'ambaſſadeur Laſnier, que ce déſordre étoit en tout autre terme que ce qu'il s'imaginoit, & que bien qu'en leur baillant les cent mille livres, il n'y eût nul doute qu'elles ne fuſſent en danger d'être mal employées, néanmoins il jugeoit qu'il les falloit hazarder & faire un traité avec eux, & donner avis en Cour en toute diligence, afin qu'ils pourvuſſent une fois pour toutes aux affaires de ce pays-là,

Digitized by Google

[si encore il étoit (a) temps d'y pourvoir]. Lasnier désapprouva le déboursement des cent mille livres, & dit ne pouvoir consentir que l'argent du Roi soit employé que bien à propos & avec les assurances requises.

Le duc fit un traité avec les colonels & capitaines, de leur donner sur l'heure lesdits cent mille livres, & six semaines après autres cent mille livres; & ensuite de cela assignations valables pour tout le reste, moyennant quoi ils rentreroient dans les postes, & feroient serment de ne faire aucune union préjudiciable au service du Roi. L'ambassadeur Lasnier fit ses oppositions au contraire, nonobstant lesquelles le duc passa outre; & les cent mille livres furent comptées aux colonels & capitaines, qui promirent ce dont on avoit convenu, & rentrerent en service.

(a) Ce qui est entre deux crochets, manque dans le manuscrit de Dupuy.

Digitized by Google

Tel étoit en apparence l'état des affaires en ce pays-là, vers la fin de Novembre (*a*). Les peuples croyoient les mécontentemens des gens de guerre entiérement appaisés ; les gens de guerre pour la plûpart, en cas qu'ils reçussent ce qui leur avoit été promis, étoient résolus de demeurer unis dans le service de France, & en cas qu'on ne leur tînt pas parole, délibéroient de tempester plus que jamais. Les plus considérables, incertains du succès de ce que les députés traitoient à Inspruk, jugeoient qu'ils ne pouvoient mieux faire que de prendre toujours de l'argent à bon compte, & ne rompre pas tout-à-fait avec la France, bien résolus néanmoins, si les Espagnols leur faisoient parti sortable, de l'accepter, ne se promettant pas un assuré pardon de la France, ni n'espérant pas aucun effet des promesses qu'on leur fai-

(*a*) En 1636.

Digitized by Google

ſoit, tant pour la Valteline que pour leurs payemens. Laſnier jugeoit que c'étoit un jeu joué, & que la députation d'Inſpruk n'étoit qu'une chimere, même que la longueur du ſéjour des députés n'étoit que pour donner le temps pour faire venir l'argent de France. Le duc de Rohan avoit un ſentiment tout à part ſur cette affaire; il n'étoit pas aſſuré de ce qui pourroit réuſſir de la négociation des députés, & jugeoit que les Eſpagnols connoiſſans la légéreté de ces peuples, les voudroient lier par des conditions auſquelles les communes des Griſons ne ſe voudroient ſoumetre. Il penſoit bien que quelques-uns eſpérant plus d'Eſpagne que de la France, accepteroient volontiers toutes ſortes de conditions des Eſpagnols; mais il jugeoit que le conſentement général ne ſeroit pas de ce côté-là, & ainſi croyoit, s'il obtenoit l'argent qu'il avoit demandé en France, & leur rétabliſſement en la Valteline, d'attirer à ſoi la plus grande & ſaine

Digitized by Google

partie du pays ; c'eſt pourquoi il hazarda de leur bailler leſdits cent mille livres ſans tergiverſer, & écrivoit en Cour qu'en toute diligence on leur envoyât ce qu'on leur avoit promis, faiſant ſon compte de retirer à ſoi ceux qui s'en étoient éloignés par pur déſeſpoir, & non par deſir de changement. Cependant il lui déplaiſoit infiniment de ne ſe pouvoir tranſporter en la Valteline ; mais ſa préſence étoit tellement néceſſaire dans le pays des Griſons, que les Eſpagnols n'atendoient autre choſe avec tant d'impatience, ſinon qu'il eût tourné le dos. Car leur pratique ne ſe pouvoit avancer, ſans être découverte par lui, & ne ſervoit de rien de conſerver la Valteline, ſi le pays des Griſons venoit à ſe perdre. Car eux ſe rendant maîtres des paſſages, & ne pouvant venir de renfort pour ladite armée de Valteline, il falloit de nécêſſité qu'elle pérît ſans reſſource, ce qui ne pouvoit pas beaucoup tarder : car la

Digitized by Google

peſte la détruiſoit de jour en jour ; & le manquement de pain ; car de France il ne venoit nul argent pour cela, & la Vallée contribuoit le peu qui lui reſtoit en ſes extrêmes miſeres. Pour les Vénitiens ils accordoient bien le paſſage pour les vivres ; mais le paſſage ne ſervoit de rien, où il n'y avoit point d'argent pour acheter ce qu'il falloit faire paſſer. Ainſi le duc croyoit être obligé de ſe tenir où la néceſſité étoit plus preſſante ; & s'attacher plutôt à ce qui venant à être bien conſervé, pouvoit ſauver le tout, pourvu que le ſecours vînt de France, que de s'attacher à la partie qui ne pouvoit être maintenue, ſi l'autre ne l'étoit premiérement.

Cependant les députés à Inſpruk avançoient leur traité, & les miniſtres, tant de l'Empereur que du roi d'Eſpagne, n'obmettoient rien pour porter la négociation au terme (*a*) qu'ils déſiroient : en France

(a) *Manuſcrit de Dupuy*, aux termes. *On*

Digitized by Google

on étoit diſtrait à autres matieres, de ſorte que le duc de Rohan ne recevoit point de réponſe, ni ce dont il étoit convenu avec les Griſons pour le ſecond payement, nulle paye pour les Suiſſes qui étoient en ſervice en ce pays-là, point d'argent pour le pain de l'armée de la Valteline.

Vers la fin de Décembre, le duc de Rohan ayant découvert que la pratique d'Inſpruk s'avançoit, & que les points les plus difficiles étoient déja ajuſtés, redépêcha en Cour pour en donner avis, & proteſtant toujours de tout le mal qui en arriveroit, conjurant même le ſecrétaire d'Etat, Bouthillier, de repréſenter ſa dépêche où il appartiendra, & de la garder comme étant réſolu de la lui redemander un

---

lit ici dans ce manuſcrit à la ligne ces mots : Juſques-là que dès le premier Novembre ils commencerent de payer les troupes Griſonnes, qui étoient ſur pied à la ſolde de France.

jour. Néanmoins il lui restoit toujours quelque espérance de rompre les desseins des Espagnols, sur le point même qu'ils seroient prêts à éclorre. C'est pourquoi il pressoit avec plus d'instance que jamais qu'on lui envoyât l'argent nécessaire, se promettant toujours en ce cas-là de faire deux choses bien certainement ; l'une de ramener une partie des mutinés, sçachant bien que le seul désespoir & ruine de leurs affaires domestiques les avoit embarqués au contraire parti ; l'autre, c'est que par le moyen de l'argent il eût cru retarder le soulevement, & en telles matieres il jugeoit que qui avoit temps, avoit vie, & que le délai étoit grand ennemi de toute sorte de complot, & c'étoit cette raison-là qui l'arrêtoit à Coire. Car la résolution des gens de guerre étant de l'arrêter le même jour qu'il se mettroit en devoir de se mettre en chemin pour aller en Valteline, il eût estimé que ç'eût été grande imprudence

Digitized by Google

de faire éclorre une affaire, à laquelle le ſeul temps pouvoit remédier.

Cependant les députés retournerent d'Inſpruk, & de France il ne comparoiſſoit ni réponſe, ni argent; ce qui fit réſoudre pour la derniere fois le duc de redépêcher en France pour demander ſon congé, afin d'aller à Veniſe donner ordre à ſes affaires; & en effet pour n'être point préſent au ſpectacle qu'il voyoit préparé. Son congé lui fut accordé, mais à condition qu'il fût reſponſable de tout ce qui pourroit arriver pendant ſon abſence dans les Griſons, ſans que toutefois il fût répondu aucun mot aux moyens qu'il avoit propoſés pour appaiſer le mal qu'il prévoyoit.

Les députés arrivés diſſimulerent avec adreſſe le ſuccès de leur négociation, faiſant comprendre qu'ils avoient trouvé quelque bonne diſpoſition pour la caſſation du traité d'Inſpruk, mais que l'archiducheſſe avoit remis cela au traité général

Digitized by Google

de la paix, & qu'en un mot, il falloit avoir patience jusques à ce temps-là. Que cependant leur voyage & séjour n'avoit pas été infructueux, la matiere ayant été digérée & la préparation nécessaire faite.

Les peuples, qui ne pénétroient pas plus avant, étoient très-mal satisfaits dela réponse des députés, & disoient hautement que ce voyage n'avoit servi que pour l'intérêt particulier de ces trois personnes-là, qui ayant été bien traitées & régalées à Inspruk, n'avoient rapporté pour le public que simples paroles. Les principaux du pays, qui avoient connoissance de ce qui s'étoit traité, se réjouissoient de la négociation faite à Inspruk, d'autant plus qu'on leur donnoit espérance certaine qu'outre l'intérêt public, ils y trouveroient leur particulier (a) avantage. Aussi-tôt après

(a) *Manuscrit de Dupuy*, leur avantage en particulier.

se

ſe tint le *Pitach* (*a*) à Coire, pour entendre la réponſe des députés. Genatz fit une relation pleine de plaintes & d'invectives contre le mépris que la maiſon d'Autriche faiſoit des Griſons, & que les miniſtres de l'Empereur & du roi d'Eſpagne ſe laiſſoient entendre, qu'on ne pouvoit rien traiter ſolidement avec les Griſons qui (*b*) étoient connus pour inconſtans & légers, & que pour toute concluſion on leur avoit promis des merveilles à Inſpruk, pourvu qu'ils chaſſaſſent les François de leur pays : Qu'avant cela ils ne pouvoient leur faire aucune démonſtration d'aſſiſtance. Qu'eux avoient répondu, que propoſer aux Griſons de chaſſer premiérement les François, & puis traiter avec eux, étoit ce qui étoit repréſenté dans

(*a*) La diéte

(b) *Qui étoient*, omis dans le manuſcrit de Dupuy.

Digitized by Google

l'apologue, *quand les loups vouloient faire la paix avec les brebis, pourvu qu'ils chassassent les chiens qui étoient la garde du troupeau.*

Genatz ayant fait cette relation en public, en fit une autre toute contraire à celle-là en secret. Le duc de Rohan se trouvoit plus que jamais en peine, n'ayant nulle nouvelle de France, ni espérance d'en avoir, ne pouvant aller en Valteline, ni témoigner aucune défiance en faisant venir des troupes dans le pays, sans faire éclater dès ce jour-là ce qui ne devoit éclorre qu'au mois de Mai. Car il avoit été arrêté à Inspruk qu'on feroit les dispositions nécessaires, & que le premier Mai tout le pays se souleveroit. Or ayant été conclu entre les principaux de disposer les peuples à une telle mutation pendant ce temps-là, sur toute autre chose ils avoient pour visée d'empêcher le retour du duc dans la Valteline, & résolu de divertir ce coup-là par l'espérance

Digitized by Google

qu'ils lui donneroient (*a*) de l'ajustement de toutes choses. Néanmoins s'ils ne le pouvoient faire par cette voie-là, ils avoient conclu de l'arrêter, en cas qu'il voulût partir. Or, en l'arrêtant, ils déclaroient ouvertement leur dessein ; & en étant venus jusques à ce point-là d'entreprendre telle chose, il falloit soutenir un tel attentat par un autre plus grand ; & dès le jour qu'il eût été arrêté, il eût fallu de nécessité que le soulevement s'en fût ensuivi. Car de la Valteline, sur la nouvelle de la détention, fussent venues troupes au secours sans aucun doute, pour auquel s'opposer il eût fallu que ce qui étoit encore caché pour lors, éclatât tout-à-fait. Or le duc ne jugeant rien capable de rompre un tel coup que le temps, ne croyoit pas faire peu que de dissimuler prudemment toutes choses, & de ne

(a) *Manuscrit de Dupuy*, donnoient.

témoigner aucune défiance, espérant que de France le rétablissement de la (*a*) Valteline, & l'argent nécessaire viendroit, qui étoient deux moyens capables ou de rompre ce parti-là, ou de le diviser, ou pour le moins de reculer le temps du soulevement, lequel arrivant une fois, il ne croyoit plus aucun remède. Il réitere donc ces mêmes avis en cour de (*b*) France, & cependant témoigne aux Grisons avoir ordre de les remettre dans la Valteline, suivant le traité de Tossane, leur fait instance, afin qu'ils nomment des commissaires pour entrer en possession, fait semblant de n'avoir aucune connoissance de leurs pratiques à Inspruk, lesquelles néanmoins étoient si peu secrettes qu'elles se publioient ouvertement par les gazettes de Milan. Sur quoi le

(a) *Manuscrit de Dupuy*, en la Valteline.
(b) *De France*, omis dans le manuscrit de Dupuy.

Digitized by Google

duc leur repréſentoit comment les Eſpagnols n'ayant pu venir à bout d'eux à Inſpruk, tâchoient de les diffamer parmi les François, & les rendre odieux & ſuſpects. Cependant il ne laiſſoit de continuer en apparence la même confiance, tant avec Genatz qu'avec ſes aſſociés, leur donnant ordre d'aller par les communes pour inviter les peuples à accepter le traité de Toſſane, & ſur cela il intime une diéte pour le dixiéme de Mars (*a*), ſe laiſſant entendre devoir avoir pour lors tout ce qu'ils pourroient deſirer pour leur contentement. Genatz & ſes confidens diſpoſoient les eſprits des peuples, écrivoient & recevoient des (*b*) lettres des Impériaux & Eſpagnols; & toutes leurs menées étoient ſi peu ſecrettes, que chacun commençoit à s'en apperce-

(*a*) En 1637.

(b) *Des*, omis dans le manuſcrit de Dupuy.

voir, & eux ſi peu retenus, que dans les banquets & en toutes autres rencontres, il leur échapoit des paroles qui étoient des marques aſſurées de ce qu'ils avoient au cœur. En ce même temps les Eſpagnols délivrés, en l'Etat de Milan, de toute appréhenſion des armes de la Ligue, ayant attiré à leur parti le duc (*a*) de Parme, & le duc de Savoye étant aſſez empêché de conſerver ſon pays, firent avancer vers la Valteline leurs meilleures troupes, ſous la conduite du comte de Cerbellon, & tout en même temps fut demandé paſſage aux cantons Catholiques pour ſix mille hommes de pied, qui s'avançoient déja du côté des Griſons. Les troupes Griſonnes qui étoient dans le pays, en apparence à la ſolde de France qui leur payoit le pain,

(*a*) Ce prince, preſſé par les Eſpagnols & menacé d'excommunication par le Pape, renonça à la Ligue avec la France.

Digitized by Google

mais en effet au service d'Espagne d'où elles recevoient de l'argent, se grossissoient de jour en jour, disant que puisqu'elles espéroient recevoir bientôt argent de France, elles vouloient passer à la monstre bien complettes.

Le *Pitach* assemblé, le duc de Rohan y comparoît, qui leur répréfente qu'il n'est point là pour leur faire de nouvelles promesses, dont il les voyoit déja assez ennuyés, mais pour leur demander pour tout délai six semaines de temps, afin que le Roi pût durant cet intervalle pourvoir à tout ce qui est nécessaire, pour leur donner le comble de tout ce qui leur avoit été promis; après quoi ils feroient libres de faire ce que bon leur sembleroit, & lui quitte envers Dieu, le Roi & eux. Cependant il se plaint d'une députation qu'ils avoient faite en Suisse, pour prier les cantons de ne donner plus passage aux troupes Françoises qui viendroient dans le pays des Grisons.

Digitized by Google

Ils s'excusent sur les menaces que leur avoit fait l'ambassadeur Lasnier, & néanmoins promettent d'écrire en Suisse, afin que nonobstant leur instance, ils continuassent à l'accoutumé de donner libre passage aux troupes qui viendroient de France, assurent le duc que jusqu'au premier de Mai il n'y auroit aucune innovation dans le pays, & qu'ils attendroient les six semaines qu'il leur avoit demandées. Pour le gratifier, ils confirmerent le même au Roi par lettres qu'ils lui écrivirent, sous le sceau des trois Ligues, du douziéme de Mars.

La résolution des Communes étoit en effet telle, d'attèndre ce temps-là; c'étoit le terme aussi qui avoit été pris pour le soulevement, pendant lequel le duc se promettoit certainement, ou avoir ordre du Roi pour retirer les troupes, & sortir de ce pays-là (*a*) honorable-

(a) *Manuscrit de Dupuy*, du pays honorablement.

Digitized by Google

ment, ou moyen en main de les satisfaire entiérement ; & afin que toutes choses fussent représentées comme elles étoient en effet, il dépêcha le secrétaire Prioleau, en qui on avoit créance (a) à la cour, & qui avoit connoissance particuliere de ce pays-là, & en qui même les Grisons se fioient pour leurs intérêts. Cependant il donne ordre à ce qui étoit nécessaire de faire en Valteline, pour empêcher le dessein des Espagnols, puisqu'il n'y pouvoit aller en personne, se résolvant d'attendre à Coire le retour de son secrétaire, par lequel il espéroit lumiere de toutes choses.

Ledit secrétaire étant arrivé en cour, représente aux ministres l'état des affaires des Grisons, desquelles il n'y avoit rien plus à espérer, ne croyant pas même qu'on eût le temps à prendre un parti pour sortir de ce pays-là à l'amiable, &

(a) *Manuscrit de Dupuy*, confiance.

comme les dépêches auparavant envoyées sur ce sujet, avoient été reçues comme sollicitations urgentes pour avoir de l'argent, mais non pas comme représentations véritables de l'état des choses ; aussi fut-on touché très-sensiblement de la relation de Prioleau, laquelle on crut de tout point véritable, & dès-lors seulement se résolut-on à penser sérieusement aux affaires de ce pays-là. De prime abord on chercha les moyens de pouvoir retirer les troupes, & les dégager d'un lieu où on jugeoit qu'elles ne servoient plus de rien que de dépense ; & fut faite réflexion, à sçavoir, s'il étoit du service du Roi de se conserver la Valteline, & si ceux qui, dans le gouvernement précédent de France, avoient engagé le Roi en une telle affaire, avoient bien ou mal fait ; fut trouvé que c'étoit une vaine dépense, le fruit de laquelle n'étoit qu'une légere diversion, qui se pouvoit faire plus utilement en plusieurs autres endroits,

Digitized by Google

puisque ce passage-là n'empêchoit pas la communication des Etats de la maison d'Autriche en Allemagne, avec ceux de la maison d'Espagne en Italie. Que les Grisons, peuples légers & sujets à se tourner tantôt d'un parti, tantôt de l'autre, selon leurs intérêts, faisoient une vache à lait de leur Valteline, & que quand ils y seroient rétablis tout ainsi qu'ils l'avoient désiré, que dès le lendemain ils feroient naître occasion de nouveauté pour avoir sujet de retirer de l'argent d'un côté ou de (*a*) l'autre. Après tels discours néanmoins il fut conclu que, puisqu'on y étoit si avant embarqué, il falloit tâcher de se conserver ce passage-là jusques à la paix, afin que ceux qui étoient du parti de France en Italie & en Allemagne, ne prissent le prétexte de la perte de la Valteline pour s'accommoder avec la maison d'Autriche. Pour cet effet

(a) *Manuscrit de Dupuy*, ou d'autre.

Digitized by Google

donc il fut arrêté que les Grisons seroient remis dans la Valteline, tout ainsi qu'ils y étoient avant la rébellion, sans avoir égard aux restrictions du traité de Tossane, excepté seulement que pour la religion, au lieu que jusques à l'année 1620, les protestans avoient exercice libre par tous les lieux de la Vallée, ils ne le pourroient avoir qu'en un seul lieu de la comté de Chiavennes, qui étoit tout ce que les Grisons prétendoient. Pour les colonels & capitaines, que Prioleau s'en retournant, leur rapporteroit lui-même huit cent mille livres argent comptant, & que de ce qui leur étoit dû par-dessus, on en feroit une cotte mal taillée, leur en donnant des assignations payables en sel; mais qu'en cas qu'encore en ce dernier point ils témoignassent de n'être point satisfaits, qu'on acheveroit de leur payer tout en argent.

Comme peu de temps auparavant il ne falloit pas la moitié de tout cela pour appaiser la tempête,

Digitized by Google

aussi n'étoit-il plus temps d'opérer par aucune sorte de remédes. Car en ce même moment qu'à la Cour tels efforts se faisoient pour remettre toutes choses en bon état, le soulevement étoit déja arrivé au pays des Grisons, où tout étoit en confusion. Car les partisans d'Espagne voyant Prioleau parti pour la Cour, d'où ils jugeoient qu'il pourroit apporter satisfaction, par laquelle ou leur coup seroit tout-à-fait rompu, ou pour le moins leur parti divisé, se résolurent d'anticiper le temps arrêté pour leur soulevement, afin de rendre le mal irrémédiable. Pour cet effet ils avertirent les ministres de la maison d'Autriche, que quant à eux ils avoient fait leur devoir, & acquitté leur promesse, mais que connoissant le naturel de plusieurs d'entr'eux, ils ne s'en pouvoient pas assurer. Que le duc de Rohan avoit envoyé son secrétaire en cour de France, d'où, s'il retournoit

Digitized by Google

promptement & apportoit le rétablissement dans la Valteline & le payement des colonels & capitaines, comme il se pourroit faire, ils ne répondoient pas de pouvoir faire un soulevement général, & qu'ils leur donnoient avis de tout cela, afin qu'ils y pourvussent. Sur quoi les ministres Autrichiens firent entendre aux chefs des Ligues, que l'Empereur & le roi d'Espagne avoient traité alliance avec eux, avec (*a*) dessein de la maintenir, & & de leur faire jouir d'un fruit d'un solide repos, & que comme ils ne nioient pas qu'ils ne retirassent quelque avantage de voir les François chassés de ces pays-là (*b*), aussi cela ne leur pouvoit-il de rien servir, s'il n'étoit promptement exécuté; c'est pourquoi ou ils déclaroient le traité fait avec eux nul, & de

(a) *Manuscrit de Dupuy*, avec eux, afin de la maintenir.

(b) *Ibidem*, de ce pays-là.

Digitized by Google

nulle valeur ; ou ils vouloient que l'effet s'en ensuivît sans délai. Que telles affaires ne pouvoient jamais être bien exécutées qu'avec le secret, & que le moyen assuré pour faire observer le secret, étoit la promptitude de l'exécution. Qu'ès conseils les plus graves, avec le temps, le secret même n'est pas gardé, à plus forte raison parmi des peuples. Que même on commençoit à parler publiquement d'un tel dessein par-tout. C'est pourquoi la conclusion étoit, qu'il ne falloit pas différer davantage.

Dans le conseil des trois Ligues, étoient trois différentes opinions sur ce sujet. Quelques-uns desiroient bien le soulevement avec passion, mais le premier de Mai seulement, afin que cependant il vînt argent de France, lequel ils étoient résolus de prendre, & puis encore après celui d'Espagne. Les autres vouloient reculer le soulevement, pour être irrésolus en

eux-mêmes, s'ils vouloient (*a*) entreprendre ce dont ils jugeoient l'événement périlleux, tant pour le public du pays, que pour le particulier de ceux qui s'en mêloient (*b*). Mais ceux qui avoient été les auteurs de ce mouvement, & qui, à quelque prix que ce soit, en vouloient avoir le gré & la récompense, représentoient que si on n'exécutoit promptement ce qu'on avoit résolu, le nouveau traité fait à Inspruk s'en alloit en fumée, & qu'ils demeureroient abandonnés des Espagnols. Ce que les François apprenant, & sçachant toutes leurs menées, ne penseroient qu'à s'assurer une fois pour toutes de leur pays, & de les subjuguer entiérement, en exerçant vengeance sur les particuliers, qui auroient été employés en ce dessein.

Comme ces choses-là se balot-

(a) *Manuscrit de Dupuy*, devoient.
(b) *Même manuscrit*, mêleroient.

Digitized by Google

toient ainsi entr'eux, il semble que par dessein arriva inopinément le courier du duc de Rohan qui étoit attendu, & par la venue duquel on espéroit la satisfaction entiere de toutes choses. Il avoit été retenu l'espace de deux mois, & puis renvoyé sans argent, ni même dépêche qui en fît espérer. Sur la nouvelle de l'arrivée dudit courier, les Grisons ne manquerent de demander au duc de l'argent, & lui, bien empêché de leur répondre, tâchoit néanmoins de déguiser le dernier désespoir de toutes choses auquel il se trouvoit. Mais c'étoit chose qui ne se pouvoit couvrir: car les munitionaires abandonnerent ouvertement le marché qu'ils avoient fait, les Suisses menaçoient d'abandonner tout, & de se retirer pour n'être pas payés, l'armée de Valteline se mutinoit pour n'avoir point de pain; de sorte que c'étoit chose toute notoire que le courier n'avoit apporté ni réponse, ni argent. Sur quoi les partisans d'Espa-

Digitized by Google

gne, desireux de voir l'effet des promesses qu'ils avoient faites, eurent beau jeu pour attirer dans leur sentiment ceux qui étoient douteux, & pour faire éclater dès-lors le dessein qu'ils avoient depuis si longtemps, faisant comprendre à un chacun que puisqu'en France on n'avoit pas pourvu jusques à ce temps-là à leur donner contentement, il étoit manifeste qu'on ne pensoit plus aux moyens de les satisfaire, mais bien aux expédiens de les brider si bien, qu'à l'avenir ils ne fussent plus capables de rien entreprendre.

Ils s'assemblent donc pour prendre résolution de ce qu'ils avoient à faire. Ceux qui jusques à ce temps-là n'étoient entrés en tel parti que pour recevoir payement de leurs dettes, ne voyant plus d'espérance d'en venir à bout, prirent la résolution de faire comme les autres. Les Communes ne voyant plus de ressource pour rentrer dans la Valteline, étoient toutes dispo-

Digitized by Google

ſées à quelque changement. Ceux qui s'étoient engagés par promeſſes à la maiſon d'Autriche, crurent le temps propre pour exécuter ce dont on étoit convenu; car, comme nous avons dit, le retour dudit courier avoit achevé de précipiter dans le déſeſpoir ceux qui n'étoient qu'à demi ébranlés.

Les principaux conviennent enſemble, que le dix-huitiéme de Mars ils feroient ſoulever tout le pays, en donnent avis aux Eſpagnols, afin que ce même jour-là les troupes Impériales s'avançaſſent vers le Steig, & celle du Milanois vers la Valteline. Cependant ils écrivent (*a*) en Suiſſe, donnant avis à tous les cantons comment, après avoir attendu depuis tant d'années l'effet des promeſſes de France, tant pour leur rétabliſſement dans la Valteline, que pour leurs payemens, & voyant finalement qu'il ne s'en falloit plus

(a) *Manuſcrit de Dupuy*, écrivirent.

rien promettre, au lieu de la satisfaction attendue, ils se voyoient payés de menaces que leur avoit faites l'ambassadeur Lasnier, bridés des (a) forts, & traités comme pays de nouvelle conquête, leurs peuples ne pouvant plus souffrir une telle tyrannie, avoient traité alliance, par le moyen de leurs députés à Inspruk, avec la sérénissime maison d'Autriche & le roi d'Espagne; ce dont ils avoient voulu leur donner avis, comme à leurs bons voisins, amis, alliés & confédérés, afin qu'en une si juste cause que celle-là ils les assistassent en cette rencontre, soit en leur envoyant des troupes selon l'alliance, en cas de besoin, soit en fermant le passage aux François qui pourroient venir au secours de l'armée qui étoit en Valteline, de laquelle ils étoient résolus de se libérer, & que pour cet effet ils vou-

(a) *Manuscrit de Dupuy*, &c.

Digitized by Google

soient commencer par le fort du Rhin, qu'ils appelloient en leur lettre, *maison de servitude.* Ils marquoient le jour qu'ils y devoient mettre le siége, qui étoit le dix-huitiéme, & les lettres étoient datées du seize.

Les choses ainsi disposées dans l'assemblée qui étoit à Coire, chaque député qui étoit en ladite assemblée écrivit en (*a*) sa Commune, qu'on avoit découvert *au Pitach* choses importantes au bien de tout le pays, pour le salut duquel il falloit promptement prendre les armes, & se rendre le dix-huitiéme au lieu qui leur seroit marqué, lorsqu'ils seroient en chemin. Les prêcheurs (*b*) étoient avertis du dessein, & étoient arrés pour animer les peuples. La plûpart d'eux-mêmes se mirent à la tête des Communes armées ; ils avoient pourvu aussi de

(*a*) *Manuscrit de Dupuy*, à sa commune.
(*b*) Ministres des réformés.

Digitized by Google

faire garder ſoigneuſement les paſſages, afin que perſonne ne pût entrer, ni ſortir de Valteline. L'ordre avoit été donné à ce que le pain de munition ne manquât point aux troupes qu'ils avoient ſur pied avec l'argent d'Eſpagne. Les munitions de guerre leur étoient fournies par les Impériaux du côté de Lindau, d'où auſſi ils devoient recouvrer le canon, & eſt à noter qu'ils s'étoient jettés ſi avant dans le déſeſpoir, qu'ils s'étoient réſolus de donner l'entrée à ſix ou ſept mille hommes des troupes de Gallas, qui s'étoient avancées du côté de Feldkirch, aimant mieux de mettre tout leur pays en compromis que de ſuccomber en leur entrepriſe, laquelle venant à manquer, ils jugeoient que les François ne leur pardonneroient jamais.

Tout le pays donc ayant le dix-huitiéme de Mars pris les armes, le duc de Rohan n'ayant plus autre expédient pour retarder cette émotion, ſe jetta dans le fort du Rhin

Digitized by Google

où étoit gouverneur de la part de France Saint-Simon (*a*) de Vermandois. Il fut de prime abord (*b*) contraint d'abandonner la garde du Pont du Rhin & du Steig ; & n'ayant pas de troupes pour conſerver ces poſtes-là, il ramaſſa dans ledit fort le

(*a*) Iſaac de Rouvroy, ſieur de Saint-Simon, ſervit dès 1594, ſous le maréchal de Biron, ſe diſtingua au ſiége d'Amiens en 1597, leva en 1616 une compagnie de 200 hommes d'infanterie, avec laquelle il défendit Saint-Quintin, contre le maréchal d'Ancre, ſervit à l'inveſtiſſement de la Rochelle en 1622, & en Valteline en 1625, ſous le marquis de Cœuvres, où avec un corps de troupes il prit un château ; il ſervit avec diſtinction au ſiége de la Rochelle en 1627 & 1628, & commanda 400 hommes d'infanterie en Italie, en 1629 & 1630 ; fut gouverneur de Saverne, Pfaltzbourg & autres pays d'Alſace en 1631. Il étoit l'aîné de la maiſon de Saint-Simon, & céda en 1635 la terre de ce nom à Claude de Rouvroy ſon couſin, en faveur duquel Louis XIII l'érigea en duché. Il mourut au mois d'Août 1643. La maiſon de Saint-Simon eſt originaire de la Picardie, où eſt la petite province du Vermandois.

(b) *Manuſcrit de Dupuy*, d'abord.

Digitized by Google

régiment Suisse du colonel (a) Schmid, qui pouvoit être de huit cens hommes, avec les deux cens François qui y étoient déja.

Incontinent le fort fut assiégé par six régimens Grisons, par toutes les Communes de la ligue Grise, par les prochaines Communes de Coire, par celles de Tava (b) & de la Vallée de (c) Partans; &, comme j'ai dit ci-dessus, six mille hommes des troupes de Gallas s'étoient approchés de la frontiere des Grisons. Dans le fort il n'y avoit qu'un moulin qui à peine pouvoit faire de la farine pour deux cens hommes par

(a) Caspar Schmid de Zurich étoit colonel de ce corps.

(b) Davos.

(c) De Parpan, l'une des quatre Paroisses du pays de Churwalden, dans la Ligue des Dix Jurisdictions; le Val de Churwalden forme la moitié de la haute jurisdiction de Bellfort. Son nom latin est *Vallis Corvantiana.* Ce pays se libéra entiérement l'an 1649, de tous les droits que la maison d'Autriche y avoit conservés jusqu'alors.

Digitized by Google

jour ; les munitions de bouche y étoient en ſi petite quantité, que le renfort des Suiſſes qui y étoit entré, étoit pour les conſommer en peu de jours.

En ce même temps-là l'armée de la Valteline étoit toute occupée à ſe retrancher contre l'armée de Cerbellon, qui faiſoit mine de l'attaquer. Le duc de Rohan n'en entendoit aucunes nouvelles, ni ne lui en pouvoit faire ſçavoir des ſiennes ; car tous les paſſages étoient occupés par les Griſons, leſquels tenoient auſſi le Pont du Rhin, pour empêcher toute communication en Suiſſe. Néanmoins le duc trouva moyen de faire paſſer un des ſiens vers l'ambaſſadeur Méliand à Soleure, pour lui donner avis de l'état où il ſe trouvoit, afin qu'il dépêchât vers le Roi, & qu'il en avertît auſſi la Thuillerie (*a*), ambaſſadeur de

(*a*) Caſpar Cognet, ſeigneur de la Thuillerie.

France à Venise. Sur-tout Rohan sollicitoit le canton de Zurich, pour essayer d'avoir de lui mille ou douze cens Suisses, moyennant lesquels il vouloit faire effort de se tenir en campagne, attendant le secours qu'il jugeoit par toute raison lui devoir venir de Valteline. Cependant les Grisons tenoient le fort du Rhin assiégé sans toutefois le presser, leur principale occupation n'étant que de s'ajuster avec les troupes de Gallas qui étoient proches de leurs frontieres, afin de les faire entrer avec le canon & munitions de guerre, & autres choses nécessaires pour emporter le fort de vive force, ce qui ne se pouvoit sans grande difficulté. Car bien qu'il portât le nom de *fort*, ce n'en étoit pourtant qu'un fort léger commencement, & qui sans canon pouvoit d'emblée être emporté, n'y ayant que les deux cens François qui étoient dedans, capables de résistance. Car bien que le colonel Schmid & ses capitaines fussent per-

Digitized by Google

ſonnes de valeur, néanmoins il eſt tout conſtant qu'ils ne prétendoient point avoir à combattre contre les Griſons leurs alliés, à ce que cela leur étoit expreſſément défendu par leurs ſupérieurs. Outre cela, comme il eſt notoire à un chacun, les ſoldats Suiſſes n'étoient pas là pour s'opiniâtrer à un vigoureux effort, en cas qu'il leur eût été donné. Même ils commençoient déja de s'ennuyer en ce lieu-là, où ils croyoient toute réſiſtance inutile, puiſqu'il ne leur pouvoit venir des vivres d'aucun lieu, & qu'ils ſçavoient dès long-temps qu'il n'y en avoit que pour peu de jours dans le fort.

L'armée de Valteline apprenant le ſoulevement des Griſons, & que le duc de Rohan ſe trouvoit aſſiégé dans le fort du Rhin, premiérement par un bruit incertain, puis par la nouvelle certaine qu'elle en eut du côté de la République de Veniſe, étoit ſurpriſe de grand étonnement. Car bien que ce fût un petit corps

Digitized by Google

plein de valeur & de desir de bien faire, pour avoir toujours vaincu jusques à ce jour-là, se voyant néanmoins en cette rencontre destituée de chef, n'étoit capable de rien entreprendre. Les uns opinoient qu'il falloit (*a*) conserver la Valteline seulement; les autres, qu'il falloit aller combattre l'armée de Cerbellon, & puis l'ayant défaite, se tourner contre les Grisons; les autres, qu'il falloit laisser les forts garnis, & avec le reste des troupes passer au secours du duc de Rohan assiégé. Toutes ces choses se mettoient en délibération, mais rien ne s'exécutoit. Car ceux qui étoient capables de donner conseil, n'étoient pas en autorité pour ce faire, & ceux qui avoient le pouvoir, n'étoient capables ni de le donner, ni de le prendre. Cerbellon qui ne desiroit rien

(a) *Manuscrit de Dupuy*, qu'il falloit seulement conserver la Valteline.

Digitized by Google

hazarder en cette occaſion, croyoit ne faire pas peu de les amuſer, tandis que les Griſons exécutoient leur deſſein. Ainſi ſe paſſoit le temps en Valteline à conſulter, ſans attaquer les Eſpagnols, ni ſans ſecourir le fort du Rhin ; ce qui néanmoins étoit jugé devoir réuſſir aiſément, ſi on l'eût entrepris. Car les forts de la Valteline, & comté de Chiavennes ſe trouvant munis pour deux mois, en y laiſſant le nombre ſuffiſant de gens de guerre pour les conſerver, c'eſt choſe certaine que 3000 hommes de pied & 700 chevaux de l'armée de Valteline pouvoient paſſer dans les Griſons, faire lever le ſiége & empêcher l'entrée aux Allemands ; ce qui étant réuſſi, quand la Valteline eût été toute envahie par les Eſpagnols, elle eût été reconquiſe ſans aucune difficulté, parce que tous les forts euſſent toujours demeuré au pouvoir des François, par le moyen deſquels il étoit aiſé d'en

Digitized by Google

chasser les Espagnols. Or il ne servoit de rien de conserver la Valteline, les passages du pays des Grisons étant perdus pour les François. Le but principal devoit être donc de les conserver, ce qui ne pouvoit se faire que par ladite armée de Valteline.

Quant aux Vénitiens, s'étant montrés neutres jusqu'à ce temps-là, ils ne jugerent point se devoir déclarer en telle conjoncture. Seulement firent-ils avancer quelques troupes du côté de Valteline, & continuerent-ils de donner le passage pour les munitions; mais le tout en payant, sans aucune démonstration quelconque de vouloir secourir les François, soit dans les Grisons, soit dans la Valteline.

En Suisse on regardoit ce trouble excité encore avec plus d'indifférence. Le canton de Zurich ne vouloit point entendre d'envoyer les 1200 hommes que Rohan lui avoit demandés, mais bien conjointe-

Digitized by Google

ment avec le canton de Glaris, fit une députation pour moyenner quelque accomodement entre les François & les Grisons. En France étant avertis par l'ambassadeur Méliand de tout ce qui étoit arrivé au pays des Grisons, ils furent extraordinairement surpris; & sur la premiere nouvelle qu'ils reçurent du soulevement des Ligues, de l'approche des troupes impériales du côté du Steig, & de l'armée Milanoise du côté (a) du fort de Fuentes, crurent constamment l'armée de Valteline perdue sans ressoure, & ne craignoient rien tant, sinon que le duc de Rohan se fût obstiné à attendre les ordres de ce qu'il avoit à faire, blâmant telles ponctualités, & disant qu'un général d'armée commandant en pays étranger, & si éloigné que celui-là,

(a) *Du côté*, omis dans le manuscrit de Dupuy.

Digitized by Google

devoit de lui-même prendre les résolutions conformes à la néceſſité des affaires, ſans attendre qu'on les lui envoyât. Que pendant le temps qu'on mettroit à aller de Paris aux Griſons, l'armée ſeroit taillée en piéces. Que ledit duc étant aſſiégé dans le fort du Rhin, & tous les paſſages des Griſons occupés, il étoit impoſſible de faire paſſer juſqu'à lui les ordres néceſſaires. Que lui, ayant les habitudes qu'il avoit, tant avec la république de Veniſe, qu'avec le corps des Suiſſes, pouvoit trouver quelque tempérament, pour retirer les troupes Françoiſes de ce pays-là avec quelque (*a*) honneur : tels étoient les ſentimens du conſeil de France, touchant ce qu'ils croyoient que le duc de Rohan devoit faire en cette rencontre-là : Prioleau qui ſe trouvoit lors en

(a) *Quelque*, omis dans le manuſcrit de Dupuy.

Digitized by Google

cour, pressoit qu'on lui donnât par écrit un tel pouvoir, afin que suivant icelui le duc son maître pût venir à quelque traité. Eux répondoient qu'il étoit trop tard, & que si ledit duc n'avoit déja traité de lui-même, ils jugeoient (*a*) l'armée perdue indubitablement; mais qu'ils espéroient que Dieu lui auroit mis au cœur de sauver par quelque accommodement ce qui étoit perdu sans ressource, en cas qu'il voulût attendre les ordres d'un lieu d'où il ne pouvoit les recevoir à temps.

Ainsi donc ledit Prioleau s'étant opiniâtré à ne partir point qu'il n'eût ce pouvoir par écrit, fut finalement (*b*) dépêché le trentiéme Mars avec instruction adressée au duc de Rohan, signée par le Roi, dont le sens étoit tel. Que Sa Majesté ayant appris par la dépêche de

---

(*a*) Ils jugeoient indubitablement l'armée perdue. *Selon le manuscrit de Dupuy.*

(b) *Ibidem*, fut enfin dépêché.

Méliand, ſon ambaſſadeur en Suiſſe, ce qui ſe paſſoit dans le pays des Griſons, elle avoit jugé à propos de dépêcher vers le duc de Rohan, le ſecrétaire Prioleau, pour l'informer de ſes intentions ſur un changement ſi ſubit & ſi étrange, & de lui envoyer en même temps les moyens pour y apporter reméde, s'il étoit poſſible. Premiérement, qu'il envoyoit l'argent néceſſaire, pour appaiſer ces peuples & les ramener à la connoiſſance des obligations qu'ils ont au Roi, & à l'obſervance qu'ils doivent avoir pour la couronne de France, vu l'aſſiſtance continuelle qu'ils en ont reçue depuis tant d'années. Que Sa Majeſté donne pouvoir au duc de Rohan, premiérement, de leur offrir l'actuelle poſſeſſion de la Valteline, avec des conditions meilleures que celles qui leur auront été promiſes & accordées par la maiſon d'Autriche. Que le Roi remet à la prudence dudit duc de ménager ſes conditions, le mieux qu'il lui ſera

possible, observant toutefois pour ce qui est de la religion de ne leur rien accorder davantage, que les Espagnols, sinon qu'il se pourra relâcher à ce qu'ils ayent un temple dans le comté de Chiavennes, pour l'exercice de leur religion, dont autrefois ils ont montré se vouloir contenter. Que ledit duc ajoûtera de soi-même tout ce qu'il jugera les pouvoir exciter à avoir des meilleurs sentimens pour Sa Majesté, les assurant qu'elle pourvoira dorénavant (*a*) exactement au payement des troupes, tant Françoises que Suisses (*b*) & Grisones, qui sont par-delà, jusqu'à ce que dans un traité de paix générale, qui ne sçauroit pas (*c*) maintenant être éloigné, lesdits Grisons soient conservés par l'appui de Sa Majesté, dans ce qui aura été arrêté entre elle & lesdits

(a) *Même manuscrit de Dupuy*, à l'avenir.
(b) *Ibidem*, que Grisonnes & Suisses.
(c) *Ibidem*, pas être maintenant éloigné.

Digitized by Google

Grisons, pour le regard de la Valteline, sur quoi, outre la solemnité audit traité de paix générale, qui le rendra plus inviolable qu'une convention particuliere, ils auront encore pour sûreté la garantie de Sa Majesté & de ses alliés en Italie, au lieu que, s'ils se fient maintenant à ce que la maison d'Autriche leur promet par force & par contrainte, d'autant qu'elle ne peut pas empêcher que la possession de la Valteline leur soit assurée par le moyen de Sa Majesté pour le présent & pour l'avenir, ils connoîtront par expérience, mais trop tard, que le seul but de ladite maison n'est que de les détacher de l'alliance du Roi, pour les contraindre après à recevoir la loi d'elle. Si tout ce que dessus ne peut divertir les Grisons de leur opiniâtreté, ledit duc conduira cette affaire de telle (a) fa-

(a) *Ibidem*, de sorte qu'il soit pris quelque tempérament en telle façon que.

Digitized by Google

çon qu'il ſoit pris quelque tempérament, en ſorte que les forts de la Valteline ſoient mis en main de la république de Veniſe, & ceux du pays des Griſons au canton de Zurich, juſqu'à un traité de paix, comme en pouvoir des perſonnes non ſuſpectes, comme ſont ladite république & ledit canton qui ſe devront obliger en ce cas d'empêcher le paſſage à tous gens de guerre, de quelque parti qu'ils ſoient, par troupes ou à la file : que ſi la république de Veniſe s'excuſoit d'accepter le dépôt des forts de la Valteline, on pourroit les mettre ès mains du canton de Soleure, y joignant, s'il eſt beſoin, un ou deux autres cantons catholiques affectionnés à la France, à la charge que le Roi ſoldoyera les garniſons qu'ils y mettront, & qu'ils promettront par ſerment d'empêcher le paſſage, comme deſſus, Sa Majeſté ſe réſervant toujours le choix des chefs deſdites garniſons; enfin que ledit duc eſſayera de donner quelque

Digitized by Google

bon train à cette affaire, & de le tirer à quelque négociation raisonnable : à toute extrémité, s'il n'y a plus aucun moyen ni expédient pour remédier ou adoucir ladite affaire, le duc le traitera ensorte qu'il puisse ramener les troupes du Roi par la Suisse, les conduisant par le chemin ordinaire des étapes, qui seront préparées par l'ordre de l'ambassadeur Méliand, suivant l'avis qui lui en sera donné à temps par ledit (*a*) duc.

Avec tel pouvoir partit de la cour Prioleau le 30 de Mars, pour s'en retourner trouver le duc de Rohan.

Cependant (*b*) que ces choses se délibéroient à la cour, les députés des cantons de Zurich & de Glaris étoient arrivés au pays des Grisons, & suivoient l'ordre qu'ils en avoient

---

(a) *Même manuscrit de Dupuy*, par le duc de Rohan. Prioleau partit de la cour avec ce pouvoir le 30 Mars pour.

(b) *Ibidem*, Pendant.

Digitized by Google

de leurs supérieurs, s'employoient avec vigueur pour porter l'affaire à quelque tempérament. Le duc, lesdits députés, & les principaux des Grisons tiennent conférence ensemble, les Grisons demandent la Valteline qu'on leur avoit tant de fois promise, & un million de livres dû aux colonels & capitaines pour leur solde, outre celà déclarent que n'ayant appellé à leur secours les troupes du Roi que pour les garantir de leurs voisins, qu'à présent ils n'avoient plus besoin de secours, puisqu'ils étoient d'accord avec leursdits voisins, & qu'en un mot sans autre délai, ils desiroient entrer en possession de ce qui leur appartenoit. Que puisque le Roi avoit des considérations qui l'empêchoient de les rétablir en la maniere qu'ils demandoient, qu'ils avoient trouvé moyen d'y rentrer par autre voie, de laquelle ils étoient contens & satisfaits, & que ces considérations cessantes, il y en a une seule qui suffit pour toutes; à sça-

Digitized by Google

voir, qu'ils ne desirent pas que les armes du Roi demeurent davantage dans leur pays, & que c'étoit une chose inouïe de vouloir secourir par force ceux qui disent n'avoir pas besoin de secours. Que les Souverains donnent les loix chez eux & ne les reçoivent de personne. Que comme ils se sentiroient à jamais obligés à Sa Majesté par l'assistance qu'elle leur avoit donnée; aussi leur sembleroit-il une chose bien dure qu'elle voulût tenir ses armes dans leur pays contre leur volonté.

Le duc de Rohan repliquoit qu'il les assuroit que le Roi n'ayant employé ses armes que pour les rétablir en ce qui leur appartenoit, il seroit très-aisé de leur donner contentement en tout ce qu'ils désiroient, & qu'il se promettoit qu'ils obtiendroient aisément toutes choses raisonnables de Sa Majesté, pourvu qu'ils les lui demandassent, comme il appartenoit. Qu'il n'étoit question que d'envoyer en cour pour avoir l'agréation du Roi, afin que la chose

Digitized by Google

ſe paſſât avec la bienſéance requiſe. Les députés de Zurich & de Glaris n'obmirent rien pour les induire à ſupercéder au moins juſqu'à l'aſſemblée de Baden, qui ſe devoit tenir dans quatre jours après. Mais les Griſons, ſoit qu'ils craigniſſent le débandement de leurs Communes, ou qu'ils fuſſent preſſés des Impériaux & Eſpagnols, qui ne demandoient que d'entrer dans le pays, ne voulurent entendre à aucun parti, qu'ils ne fuſſent aſſurés que le fort du Rhin leur ſeroit remis entre les mains. Sur quoi les députés de Zurich & de Glaris craignant de voir allumer le feu à leur porte, étoient d'avis que le duc acquieſçât à la demande des Griſons. C'étoit un conſeil qui tenoit lieu, comme d'arrêt & d'ordre précis, d'autant que le fort étoit entre les mains des Suiſſes qui en étoient les maîtres, qui ſe laiſſoient entendre tout haut, qu'ils n'avoient jamais compris que les armes du Roi fuſſent entrées dans les Griſons que pour les ſecourir,

Digitized by Google

comme alliés de la Couronne. Que Sa Majesté étoit trop juste pour avoir autre pensée, & que si on leur faisoit paroître que son intention fût de se porter à une chose si contraire au droit des gens, qu'est celle de vouloir demeurer dans le pays de ses alliés par force ; que ce seroit pour lors à eux de penser à ce qu'ils auroient à faire. Que les Grisons se déclarant n'avoir plus besoin du secours de France, les troupes du Roi n'y pouvoient plus demeurer, sans attirer sur la nation Françoise une tache éternelle d'usurpation injuste ; mais que pour eux ils ne pouvoient faire de moins, que de retirer leurs troupes, pour n'être point accusés d'avoir trempé en une affaire de si mauvaise odeur.

Le duc de Rohan tournant par son esprit l'état auquel il se trouvoit réduit, ne voyoit aucune ressource pour sortir du labirynthe dans lequel il étoit plongé. Il étoit dans un fort, dépourvu de toutes choses, hors de défense, dans un pays qui étoit

Digitized by Google

devenu ennemi, tous les paſſages par où il pouvoit eſpérer aſſiſtance entiérement bouchés, une armée Impériale ſur la frontiere des Griſons, prête à y entrer, les François qui étoient occupés à ſe défendre contre les Eſpagnols, ſans chef & ſans conduite, & par conſéquent incapables de venir au ſecours du fort, qui étoit toute l'eſpérance qu'il pouvoit avoir, les Vénitiens réſolus de ne ſe déclarer point davantage, les cantons non-ſeulement demeurant en indifférence pour cette affaire, mais jugeant que les armes Françoiſes devoient ſe retirer, puiſque les Griſons le deſiroient ainſi, de France nulle eſpérance de pouvoir être ſecouru. De continuer à tenir dans le fort, c'étoit donner entrée aux Impériaux par le Steig, qui d'emblée joints avec les Griſons, emportoient le fort ſans difficulté, & cela fait, paſſoient en Valteline, pour conjointement avec les Eſpagnols, tailler en piéces ce que la peſte & la famine y avoient laiſſé

Digitized by Google

de reste. Mais l'importance étoit, qu'il n'étoit pas au pouvoir de Rohan de délibérer ce qu'il avoit à faire du fort ; car les Suisses, comme il a été dit ci-dessus, en étoient les maîtres, qui conseilloient, c'est-à-dire, ordonnoient, qu'il le falloit rendre pour les raisons ja alléguées. D'autre part, il sembloit chose répugnante aux loix de la guerre, de traiter avec les Grisons de retirer les troupes Françoises de leur pays, sans en avoir le pouvoir du Roi ; cependant c'étoit chose qu'il falloit faire sans délai, ou les voir périr toutes sans ressource. Telles étoient les agitations du duc de Rohan ; il ne trouvoit nulle voie pour s'en développer, y ayant précipice & ruine de tous côtés pour lui. Finalement il s'avisa d'un expédient pour sauver d'un côté son honneur, & de l'autre, la vie aux pauvres troupes qui étoient dans la Valteline entourées de tous côtés. Il proposa aux Grisons de leur rendre la Valteline, & d'en retirer les armes du

Digitized by Google

Roi, & de leur remettre tous les forts construits par les François, & d'exécuter tout ce que dessus dans vingt jours, après le traité fait, pendant lequel temps il remettroit le fort du Rhin entre les mains des Suisses, & en feroit sortir les François. Il faut remarquer que les François qui étoient dans ledit fort, n'étoient (a) pas à plus de 200 hommes, & que mettre le fort entre les mains des Suisses, n'étoit faire que ce qui étoit déja fait. Mais d'autant que les Grisons ne pouvoient être satisfaits de cela, le duc, pour les contenter, promit de retourner à Coire & d'y demeurer, comme en ôtage, jusqu'à l'exécution de toutes choses, en quoi ledit duc croyoit de deux maux avoir choisi le moindre, exposant sa personne pour le salut de l'armée. Car le Roi venant à désapprouver le traité, pouvoit faire passer par les Etats de la répu-

(a) *Manuscrit de Dupuy*, n'arrivoient.

Digitized by Google

blique de Venise, un des chefs qu'il avoit en Italie, pour commander en Valteline, & tenter la fortune jusqu'à l'extrémité, n'y ayant en cela jusqu'alors rien de perdu que la personne dudit duc, laquelle demeuroit durant cette tempête à la merci des Grisons. Aussi-bien étant demeuré dans le fort, ne pouvoit-il éviter d'être pris, ledit fort ne pouvant manquer d'être forcé en peu de jours, & en capitulant, c'eût toujours été à condition que le duc eût été renvoyé en Suisse, d'où il ne pouvoit prendre aucune route pour passer en Valteline que par le Piedmont, & avec des longueurs telles qu'il ne pourroit être à temps dans la Valteline, pour y commander l'armée, lorsqu'elle seroit attaquée. Il considéroit d'autre part, que si le Roi venoit à agréer le traité fait avec les Grisons, ce seroit un grand bonheur d'avoir prévenu tels ordres, & d'avoir fait avec quelque bienséance ce qu'il auroit fallu faire honteusement en

Digitized by Google

rendant les Grifons irréconciliables avec la France, & les contraignant de rompre l'alliance, laquelle ils avoient toujours confervée.

Le duc de Rohan ayant, fuivant ce que deffus, fait fortir les deux cens François qui étoient dans le fort du Rhin, hors du pays des Grifons, pour les contenter par cette apparence, & remis ledit fort aux Suiffes qui étoient à la folde du Roi en ce pays-là, & qui en effet en étoient les maîtres, comme nous avons dit, s'en revint à Coire, comme auparavant, donna avis en Valteline de ce dont il étoit convenu avec les Grifons, attendant néanmoins quelle feroit la volonté du Roi, laquelle il jugeoit bien devoir infailliblement fçavoir avant l'exécution de toutes chofes. Sur ces entrefaites, arriva de France aux frontieres des Grifons Prioleau, avec le pouvoir du Roi de retirer les troupes, en cas qu'il ne fe pût trouver autre expédient. Le duc demeura fatisfait en foi-même de

Digitized by Google

s'être conformé aux ſentimens du Roi, avant les avoir reçus, envoie copie de ſon pouvoir à Leques qui commandoit l'armée en Valteline, lequel (*a*) avoit fait quelque difficulté d'obéir aux ordres du duc de Rohan, ſon général, d'autant qu'il diſoit n'être pas en ſa liberté, & par conſéquent hors d'état de pouvoir commander.

Ainſi toutes choſes ſe diſpoſent pour retirer les troupes au plutôt ; mais les Griſons ſe perſuadoient toujours qu'il y avoit quelque choſe de caché ſous cette apparence de retraite, & ſur-tout ils craignoient que le duc ne leur échapât. Les Eſpagnols ne manquoient de fomenter tels ſoupçons, faiſant comprendre aux Griſons que leur principale viſée devoit être à garder que le duc ne ſe ſauvât, ce qu'ils leur repréſentoient ne

(*a*) On trouvera à la ſuite des dépêches de M. le duc de Rohan la relation du baron de Lecques.

pouvoir

Digitized by Google

pouvoir manquer d'arriver. C'eſt pourquoi ils demandoient qu'il leur fût mis entre les mains de quoi ils témoignerent un ſi grand deſir, qu'ils paſſerent à leur promettre pour cela la démolition du fort de Fuentes, ſur quoi les avis des principaux Griſons étoient différens. Les uns opinoient qu'il ſe falloit toujours reſſouvenir des mérites du duc envers leur pays, & des autres qualités qui étoient en lui, tant pour ſa naiſſance que pour ſa perſonne, & que par ainſi le falloit traiter avec toute bienſéance & reſpect, ſans lui témoigner qu'on eût aucune défiance de lui, mais ſeulement que quelques-uns fuſſent ordonnés pour ſe trouver auprès de ſa perſonne, & l'accompagner par forme d'honneur, ſans autre démonſtration de défiance. Quelques-uns opinoient qu'il n'étoit plus le temps d'uſer de tels reſpects; qu'à la vérité tout le public, & le particulier des Griſons avoient ſujet de porter un éternel honneur dans leurs cœurs à la mémoire

Digitized by Google

d'un tel homme, la seule vertu duquel avoit empêché l'oppression de leur pays & leur servitude perpétuelle, mais que la raison d'état n'admet point de telles considérations, & qu'en un mot, la démolition du fort de Fuentes est de telle conséquence pour le bien du pays, que non-seulement il ne falloit pas douter pour un tel sujet de mettre ledit duc entre les mains des Espagnols qui ne lui feroient aucun mal, mais même que tout bon Grison se devroit sacrifier soi-même pour une telle occasion. Les autres prenoient une voie modérée entre ces deux extrêmes, & disoient que de le donner aux Espagnols, seroit une tache de lâcheté, d'ingratitude & d'infamie éternelle sur leur nation, que de le laisser aller sur sa foi, où il lui plairoit, sans aucune garde, seroit une simplicité à eux & trop grande nonchalance, mais qu'il le falloit bien & sûrement garder sans crainte de l'offenser par-là. Que puisqu'ils avoient bien voulu se saisir de sa

Digitized by Google

personne, avant qu'il entrât dans le fort où ils l'avoient assiégé, il ne falloit pas appréhender de faire le moins, puisqu'on avoit fait le plus. Cet avis fut suivi, & sur cela on garda la personne du duc, ne plus, ne moins qu'on fait un prisonnier de guerre de cette condition. On lui ôte toute communication.

Cependant les troupes de la Valteline commencerent à filer; la cavalerie se retira la premiere, chaque jour compagnie après compagnie. Les Espagnols avertis par les Grisons de ce qu'ils avoient traité, n'attenterent rien sur la Valteline, demeurant simples spectateurs, & disant adieu aux François qui se retiroient, la riviere d'Adde entre deux, sans que de part ni d'autre se commît aucun acte d'hostilité. Les Grisons, à l'instigation des Espagnols, gardoient tous les passages du pays avec une exacte diligence, surtout la ville de Coire & le pont du Rhin. Néanmoins les François passoient par le milieu du pays, sans

recevoir fâcherie en aucune façon; & témoignoient ſatisfaction & joie d'abandonner la Valteline, où la peſte & la famine les avoient ſi long-temps affligés. Les forts qui leur furent quittés par les François dans ladite vallée, furent les châteaux de Groſſotte (a) & de Sondrio, les forts de Mantello & de la Rive (b), & le château de Chiavennes, où les Griſons entroient, à meſure que les François en ſortoient. Toute l'infanterie marcha en corps, à la vue des Eſpagnols, juſques ſur la comté de Chiavennes, où elle ſe diviſa en divers gros, pour filer plus commodement par le pays des Griſons. La cavalerie qui ne marchoit que compagnie après compagnie, avoit paſſé au travers de la ville de Coire; mais l'infanterie paſſa le long des murailles qui étoient bordées de mouſquetaires, & les portes de la ville fermées.

(a) Groſotto.
(b) Riva

Digitized by Google

Comme toutes choses s'exécutoient de la sorte, en conformité de l'ordre porté par Prioleau, arriva inopinément à la frontiere des Grisons le comte de (*a*) Guebriant, qui fut suivi quelques jours après par d'Estampes (*b*). Celui-là venoit en qualité de maréchal de camp; celui-ci en qualité d'ambassadeur, tous deux avec ordre du Roi de faire entendre au duc de Rohan, que depuis lui avoir envoyé le pouvoir de retirer les troupes, on s'étoit ravisé, & que la volonté de Sa

---

(*a*) Jean-Baptiste Budes, comte de Guebriant, maréchal de France en 1642, mort le 24 Novembre 1643.

(*b*) Jean d'Estampes, cinquiéme fils de Jean d'Estampes, seigneur de Valançay, &c. chevalier de l'ordre du Roi, & frere du cardinal Achilles d'Estampes, fut d'abord abbé de Barzelles, puis conseiller au parlement de Paris, ensuite maître des requêtes de l'hôtel du Roi, (il l'étoit en 1637) & enfin conseiller ordinaire de Sa Majesté en son conseil d'état & privé, ambassadeur de-là les monts, puis ambassadeur en Hollande.

Digitized by Google

Majesté étoit, qu'on tâchât par douceur, par promesses & par bienfaits de ramener les Grisons, & qu'en cas qu'on ne pût rien avancer par cette voie-là, qu'on en tentât quelque autre.

Les Grisons ne donnant l'entrée à aucun François dans le pays, les deux susdits personnages ne se pouvoient aboucher avec ledit duc. Cependant les forts de la Valteline furent consignés aux Grisons, après quoi on permit à d'Estampes & Guebriant de venir à Coire, où ayant conféré avec le duc de Rohan de toutes choses, il fut jugé par commun avis, que le changement d'ordre du Roi étoit arrivé trop tard, & qu'il n'y avoit (*a*) plus

(*a*) Le détail qu'a fait le pere Griffet, Jesuite, de la retraite du duc de Rohan de la Valteline, est très-curieux. Après avoir dit que le comte de Guebriant tâcha de persuader au Roi & au cardinal de Richelieu, que la défection générale des Grisons n'étoit pas arrivée par la faute du duc de Rohan, quoi-

Digitized by Google

jour de tenter autre chose. Ainsi les François étant tous hors de la Valteline, & la plûpart déja hors du pays des Grisons, le 5 de Mai 1637, les Suisses quitterent le fort du Rhin, où les Grisons entrerent; & le même jour le duc de Rohan fut accompagné des principaux du pays jusqu'à la frontiere, où il leur dit adieu. Eux par une longue harangue témoignerent premiérement, bien qu'ils rentrassent en Valteline,

---

que le cardinal la lui ait imputée en partie dans son testament politique, il ajoûte ces mots : *Le témoignage avantageux que le comte de Guebriant rendit au duc de Rohan, paroît être d'un grand poids ; il étoit sur les lieux, & il avoit plus d'intérêt à flatter le premier ministre, qu'à ménager l'honneur d'un général disgracié.* Le duc de Rohan sçut rendre justice à la générosité du comte de Guebriant, & il déclara plus d'une fois qu'il avoit trouvé en lui un zélé défenseur, quoiqu'il ne l'eût jamais connu que dans cette occasion, où plusieurs de ses amis l'avoient abandonné. *Hist. de France, Louis XIII, tom. XV, pag. 19-27.*

par le moyen de l'alliance qu'ils venoient de faire avec la maison d'Autriche, qu'ils ne pouvoient nier qu'ils n'en eussent l'obligation entiere aux armes victorieuses du Roi de France & à la valeur dudit duc, la mémoire duquel demeureroit éternelle dans leurs pays, où quand on lui dresseroit autant de statues, qu'il y a de rochers dans leurs montagnes, ils ne lui témoigneroient pas assez la reconnoissance de ce qu'ils lui doivent.

Fin du Tome premier.

Digitized by Google

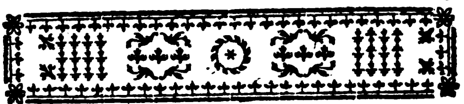


TABLE ALPHABETIQUE DES MATIERES

Contenues dans ce premier Volume.

A.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

C.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

D.

E.

Digitized by Google

F.

Digitized by Google

Digitized by Google

G.

Digitized by Google

Digitized by Google

H.

I.

Digitized by Google

K.

L.

Digitized by Google

Digitized by Google

M.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

P.

Digitized by Google

Q.

R.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

T.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

W.

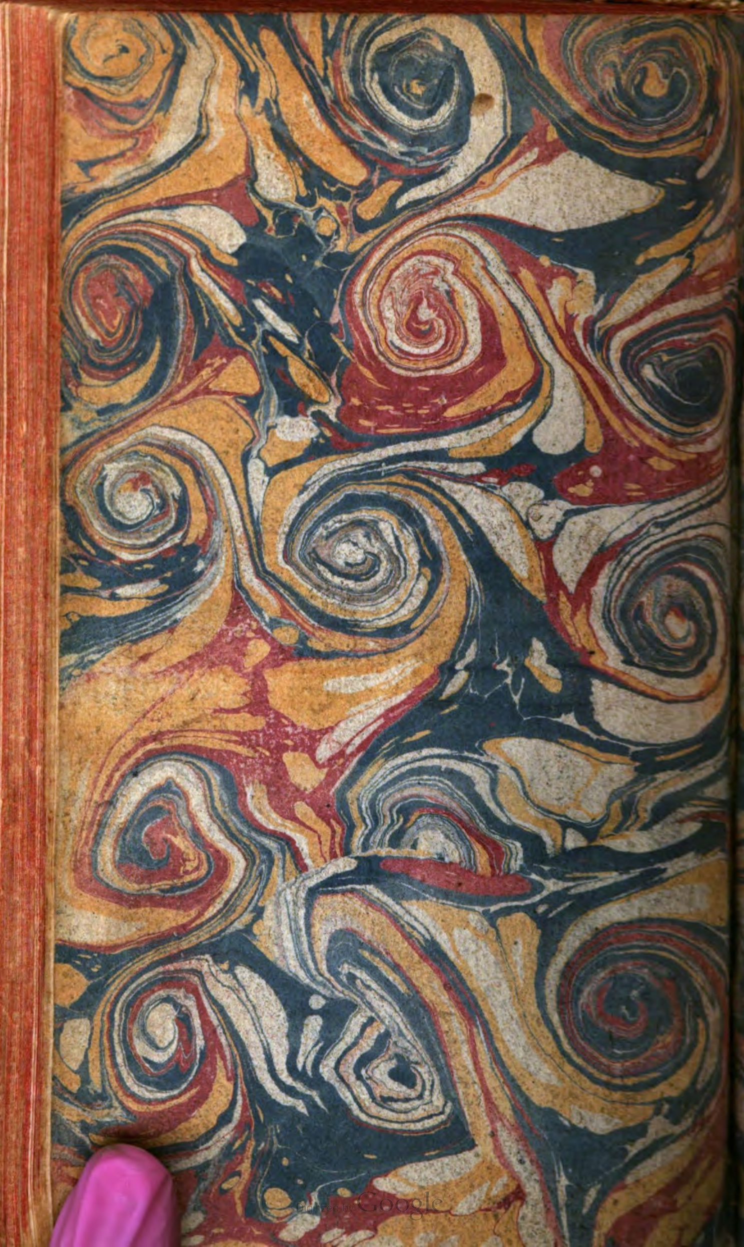
Y.

Z.

Fin de la Table des Matieres.

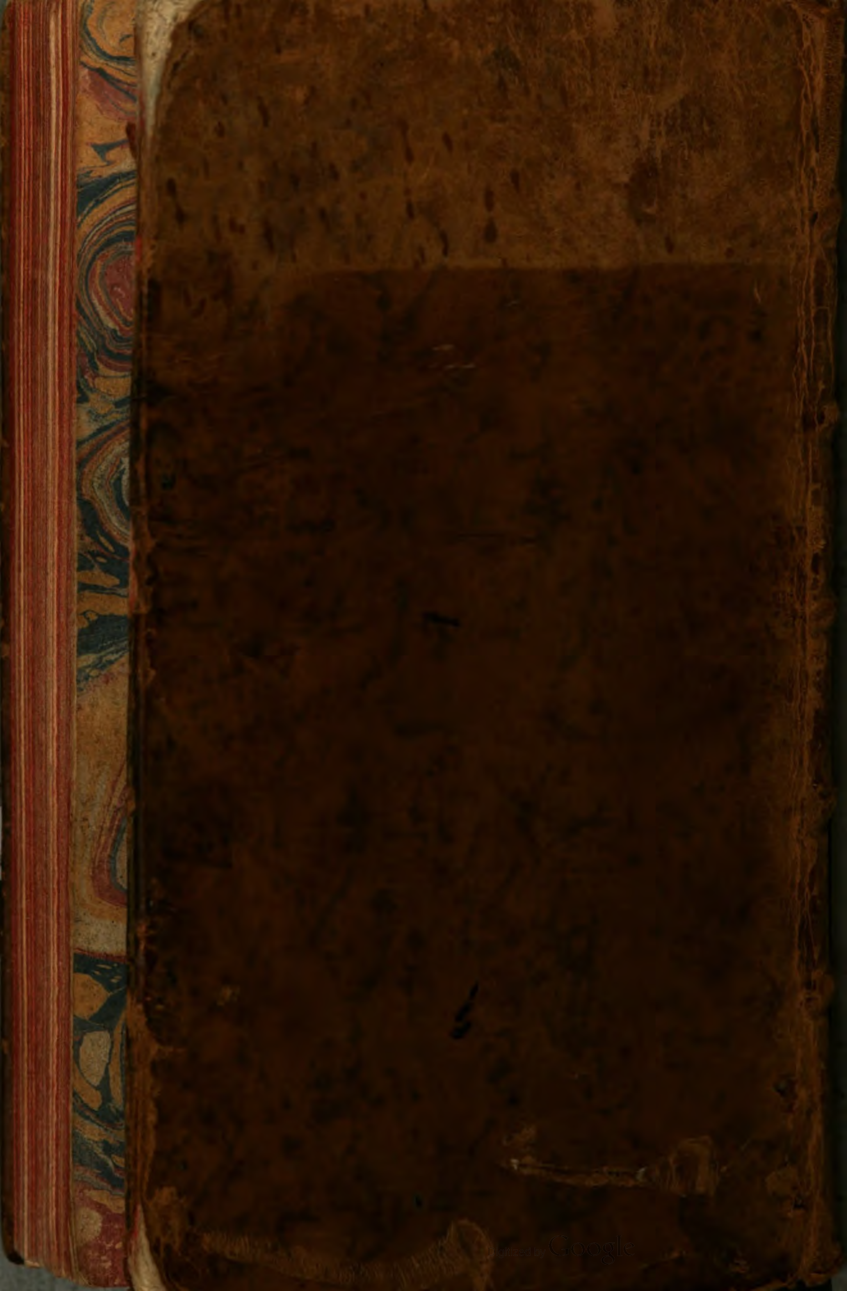


Digitized by Google



Digitized by Google


Digitized by Google


Digitized by Google